



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753176 4

521
Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1742.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER,
rue S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.



A V I S.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
SEPTEMBRE. 1742.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LES DOUCEURS

DE LA CAMPAGNE,

A M. l'Abbé Dival, &c.



Ans ces Lieux embellis par Vertumne
& par Flore ,

Je promene , à mon gré , les Graces ,
les Plaifirs ;

Je vois les amoureux Zéphirs

Suivre la vigilante Aurore ,

A ij De

De qui l'éclat , les riches pjeurs
 Font naître chaque jour mille nouvelles fleurs.
 Sous un feüillage épais, assis sur la verdure ,
 Je goûte la volupté pure.

Là , par leurs naïves ardeurs
 Les Bergeres des Bois , que guide la Nature ,
 Présentent à mes yeux des apas enchanteurs.

Les airs touchans de Philomèle
 M'offrent des charmes séduisans ,
 Et la plaintive Tourterelle
 Ravit mon cœur par ses langoureux chants.

Libre de toute inquiétude ,

Je préfere les agrémens
 De cette douce solitude

Au fastueux séjour des Grands.

Heureux , ce Mortel vraiment prude ;

Qui vit éloigné des hauts rangs ,

Et qui content de la sagesse ,

Au sein de l'oïfive mollesse

Passé ses plus joyeux instans.

Mais revenons à ce séjour champêtre ;

Ici , couché dessous un Hêtre ,

Je m'endors au bruit des Ruisseaux ;

Là , j'aperçois sortir du sein des Eaux

L'éclatant Dieu de la lumière ,

Qui pendant toute sa carrière ,

Dore par ses rayons ces fertiles Côteaux.

J'entent

SEPTEMBRE. 1742. 1915

J'entens répéter aux Echos
Les doux accens de Célimene.
Pour ouïr ces Concerts nouveaux ,
Cérès abandonne la Plaine ,
La Nereïde , la Fontaine ,
Et les jeunes Bergers sortent de leurs Hameaux.
Enfin , dans cet azile aimable ,
Où tout répond à mes desirs ,
Je chante quelquefois dans mes rians loisirs
Bacchus , dont le Jus délectable
Réunit par un sort durable
Les Ris , les Jeux , & les Plaisirs.

Par M. J. . . . du Bar.

Juillet 1742.



*REFLEXIONS sur les Remarques de
M. Danville , insérées dans le Mercure
d'Août 1742. Lettre de M. Lebeuf.*

JE ne puis , Monsieur , que louer beaucoup la résolution que prend M. Danville à la fin de sa Lettre , de ne plus écrire sur *Chora* ; cette manière , en effet , n'est ni assez intéressante ni assez abondante pour continuer de la traiter , & ce seroit fatiguer le Public par des redites. Je n'en doute aucun-

A iij nement,

cunement, puisque ce qui vient de paroître là dessus n'ajoute presque rien à ce qui est dans son Livre, & que ce n'est qu'une répétition de ses mêmes preuves.

Si les Ecrivains qu'il combat sont sujets à faire des suppositions, comment prétend-il être exempt de ce défaut, si commun dans l'art de la Critique, lui dont les raisonnemens suposent que les divisions des Peuples, qui avoient lieu chés les Gaulois, furent les mêmes chés les Romains, quand ils furent devenus les Maîtres des Gaules ? Car s'il ne suppose pas cela comme incontestable, à quoi lui sert d'alleguer si souvent les *Fines* usitées chés les Romains, habitans des Gaules, pour prouver que *Genabum* des Commentaires de César n'étoit pas aux environs du Lieu où est situé la Ville de *Gien* ? Pour que les raisonnemens de M. Danville ne suposassent pas cela, il faudroit que les Ecrivains, ou les autres Monumens du tems, lui fournissent la preuve que les différentes divisions de Territoire avoient été primitivement réglées chés les anciens Gaulois, suivant un plan & un partage que les Romains n'ont fait que suivre & adopter à la lettre.

Si je me ressouviens bien encore de quelques règles de Logique, la majeure doit être ainsi conçue : *Le Territoire des differens Peuples Gaulois ne devoit pas être plus étendu que*

l'a

l'a été depuis celui des Cités Romaines , établies dans les Gaules. Et la mineure : Or selon les Monumens Romains & le partage des anciens Diocèses , telle Cité Romaine avoit ses limites en tel Lieu , & telle autre en tel autre Lieu , desquelles deux propositions il conclut affirmativement sur l'étenduë du Territoire de chacun des anciens Peuples Gaulois , par l'effet d'un raisonnement qu'il croit bon , mais qui ne vaut rien , parce que la majeure est fausse. Ainsi j'ai eû raison de dire qu'il lui restoit à prouver que l'étenduë des Peuples Gaulois étoit bornée à l'endroit où il en fixe les limites.

Au reste , pour que le zèle de M. Danville fût bien placé , & qu'il fût bien fondé selon les regles , à faire comprendre , comme il le prétend , que j'ai eû tort de m'éloigner du sentiment de M. Lancelot sur la position de *Genabum* , il faudroit qu'il fût constant par quelque endroit que ce n'est que depuis M. Lancelot que j'ai composé mon Ecrit. Or la vérité est que j'avois rédigé ce petit Ouvrage avant que M. Lancelot eût pensé à composer le sien ; c'est même de quoi j'ai averti le Public par une Note qui est à la premiere page. Que M. Danville cesse donc de supposer le contraire , & de dire que je combats M. Lancelot , puisque je ne pouvois pas combattre une Dissertation qui n'existoit pas , &

A iiii que

que la mienne est antérieure à celle de M. Lancelot ; ce qui est si véritable que dans la sienne il fait mention des sentimens qu'il avoit trouvés dans celle de ma composition, que je lui avois prêtée. Si je n'ai publié cet Opuscule qu'en 1738. c'est que ce ne fut que dans ce tems-là que je me rendis aux conseils que me donnerent quelques amis de ne point l'ensevelir dans l'oubli , disant que quoique tout ne fût pas également fort , il y avoit néanmoins des endroits qui pouvoient donner lieu à quelque Découverte. M. Danville , sans regarder la date de cet Ecrit , a saisi l'occasion de sa publication pour sonner l'allarme ; & pendant que les Sçavans d'Orleans sont fort tranquilles , parce qu'ils connoissent ma bonne foi , & qu'ils font attention à l'époque des deux Ecrits , il s'est empressé de remettre sous les yeux du Public les raisonnemens de celui dont l'Ouvrage est le dernier en date , je veux dire de M. Lancelot.

A l'égard de l'autorité de M. de Valois ; qu'il fait beaucoup valoir , après M. Lancelot , je dis que quoiqu'elle soit d'un grand poids , je m'aperçois de plus en plus , qu'il ne faut pas toujours jurer sur ce qu'il a soutenu ; & je suis persuadé que M. Danville est assez éclairé pour penser de-même.

M. Danville donne en abrégé dans sa Lettre ,

tre , tout ce qu'il a dit dans son Livre sur le Lieu nommé *Chora*. Pour moi , je me dispenserai de repeter ce que j'ai dit , & je le laisserai écrire tant qu'il voudra , que c'est agir en homme exact , que de se fier sur une Carte aussi pleine de fautes que l'est celle de M. de Lisle , en ce qui regarde le voisinage d'Auxerre.

Ce que j'ai appris de plus, depuis que mon Ecrit est imprimé dans le Mercure, consiste en ce que M. Henry, Curé d'Artsy, qui étoit dernièrement à Paris, m'a assuré ; sçavoir, que les plus anciens de sa Paroisse n'ont aucune idée qu'il y ait eû à Artsy ou dans les environs, ni dans le Territoire de ses voisins, aucun Lieu nommé *Querre*, & qu'il n'a pû en trouver lui même, quoiqu'il en ait fait la recherche expressément. Les cinq Seigneuries de sa Paroisse, sont Artsy, qui est le nom général, Digogne. Seigneurie où est situé le Clocher, Chastenay, où sont les fameuses Grottes, Beugnon, situé à droite de la Riviere, le Bois d'Arcy, où il y a un Prieuré, & enfin quatre Maisons dans un Lieu dit la Sauvain ou Lac Sauvain. M. Danville peut-il dire qu'aucun de ces noms conserve radicalement celui de *Cora* ? Quoique j'eusse vû autrefois par moi-même tous ces Lieux, j'ai été bien aise de me les faire remettre dans la mémoire par des personnes qui les ont exa-

A v miné

minés encore avec plus de soin que moi. Il en est de-même du *Querri*, sur lequel il se rejette, & qu'il dit être situé proche Vermenton.

Cette petite Ville renferme plusieurs Seigneuries qui ne me sont pas inconnuës, non-plus que celles de son voisinage, que j'ai aussi autrefois visité; mais aucune n'a de nom qui ressemble à *Querri*. Et quand même on y en auroit trouvé un, ce nom ne pourroit venir de *Cora*, puisque la terminaison suppose un mot Latin finissant par *iacus* ou *iacum*. Dans tout le Diocèse d'Auxerre nous n'avons de noms aprochans de celui de *Cora*, après Crévan, que *Curly*, Hameau proche Auxerre, sur la route de Troyes, & *Cocurs*, Hameau proche la Ville de Varzy : or ni l'un ni l'autre de ces Lieux ne peuvent convenir au Systême de M. Danville.

L'exemple qu'il donne pour prouver que deux Villages, situés sur la Riviere de Cure, à quatre lieuës l'un de l'autre, ont pû être également apellés *Cure* tout simplement, me paroît peu concluant. A la vérité, il y a deux Merry dans le Diocèse d'Auxerre, éloignés seulement de trois ou quatre lieuës, mais aussi on ne les appelle pas simplement Merry, ils sont distingués par des surnoms, & ces surnoms sont ceux-là même que M. Danville allegue. Il faut qu'il avouë qu'il s'est trompé là-dessus. Puisqu'il

Puisqu'il est vraisemblable , selon M. Danville , que Crevan est un nom Celtique, il s'ensuit que c'est un Lieu ancien. S'il est si ancien , pourquoi ne seroit-il pas nommé dans la Description du Diocèse d'Auxerre , faite par l'Evêque S. Aunaire , au vi. siècle ? Et pourquoi transporter le nom de *Cora Vicus* à un Lieu de tout tems inconnu, & qui n'est que l'effet de la faute d'un Graveur , pendant que ce même nom est si visiblement apliquable à un Lieu où la décharge de la Riviere de Cure dans celle d'Yonne , facilite la pêche , & a fait construire des vanes à cet usage & à celui des Moulins ? Car il est bon que je dise aussi en passant , que les Moulins de cette petite Ville , ne sont point situés sur l'Yonne , & n'y ont jamais été situés , mais sur la Cure. Donc comme la pêche & les Moulins ont toujours été regardés relativement l'un à l'autre , & que dans la basse Latinité *Venna* & *Piscatoria* étoient assés synonymes ; il n'est pas étonnant que pendant que les gens d'Eglise apelloient ce Lieu à leur façon *Cora vicus* , les Négocians ayent commencé à l'appeler conformément à leur commerce , *Cora venna* ou *Cora benna* , d'où par contraction la suite du tems aura fait *Crevenna* , que les Actuaires auront enfin mis au neutre , *Crevennum* , conformément au style le plus ordinaire des

A vj noms

noms de Lieu ; apellation qui aura enfin prévalu , & que les Ecclésiastiques ont adoptée , laissant là l'ancien nom *Cora vicus*.

Peut être M. Danville, qui sçait multiplier les objections dans des choses simples , demandera t'il qu'on lui fixe par quelques monumens l'année , ou le tems de ces changemens de nom. Mais cette demande supposeroit que dans l'antiquité on écrivoit tout , & que de ces volumes immenses d'Histoires , ou de Chartes , aucun n'a péri dans les guerres des Sarrafins & des Normands ; ou que les quatre ou cinq incendies arrivés à la Cathédrale d'Auxerre , ont épargné les monumens dans lesquels on auroit pû trouver ces sortes de circonstances. Au reste quelle nécessité y a-t-il de produire des titres des six ou sept premiers siècles de J. C. pour prouver que la pêche étoit singulièrement pratiquée dans un Lieu où les Historiens font mention qu'on l'exerçoit au dixième siècle ? Ne suffit-il pas pour insinuer un fait de cette nature , d'être sûr que la même Riviere , qui favorisoit considérablement la pêche, y a toujours passé , & s'y est toujours jetée dans une autre ?

Que M. Danville convienne ou ne convienne pas , que *Crevan* est un de ces Lieux dont le nom a été differemment modifié , il n'en sera pas moins vrai de le dire. Nous en
avons

avons encore un exemple tout récent , puis-
 que le grand nombre paroît aujourd'hui pro-
 noncer *Cravan* , que quelques-uns même
 écrivent *Cravant*. Le changement d'une
 voyelle dans le mot, & l'addition d'une con-
 sonne à la fin, ne manquera pas de faire naître
 de nouvelles conjectures dans l'esprit des
 Etymologistes des siècles à venir , sur-tout
 lorsque quelques uns l'auront latinisé en
Cravanus ou *Cravantium*. S'en défendra
 alors qui pourra. J'ai dit tout ce qui me pa-
 roissoit le plus probable sur l'étymologie de
 ce Lieu.

Après la supposition d'un prétendu *Querre*
 aux environs d'Arsy sur Cure , M. Danville
 me paroît finir sa Lettre par une autre sup-
 position. C'est que toutes les fois que le mot de
voye ou de *chemin* se trouvera joint à un nom
 de Lieu, il s'ensuivra que ce Lieu est situé sur
 un passage où l'on doit supposer une voye
 Romaine. Je doute que les Sçavans regardent
 cette proposition comme vraie & exacte.
 Selon le Géographe des principes duquel elle
 résulte , je dois observer » que la dénomina-
 » tion de *Sous voye* , donnée à Nangy (proche
 » Auxerre) à cause du passage de la voye
 » Romaine sur la droite de l'Yonne, ne per-
 » met pas de transporter cette même voye à
 » la gauche de l'Yonne sur le Ruisseau de
 » Vallan. » Ce sont ses paroles ; s'il veut
 se

se donner la peine d'aller jusqu'à Auxerre , il verra que la véritable voye Romaine qui vient d'Avallon à cette Ville , & qui y aboutit au-dessus du Fauxbourg méridional, n'est pas de mon invention , mais qu'elle est réellement & de fait à la gauche de l'Yonne. Il ne faut que des yeux pour s'en convaincre. Elle est encore en assez bon état durant l'espace d'une lieue ou environ , à la réserve de quelques diminutions , que des Vignerons y font de tems en tems , enlevant le gazon pour faire dans leurs vignes ce qu'ils appellent *des têtes* , & quelques Laboureurs , en abaissant le même gazon , pour engraisser & agrandir leurs champs. Au contraire de l'autre côté de l'Yonne , il n'y a nul vestige de voye Romaine, ni sur la route de Saint Bry, ni sur celle de Noyers, proche laquelle est le petit Hameau de Nangy. Ce sont des chemins ordinaires des Carosses publics , mais non des voyes Romaines.

Ainsi , M. je puis fort bien finir à mon tour du même ton dont M. Danville a débuté , & dire , que c'est sur des suppositions qu'il dérange avec assurance une partie considérable de la Topographie du voisinage d'Auxerre, qu'il transporte à sa volonté la voye Romaine d'un côté de la rivière à l'autre , & qu'il confond par là la marche des anciens Romains aux approches de la même Ville.

Je suis &c,

LE

SEPTEMBRE. 1742. 1925



LE PEINTRE ESCLAVE,

C O N T E.

UN Peintre voyageur fut pris par un Corfaire,
Et conduit au Roy de Salé.

Cà, dir-il fierement au Captif désolé ,
Bâtard du Titien , voyons ce que peut faire
Le Pinceau dont tu t'es vanté ;
Si tu réussis à me plaire ,
Je te promets la liberté.

Peins pour orner ma Galerie ,
Toutes les Nations , & que ton industrie
Fasse en sorte que l'œil dès le premier moment
En distingue chacune à l'air , au vêtement.

Le Peintre dans l'espoir de sortir d'esclavage ,
Dresse son chevalet , & pinceau d'imiter
Si bien , qu'à n'en pouvoir douter ,
On les reconnoissoit à l'habit , au visage.
Mais chaque Peuple étant vêtu
Suivant sa diverse maniere ,
Dans son image singuliere
Le seul François étoit tout nu ,

Portant

1726 MERCURE DE FRANCE

Portant uniquement sur son bras , qu'il replie ,
Une pièce d'étoffe. Où sont donc tes esprits ,
Dit le Monarque au Peintre , & par quelle folie

Peins-tu le François sans habit ?

Seigneur , lui répond-il , n'en soyez point surpris ,
Il change si souvent de mode ,

Que mon Art ne sçachant où se déterminer ,
Lui donne de l'étoffe , afin qu'il s'accommode ,
Comme il voudra l'imaginer.

Par M. Desforges Maillard.



*REPONSE à la Lettre de M. Clérot ,
Avocat au Parlement de Rouën , insérée
dans le Mercure de Juillet 1742.*

MR Clérot a imprimé à diverses reprises dans le Mercure de France , une longue Dissertation sur le *Talon* , & je ne l'ai point approuvé. Lui à son tour n'approuve point ma *Description de la haute Normandie* ; & il ne tient pas à lui que ceux qui ne l'ont pas encore lûë , ne la regardent comme un assés mauvais ouvrage : cela va de suite. Il falloit bien s'y attendre. Mais comme je ne suis pas le Juge de M. Clérot , il n'est pas le mien non plus : le Public décidera , s'il n'a pas déjà décidé. J'avois attaqué la Dissertation ;
il

il a attaqué ma Description. Je crois avoir paré ses coups ; maintenant il se met en devoir de parer les miens. De quoi s'agit-il entre nous ? Je lui ai soutenu que de la manière dont il nous a exposé dans sa Dissertation l'Histoire du Commerce des Phéniciens , il couroit risque d'être seul de son avis , & je suis en droit de le soutenir encore. Car enfin il n'est pas question de prouver , comme il s'efforce de le faire dans le Mercure de Juillet dernier , que les Phéniciens ont étendu leurs navigations & leur commerce jusqu'aux extrémités de la terre habitée ; c'est-là prendre le change , c'est vouloir nous instruire de ce que nous savions déjà suffisamment , c'est enfin prouver très-inutilement ce qui n'est point en contestation.

Le sujet de la dispute roule sur un point unique & fort simple. M. Clérot a-t-il prouvé bien distinctement & sans réplique que les Phéniciens soient les véritables fondateurs de la Ville d'Arques ? Est-ce enfin des Phéniciens , ou de leur Langue , que non-seulement cette Ville, mais encore le Village d'Archelles , les Villages du *Talon* qui portent le nom de S. Aubin , & le *Talon* même , ont emprunté ces noms ? Il y a ici quelque chose de singulier. On ne veut pas que le nom de *Ste Foi* tire son origine du mot

mot grec *Pistis* ; on se mocque de cette étymologie , que je n'ai donnée que par conjecture , & cependant on nous débite sérieusement comme un trait solide d'érudition , que ce sont les Phéniciens qui ont donné à quelques Villages du *Talou*, non pas le nom d'*Aubin* simplement , mais le nom de *S. Aubin* , nom qu'ils ont puisé dans leur propre Langue. Attendons que M. Clérot ait répondu , comme il le promet , aux objections qu'on peut lui faire. Peut-être répondra-t'il à celle-ci.



*A Mad. de B. pendant son séjour à B.
l'Automne dernier.*

Temoins de mes vives douleurs ,
Divinités de ces Bois sombres ,
A qui j'ai confié le sujet de mes pleurs ,
Epaississez sur moi vos ombres ;
Dérobez à mes yeux la clarté qui nous luit ,
Couvrez-les , s'il se peut , d'une profonde nuit ;
Que le Soleil ici ne trouve aucune issue ;
Sa lumière n'offre à ma vue
Que des objets qui me font soupirer ,
Et de nouveaux motifs de me desesperer.

La feuille séchée

Tombe

Tombe au gré du vent ;
 La tigé panchée ,
 Le Chêne se fend ;
 Diane cachée ,
 Laisse en paix les Daims ;
 Pan & les Silvains ,
 Les Amadriades ,
 Faune & les Dryades ,
 Ont fui de ces Bois ;
 Et, comme autrefois ,
 Dessus ces fougères ,
 Les Nymphes légères ,
 Au son des Hautbois

Ne viennent plus mêler leurs danses ni leurs voix.

Tout me rapelle ici l'absence d'Uranie ;
 On n'y respire plus , depuis qu'elle est partie ;
 La douce haleine des Zéphirs ;
 Et l'Echo ne répète ici que mes soupirs.
 Ce Ruissseau, dont le cours a grossi par mes larmes ,
 Ne fait plus qu'un bruit effrayant ,
 Et ne forme point , en coulant ,
 Ce doux murmure , dont les charmes
 Me captivoient auparavant.

Hélas ! ai-je besoin , pour nourrir ma tristesse ,
 Et pour entretenir mes mortelles douleurs ,
 Que la Nature elle-même s'empresse

A me

A me retracer mes malheurs ;
 Et, pour ne pas cesser de répandre des pleurs ;
 Ne me suffit-il pas de rapeller sans cesse
 Quelle étoit Uranie ? Hebé , par sa jeunesse ,
 Elle avoit de Junon toute la majesté ,
 De Pallas , toute la sagesse ,
 De Vénus , toute la beauté ,
 Et quand j'aurois perdu tout-à-fait la mémoire
 De ces divines qualités ,
 Mon cœur peut-il avoir oublié ses bontés ,
 Dignes d'éterniser mes regrets & sa gloire ?

P de Bayonne , le 23. Juin 1742.

*LETTRE écrite de Besançon sur un terme
 de la basse Latinité , & sur une Danse Ec-
 clésiastique qui s'y faisoit le jour de Pâques.*

C E n'est pas d'une Boisson , M. qu'il faut
 entendre le mot *Bergeretta* qu'on lit
 dans le Manuscrit que j'ai eu l'honneur de
 vous communiquer , c'est d'une Danse Ec-
 clésiastique qui se faisoit dans nos Eglises
 Canoniales l'après-dînée du S. jour de Pâques ,
 laquelle n'a entièrement cessé à Besançon
 qu'en l'année 1738. (a) Cette Danse avoit

(a) On m'a assuré depuis peu qu'il en subsistoit
 encore des vestiges dans l'Eglise Collégiale de saint
 Anatoile de Salins.

Succédé

Succédé à certaines réjouissances pieuses qui vraisemblablement avoient tiré leur origine de la piété des premiers siècles du Christianisme , & qui s'étoient conservées dans l'Eglise de Rome. C'étoit de cette première Eglise que nous avons emprunté ces pieuses réjouissances , puisqu'on trouve dans nos anciens Ordinaires presque toutes les mêmes pratiques que celles qui sont détaillées dans les anciens Rituels Romains. Vous n'ignorez pas la relation où les Eglises des Gaules ont toujours été avec celle de Rome , & que nous sommes autant redevables aux Souverains Pontifes de la plus grande partie de nos Rits , que des précieuses lumières de la Foi qu'ils nous ont communiquées.

La joye qu'inspiroit aux premiers Chrétiens la plus grande de leurs Solemnités ; qui est la Fête de Pâques , dont le principal objet est d'honorer la Resurrection de J. C. & les Invitations réitérées que l'Eglise leur fait dans ses divins Offices , de s'abandonner en ce saint Jour à cette joye pure & innocente , qui selon l'Apôtre (b) est un des fruits du S. Esprit , engageoient les plus grands Héros du Christianisme , les Saints les plus mortifiés , les Pénitens les plus austères , de marquer dans cette auguste Solemnité quelque réjouissance sensible. L'Histoire

(2) *Epist. ad Gal. 5. 22.*

de

de l'Eglise en fournit un grand nombre d'exemples. Un saint Pacome, suivant l'ordre de S. Palemon, son Maître, préparoit le jour de Pâques des herbes avec de l'huile, au lieu du pain sec qu'ils avoient coûtume de manger les autres jours. S. Grégoire le Grand raconte dans ses Dialogues (a) qu'un saint Prêtre apportoit à S. Benoît le jour de Pâques de quoi faire un meilleur repas. S. Antoine portoit en ce jour la Tunique de feuilles de Palmiers, qu'il avoit héritée de S. Paul, premier Hermite. S. Athanase se paroît du manteau que S. Antoine lui avoit laissé. En un mot c'étoit la coûtume des Chrétiens de prendre en ce jour des habits plus précieux, & même de faire meilleure chère.

C'est delà, sans doute, qu'il faut tirer l'origine des réjouïssances pieuses & modestes que nos Ancêtres faisoient le jour de la Résurrection du Sauveur du Monde. C'étoit dans cet esprit que les Souverains Pontifes de l'Antiquité, qui étoient des Modèles accomplis de Piété, de Religion, & de toutes les Vertus chrétiennes, passoient ce saint Jour dans une sainte joie. Le Cérémonial (b) que Benoît, Chanoine de S. Pierre de

(a) S. Gregor. 2. Dialog. C. 1.

(b) Ordo Rom XI. Autor. Bened. pag. 141. Videtis Ord. Rom. XII. Autor. Cencio, pag. 186. & 187. in Museo Italico.

Rome , dédia à Guy du Château , *de Castello* , élu Pape l'an 1143. & nommé Celestin II , porte qu'au jour de Pâque le Souverain Pontife donnoit à dîner à son Clergé ; qu'il servoit lui même tous ceux qui étoient à table avec lui , des morceaux d'un Agneau rôti , & qui avoit été béni ; qu'au milieu du Festin le Pontife faisoit chanter en contrepoint (a) une Prose convenable à la Fête de Pâque ; que cette Prose étant finie , les Chantres alloient lui baiser les pieds , & qu'il leur présentoit lui même une coupe de breuvage.

Finita Missa , ducunt illum (Pontificem) illo die in Basilicam Leonianam in cameram ubi sunt preparata undecim scamna & unum subsellium circa mensam D. Pontificis. surgit inde & venit ad locum qui dicitur cubitorum , ubi Agnus benedicitur quem benedi-

(a) J'ai crû que ces mots *Modulatis Organis* , du Texte , devoient être interprétés du Contrepoint , tel qu'il étoit au tems que le Chanoine Bénédict écrivit son Cérémonial , lequel ne consistoit guere alors que dans quelques accords à la Tierce , ou même à la Quinte ; tems qu'il faut regarder comme l'âge puerile de la science des accords de la Musique. Je suis en cela l'Explication qu'a donnée du mot *Organum* M. l'Abbé Lebeuf , qui le premier , que je sçache , a développé la véritable signification de ce terme , lorsqu'il est employé en matiere de Chant. Voyez le beau Traité sur le Chant Ecclésiastique de ce sçavant Auteur , publié l'année dernière.

cit. . . . Tunc D. Pontifex tollit parum de Agno, & prius porrigit Basilicario. . . . Reliquum Agni dat undecim discumbentibus, & aliis quibus placet. Ad dimidium verò convivium ex praecepto Archidiaconi surgit quidam Diaconus & legit Lectionem. Cantores autem ex praecepto D. Pontificis cantant Sequentiam quae sit conveniens Pascha modulatis organis; eaque finita, eunt & osculantur pedes Pontificis qui dat eis coppam plenam potionem.

Ce même Cérémonial ajoute que le même jour, à la fin des Vêpres, le Pape prenoit encore des rafraîchissemens avec ses Cardinaux, pendant que les Chantres chantoient la Prose Grecque, *Pascha ieron imin, simeron*, &c. qu'à la fin il leur donnoit à chacun une coupe à boire, après quoi tous se retiroient remplis de joie.

Finitis tribus Vesperis in Basilica Salvatoris, & ad Fontes & ad S. Crucem, redit D. Pontifex in preparatam Porticum. Posito ibi faldisterio, sedet ipse & alii Ordines circa eum. Architriclinus autem cum aliis juvenibus ordinatè preparat ante D. Pontificem potionem & vinum bibit ipse, & omnes alii bibunt. Interim Cantores surgunt, cantant hanc Sequentiam Gracam: Pascha ieron imin simeron; quâ Sequentiâ finitâ eunt & osculantur pedes Pontificis, & dat eis bibere coppam potionis. Sic omnes leti recedunt.

Nos

Nos anciens Archevêques de Besançon ayant quitté le Rit Gallican , & ayant introduit dans nos Eglises l'Office Romain, adopterent aussi plusieurs autres Coûtumes , qui s'observoient à Rome. Notre Rituel attribué à S. Prothade , & que je crois avoir été rédigé au tems d'Hugue I, comme je l'ai déjà dit dans une de mes lettres , marque qu'au jour de Pâques l'Archevêque invitoit son Clergé à dîner (a) ; (c'étoient non-seulement les Chanoines de la Cathédrale , mais aussi ceux des Collégiales qui devoient assister en ces jours à la Messe Episcopale ;) que tous s'étant mis à table , avant toute chose ,

(a) Il subsiste encore à Besançon un reste de cet usage , qui est , à ce que je pense , un vestige de la vie commune, autrefois observée si religieusement dans nos Chapitres. A toutes les Fêtes Pontificales, quand M. l'Archevêque officie , il invite à dîner les Chanoines de son Eglise qui ont rempli quelques fonctions particulieres à la Messe solennelle , comme ses Assistans , les Diacre & Soudiacre , les Choristes , &c. A quatre de ces Fêtes, qui sont Noël , Pâques , la Pentecôte, la Fête de S. Jean l'Evangeliste , il doit donner à dîner au Maître de Musique & aux huit Enfans de Chœur. En ces mêmes jours les Dignités & Chanoines doivent pareillement donner à dîner aux Chapelains, qu'on appelle ici Familiers , & aux Musiciens. Ces repas dûs aux Chapelains , Musiciens & Enfans de Chœur , sont appellés les Hôtes , & se payent en argent depuis plusieurs années.

B on

on bénissoit la chair d'un agneau ; (a) qu'ensuite le Chancelier imposoit le *ψ. Epulemur in azymis &c.* que tous poursuivoient avec beaucoup de modestie ; qu'après cela on servoit & on mangeoit en écoutant la lecture ; que le dîner fini on alloit à l'Eglise dire les Graces , & l'on chantoit Nones ; que Nones étant finies on alloit dans le Cloître ; on s'y lavoit les mains , & on présentoit à boire à chacun.

D'autres Eglises avoient à peu près les mêmes pratiques. On lit dans la vie de S. Ulric , Evêque d'Ausbourg , au dixième siècle, qu'au jour de Pâques il invitoit ses Chanoines à dîner , qu'il leur servoit de la chair d'un Agneau & des morceaux de lard qui avoient été bénits à l'Autel au tems de la Messe ; qu'il passoit le tems de ce repas dans une sainte joye ; qu'à l'heure marquée , une grande troupe de Symphonistes venoient dans la sale où ils exécutoient differens Airs de Musique ; qu'après ces réjouissances redoublées , les Chanoines recevoient une *donne* par l'ordre du saint Evêque , pendant qu'ils

(a) On a continué long-tems à Besançon l'usage de benir à l'Autel un Agneau rôti, qu'on partageoit ensuite pour être distribué au Clergé. Mais à présent au lieu d'Agneau, avant la Postcommunion, le Célébrant benit des petits Pâtés de chair d'Agneau , &c. quels on distribue au Clergé à la fin de la Messe.

chan-

chantoient un Répons de la Résurrection de Notre-Seigneur.

Sanctificato itaque cibo , carnes agni & partibus tardi inter Missarum solemnias benedicti omnibus dispensavit , & tunc demum cibum cum eis cum omni gaudio sumpsit. Tempore autem statim symphoniaci venerunt quorum tam copiosa multitudo fuit , ut penè inter capedinem aula secundum ordinem stando implevissent , & tres modos symphonizando perfecerunt. His ita gaudiis multiplicatis , Canonici , præcipiente Episcopo , caritatem accipientes , & rogantes unum Responsorium de Resurrectione Domini interim decantaverunt.

Telles étoient les réjouïssances modestes & innocentes que le Clergé faisoit le saint Jour de Pâques. Mais dans la suite des tems, les hommes n'envisageant les choses qu'avec les yeux de la chair , voulurent des divertissemens d'un autre genre. On introduisit dans le Lieu saint des danses que l'Auteur du Sermon 215. attribué à S. Augustin, qualifioit de son tems de réjouïssances payennes , mais qu'on n'avoit jamais pratiquées qu'au dehors des Eglises , & non pas dans l'intérieur. *Erat Gentilium ritus inter Christianos retentus , ut diebus Festis ballationes , id est cantilenas & saltationes exercerent. . . . Quia sta ballandi consuetudo de Paganorum observatione remansit.* On donna , dis-je , entrée

B ij dans

dans les Eglises à des danſes que les Payens mêmes avoient hautement condamnées, que l'Eglise primitive avoit eu ſi fort en horreur, que les ſaints Conciles avoient bannies de la ſociété des Chrétiens, que les Evêques, au témoignage de S. Auguſtin, (a) s'étoient toujours fait un devoir de réprimer, comme indignes de la modeltie Chrétienne, quoiqu'on les voilât d'abord d'une fauſſe aparence d'honorer les Fêtes des Saints. Je veux bien croire, pour le dire en paſſant, que ceux qui les premiers mirent en pratique ces danſes dans les Eglises, ſe crurent autorifés par l'exemple des Hebreux, qui après le paſſage de la Mer Rouge accompagnèrent de la danſe le Cantique qu'ils chanterent en actions de graces de la défaite de l'armée de Pharaon, & de leur délivrance de la perſécution des Egyptiens; & encore par l'exemple du S. Roy David, qui danſa autrefois devant l'Arche - d'Alliance. Mais ils ſe trompoient, en ce que la danſe des Hebreux, & ſur tout celle du Roy Prophete, n'étoient point des danſes, proprement dites; c'étoient ſeulement (b) des geſtes, des attitudes, des proſtrations, par leſquels les premiers prétendoient marquer plus expreſ-

(a) *Lib. 3. contra Parmenian. C. ult.*

(b) *Reſſex. Critiq. ſur la Poéſie, &c. III. Partie, page 213. quatrième Edition.*

fément leur reconnoissance pour le bienfait signalé qu'ils avoient reçu, & David vouloit témoigner le profond respect qu'il avoit pour le gage de l'Alliance du Seigneur, & la joye qu'il ressentoit de la voir venir dans le Temple de Jerusalem.

Où, M M. les Chanoines & les Chapelains de nos Eglises Canoniales, dansoient ensemble en rond dans les Cloîtres & dans les Eglises mêmes, lorsque le mauvais temps ne permettoit pas de danser sur le parterre ou gazon du Cloître, ce qui ne pouvoit pas manquer de donner aux Assistans un spectacle des plus plaisans & des plus risibles.

Ces danses sont clairement marquées dans nos anciens Rituels ; particulièrement dans ceux de l'Eglise Collégiale de Ste Marie Magdeleine. Dans celui de 1582. au Chapitre du jour de Pâques, on lit ce qui suit :

Finito Prandio, post Sermonem, finita Nona, fiunt Choreæ in Claustro, vel in medio Navis Ecclesie, si tempus fuerit pluviosum, cantando aliqua carmina ut in Processionariis continetur. Finita Choreæ . . . fit collatio in Capitulo cum vino rubeo & claro & pomis vulgò nominatis des Carpendus.

Dans un autre Ordinaire écrit seulement depuis environ quatre-vingt ans, il est dit :

Sumpto Prandio, & finito Sermone, Domini Canonici & Capellani, manibus se tenen-

B iij tes,

tes , Choream agunt in Claustro , vel in medio Navis Ecclesia , si tempus sit pluviosum. Postea itur in Capitulo , & ibi fit Collatio. Bibitur trina vice ; etiam distribuuntur poma Carpan-dorum.

C'est de cette Danse , M. qu'il faut entendre les mots *Bergeretta* & *Bergerette* de nos Manuscrits , & non pas de la liqueur ou boisson , qu'on servoit à la collation qui se donnoit à la fin de la Danse. La raison de cette Explication est que dans un Rituel écrit vers l'an 1400. cette Boisson est appelée *Pigmentum* , & non pas *Bergeretta*. *Cum cantatum fuerit* , dit le Rituel , *itur in Capitulo ad collationem qua fit de Pigmento & vino.* Or *Pigmentum* étoit employé dans les bas siècles , pour signifier une espece d'Hypocras , qui étoit une liqueur composée de vin , de sucre & de différentes Epices , dont nos Ancêtres faisoient un usage fréquent dans leurs Festins , & dont on regaloit aussi le Clergé en certaines Fêtes de l'année. (a) Au lieu que le mot *Bergeretta* étoit , selon

(a) Le jour de Noël on distribuoit à Ste Magdeleine de Besançon une certaine quantité d'Hypocras aux Chanoines qui avoient assisté à la Messe de l'Aurore, suivant un Article des anciens Compres de cette Eglise , qui est en ces termes : *Item , pour l'Hypocras de Noël , distribué aux Srs Chanoines qui ont assisté à la Messe du point du jour , 36. sols Etevenans.*

toute

toute aparence , le nom propre de la Danse. Ce nom lui avoit été donné , à ce que je pense , ou à cause des Airs sur lesquels on chantoit certaines Hymnes composées sur le Mystère de la Résurrection de N. Seig. ou plutôt certaines Proses rimées & cadancées , tandis que le Clergé dansoit. Ces Airs étoient , peut-être , ceux de quelques Chansons vulgaires & champêtres de ce tems-là , apellées Bergerettes , dont on adapta la note du Chant sur le Texte des Hymnes dont je viens de parler. Peut-être aussi ce nom venoit il de celui qui avoit introduit cette Danse , ou qui avoit composé les Airs. On sçait que les Danses antiques avoient des noms qu'elles avoient empruntés ou de leur Auteur , ou du Chant qui regloit la Danse , ou du Sujet qu'on prétendoit représenter en dansant. Jean Meursius a rangé selon l'ordre alphabétique dans son *Orchestra* , les noms de ces Danses anciennes , ce qui forme un Dictionnaire entier. Ce qui est à observer sur la Danse dont il s'agit ici , est que les Hymnes qu'on y chantoit étoient apellées Chansons dans l'Ordinaire de 1400. déjà cité. *Post Nonam vadit Chorus in Præto Clausuri , & ibi cantantur Cancelina de Resurrectione Domini &c.* Il y avoit pour cette Danse quatre différentes Chansons ou Airs , chacune de plusieurs couplets , avec des reprises ména-

B iiii gées

gées d'une manière convenable à la Danse. Les Chançons étoient précédées d'une Antienne du septième Mode , laquelle tenoit lieu de Prologue , d'un Chant des plus hétéroclites , & aussi barbare pour les paroles que les Hymnes qui la suivoient , l'une desquelles étoit aussi du septième Mode.

Voici le premier couplet de l'une de ces Chançons Latines , avec les Notes de l'Air. Je l'ai tiré d'un Manuscrit qui servoit pour cette Danse , telle qu'on la faisoit dans notre Eglise Métropolitaine. Ce Livre fut donné au commencement du xv. siècle par un Chanoine, nommé Hugues de Vilete, qui étoit issu d'une très-bonne Famille de Besançon. J'ai arrangé les Notes de l'Air sur les paroles , afin que vous puissiez juger de la qualité de cette Pièce. Vous reconnoîtrez que , quoi qu'elle soit notée dans le Manuscrit , avec les Notes ordinaires du Plain-chant , la disposition des syllabes longues & brèves , & la construction du Chant , indiquent un mouvement continu de la Mesure à deux tems inégaux , dont le premier tems est en levant , lequel mouvement convient à un Branle.

fi fi la sol la ut ut ut ut fi la fi,
Fidelium sonet vox sobri- - - a,

fi fi la sol la ut ut ut ut fi la fi,
** Convertere Si on in gaudi - - a,*

fi fi la sol la ut ut ut ut fi la fi
Sit omnium u na la ti ti-----a

ut re re sol la ut ut fi la sol fa sol,
Quos. uxi ca redemit gra-ti - - - a.

La Reprise étoit * *Convertere Sion*, &c.

Après ce que je viens de dire, je ne crois pas qu'il soit douteux, que le mot *Bergetta* fût le nom de la Danse dont il s'agit ici; que si dans la suite on donna ce nom à la Boisson ou Hypocras, que l'on bûvoit après avoir dansé, ç'a été parce que la Danse étant la partie principale de la Cérémonie, elle aura communiqué son nom à l'accessoire.

Les Mémoires qui furent dressés vers l'an 1653. pour la composition du Cérémonial qui est encore aujourd'hui en usage dans l'Eglise Métropolitaine, par M. Jean Millet, qui, d'Enfant de Chœur, étoit devenu par son mérite, Chanoine & Sous-Chantre de cette Eglise, & qui joignoit à une grande habileté dans le Chant Ecclesiastique, & même dans la Musique de ce tems là, une parfaite connoissance des Rits de l'Eglise de Besançon; ces Mémoires, dis-je, que je viens de lire par

B v hazard

hazard à l'endroit où il est parlé de la Fête de Pâques , confirment l'explication que je donne , car ils portent que la Procession , c'est à dire les trois tours qu'on faisoit dans le Cloître , auxquels la Danse avoit été réduite , comme on le verra ci-après , étoient apellés *Bergerette*.

Au reste ne vous persuadez pas , M. que la coutume de danser le jour de Pâques ait été propre au seul Clergé de Besançon. Durrand , qui écrivoit son Rational des divins Offices au XIII. siècle en parle comme d'un usage commun à plusieurs Eglises. (a) *In quibusdam locis hac die (Pascha) in aliis in Natali , Prelati cum suis Clericis ludunt vel in Claustris , vel in domibus Episcopalibus , ita ut etiam descendant ad ludum pile , vel etiam ad Choreas & Cantus*.

Dom Martenne (b) rapporte aussi une Danse qui se faisoit à Châlons sur Saone ; mais c'étoit le jour de la Pentecôte. *Post Completorium fit Chorus in prato. Decanus Cantionem primam , Veni sancte Spiritus ; ceteri suas dicant qui voluerint , Latine tamen*. Il paroît par ce texte de l'Ordinaire de Châlons que cette Danse devoit être de longue durée , puisque tous ceux du Clergé de cette Eglise pouvoient y chanter leurs Chansons ; après

(a) Rational. divin Off. lib. 6. cap. 83.

(b) De Antiqua Eccles. Discipl. pag. 543.

cela

cela ils pouvoient bien prendre des rafraîchissemens.

Bonnet dans son Histoire de la Danse , dit qu'à Limoges le jour de la Fête de S. Martial , Apôtre du Limousin , le peuple dansoit en rond dans le Chœur de l'Eglise de ce Saint , & qu'à la fin de chaque Pseaume , au lieu de *Gloria Patri* , il chantoit en langage du Païs : *Saint Marceau pregas per nous, & nous epingaren per vous* ; c'est-à-dire , S. Martial priez pour nous , & nous danserons pour vous. J'ai lû dans le même Auteur qu'en Provence aux Processions solennelles , il y a encore des Danses.

Je dois cependant remarquer ici que ces fades réjouissances ne furent introduites dans nos Eglises de Besançon qu'assés tard. Ce qui est bien certain, c'est qu'on ne les y pratiquoit pas à l'onzième siècle , non plus que la Fête des Foux , qui cependant avoit déjà la vogue dans plusieurs Eglises de France , comme dans celle de Sens , de Paris , &c. En effet le Cardinal Pierre de Damien , alors Légat en France & en Allemagne , en auroit eu connoissance , lorsqu'il vint à Besançon , & il n'eut pas manqué de les défendre , comme il fit ailleurs , lui qui reprit si sévèrement un autre abus d'une bien moindre conséquence , qui étoit que les Chanoines de Besançon étoient assis durant la Psalmodie

& pendant la Messe , au lieu de rester debout ; lui , dis-je , qui étant de retour en Italie , écrivit sur cela une ample lettre (a) à l'Archevêque Hugues I. par laquelle il l'exhorte par les motifs les plus pressans à extirper cette coutume qu'il jugeoit indigne de la sainteté du Service divin. D'ailleurs le portrait honorable que Pierre de Damien fait des Chanoines de Besançon dans sa lettre , ne permet pas de penser seulement qu'ils se livrassent alors à des Danses dans les Cloîtres de leurs Eglises , & à de semblables extravagances. Il est très-probable qu'elles n'y ont commencé qu'après que nos Chapitres eurent cessé la vie commune. Je puis même assurer que toutes les grossièretés que l'on pratiquoit dans les plus illustres Eglises du Royaume , comme la Fête de l'Âne à Rheims &c. ont toujours été bannies de nos Eglises , & je serois en état de prouver par de bonnes pièces la vigilance continuelle de notre illustre Chapitre Métropolitain à entretenir toute la bienséance & la modestie qui sont dûes au Lieu saint , même dans les siècles les plus barbares , où l'on observoit tant de coutumes grotesques , que la simplicité & l'ignorance y avoient laissé introduire.

Mais pour revenir à la *Bergerette* , le Con-

(a) *Opuscul.* 39, cap. 2.

eile Général de Vienne (a), auquel assista
 Clement V. & celui de Bâle (b), ayant con-
 damné ces réjouissances burlesques & indi-
 gnes de la sainteté de nos Eglises, on cessa
 d'y danser le jour de Pâques. Cependant l'at-
 tachment aveugle qu'on avoit pour cette
 coutume, laquelle on ne pouvoit se résoudre
 de quitter entierement, fit qu'on se restrai-
 gnit à faire seulement quelques tours dans
 les Cloîtres & que l'on substitua aux airs de
 branle l'Hymne de Lactance, *Salve Festa
 dies &c.* Voici ce qu'en dit un Rituel de
 notre Eglise de S. Etienne, écrit en François.
 vers le commencement du XVI. siècle.

» Nones dites, on s'assemble au Cloître ;
 » & les Chantres pour chanter la Musique,
 » lesquels commencent *Salve Festa dies*, &
 » Messieurs répondent, *Quâ Deus*, en allant
 » par le Cloître, & puis les Chantres recom-
 » mencent de chanter, & puis Messieurs ré-
 » pondent l'autre vers *Salve Festa dies*. Ainsi
 » ces deux vers se chantent *alternatim* par
 » Messieurs en tournant trois fois à l'entour
 » du Cloître. Ayant parachevé les trois tours
 » tous Messieurs avec les Chantres vont à la
 » Chapelle de S. Martin, & là font la colla-
 » tion en buvant de la Bergerette par trois

(a). Voyez la Clémentine *Gravi nimirum*, lib.
 3. tit. XIII. c. 1. de celebrat. Missar.

(b). Concil. Basl. ann. 1431. Sess. 21.

» fois & du vin par deux fois , à ſçavoir la
 » premiere & la derniere. Et premier que de
 » boire , l'un des Choriaux pource une taſſe
 » d'argent pleine de vin au plus vieux Cha-
 » noine en réception ou dignité , diſant , *Be-*
 » *nedicite* à haute voix , les Familliers répon-
 » dent de même à haute voix : *Dieu garde la*
 » *Cité* : & puis led. Sr Chanoine dit : *Pos-*
 » *tum ſervorum ſuorum benedicat Rex Anglo-*
 » *rum*. Leſdits Familliers répondent *Amen*.

D'autres Ordinaires de la même Eglise , écrits en Latin, portent la même choſe. Celui qui fut dreſſé en François l'an 1647. par M. Nicolas Billeret , qui de Chanoine de l'Eglise Collégiale de Sainte Magdeleine , fut élu Chanoine & Sous-Chantre de S. Etienne , à cauſe de ſa belle voix & de ſa grande capacité dans le chant Eccléſiaſtique , ſemble donner à entendre qu'en ce tems-là on avoit rétabli cette Danſe ; car dans le Chapitre de la Fête de Pâques , il y a un Article intitulé de cette ſorte , *Pour les Danſes du jour de Pâques* , & dans le corps de l'Article il eſt marqué : » On dit Nones , après quoi tous
 » vont au Cloître , & ſe tiennent l'un l'autre ,
 » le petit Chorial marchant le premier , &
 » tient la Cappe (a) du plus ancien Chanoi-

(a) Les Chanoines de l'Eglise Métropolitaine de Bezançon ont le privilege de porter au Chœur le Rochet & la Châpe violette , à la maniere de
 » ne ,

ne , & ainfi consécutivement tournent
trois tours à l'entour du Cloître , &c.

Ce qui m'étonne, c'est que, quoique cette Danse & toutes les autres grossieretés de cette espece , aient été défenduës sous de grièves peines par un Décret Synodal du Diocèse de Besançon , de l'an 1601. & précédemment par un autre Décret de l'an 1585. on l'aït encore pratiquée long tems après à Sainte Marie-Magdeleine qui est une Eglise d'ailleurs très-recommandable ; (a)

celle des Evêques. Ils l'appellent Cappe , du mot *Cappa*. En hyver elle est doublée d'Hermine , & en été elle est doublée de Tafetas cramoisi. C'est le Pape Paul V. qui la leur accorda l'an 1609. par une Bulle , datée du premier Juillet.

(a) L'Eglise de Ste Marie-Magdeleine de Besançon est la plus célèbre Collégiale du Diocèse. Elle est recommandable par beaucoup d'endroits , & en particulier par son ancienneté & par un grand nombre d'anciens usages qu'elle a conservés ; mais qui périssent insensiblement, surtout depuis trois ou quatre ans. On voit dans son ancien Nécrologe l'Empereur Charlemagne au nombre de ses Bien-faiteurs , ce qu'il faut entendre du tems qui a précédé l'Erection de cette Eglise en Collégiale , faite en 1028. par Hugues I. l'un de nos Archevêques , selon un vieux Manuscrit. Les meilleures Familles du Pays s'empressoient d'y posséder des Bénéfices. Etienne de Bourgogne , fils de l'un de nos Comtes , y étoit Chanoine au XIII. siècle , il y fonda son Anniversaire, pour lequel il assigna un Cens de 100. sols sur les Sauneries de Salins. Hugues-Michel ,
ainfi

ainsi qu'il paroît par l'Ordinaire de cette Eglise, écrit depuis environ 80. ans, duquel j'ai déjà fait mention. Ce qui est encore plus surprenant est que le *Defunctus*, & d'autres restes de la Fête des Foux, comme l'élection d'un Roy des Chapelains, apellé *Rex Capellanorum* dans les vieux Ordinaires, lequel officioit le jour de la Circoncision, revêtu de l'habit des Chanoines, placé sous un dais magnifique dans la place du Doyen de cette

nommé dans nos Manuscrits *D. Hugo de Bisuntio*, & quelquefois *D. Episcopus Parisiensis*, y avoit été aussi Chanoine; il y a fondé des Chapelles & son Anniversaire. La devotion qu'il avoit pour sainte Magdeleine, la Patrone de son Eglise, l'engagea à en fonder la Fête du Rit solennel dans les Eglises Métropolitaines de S. Jean & de S. Etienne, où elle ne se faisoit auparavant que du Rit semi-double. Cette Fondation est de l'an 1320. Les anciens Chanoines de cette Eglise cultivoient beaucoup le Chant Ecclésiastique; ils se piquoient, sur tout, d'en donner les Bénéfices, dont ils sont Collateurs, à des Ecclésiastiques qui avoient de belles voix, afin que le Service Divin se fit avec dignité. L'usage où ils étoient en ce point, porta cinq Chanoines en 1592. à s'opposer vigoureusement à l'institution que le Chapitre avoit donnée d'une des Chapelles d'honneur, chargées de la direction du Chœur, à un Ecclésiastique qui n'avoit pas toute la capacité nécessaire pour cela; & sur leurs remontrances, M. l'Archevêque de Besançon cassa l'institution, & défendit, à peine de nullité, d'en donner de semblables dans la suite.

Eglise

Eglise (a), qui remplit la premiere Dignité du Chapitre , & jouissant pour la célébration de l'Office divin des prérogatives du Chantre qui remplit la seconde Dignité , & l'élection d'un Roy des Chanoines qu'on apelloit *Rex Canonorum* , lequel officioit pareillement le jour de l'Epiphanie ; ce qui est de plus surprenant , c'est , dis-je , que ces folies ayent été continuées dans cette Eglise jusqu'à l'an 1710. Car ce ne fut qu'en cette année, que sur les remontrances de la plûpart des Chanoines , de quelques autres personnes zélées & sur le réquisitoire du Promoteur, que M. l'Archevêque François-Joseph de Grammont les supprima pour toujours par un Décret qu'il rendit sur cela au tems de la visite générale de son Diocèse , lorsqu'il visita l'Eglise de Ste Magdeleine. Et je ne vois pas comment on peut excuser ceux des Supôts de cette même Eglise qui avoient continué & soutenu

(a) Le Grand Trésorier de l'Eglise Métropolitaine de Besançon, est Doyen né de l'Eglise de sainte Marie-Magdeleine , depuis l'établissement du Chapitre de cette Collégiale. Anciennement il étoit l'un des sept Prêtres Cardinaux qui assistoient à l'Autel M. l'Archevêque aux jours solennels ; il étoit aussi l'un des sept Curés de la Ville. L'Eglise de Ste Magdeleine étoit son Titre , suivant une Bulle du Pape Calixte II. Voilà pourquoi au tems de l'érection du Chapitre , il en devint le Doyen , & y conserva tous les droits & tous les honneurs dont il avoit joui avant l'érection.

ces

ces abus proscrits depuis long-tems par les Canons des Conciles & par les Réglemens Synodaux , si ce n'est en ce que l'attachement aveugle qu'ils avoient pour la conservation des anciennes coûtumes les empêchoit de voir tout le ridicule de celles-ci , se croyant autorisés à les conserver à cause du serment qu'on faisoit prêter à chaque Supôt à sa premiere entrée , de faire à son tour la Fête de la Circoncision , & celle des Rois. J'ai même oui dire que des personnes pieuses ayant autrefois représenté les désordres auxquels toutes ces farces donnoient occasion , au tems même du Service divin , on leur répondoit : *C'est l'ancien usage , il ne faut rien changer* ; comme si la bonté d'une pratique devoit être mesurée par le plus ou le moins d'ancienneté. C'étoit par ces mêmes raisons que le Chapitre de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre prétendoit vers l'an 1531. que l'on devoit continuer le jeu de la Pelote & la Danse qui se faisoient dans cette Cathédrale la seconde Fête de Pâques , qu'un Chanoine nouveau venu entreprit avec succès de faire abolir , sans se mettre en peine d'encourir la haine & l'indignation des Zélateurs aveugles de la prétendue antiquité. Mais ce ne furent pas les bonnes raisons de ce Chanoine qui firent cesser ces désordres ; il fallut pour cela l'autorité des Juges Laïcs du Baillage d'Auxerre

xerre & même celle du Parlement de Paris , lesquels en cette affaire montrent autant de zèle pour la décence de la Maison de Dieu , que les Ministres sacrés firent voir d'opiniâtreté à maintenir ces fortes réjouissances.

J'ai dit ci-devant que ce fut après le Concile de Bâle qu'on cessa de danser dans les Cloîtres de nos Eglises le jour de Pâques ; mais que, pour ne pas abolir tout-à-fait cette pratique pour laquelle on étoit passionné , on se retrancha à faire quelques tours dans les Cloîtres , le Clergé marchant de file, l'un après l'autre , ce qui fut ainsi continué , comme je l'ai déjà dit , jusqu'à l'an 1738. Voici de quelle maniere cette Cérémonie se fit encore en 1737. pour la dernière fois.

A une heure après midi on annonça la Cérémonie par le grand Carillon , & par un coup de la grosse Cloche qu'on sonna en volée. On lut au Chœur une Leçon qui étoit le reste de l'Homélie des Matines. On chanta Nones , après lesquelles on commença la Bergerette en cet ordre. Le Marguillier comme Maître des Cérémonies , revêtu de son habit de Chœur conduisit la bande. Le plus ancien Dignitaire marcha seul le premier suivi d'un Enfant de Chœur qui portoit la queue de sa Chape ; tous les autres Chanoines vinrent ensuite , l'un après l'autre , chacun d'eux suivi d'un petit valet portant

tant la queue de la Chape. Après le Sous-Chantre , vinrent deux Chapelains qui marchoient ensemble. Tous entrèrent dans le Cloître, où ils firent trois tours sur le Parterre ou Gazon; ils faisoient ces tours sous les Arcades, quand il pleuvoit. Cependant les Musiciens placés dans l'un des coins du Cloître chantaient en Musique une espèce de Cantique Latin qui commençoit ainsi : *In hac die Dei, dicant nunc Galilai , quomodo Judai Regem perdidērunt*, &c. Les deux Chapelains répéterent les mêmes couplets en Plain-chant. Les trois tours étant finis , on chanta le *Regina Cœli latere* , & on récita les Pseaumes *Miserere* & *De profundis* pour un Chanoine de S. Etienne , nommé *Hugues Garnier* , qui avoit fondé la colation.

En réfléchissant sur cette colation, il m'est venu en pensée que ce Chanoine étoit peut-être un Zélateur de l'antiquité gothique , & qu'il avoit fait cette Fondation dans le dessein d'engager les membres du Clergé à se rendre assidus à cette Danse , pour qu'elle se fît plus solennellement.

J'avois dessein d'ajouter à ce que je viens de dire de notre *Bergerette* quelques réflexions , que j'ai faites sur une autre Cérémonie , que je crois avoir été une autre Danse Ecclésiastique , qui fut pratiquée ici le 10. du mois de Juillet de l'an 1453. Mais com-

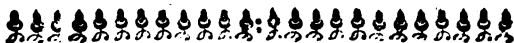
M.C.

SEPTEMBRE. 1742. 1955

me ma lettre n'est déjà que trop longue , & que d'ailleurs je n'ai pas tous les éclaircissements nécessaires pour écrire convenablement sur cette Cérémonie , je me contente pour le présent de copier ici ce que j'en ai lû dans un Manuscrit.

Sexcellus solvat D. Joanni Caleti Matriculario S. Joannis quatuor simasias vini per dictum Matricularium exhibitas illis qui Choream Machabæorum fecerunt 10. Julii nuper lapsâ horâ Missa in Ecclesia S. Joannis Evangelistæ propter Capitulum Provinciale Fratrum Minorum. Je suis , Monsieur , &c.

A Besançon , le 4. Juillet 1742.



EXHORTATION PATHÉTIQUE.

CONTE.

EN Bas Poitou , Pays Justicier ,
N'a pas long-temps qu'un Docteur menoit pendre
Un vieux Larron ; & tout par le sentier
L'admonestoit , comme on pouvoit l'entendre ,
Avec ce ton persuasif & tendre.
C'à , mon Ami , dites votre *in manus* ,
Vous connoissez le Monde & ses abus ;
Tournez vers Dieu désormais vos pensées ,

Et

Et renonçant à vos erreurs passées ,
 Promettez-lui de n'y retourner plus.

Par M. Desforges Maillard.

QUESTION DE PHYSIQUE,
 adressée à M. l'Abbé Baillard Dupinet,
*sçavoir, si le froid & le chaud élémentaires,
 allongent & racourcissent les Métaux ?*

Pourrois-je mieux m'adresser qu'à vous ;
 Monsieur, pour avoir la solution des
 doutes où m'a mis votre lettre , insérée dans
 le Mercure de Février dernier , page 254 ?
 Je sçavois bien , & l'expérience journaliere
 le fait assés sentir, que le feu gonfle & allon-
 ge les Métaux ; qu'un fer , par exemple , qui
 rougit dans la forge , devient sensiblement
 plus gros , & qu'il revient peu à peu dans
 son premier état , à mesure qu'on l'ex-
 pose à l'air ; mais que le froid & le chaud
 des saisons puissent allonger & racourcir ces
 mêmes Métaux , c'est un langage si nouveau
 pour moi , & , je crois , pour bien d'autres ,
 que depuis six semaines que j'ai lû ce que
 vous en avez écrit , je ne suis point encore
 revenu de ma surprise.

Je fus d'abord tenté de prendre la liberté
 que

que je prends aujourd'hui de vous écrire ; mais outre que j'étois surchargé d'ouvrages , je ne doutai point que quelqu'un, plus en état que moi de parler sur cette matière , ne se chargeât volontiers de la commission , & je me flatois par là de pouvoir être éclairci, sans exposer mon ignorance au grand jour. Il est arrivé tout le contraire de ce que j'attendois, puisque je trouve dans le Mercure d'Avril, dernier p. 692. une Lettre anonime, laquelle vous contredit sur certains articles , & semble vouloir rencherir sur celui de l'allongement des Métaux. Permettez donc , M. que je vous expose mes petites reflexions, & que je vous demande , au nom du Public , des éclaircissemens sur une découverte aussi singuliere que celle-là

Vous parlez d'abord d'un moyen imaginé par M. Julien le Roy , Horloger de Paris , pour corriger l'irrégularité que produit cet allongement prétendu sur la verge du Pendule , & vous parlez ensuite de lui substituer un autre moyen plus simple, & qui renferme les mêmes avantages. Tout cela paroît fort ingénieux. Mais n'est il pas à craindre que ce ne soient des remedes fort recherchés, pour guerir un mal imaginaire, qui n'existe nulle part ? Il est vrai que d'habiles Artistes en attestent la vérité , mais dans tous les tems les Physiciens ont crû entrevoir certaines choses dans

dans la Nature , dont ils ont été pleinement détrompés par la suite. Combien de choses n'attribuoit-on pas à *l'horreur du vuide*, lesquelles on reconnoît aujourd'hui n'être l'effet que de la pèsanteur de l'air & des loix de l'équilibre ? Et pour ne pas nous écarter de l'Horlogerie , à combien de fausses causes ne devoit-on pas attribuer l'irrégularité des Pendules avant qu'on eût reconnu l'irrégularité aparente des mouvemens du Soleil ?

N'auroit il pas été plus à propos, M. d'indiquer au Public dans votre lettre , les principales expériences qui servent à prouver cette variation des Métaux , afin de mettre les Curieux en état de se convaincre par eux-mêmes d'une vérité qui paroît si difficile à croire ? Alors les moyens dont vous parlez auroient parû d'autant plus estimables que le besoin auroit été plus réel.

Vous me direz peut-être qu'il a parû des Ecrits sur cette matière , & que les Sçavans Horlogers en sont assés instruits. Mais quand cela seroit, M. ce que je ne crois pas, le peuple des Horlogers , (passez-moi l'expression) est-il si méprisable, qu'il ne mérite pas un éclaircissement sur une matière qui l'intéresse si fort ? J'ai travaillé long-tems chés d'habiles Maîtres à Paris , à Genève , à Rouën; ignoroient-ils cette vérité, ou dois-je penser qu'ils ayent voulu m'en faire un mystère ?

En

En attendant, M. que vous , ou quelque personne charitable veuille se donner la peine d'instruire le Public de la maniere dont on doit s'y prendre, pour s'assûrer de ce que vous avancez, voici ce que j'ai fait moi-même depuis la lecture de votre Lettre.

J'ai mis un fil de laiton , d'une ligne de diametre & de quatre pieds de long dans un four, assés chaud pour cuire du pain ; j'ai apuyé une extrémité de ce fil contre un point immobile , & j'ai tiré une ligne très-fine à l'autre extrémité sur la pierre, proche la porte du four ; je l'ai fermée pendant un démi quart d'heure , & après l'avoir ouverte je n'ai pas pû reconnoître le moindre allongement du monde, quoique le fil de laiton fût chaud, à ne pouvoir pas être souffert dans la main. Comme je me méfie beaucoup de mes lumieres , j'ai crû que cette situation *horizontale* pourroit bien n'être pas aussi propre à l'allongement que celle d'une verge de Pendule qui est *verticale* & chargée d'un petit poids.

C'est pourquoi j'ai fait une seconde expérience avec un fil ou corde de Clavecin du *Numero 12.* que j'ai attaché au haut d'une planche , & l'ai chargé par le bas d'une once de plomb. Mais ce second fil exposé au même endroit dans cette nouvelle situation n'a pas mieux obéi aux impressions de l'air chaud que le premier dont je viens de par-

C lcr

111. La Nature seroit-elle d'accord avec les habiles Maîtres que j'ai connus, pour me faire un mystère d'une chose qu'elle semble avoir pris plaisir de manifester à tant d'autres ?

Si ces expériences ne sont pas assez fortes ; M. pour balancer votre opinion, elles sont du moins suffisantes pour me faire suspendre mon jugement , jusqu'à ce qu'on les détruise par d'autres meilleures. Mais quand même je ne les aurois pas faites, je trouverois assez d'autres raisons ailleurs , pour me faire douter de la variation des Métaux.

En effet, M. dans quel Océan d'incertitudes allons-nous tomber , si les impressions de l'air peuvent produire sur les Métaux les changemens que vous leur attribuez ? Car, ou ils sont sensibles , ces changemens , ou ils sont insensibles. Dans le second cas nous ne devons pas nous y arrêter , & dans le premier nous ne sommes plus sûrs de rien.

Les Instrumens des Astronomes , ces quarts de Cercle de plusieurs pieds de rayon, deviennent inutiles , ou pour mieux dire n'ont jamais servi qu'à nous tromper , car les Astronomes n'ayant point eû égard à la température de l'air , lorsqu'ils ont fait leurs Observations Astronomiques, les angles visuels auront été plus grands ou plus petits que ce que l'on pensoit , & tout le calcul aura porté sur un faux principe.

Que

Que si nous envisageons ces mêmes Observations par rapport aux Pendules dont on s'est servi pour les faire , elles seront encore beaucoup plus défectueuses , puisqu'il ne peut point y avoir eû d'Horloge juste avant la découverte en question. Il ne doit même point y en avoir aujourd'hui puisque les Horlogers sont si peu d'accord sur les moyens d'éviter ce défaut.

Les poids & les mesures n'auront plus rien de certain. Un pied de Roy , par exemple , sera plus ou moins gras , suivant la température de l'air , au moment qu'on l'aura pris sur la *toise matrice*. La verge d'une *Romaine* sera plus longue en *été* qu'en *hyver* , & si l'on y pèse une Marchandise précieuse , il y aura de la perte pour le vendeur ou pour l'acheteur.

Convenez avec moi , M. que si le Métal s'allonge par la chaleur , plus la pièce sera longue & plus l'allongement sera sensible. Or , puisqu'une verge de Pendule de deux ou trois pieds , s'allonge assés pour la déranger sensiblement , une verge de renvoi pour les aiguilles des grosses Horloges , qui aura douze ou quinze pieds de long , s'allongera , de façon que les étoiles n'engraineront plus ; c'est cependant ce qu'on n'a pas encore vû.

Si le Métal peut s'allonger , il doit aussi s'élargir par la même raison , & il paroît

C ij même

même que si l'air exerce quelque action sur la verge du Pendule, il doit plutôt la grossir que l'allonger, ce que je prouverai plus bas. Mais si le Métal peut s'élargir, que deviendra toute l'Horlogerie ? L'élargissement des roües causera un engrainage plus fort, & lorsque je croirai corriger mon Horloge par la verge du Pendule, elle se dérangera par le changement d'engrainage.

Je viens de dire que si, suivant votre opinion, l'air exerce quelque action sur la verge du Pendule, elle doit plutôt la grossir que l'allonger. Voyons si je pourrai le prouver.

La raison la plus plausible sur laquelle vous puissiez fonder la dilatation extérieure des Métaux, doit être, sans doute, M. la dilatation intérieure des petites Particules d'air renfermées dans les parties de ces Métaux, lesquels se mettant en mouvement par l'action de la chaleur, occupent plus de place & obligent les parties voisines à prendre en dehors ce qu'elles occupent de plus en dedans,

Pour rendre ce raisonnement plus familier, nous n'avons qu'à grossir en idée ces particules ou bulles d'air, en les suposant, par exemple, d'environ une ligne de diamètre, un peu moins. Cette supposition ne changera rien à la nature des choses.

Suposons donc une verge de Pendule d'une longueur arbitraire, d'une ligne d'épaisseur
&

& de deux lignes de largeur. Supposons aussi les bulles d'air d'environ une ligne de diamètre, rangées deux à deux dans toute la longueur de la verge du Pendule, & travaillant toutes également pendant la chaleur à pousser en dehors les parties du Métal qui les empêchent de s'étendre à leur aise ; choisissons à volonté trois *paires* contiguës de ces bulles d'air que nous avons supposées deux à deux.

N'est-il pas vrai, M. que la paire du milieu trouvera beaucoup moins de difficulté à écarter les parties du Métal *en dehors* où rien ne leur résiste, qu'à pousser *en haut & en bas*, où elles trouvent des bulles égales en forces, qui leur disputent le terrain. Il est donc vrai que chaque bulle en particulier trouvera plus de facilité à pousser *en large* qu'en *long*, & par conséquent la verge du Pendule doit plutôt *s'enfler* que *s'allonger* ; & , si vous me permettez de joindre à ce raisonnement une Expérience qui semble y avoir beaucoup de rapport, j'aurai l'honneur de vous dire, & tous les Forgerons le savent bien, qu'une barre de fer qu'on met au feu, grossit beaucoup plus à proportion, qu'elle ne s'allonge. L'application du principe ne paroîtra pas difficile.

Il est tems que je finisse cette lettre, qui n'est déjà que trop longue, je me flate donc, M. qu'en attendant que je sois convaincu par les

Expériences que vous aurez la bonté d'indiquer au Public , vous me permettrez de croire que les parties des Métaux sont trop dures & trop compactes pour céder aux impressions de l'air , tandis que ce n'est qu'avec beaucoup de peine que le feu lui-même peut les séparer , pour s'y faire un passage. Si les Horloges ont des irrégularités dont on ne connoît pas encore bien la cause, il faut chercher & ne pas se laisser ; mais rien ne rend le travail plus ingrat , que de marcher dans un chemin qui nous éloigne du vrai , bien loin de nous y conduire.

J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect , Monsieur , &c.

T A S S E L , *Horloger.*

À Avignon , le 18. Mai 1742.



O D E

À ORIANE , pour le jour de sa Fête.

DEscends de la voûte azurée ,
Fille du plus puissant des Dieux ;
Que par toi ma Lyre inspirée
Donne des sons harmonieux ;
Tu dois favoriser mon zèle

En

En faveur de cette mortelle ,
 Sur qui tu répands tes bienfaits ;
 MINERVÉ , il y va de ta gloire ;
 Je veux transmettre à la mémoire
 Et ses vertus & ses attraits.



Ah ! tu réponds à ma priere ;
 Habitans du sacré Vallon ,
 J'entre avec vous dans la carrière ,
 Qu'en ce jour vous ouvre Apollon.
 Cédez à l'ardent qui m'anime ;
 Je vais , dans un essor sublime ,
 Enfanter les Vers les plus beaux ;
 ORIANE , quel feu m'éclaire !
 Heureux jour , si je puis te plaire
 Et triompher de mes Rivaux !



Dans tes traits , aimable mortelle ,
 Quelles graces ! quelles beautés !
 De tout ce que je vois en elle ,
 Grands Dieux ! mes yeux sont enchantés.
 Quand votre pouvoir la fit naître ,
 Dès que vous la vites paroître ,
 Vous sentîtes tous en ce jour ,
 Que dans vos cœurs , Maîtres du Monde ,
 Comme Venus sortant de l'Onde ,
 Elle faisoit naître l'Amour.

C iiij Pourrions

Pourrions nous des plus vives flâmes
 Ne pas ressentir les ardeurs ?
 Ses vertus enchantent nos âmes ;
 Ses beaux yeux embrasent nos cœurs.
 A célébrer cette sagesse ,
 Qui l'éclaire & guide sans cesse ,
 Muse , consacre tes travaux ;
 Voi dans ces qualités divines ,
 Que Minerve a ses Héroïnes ,
 Ainsi que Mars a ses Héros.



Qu'un autre , au gré de son attente ,
 Chante la gloire des combats ;
 Non , cette chimere éclatante
 A pour moi de foibles apas.
 Répondez , vous , qui sur la terre
 Admirez ces foudres de guerre ,
 Qui mérite mieux des Autels ,
 Ou d'un vainqueur à qui tout cède ,
 Ou d'une Beauté qui possède
 Les cœurs des Dieux & des Mortels ?



Goûtons un destin favorable ;
 D'Amour suivons les Etendarts ,
 Et sur l'objet le plus aimable
 Allons épuiser nos regards.

Contem-

Contemplons ce beau caractère ,
Cet esprit , cette ame sincère ,
Cette bonté , cette candeur.
Dans ses yeux l'Amour prend ses armes,
Rien ne peut égaler ses charmes ,
Que les sentimens de son cœur.



Une nouvelle ardeur m'inspire ;
Quel Spectacle s'offre à mes yeux !
Sur l'aîle du tendre Zéphire
Flore vient embellir ces Lieux.
Ses pas ont devancé l'Aurore ,
Et mille fleurs viennent d'éclorre
Dans le sein des Ris , des Amours ;
Hâte-toi , charmante Déesse ;
Que ta brillante Cour s'empresse ;
Ce jour est le plus beau des jours.



Toi , par qui l'Amour nous engage ;
Objet de nos tendres désirs ,
ORIANE , reçois l'hommage
De nos vœux & de nos soupirs ;
Ah ! quand dans une douce yvresse ,
Pour toi , sur les bords du Permesse ,
Je cueille les plus belles fleurs ,
Ma Lyre , en ce transport sincère ,

C v

Peut

1968 MERCURE DE FRANCE

Peut-elle espérer de te plaire ,
Comme tu plais à tous les cœurs ?



Tel qu'un Aigle qui fend la nuë
J'aime à m'élever dans les airs ,
Et d'une route peu connue
J'affronte les périls divers.
Belles , dont la troupe adorable
Du destin le plus agréable
Sçait enchaîner la volupté ,
Pour prix de ces plaisirs tranquiles ;
Que je goûte dans vos aziles ,
Recevez l'immortalité.

*Par M. B * * d'Aix.*

✽:✽✽✽✽✽✽✽✽:✽✽✽✽✽✽✽✽:✽✽

*LETTRE écrite à M. D. L. R. par
M..... le 30. Juin 1742. au sujet
D'ISOTTA de Rimini.*

A Mateur des Lettres & de la Vertu ,
M. vous avez parû craindre dans
votre lettre publiée dans le Mercure du
mois de Septembre de l'année dernière ,
qu'*Isotta* , si célèbre par l'esprit , n'eût des-
honoré ses talens éminens par des vices du
cœur , qui ne nous permettroient pas de la
regarder

regarder comme un modèle de Vertu , lorsque nous sommes forcés de l'admirer comme un prodige de Science.

Je crois avoir de quoi vous rassûrer , en établissant qu'il y a eû deux *Isotta* , & en écartant l'idée du vice de l'*Isotta* qui pourroit en être soupçonnée. Toutes deux avoient une origine illustre , beaucoup d'esprit & de goût pour les Sciences & pour les Arts ; par-là, elles se ressembloient parfaitement, mais le lieu de la naissance , la différence d'état & l'usage de leurs talens les distinguent assez , pour qu'on ne soit point exposé à les confondre.

L'une , née à Veronne , peut être proposée comme le modèle de la Vertu la plus scrupuleuse , & l'autre , née à Rimini , comme celui d'une Vertu plus commune , qui n'est cependant guère moins estimable. C'est le hazard qui a fait naître les legeres observations que j'ai l'honneur de vous envoyer ; n'attendez donc pas de moi tous les éclaircissements qu'on peut donner sur ce Fait Historique ; mes occupations ne me laissent pas ce loisir. Si quelqu'un , plus instruit que moi , veut à cette occasion l'approfondir davantage , j'aurai rempli ce que je me suis proposé.

Un ami m'a donné le Poëme , ou le Livre *Isottens* , que M. Huguetan dit , dans son

C vj Voyage

Voyage d'Italie , être fort rare : ma curiosité a été piquée ; je l'ai lû attentivement , & par l'analyse que j'en ai faite , & que je vais encore abréger ici , on sera en état de juger de l'Ouvrage , & si la distinction des deux Isotta est bien fondée.

Ce Livre a été imprimé à Paris en 1539 , pour la première fois. Christophe Preudhomme le jugea digne de l'Impression , & d'être offert à *François-Antoine* Marquis de Pont , Fils aîné du Duc de Lorraine. Je croirois cependant volontiers que ce Poëme auroit pû être oublié. Il ne contient , ce me semble , rien d'intéressant ; l'ordonnance en est mal digérée , les vers peu exacts , la Latinité médiocre , & quelquefois vicieuse. Des lettres d'Isotta à * *Sigismond* , des réponses de Sigismond à Isotta , quelque vivement que leur amour y soit exprimé , peuvent-elles jamais composer un Poëme ? C'est néanmoins ce qu'a voulu écrire *Porcelius* , & ce qu'il a prétendu nous faire entendre en le divisant en quatre Livres.

Ce Poëte avoit le goût Epistolaire ; le Poëme qui précède , intitulé , *De amore Jovis in Isottam* s'en ressent. Ce sont des lettres de tout le Ciel Payen sur l'amour malheureux de Jupiter pour Isotta. Ce Dieu

* *Sigismond Pandulfe Malatesta* , Prince de Rimini.

est

est furieux de la résistance d'Isotta, qui lui préfère hardiment *Sigismond* ; il cherche à intéresser les autres Dieux, ou à le rendre heureux, ou à contribuer à le venger, mais ils paroissent plus touchés de la vertu d'Isotta que de la passion de Jupiter ; ils tiennent conseil ; Venus & Pallas se chargent de calmer sa fureur & de le rapeller à la raison.

On aperçoit déjà qu'Isotta de Rimini doit être distinguée d'Isotta de Veronne. Celle-ci étoit Fille d'une Vertu austere ; consacrée à la pureté la plus exacte, elle se proposoit d'imiter les modèles les plus parfaits ; Sara ; Esther, & Elizabeth, sont les exemples que doivent suivre les femmes mariées, lui écrit *Paul Maffei*, dans une lettre imprimée par D. Martene, *Ampl. Collect. T. III. Coll. 899.* Judith & Anne doivent être imitées par les veuves, mais l'excellence de votre état exige encore plus de perfection ; que Marie soit votre modèle ; que votre vie, comme un miroir, rende toutes les actions de la sienne, si vous voulez remplir vos devoirs.

La Vertu d'Isotta de Rimini est moins sublime ; c'est une chasteté conjugale, que rien ne peut ébranler ; sa beauté singulière lui attire des adorateurs ; la séduction employe tout ce qu'il y a de plus flatteur & de plus brillant. Jupiter même, ou pour parler plus naturellement, ce qu'il y a de plus grand ;
essaye

essaye en vain de l'attaquer ; elle conserve jusqu'à la mort la fidélité qu'elle devoit à son Epoux. Avec quelle vivacité ne rejette-t-elle pas les vœux que lui présente Jupiter ? Quelle tendresse de sentiment pour Sigismond ?

*Ille meo , qui me primus sibi junxit , amore ,
Gaudeat , & cordis sit Deus ille mei.*

*Illum ego perque nives , perque arma horrentia malo ;
Malo sequi quam te , sis licet ipse Deus.*

*Hoc vivam contenta viro , dum vita manebit :
Hunc faciam pulchra prole modesta patrem.*

*Hujus in amplexu , cum me mea fata resolvent ,
Et Fausta & Felix dicar Isotta mori.*

Ces sentimens , si flatteurs pour Sigismond , étoient presque nés avec elle : dès sa plus tendre enfance elle l'avoit aimé , & cet amour s'étoit fortifié avec l'âge.

*Parvula cum parvum poteram , qua mente , colebam ,
Inque meo solus pectore semper erat.*

*Paulatim ingenio , mox & crescentibus annis ,
Cum nostro semper tempore crevit amor.*

Quelque vifs que paroissent ces sentimens , le devoir de la raison les reglerent toujours. Isotta ne craint pas de les découvrir à son Pere ; elle le presse de les approuver , & de rendre légitime une flâme qui ne devoit jamais s'éteindre.

Ai

*At mea sic quamvis plusquam violenta cupido ,
 Chare parens , quamvis impatienter amem.
 Non erit in nostro tamen ullum crimen amore ,
 Quo capiti timeas illa pericla tuo. . . .
 Quod si forte meo , pater , aspirabis amorì ,
 Et patiere meum me coluisse Deum ,
 Vivet in Ausoniis me nulla beatior oris ,
 Latior Hadriacis nulla puella vadis. . . .
 Quod si crudelis tanto pugnabis amorì. . . .
 Non prius ex animo charum delebis amantem ,
 Quam solvas vita vincula dura mea.*

Si ce n'est point une fiction du Poëte , cette soumission filiale caractérise un tendre engagement , mais ne sçauroit jamais faire soupçonner un honteux commerce , tel que quelques Auteurs l'ont faussement imaginé , entre Isotta & Sigismond. Ce Prince n'aimoit pas avec moins de vivacité & de délicatesse. Il sentoît fortement tout ce qu'exigeoit de lui la préférence qu'Isotta lui avoit accordée sur tant d'autres, qui recherchoient son alliance : il l'avoit aimée dès qu'il l'avoit vûë ; il lui devoit le goût qui lui faisoit distinguer ce que les Muses & les beaux Arts ont de plus délicat. Que de motifs à un cœur bien né , pour s'attacher à un objet infiniment aimable !

Non

1974 MERCURE DE FRANCE

*Non latet hoc superos , teneris me semper ab annis ,
Semper Arimineam deperiisse Deam.*

*Nam facie & forma Cypris , Diana decore
Vincitur , ac digitis arteque Cecropia. . . .
Una quidem multis sollicitata procis :*

*Me tamen è multis deligit amantibus unum ,
In cujus se se traderet illa fidem. . . .*

*Debeo plura sibi , nam quod Na'ura negabat ,
Perficere in nobis est suus ausus amor.*

*Namque meum ingenuus animum traduxit ad artes ,
Et mea Castaliis ora rigavit aquis.*

*Carminis hinc primum , Ciithara hinc mihi cognitus
usus ;*

Hinc mihi cristati nobile Martis opus.

Le crime n'affecte point de se découvrir ;
la honte qui l'accompagne toujours, le force
de se cacher. Parle-t-on des fruits d'un com-
merce illégitime , comme Sigismond fait
des Enfans que lui avoit donnés Isotta. ?

*Hinc suscep'a mihi soboles , hinc aucta meorum
Progenies , sanctos qua nova reddit avos.*

Les passions vives portent quelquefois à
des excès , mais jamais à élever un Monu-
ment éternel de son infamie. La reflexion
vient & dissipe bien-tôt des projets insensés ;
que le premier feu avoit enfantés. Sigis-
mond bâtit à Isotta de son vivant un super-
be

SEPTEMBRE. 1742. 1975

be tombeau dans la célèbre Eglise qu'il fit construire à Rimini à l'honneur de S. François. Est-il vrai-semblable que ce fût pour une Maîtresse ? Voici comme en parle Isotta elle-même.

*Inde super gemino felix Elephante sepulchrum,
Quod mihi constituit Jupiter ille meus.*

Elle y fut enfin placée après sa mort, comme nous l'apprend le Poëte, en rendant compte à Sigismond des derniers sentimens d'Isotta, que mal-à-propos quelques Auteurs lui ont fait survivre.

*Sigismunde velim noscas ubi mortua tandem
Tanta jacet tumulo gloria deinde novo.
Illa quidem templo Geniorum excelsa quiescit ,
Altaque jam niveis stat Dea marmoribus ,
Quam gemini insignes Elephantæ ad sidera tollunt ,
Æternisque nitet marmor imaginibus.*

L'Elephant étoit , sans doute , le symbole qu'avoit adopté Sigismond. Cet animal fait un des principaux ornemens de ce tombeau, & on le voit encore sur le Revers d'une Médaille de ce Prince que M. Muratori, *Antiq. Ital. med. ævi. T. II Coll. 708.* a fait graver. On chercheroit peut-être en vain la raison de ce choix ; vous en avez indiqué plusieurs dans votre lettre , qui peuvent l'avoir déterminé, Je

celle de Rimini, s'il s'étoit imaginé qu'on pût
apliquer à la premiere ce qu'il disoit de la
seconde ? Je n'ai rien à ajoûter à des autori-
tés si respectables. J'ai l'honneur d'être, &c.



E P I T R E à mon Esprit.

C'Est à toi, mon Esprit, que ce Discours s'a-
dresse ;

Assés & trop long tems, de ta folle jeunesse

J'ai caché les défauts, toléré les abus ;

Ah ! puisque je les vois croître de plus en plus ,

Je prétens aujourd'hui, las de ton arrogance ,

Confondre ton orgueil, punir ton insolence ;

Dans tes égaremens tu prétends tout sçavoir ,

Et je te vois sans cesse oublier ton devoir ;

Oùi, je vois que sur toi, quoiqu'on puisse te dire ;

La sotté vanité ne prend que trop d'empire ,

Que trop plein, trop épris de ton peu de sçavoir ,

Tu penses que Minerve est toute en ton pouvoir ;

Par de pompeux discours tu contrefais le sage ;

Pour paroître sçavant, tu mets tout en usage ,

Et n'osant aspirer jusqu'à l'être en effet ,

L'aparence du moins, le nom te satisfait ;

Je vois , avec regret , jusqu'où va ta folie ;

Tu ne sçais que le nom de ta Philosophie ,

Et cependant tu veux t'ériger en Docteur ;

Que

Que ne puis-je aujourd'hui dissiper ton erreur ?
 Apprends qu'au nom de sage en vain on veut prétendre ;

La vertu seule a droit de nous le faire prendre ,
 Et combien a-t'on vû d'Auteurs audacieux ,
 Accablés sous le poids de ce nom glorieux !
 Pour devenir sçavant , il faut de la sagesse ;
 Mais, toi qui n'en as point , qui t'égares sans cesse,
 Qui , prenant tes erreurs pour des réalités ,
 Penses d'un Philosophe avoir les qualités ,
 Oser-tu. , foible esprit , vanter ta suffisance ,
 Toi , qui n'as de toi-même aucune connoissance ?
 Tâche de parvenir à ce point important ,

Et je te permettrai de te dire sçavant ;
 Mais de vertu trop vuide & trop plein de toi-même
 Tu ne sçaurois cacher ton ignorance extrême ,
 Et n'ayant d'autre objet qu'un chimérique honneur,
 Tu veux faire le docte, & passer pour Auteur.

Ah ! je ne vois que trop ton état déplorable ;
 Ton œil , pour la raison toujours inexorable ,
 Au silence à jamais, semble la condamner ;
 Tu n'entends que le nom que tu veux te donner ;
 Oui, c'est ta vaine gloire & ton fatal délire ,
 Qui t'ont fait prendre en main la plume pour écrire ;

Bien des sçavans ont fait naufrage à cet écueil ;
 Crains que ta vanité n'y trouve son cercueil.
 Ne pousse pas plus loin la fureur qui t'anime ,

Et

Et cesse d'asservir ta raison à la rime ;
 Penfes-tu que sans être inspiré d'Apollon,
 On soit jamais entré dans le sacré Vallon ?
 Dans les fougueux transports de ta verve indiscrete,
 Tu prétends mériter le titre de Poète ;
 Tu te crois au niveau du brillant de cet Art ,
 Et tu veux surpasser Clopinel & Ronsart ,
 Et poussant jusqu'au bout l'excès de ton audace ,
 Tu vois tout en pitié du sommet du Parnasse ;
 Ah ! crains de trop monter , semblable à Phaeton ,
 Crains de cheoir comme lui , tremble pour ton
 renom.

L'orgueil avilissant tout le cours de ta vie ,
 Ton sort va plus causer de pitié que d'envie ;
 Mais on regrettera le funeste moment
 Qui frapa ton cerveau d'un tel aveuglement.
 Si tu veux t'élever au-dessus du vulgaire ,
 Apprends sur tout qu'il faut être sage & se taire ;
 Que l'orgueil seulement nous rend audacieux ,
 Que c'est à la vertu de nous conduire aux Cieux ;
 Je ne te défends pas de cultiver ta verve ,
 Mais profite avec soin des leçons de Minerve ;
 Regarde tes défauts comme tes ennemis ;
 Fais leur toujours la guerre , & qu'ils te soient
 soumis ;
 A la seule vertu rends un culte fidèle ;
 La gloire d'un Héros ne consiste qu'en elle.

Il ne compte pour rien , sçavoir, Gloire, Valeur ;
 Mériter d'être heureux, est le parfait bonheur ;
 De Platon , de Socrate , au Temple de Mémoire ,
 La vertu fait graver les noms brillants de gloire.

N. Ch. Contan.



*MEMOIRE de M. D. Polluche , sur la
 Découverte d'un Prince & d'une Princesse
 de la Maison de France , dont les Généalog-
 gistes ne font point de mention.*

J Usqu'ici tant de Sçavans ont travaillé
 à l'établissement des Tables Généalogiques de la Mai-
 son de France , que dans l'état où elles
 sont aujourd'hui , elles semblent nous ré-
 pondre que cette partie intéressante de no-
 tre Histoire a été éclaircie d'une manière à
 ne devoir rien laisser à désirer. Mais l'expé-
 rience nous apprend tous les jours , qu'il y
 manque encore bien des choses , & qu'on
 peut regarder en quelque sorte la con-
 noissance des Familles , comme un champ
 fertile , sur lequel la récolte , pour être trop
 abondante , ne sçauroit jamais être entière.
 Je vais en donner un exemple dans un
 Prince & une Princesse du Sang de France ,
 qui tous les deux ont échapé à la diligence
 d.

des Généalogistes. Outre un avantage commun attaché à de semblables découvertes, celle-ci en a un particulier pour nous, en ce qu'elle intéresse la Province, & qu'elle est une suite des recherches qu'on fait actuellement pour l'Histoire de l'Orleanois.

Pierre de France, Fils de Louis le Gros, (a), qui prit le nom de Courtenay, en épousant Elisabeth, heritiere de cette Maison, eut de son mariage onze enfans, cinq garçons & six filles. Ces dernieres, car c'est d'elles seules dont il s'agit ici, furent : Alix mariée à Guillaume Comte de Joigny, & depuis à Aymon Comte d'Angoulesme ; Eustache qui épousa Guillaume Comte de Sancerre ; Clémence, qui épousa le Seigneur de Thiers, & Constance, qui ayant d'abord été mariée au Seigneur de Chateaufort, épousa en secondes nûces Guillaume, Seigneur de la Ferté-Arnaud & de Villepreux. Enfin deux autres Princesses, qui ne sont pas nommées, dont l'une, au raport d'*Alberic*, Religieux de Trois-fontaines, fut mere d'Eudes Comte de la Marche en Hongrie, & l'autre (1) femme du Seigneur de Charroft en Berry.

Ce sont là toutes les filles qu'on donne à Pierre de Courtenay, & le nombre en est allés grand, pour ne pas chercher à l'aug-

(a) *Hist. Chronol. de France*, Tom. I. p 474.

menter par une Princesse , dont la découverte n'a en soi aucun de ces Evénemens remarquables , qui pourroient la rendre intéressante pour l'Histoire. Mais rien n'est à négliger, quand il s'agit des Maisons Royales , & ce qui paroîtroit inutile dans d'autres occasions , cesse de l'être dans celle-ci.

La Princesse dont je veux parler , étoit Religieuse de Fontevraud , au Prieuré de la Magdeleine près d'Orleans , & c'est aux Titres seuls de cette Maison , que nous devons la connoissance que nous en avons. Le premier de ces Titres est une Charte de Pierre de Courtenay son Pere , qui entre autres dons qu'il fait aux Religieuses de l'Hospice d'Orleans ; (c'est l'ancien nom du Prieuré de la Magdeleine) , leur assigne dix livres *parisis* de rente annuelle , à prendre sur ses revenus de Fay , (II.) pour fournir la Communauté de chausses , sur laquelle somme de dix livres il entend que sa fille ait tous les ans celle de soixante sols pour ses habits ,
b) De quibus x. lib. filia nostra habebit lx. solidos pro veste sua.

La Charte est sans date , & le nom de la Princesse n'y est point exprimé , ce qui pourroit faire quelque difficulté , si l'un & l'autre de ces défauts n'étoient pleinement suppléés par une Charte du Roy Philippe Au-

(b) *Trésor du Prieuré de la Magdeleine.*

D guste

guste , confirmative de la premiere , & portant amortissement des biens qui y sont énoncés ; ce qui la suppose donnée en la même année, ou peu après. Voici la Charte :

» Philipès , par la grace de Dieu , Roy de
 » France : Sçavoir faisons , que Pierre de
 » Courtenay , notre Oncle , ayant donné
 » aux Religieuses de l'Hospice d'Orléans ,
 » du consentement d'Elisabeth son Epouse ,
 » & de leurs Enfans , dix livres *parisis* de
 » rente annuelle à prendre sur ses revenus
 » de Fay , desquelles Agnes sa fille auroit
 » pendant sa vie soixante sols chaque année
 » pour ses habits : *De quibus Agnes filia sua*
 » *annuatim habebit , quandiū vixerit lx. soli-*
 » *dos pro veste sua.* ... Nous aprouvons &
 » confirmons ladite donation. Fait (c) à Or-
 » léans l'an de l'Incarnation 1183. & de no-
 » tre Regne le sixième.

On ne peut douter après un témoignage aussi précis , qu'Agnès ne soit une Princesse qu'on doit ajouter à celles que l'Histoire avoit reconnues jusqu'ici pour les seules Filles de Pierre de France & d'Elizabeth de Courtenay , son Epouse. Mais comment les Continuateurs du Pere Anselme l'ont-ils oubliée , eux qui ont pû voir aisément la Charte que je viens de rapporter , imprimée en partie dans le *Clypeus Font-Ebraldensis* &c. du R.

(c) La même.

de

de la Mainferme, *T.III. p. 268* ? L'auroient-ils donc confonduë avec une des deux Princesses ses Sœurs , dont on ignore le nom ? Et supposé qu'étant sortie de son Convent , où peut-être elle n'étoit encore que Novice lors de la donation de son Pere , elle eût depuis été mariée , ce sont des conjectures , & les seules qu'on puisse alléguer. Mais en pareil cas il s'agissoit de montrer l'identité par de bonnes preuves. Comme ils ne l'ont pas fait , on peut attribuer leur silence à un oubli ou à un manque d'attention , dont les Généalogistes les plus exacts ne sont pas toujours exemts.

Une autre réflexion qui se présente assés naturellement , & qui regarde uniquement l'état d'Agnés , c'est de dire que cette Princesse n'est peut-être que fille naturelle de Pierre de Courtenay. Les termes *filius* & *filia* n'étant point tellement attachés aux Enfans legitimes , qu'on ne les ait employés en parlant des autres. J'en conviens. Mais si l'on veut faire quelque attention , qu'Elisabeth femme de Pierre de Courtenay parle conjointement avec son mary dans la Charte , par le consentement qu'elle donne aux dispositions qu'elle renferme , *Concedente & volente Elisabeth uxore mea* , on doit avouer que le *filia nostra* qui suit , ne peut convenir qu'à une fille née de leur mariage. Ce que

D ij confirme

confirme le *filiis nostris*, expression toute semblable employée pour Pierre & Robert de Courtenay, dont l'état de la naissance n'a jamais été soupçonné. *Et P. & R. filiis nostris concedentibus*. Je passe au second exemple que j'ai promis.

Tous les Historiens s'accordent à ne donner au Roy Louis XI. que trois (d) Enfans mâles, (car il n'est pas question ici des filles); le premier fût Joachim de France, né, selon quelques-uns à Geneppe le 18. Octobre 1458. & selon d'autres à Namur le 27. Juillet de l'année suivante, dans le tems que Louis son pere, qui n'étoit encore que Dauphin, s'étoit retiré en Flandres auprès du Duc de Bourgogne. Ce Prince mourut en bas âge, & fut inhumé chés les Cordeliers d'Amboise. Le second Fils fut Charles de France, qui succéda au Royaume sous le nom de Charles VIII. & le troisième, François de France, Duc de Berry, né au mois de Septembre 1472, mort l'année suivante au mois de Juillet, & enterré à Amboise, auprès de son frere Joachim.

Il est cependant certain, & on en conviendra dans le moment, que Louis XI. eut encore un autre Fils, nommé Louis comme lui, & qui fut inhumé dans l'Eglise de Notre-Dame de Clery près Orleans. Il y

(d) *Hist. Chronol. de France, T. I. pag. 122.*

à bien

à bien de l'apparence que ce Prince naquît avant que son Pere par vint à la Couronne , & qu'une des deux dates de la naissance du Prince Joachim son Frere lui appartient ; les Historiens ne les auront réunies sur une même tête , que parce qu'ils n'ont point connu le Prince dont je parle , & avec lequel ils pouvoient les partager. Le nom de Louis semble même insinuer que celui-ci étoit l'aîné de tous. Mais , quoiqu'il en soit , son existence est réelle , & elle est constatée par des Lettres du Roy Charles VIII. son frere , portant don aux Chanoines de Clery du Patronage de plusieurs Eglises en Normandie , pour les indemniser en quelque sorte , de deux mille livres qu'il leur retranchoit sur les quatre mille que le Roy son Pere leur avoit assignées sur les revenus de cette Province.

» Charles , par la grace de Dieu , Roy de
 » France : A tous ceux &c. avons reçu
 » l'humble supplication de nos chers & bien
 » amés les Doyen & Chanoines de l'Eglise
 » Collégiale de Notre-Dame de Clery ,
 » contenant que feu notre très-cher Seigneur
 » & Pere , que Dieu absolve , pour la singu-
 » guliere dévotion qu'il a toujours eue à la
 » Benoîte & très glorieuse Vierge Marie ,
 » Mere de Dieu , notre Créateur , & à ladite
 » Eglise de Clery , fondée en l'honneur de
 D iiij » ladite

» ladite Dame , il a élu sa Sépulture en la-
 » dite Eglise , en laquelle il & feuë notre
 » chere Dame & Mere sont inhumés & en-
 » terrés , & icelle Eglise a fait accroître ,
 » augmenter , & de nouvel accroître en
 » beau & somptueux Edifice. Et pour son
 » Obit & Sepulture , & le Salut & remede
 » des ames de lui & de notredite feuë Dame
 » & Mere , & de feu notre Frere L O Y S ,
 » qui semblablement y est inhumé & ense-
 » pulturé. . . : Sçavoir faisons , que Nous ,
 » les choses dessus considérées , & même-
 » ment que nosdits Pere & Mere & Frere
 » sont inhumés & ensepulturés en ladite
 » Eglise , comme dit est , désirant pour ce
 » ledit Service Divin , ainsi fondé en icelle...
 » être fait & continué. . . Donné à Paris le 19.
 » jour du mois d'Août , l'an de grace 1484.
Trésor de N. D. de Clery.

La même chose est repetée dans des Let-
 tres des Rois Louis XII. & François I. des
 25. Août 1498. & mois de Mars 1515. & si
 je donne ici un Extrait de celles du dernier ,
 ce n'est pas qu'elle ait besoin de nouveaux
 témoignages pour être cruë , mais unique-
 ment parce qu'elles contiennent quelques
 autres particularités qu'on pourra lire avec
 plaisir.

» FRANÇOIS, par la grace de Dieu.... nos
 » chers & bien amés les Doyen & Chanoi-
 » nes

» nes de N. D. de Clery , nous ont hum-
 » blement fait dire & remontrer que.
 » tant feus notre très cher Seigneur & Cousin,
 » (III.) le Roy Charles son Fils (*du Roy*
 » *Louis XI.*) que ledit Roy Loys , la Roine
 » Charlotte son Epouse , Loys de France
 » leur Fils , sont enterrés & inhumés.
 » pourquoi nous , ces choses considérées ...
 » aussi considéré que Nous & les nôtres de
 » tout tems sommes Patrons de ladite Egli-
 » se , & qu'en icelle sont inhumés & ense-
 » pulcrés ledit Roy Loys onzième , la Roine
 » Charlotte , ung de leurs enfans , ung des
 » enfans de notre dit feu Seigneur & Cousin
 » le Roy Charles , & le Cuer dudit Roy
 » Charles. . . à Paris le 26. jour de Mars, l'an
 » de grace 1544. (IV.) & de notre Regne
 » le premier. *Dans le même Trésor.*

Ce Fils de Charles VIII. inhumé à Clery,
 ne peut être que François de France , son
 troisième Fils , dont les Historiens ne mar-
 quent pas le lieu de la sépulture , au lieu
 qu'ils ont eu soin de nous dire (e) que les
 corps de Charles Orland & de Louis Char-
 les , ses Freres aînés , sont dans l'Eglise de
 S. Martin de Tours , où ils reposent sous le
 même Tombeau.

Quant à ce qui regarde le cœur de Char-
 les VIII. je crois devoir faire observer qu'il

(e) *Hist. Chronol. de France, T. I. p. 125.*

D iiij n'y

n'y avoit que quelques Mémoires de la Chambre des Comptes , qui fissent mention qu'il eût été porté à Clery , & qu'à Clery même on a long-tems ignoré l'endroit où il avoit été déposé. Les Religioneux (f) qui en profanerent l'Eglise , & ruinerent le Tombeau de Louis XI. en 1562. y cherchèrent vainement ce cœur qu'ils croyoient enfermé dans une boîte d'argent , dont leur avarice vouloit profiter , & ce ne fut que le sixième Mars 1634. qu'il fut trouvé par hasard , lors qu'on relevoit le pavé de l'Eglise. Il étoit enterré dans la Nef , vis-à-vis & à la distance d'environ deux toises du tombeau de Louis XI. & enfermé dans une petite urne de plomb , sur laquelle étoit écrit (g) *Ceci enferme le Cœur de Charles VIII.* On a même négligé de désigner par quelques marques particulieres cet endroit où il fut trouvé , & où on le remit aussi-tôt après le Procès Verbal qui fut fait de sa découverte.

D. POLLUCHE.

A Orleans , le 20. Juin 1742.

(f) *Mémoires manuscrits.*

(g) *La même, & Hist. d'Orleans de Guyon, T. II. pag. 307.*

N O T E S.

I. *L'autre , femme du Seigneur de Charroft. La Thaumassiere, dans son Histoire de Berry, L. 9. pag.*

pag. 729. donne à cette Princeſſe le nom d'Ifabelle , & pour mari Gautier III. Seigneur de Charoſt. Il cite en preuve un Titre de ce Seigneur , de l'an 1194. qui décide pour le nom d'Ifabelle. La convenance du nom porte à croire que cette Dame eſt celle dont parle le Moine Alberic.

II. *De Fay.* Fay Ologes , dans la Forêt d'Orleans.

III. *Le Roy Charles.* On voit dans l'Egliſe Métropolitaine de Narbonne , un ancien Tombeau , avec une Inſcription , qui marque que c'eſt la ſépulture du Roy Philippe le Hardi , quoique ce Monument ne renferme que le Cœur de ce Prince C'eſt dans le même ſens qu'il eſt dit ici que Charles VIII. eſt entermé à Clery.

IV. 1514. Suivant l'ancienne maniere de compter les années en France , & 1515. ſuivant la nouvelle. .



SUR un Portrait de Mad. la Princeſſe de Rohan.

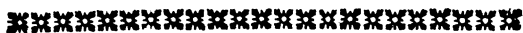
F A B L E.

L'Imagination étalant cent Portraits ,
S'écrioit : c'eſt à moi d'illuſtrer la Peinture ;
Je prête des beautés aux plus rians objets ;
Pour plaire, il faut toujours embellir la Nature.
Ceſſez , dit une Muſe , ah ! c'eſt trop nous vanter
De votre Art menſonger les merveilleux preſtiges ;
Vous inventez toujours , je ne ſçais qu'imiter ,
Et je vais cependant effacer vos prodiges.

D v Elle

1992 MERCURE DE FRANCE

Elle trace à l'instant avec légèreté
 Tout ce qui du Printems annonce la Déesse ,
 Déjà sa main enchanteresse
 Dans les traits a représenté
 Ce charme de l'esprit , ame de la beauté ,
 Non , l'imitation n'avoit jamais encore
 Si bien rendu la vérité.
 La toile respiroit , l'œil étoit enchanté ;
 Enfin c'étoit ROHAN , à dire : Je l'adore.
 La Muse expose alors le Portrait au grand jour ;
 Eh bien ! la fiction ici triomphe-t'elle ?
 Prenons pour nous juger Apollon & l'Amour ;
 Voulez-vous que je les appelle ?
 Non , non , eh que pourrois-je ici vous disputer ?
 Ce Portrait est charmant , parce qu'il est fidèle ;
 Rendez grace à votre Modèle ,
 L'imagination n'y peut rien ajouter.



Nous avons donné dans le Mercure du
 mois de Novembre dernier la Gravure
 d'une Pierre antique , sous le titre de *Sacri-
 fice à Bacchus Vendangeur* ; nous y joignîmes
 une Dissertation, qui nous avoit paru justifier
 ce Titre. Cependant on nous en a donné
 une nouvelle sur le sujet de cette même
 Pierre , où l'on prétend que l'Auteur de la
 première s'est trompé ; que ce n'est point

Bacchus

Bachus Vendangeur, mais le *Triomphe de l'Amour*, par le *secours de Bacchus*. Les égards que nous devons à ceux qui nous font l'honneur de nous adresser leurs idées, nous obligent de donner ici la Lettre que l'Auteur de cette Critique nous a écrite. Ceux qui ont du goût pour ce qui nous reste de la belle Antiquité, & qui voudront examiner celle des deux Dissertations qui leur paroîtra la plus raisonnable, n'auront qu'à lire le Mercure de Novembre 1741, où ils trouveront la premiere.

LETTRE écrite à M. D. L. R. au sujet d'une Pierre gravée, de son Cabinet, & publiée dans le mois de Novembre 1741.

J'Ai vû, Monsieur, avec plaisir, dans le Mercure de Novembre 1741. l'Estampe que vous y avez fait insérer de la gravûre sur une Agate du Cabinet de M. le Chevalier de la Roque. Ce Morceau m'a frappé; plus je l'examine, plus il me paroît d'une grande beauté; Il mérite, selon moi, l'attention des Curieux, & le Public vous doit avoir bien de l'obligation de lui en avoir donné la connoissance.

Vous ne vous bornez pas à une simple Exposition de cette belle Pierre; occupé sans cesse à instruire, vous donnés l'Explication du Sujet, & vous pensez que c'est un Sacrifice

fice à Bachus Vendangeur. Je ne suis pas assez téméraire pour combattre votre sentiment, je pense au contraire comme vous ; M. que tel est le sens que présentent d'abord les differens objets rassemblés en un si petit espace.

Cependant je me persuade qu'il y a quelque chose de plus mystérieux, caché dans cet Ouvrage, & que l'intention du Graveur a été de donner un Sujet allégorique : permettez-moi de vous faire part de mes idées.

On s'oublie quelquefois, & on ne se défie point assez de la subtilité du vin : si ces écarts sont funestes pour un homme ; combien, à plus forte raison, ces tristes momens sont-ils honteux pour une femme ! Quelle est sa situation au sortir d'une table, où l'excès du vin l'a flatée ? Incapable de réflexion, exposée à mille dangers, il lui est difficile de s'en garantir, sur tout quand elle n'a pour témoins que ceux, qui comme elle se sont laissé emporter par le plaisir, & qui sans y penser, ont goûté à longs traits d'une liqueur d'autant plus séduisante, qu'elle étoit versée par l'Amour.

Telle est en peu de mots l'idée que je me forme de l'Agate dont il s'agit, & je trouve que toutes les figures y ont un raport & une liaison parfaite.

Un Tonneau à côté de l'Autel, & des
Seps

Seps de Vigne distribués çà & là, annoncent que d'abord on a célébré une Fête consacrée à Bacchus.

Une Divinité paroît, ses Aîles & son Carquois me la font reconnoître, c'est l'Amour; derrière lui s'élève une branche de Vigne; il est à genoux sur le tonneau, & semble devoir sa naissance aux fumées du vin.

Une Colonne est terminée par la tête d'une belle Femme; cette tête seule, & séparée du reste du Corps, fait voir la perte que cette Femme a faite de sa tête, c'est-à-dire de son Jugement & de sa Raison. L'Amour, qui s'en est rendu maître par le secours de Bacchus, l'a placée sur une Colonne qui sert de Trophée à sa nouvelle Victoire: aussi a-t'il l'attention d'une main de la faire envisager, & de l'autre de montrer l'Autel fatal.

Les lumières de la Raison étant éteintes, ce n'est plus cet aimable objet, jaloux de ses droits; métamorphosé, & tel que les plus vils animaux, il ne peut connoître sa foiblesse, rapeller ses forces, ni discerner le mal d'avec le bien; c'est ainsi qu'on le voit étendu sur l'Autel, sans effroy pour le coup funeste qu'on est prêt à lui porter.

Une autre Personne, du même sexe, est debout, & regarde avec curiosité ce qui se passe

passé sur l'Autel ; elle est indifférente & tranquille sur le péril qui menace la victime ; totalement dégradée de son premier état , elle n'est plus reconnoissable , & n'excite pour elle aucun sentiment de pitié.

Dans un Lieu plus éloigné est un Vieillard , dont les jours ont été partagés entre Bachus & l'Amour ; il se soutient à peine ; il porte une Couronne , signe de victoire ; il semble insulter à la tête de la Beauté surprise , il l'éclaire avec le flambeau de l'Amour , & de l'autre main , il tient une torche , peut-être jadis allumée par un Dieu respectable , mais dont la forme actuelle annonce l'éloignement de la Vertu.

Je jette en gémissant un nouveau coup d'œil aux environs de l'Autel , j'y vois un jeune Sacrificateur , il leve le couteau fatal , & frappe la Victime qu'on immole à deux Divinités , d'autant plus terribles qu'elles sont unies ensemble.

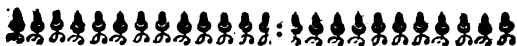
Après ces Explications , je me crois, Monsieur , en état de conclure que le Sujet gravé sur cette Agate est *le Triomphe de l'Amour par le secours de Bachus*. Vous ferez de mes Réflexions tel cas que vous jugerez à propos ; pour moi je conserverai avec soin l'Esquame que vous en avez fait tirer.

J'ai l'honneur d'être &c.

A Rouen , le 7. Janvier 1742.

L'EN-

SEPTEMBRE. 1742. 1997.



L'ENNUI,

O D E.

Dieux ! quel est l'épais nuage
Dont je suis envelopé ?
Que vois-je ! de quelle image
Mon esprit est-il frappé ?
Quelle tristesse soudaine
Se glissant de veine en veine ,
De moi s'empare aujourd'hui ?
Quelle langueur me dévore ?
C'est le Monstre que j'abhorre ,
Ah ! je reconnois l'ennui.



Le front ridé, l'air farouche ,
Il marche nonchalamment.
Son regard est sombre & louche ,
Il bâille à chaque moment.
L'affreuse mélancolie
Est sa Compagne chérie ,
Fleau des Jeux & des Ris ;
Les remords , l'incertitude ,
Les soucis , l'inquiétude ,
Sont ses plus chers favoris.

1798 MERCURE DE FRANCE

Du Cyprès noir & funeste
Il est toujours couronné ;
Plus dangereux que la peste ,
Son souffle est empoisonné.
Dérobez-vous à sa vûë ,
Affreux Basilic , il tue
Ce qui s'offre à ses regards.
Craignez d'augmenter le nombre
De ceux qui gissent à l'ombre
De ses pâles Etendarts.



Déjà l'Amour , vil Esclave ,
Est près de lui consterné ;
Ce Dieu , que l'insolent brave ,
Rampe à ses pieds enchaîné.
En proie aux vives allarmes ,
Les Ris , les Jeux , de leurs larmes
Baignent son Carquois brisé.
Près d'eux les Graces naïves
Pleurent , tristes & plaintives ,
Son Empire méprisé.



D'où fors-tu , Monstre bizarre ?
Qui peut t'avoir mis au jour ?
Sont-ce les bords du Tenare ?
Est-ce le cœur d'un Vautour ?
Sur quel barbare rivage

S'est

S'est donc formé l'assemblée
De tes attributs pervers ?
Réponds-moi , quelle Furie
A pû , te donnant la vie ,
Infecter tout l'Univers ?



A quoi sert l'horrible guerre
Que tu viens faire aux Mortels ?
Penses-tu que sur la terre
Ils te doivent des Autels ?
Crois-tu que sur des chimères ,
Sur des biens imaginaires
Ils prodiguent leur encens ?
Depuis quand ? sous quels auspices
Offre-t'on des Sacrifices
Aux Profanes , aux Tyrans ?



C'est toi , qui parmi les Graces
Secouant le noir flambeau ,
Accours , semant sur leurs traces
La triste horreur du tombeau.
A ton aspect insipide ,
La beauté devient livide ;
L'aimable enjouement languit.
Les Ris , les Jeux s'affoupiſſent ;
Les agrémens se flétrissent ;
Le doux plaisir s'affadir.

Fatal

1860 MERCURE DE FRANCE

Fatal présent de Pandore ,
Fuis , trop dangereux poison ,
Laisse respirer encore
Ma chancelante raison ;
Laisse-la dans l'équilibre ,
Tantôt aux fers , tantôt libre ;
Errer au gré du Destin.
Va , loin de cet hémisphère ,
Sur quelque terre étrangère
Verser ton mortel venin.



Mais que vois-je ! douce extase !
Les Cieux pour moi sont ouverts.
Je sens mon cœur qui s'embrase ,
Jé vois un autre Univers.
Quelle est donc cette Déesse ,
Dont la brillante jeunesse
Et m'enchanté & m'éblouit ?
Par sa présence attendrie ,
Mon ame long-tems flétrie ,
De nouveau s'épanouit.



C'est toi , Liberté charmante ,
Qui volant à mon secours ,
Viens ici , douce & riante ,
Sur les ailes des Amours.
Tu ramenes sur tes traces

Les

Les Ris, les Jeux & les Graces ;
 Quel bonheur pour mes désirs !
 Viens d'une main secourable
 Chasser l'ennui qui m'accable ,
 Et me rendre aux vrais plaisirs.

Par M. G. de B.



LETTRE de M. D. F. à M. D. L. R.
*au sujet de la Consécration que M. l'Evêque
 de Marseille a fait de son College à l'Im-
 maculée Conception de la sainte Vierge.*

Rien de si frappant , Monsieur , que le
 Spectacle édifiant que M. l'Evêque de
 Marseille vient de donner dans son College.
 Vous n'ignorez pas que son zèle pour la Re-
 ligion le lui a fait fonder. Il voit depuis
 quinze ans que le Ciel répand tous les jours
 de nouvelles bénédictions sur son Ouvrage ,
 & c'est pour en attirer encore de plus abon-
 dantes qu'il l'a voulu consacrer à l'Imma-
 culée Conception de Marie. Pour rendre
 cette Consécration éternelle , il a fait élever
 dans la cour du College une Statuë de la
 Vierge immaculée, de Marbre blanc, enchas-
 sée dans une niche incrustée des Marbres
 les plus précieux , d'un dessein & d'un goût
 exquis , sous laquelle on lit cete Inscription.

D. O. M.

1702 MERCURE DE FRANCE

D. O. M.

GYMNASIUM HOC

SUI ERGA CIVES MASSILIENSÉS AMORIS

PERENNE MONUMENTUM EREXIT.

ERECTUM

VIRGINI SINE LABE CONCEPTÆ

DICAVIT ET CONSECRAVIT

HENRICUS - XAVERIUS DE BELSUNCE DN

CASTELMORON,

EPISCOPUS MASSILIENSIS ;

COLLEGII FUNDATOR.

ANNO SALUTIS M. DCC. XLII.

Il destina le 29. du mois de Juillet dernier à cette auguste & pieuse Cérémonie. La cour des Classes fut tendue de belles Tapisseries. Elevé sur une estrade & sous le Dais en habits Pontificaux, assisté de tous les Peres du College, le Prélat fit , au bruit des Trompettes, Timbales & Tambours , la Bénédiction de la Statuë ; ensuite prenant la parole & l'adressant tantôt aux Ecoliers , tantôt à leurs Peres & Meres , tantôt aux Jésuites , enfin à tout le Peuple qui étoit accourû en foule à cette Fête , il parla des vertus de la Ste Vierge , & sur tout du Privilege singulier de son Immaculée Conception , avec cette éloquence qui lui est si naturelle , & qui lui attire les
cœurs

cœurs & l'attention de tous ceux qui se trouvent à ses fréquentes & pathétiques Exhortations. Les larmes couloient des yeux de tous les assistans; & qui n'en auroit pas versé, sur tout lorsque la torche en main, ce grand & pieux Prelat prosterné aux pieds de MARIE, lui consacra une Jeunesse qui lui est si chere ? Que ne dit-il pas de touchant ? Il faudroit être un autre lui-même pour le raconter. Que le Diocèse de Marseille est heureux d'avoir un tel Pasteur ! Que l'amour des Diocésains pour le Pasteur est sincere ! Il prend la source dans la tendresse que ce généreux Prélat a pour leurs Enfans, & dans les exemples de Vertu qu'il ne cesse de leur donner. Mais si tous les Spectateurs verserent des larmes en entendant la voix du Pasteur, que le Pasteur fut touché de voir le grand nombre d'Ecoliers qui fréquentent le College, suivre son exemple & se prosterner à leur tour devant l'Immaculée Marie, pour s'y consacrer ! L'air retentit des Cantiques de louanges à l'honneur de la Mere de Dieu. Les Professeurs du College signalerent leur zèle & leur pieté en cette occasion, en inspirant à leurs Eleves les sentimens pour Marie, que la Compagnie, dont ils sont Membres, a gravés profondément dans leurs cœurs. J'aurois bien voulu vous envoyer les Pièces de Poésie qu'ils leur firent reciter, L'esprit, la

piété

il punit les coupables , & récompense les Gens de bien.

En déracinant le crime il détourne les jugemens sévères de Dieu , & les foudres de sa colere de dessus un peuple souvent impie , sur lequel ils étoient prêts de tomber.

Il en est de même de ceux qui sont dépositaires du pouvoir que le Prince met en leurs mains pour l'administration de la Justice , ce qui est fort bien expliqué par ce beau Quatrain :

Quand les Juges pieux, à leur devoir fidèles,
Accablent sous leurs coups les têtes criminelles,
Les Dieux sont satisfaits, & désarment leurs mains,
Du Tonnerre tout prêt à frapper les Humains.

Dès qu'un peuple perd le respect qu'il doit à la Justice , dès qu'il se désaccoutume à la considérer comme sainte & inviolable , dès qu'il tâche de décréditer ou d'effrayer ceux à qui l'on en a confié la dispensation ; dès que les Juges se livrent à des impressions étrangères aux Loix , & que l'équité n'est plus chés eux le poids du Sanctuaire où se pesent leurs jugemens , on peut conclure que ç'en est fait d'une telle Nation , & qu'elle travaille à hâter sa propre ruine.

Rien n'est plus utile que la Loi qui soutient

tient dans leur dignité & dans leur pouvoir les Ministres de la Justice , tant qu'ils se conduisent bien , & qui les rend indépendans des perturbateurs du repos public , quoique d'un rang quelquefois supérieur à eux.

Ce bon ordre a été principalement établi par celui qui est aujourd'hui le Chef de la Justice en ce Royaume ; de tels Personages doivent être considérés comme des Anges tutélaires envoyés du Ciel pour le bien & le salut des Nations entières , & ils méritent que pendant leur vie on leur rende les mêmes honneurs , qu'on ne refuse jamais à leur mémoire , après leur mort.

Le véritable Juge , de quelque état qu'il soit , est celui qui en suivant les Loix de sa Patrie , résiste avec fermeté à la crainte , à la haine , aux sollicitations , à la pitié même dans leur exécution ; toute passion (même , la plus pardonnable) qui entre dans ses décisions , y laisse toujours quelque teinture d'injustice , au lieu que la droiture & l'impartialité le rendent inaccessible à toute considération , & à tout respect humain.

Cette droiture inflexible écarte l'esprit de parti , l'amitié la mieux cimentée , & les liens les plus respectables du sang. Aussi dépeint-on la Justice , aveuglée en quelque manière par un bandeau qu'on lui met sur les

E yeux.

il punit les coupables , & récompense les Gens de bien.

En déracinant le crime il détourne les jugemens sévères de Dieu , & les foudres de sa colere de dessus un peuple souvent impie , sur lequel ils étoient prêts de tomber.

Il en est de même de ceux qui sont dépositaires du pouvoir que le Prince met en leurs mains pour l'administration de la Justice , ce qui est fort bien expliqué par ce beau Quatrain :

Quand les Juges pieux , à leur devoir fidelles,
Accablent sous leurs coups les têtes criminelles,
Les Dieux sont satisfaits, & désarment leurs mains,
Du Tonnerre tout prêt à frapper les Humains.

Dès qu'un peuple perd le respect qu'il doit à la Justice , dès qu'il se désaccoutume à la considérer comme sainte & inviolable , dès qu'il tâche de décréditer ou d'effrayer ceux à qui l'on en a confié la dispensation ; dès que les Juges se livrent à des impressions étrangères aux Loix , & que l'équité n'est plus chés eux le poids du Sanctuaire où se pesent leurs jugemens , on peut conclure que ç'en est fait d'une telle Nation , & qu'elle travaille à hâter sa propre ruine.

Rien n'est plus utile que la Loi qui soutient

tient dans leur dignité & dans leur pouvoir les Ministres de la Justice , tant qu'ils se conduisent bien , & qui les rend indépendans des perturbateurs du repos public , quoique d'un rang quelquefois supérieur à eux.

Ce bon ordre a été principalement établi par celui qui est aujourd'hui le Chef de la Justice en ce Royaume ; de tels Personages doivent être considérés comme des Anges tutélaires envoyés du Ciel pour le bien & le salut des Nations entières , & ils méritent que pendant leur vie on leur rende les mêmes honneurs , qu'on ne refuse jamais à leur mémoire , après leur mort.

Le véritable Juge , de quelque état qu'il soit , est celui qui en suivant les Loix de sa Patrie , résiste avec fermeté à la crainte , à la haine , aux sollicitations , à la pitié même dans leur exécution ; toute passion (même , la plus pardonnable) qui entre dans ses décisions , y laisse toujours quelque teinture d'injustice , au lieu que la droiture & l'impartialité le rendent inaccessible à toute considération , & à tout respect humain.

Cette droiture inflexible écarte l'esprit de parti , l'amitié la mieux cimentée , & les liens les plus respectables du sang. Aussi dépeint-on la Justice, aveuglée en quelque manière par un bandeau qu'on lui met sur les

E yeux.

yeux , pour nous faire comprendre que son attention doit être entièrement fixée sur ces deux objets , *aquum & bonum* , sans permettre que des objets étrangers donnent ouverture au moindre préjugé , ni à la moindre distraction.

Le Magistrat se doit au Public tout entier. Esclave honorable de sa Dignité , il en respecte les fonctions ; il en médite les devoirs , il se prête à tout ce qu'elle exige de lui ; son tems est une espece de Trésor toujours ouvert au besoin de ses Concitoyens ; ses occupations ne dépendent pas de son goût , ni de son caprice ; elles sont engagées à la Justice & à l'Etat ; la Science , qui éclaire son esprit , ne le séduit point ; il propose ses avis sans ostentation ; il écoute ceux d'autrui sans jalousie ; il est aussi content d'apercevoir la vérité par des lumières étrangères que par les siennes ; il ne cherche qu'à la découvrir , sans se faire honneur de la découvrir ; il ne se considère point lui-même dans ce qu'il fait ; le bien public est le seul objet de ses démarches & de ses soins , & pourvû que cet objet soit rempli au gré de ses souhaits , tout son intérêt personnel lui est étranger dans ses fonctions : inutilement étalons-nous des dehors réglés , lorsque l'intérieur ne l'est pas ; c'est par le cœur qu'il faut commencer les attaques , pour remporter une victoire solide. Une

Une conduite hypocrite , une probité apparente, est toujours sujette à se démentir, mais lors qu'on est parvenu à se mettre au-dessus de tous les intérêts particuliers , rien n'empêche plus qu'on ne se livre à l'amour de la Justice , & par conséquent du bien public , qui en est la fin principale ; c'est la perfection & l'héroïsme de tous ceux qui sont en place pour rendre la justice à qui elle appartient , en résistant avec vigueur aux obstacles qui peuvent arrêter ou suspendre l'effet de l'amour qu'on a pour cette Reine des vertus.

Ce qui nous est rapporté à ce sujet par un Historien Persan, mérite l'attention des Gens de bon goût , & ne peut que faire plaisir au Lecteur.

Un Sultan de cette Nation étant campé avec son armée dans une Plaine peu habitée , un Officier de distinction entra par force dans la maison d'un Payfan , & trouvant sa femme jolie , il chassa le mari , pour lui faire avec plus de liberté l'affront le plus cruel & le plus sensible.

Le lendemain, le pauvre homme en porta sa plainte au Sultan , lequel justement irrité de cette violence , sans en connoître l'Auteur , lui dit qu'aparamment il rendroit bien une seconde visite à son épouse , & qu'en ce cas il n'avoit qu'à l'en venir informer sur le champ ; c'est ce qui arriva trois jours après.

E ij L'Officier

L'Officier rentra dans la cabane du Laboureur , qui en fut chassé comme la première fois , & qui alla d'abord à la tente du Prince pour l'en informer , surquoi le Sultan prit la noble résolution d'aller en personne examiner le fait , & il arriva chés le Paysan sur le minuit : comme ceux qui l'accompagnoient portoient des flambeaux allumés , il leur ordonna de les éteindre , d'entrer dans la maison sans faire de bruit , de se saisir du coupable & de le faire mourir sur le champ, ce qui fut exécuté fort exactement : le cadavre fut porté hors de la hutte & placé aux pieds du Sultan, qui le voulût ainsi.

Alors ayant commandé qu'on rallumât les flambeaux , & qu'on se placât en cercle autour du mort , il se mit à le considérer attentivement , après quoi montrant une certaine satisfaction que l'on vit peinte sur son visage , il se prosterna contre terre , & resta long-tems dans l'attitude d'un homme qui prie avec ferveur : puis s'étant relevé , il ordonna au Paysan de lui apporter à manger de ce qu'il avoit chés lui. Il fut obéi & mangea de grand apétit les mets grossiers que le bon homme avoit mis devant lui sur l'herbe.

Le Paysan voyant le Monarque de bonne humeur , eut la hardiesse de lui demander la raison de toute cette conduite , & le Sultan voulant bien satisfaire sa curiosité , lui répondit

pondit ce qui suit : Dès que tu m'eus instruit de l'affront qu'on t'avoit fait , je trouvai tant d'énormité dans ce crime , & une si grande hardiesse à le commettre (pour ainsi dire à ma vûë) que je m'imaginai que selon les apparences , le coupable ne pouvoit être qu'un de mes fils , & qu'aucun autre n'auroit osé porter l'insolence jusqu'à ce point , ce qui me détermina à faire éteindre les flambeaux , de peur que voyant à leur lueur des traits chéris , cette vuë ne me portât à sacrifier la justice à l'amour paternel ; lors qu'à la lumière des flambeaux rallumés j'ai découvert que c'étoit un autre coupable , j'en ai senti une joye inexprimable , & je me suis mis à genoux pour en rendre graces à Dieu , & si je mange avec tant d'avidité des mets dont tu me regales , ne t'en étonne point ; sçaches que l'inquiétude qui a déchiré mon ame depuis que tu m'as informé du fait , m'a empêché de prendre la moindre nourriture jusqu'à cet instant que je vois mon grand trouble calmé par une joye & une satisfaction que je n'osois presque espérer de goûter.

Bel exemple de l'amour de la Justice dans le cœur d'un Mahométan ; mais il y a partout des Héros en tout genre , & la Justice & la Verité sont de tous les Pays.



*A M. JOLY, Chanoine de la Chapelle-
au-Riche de Dijon, sur son Livre intitulé :
Eloges de quelques Auteurs François ,
in-8°. A Dijon , chés P. Martieret , 1742.*

Que ces ELOGES curieux,
Où , malgré la Parque ennemie ,
Plus d'un Auteur reçoit une nouvelle vie ,
Me paroissent judicieux !
Dans ce genre d'écrire ils m'offrent un modèle.
Puis-je mieux les apprécier ,
Qu'en te déclarant que mon zèle
Vient dans mon Cabinet de les associer
Aux ELOGES de Fontenelle ?

*Par M. C * * :*

Au même , par le même.

Auteur trop timide & modeste , (1)
Je sçais, bien mieux que toi, ce que ton Livre vaut
Je n'y trouve qu'un seul défaut ,
Défaut , sans doute , manifeste ;
C'est que ton nom connu dans le sacré Vallon ;
Ne s'y découvre en nulle page.
Ton nom eût pourtant fait l'éloge de l'Ouvrage ,
Comme l'Ouvrage encore eût illustré ton nom..

(1) *L'Auteur n'a point mis son nom à la tête de
son Livre , ni ailleurs.*

On

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes du Mercure d'Août par *Navire* ; *Langue* & *Bréviaire*. On trouve dans le premier Logogryphe, *An* , *Lange* , *Nuë* , *Ange* , *Eau* , *Glane* , *Glue* , *Lune* , *Un* , *Gale* , *Gula* , *Van* , *Age* , *Ave* , *Alun* , *Angle* , *Agen* , *Val* , *Aleu* , *Venal* , *Vega* , *Ange* , *Nage* , *Lave* , *Vena* , *Vag* ; & dans le second , *Eve* , *Verre* , *Brie* , *Braire* , *Rire* , *Vie* , *Rêve* , *Bieure* , *Bierre* , *Raie* , *Eau* , & *Air*.



E N I G M E.

Nous sommes grand nombre de sœurs ,
 Qu'un même nœud étroitement assemble ;
 Esclaves , sans sentir le poids de nos malheurs ,
 Nous ne servons jamais ensemble.
 Propres à la Société ,
 A l'usage de tous les hommes ,
 De la plus sombre obscurité
 Nous faisons naître la clarté.
 Lecteur , tu sçais à présent qui nous sommes ;
 Et tu nous as souvent donné la liberté.

Laffichard.



L O G O G R Y P H E.

L'Amant , par mon secours , fair part de ses transports

A la Belle qui fait le bonheur de sa vie ,

Le Politique me confie

Ses impénétrables ressorts ,

Et le Poète , plein du beau feu qui l'inspire ,

M'abandonne le soin de publier ses Vers.

Malgré cela , Lecteur , oserai-je le dire ?

On me noircit , on me déchire ,

Et je reçois mille outrages divers ;

Mais si tu veux que je t'apprennes ,

En t'épargnant de grandes peines ,

Les mots renfermés dans mon nom ;

En voici clairement l'énumération.

Une pomme , à laquelle

Un tendre Amant

Compare ordinairement

La couleur vive & naturelle

Du visage de celle

Qui l'a rendu sensible à ses charmes vainqueurs

Une babillarde éternelle ,

Image de ces sots parleurs ;

Qui fatiguent leurs Auditeurs

Par d'inutiles verbiages ;

Quelque chose d'assés léger ;

Cependant pour s'en décharger ;

U

Un Roy de l'Orient prend du monde à ses gages.

En faveur des humains

Ce qu'une fertile Déesse

Tous les Etes répand à pleines mains ,

Et qui nous remplit d'allegresse.

Adieu , Lecteur , j'en ai déjà trop dit ,

Je dois , en me taisant , ménager ton esprit.

De Haulleterre , de Dreux.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS , &c.

RECUEIL de plusieurs Pièces de Poë-
sie & d'Eloquence , présentées à l'Aca-
démie des Jeux Floraux l'anné M. DCC. LXII.
avec les Discours prononcés dans les Assem-
blées publiques de l'Académie , 1. vol. in-8°.
de 230. pages, *A Toulouse* , chés Claude-
Gilles *le Camus* , seul Imprimeur du Roy &
de l'Académie des Jeux Floraux.

A la tête de ce Recueil est l'Ode qui a
remporté le Prix par le jugement de l'Acadé-
mie , en la présente année 1742. Elle est de
M. le Chevalier DE LAURE'S , fils de M. le
Doyen de la Cour des Aides de Montpel-
lier. On sera , sans doute , bien aise de la
trouver ici.

E v LES

2016 MERCURE DE FRANCE

LES AVANTAGES DE LA VIEILLESSE,

O D E.

T El qu'un Cigne aux bords du Méandre ,
Quand la mort va fermer ses yeux ,
Des derniers Chants qu'il fait entendre
Charme les Hommes & les Dieux ;
Tel prêt à quitter la lumière ,
Dieu du Pînde , dans ta carrière ,
Je vais étonner mes Rivaux :
A tes sons j'accorde ma Lyre ,
Et nouveau (a) Sophocle , j'aspire
A tes triomphes les plus beaux.



O Mortel , dont le cœur avide
Vole après un bien qui te fuit ,
Ma voix de l'erreur qui te guide
Vient dissiper l'épaisse nuit.
Abandonne un espoir frivole ;
Et contre le tems qui s'envole ,
Ingrat , rougis de murmurer :
Libre du joug de la Jeunesse ,
C'est dans les bras de la VIEILLESSE
Que tu vas bien-tôt respirer.



(a) *Sophocle remporta le Prix de la Tragédie dans un âge très-avancé.*

TR

Tu disparois , obscur nuage ,
 Fan ôme , qui m'as trop séduit ;
 Le calme succede à l'orage ;
 Le jour le plus serein me luit.
 Ma vie à cet instant commence ;
 La raison & l'expérience
 Eclairent , rassurent mes pas :
 Je cueille , même après l'Automne ,
 Des Fruits mûrs , que la Vertu donne ,
 Et que le tems ne détruit pas.



Lance tes traits , Amour perfide ,
 Fais briller tes charmes trompeurs :
 LA VIEILLESSSE me sert d'Égide ;
 Je ris de tes vaines fureurs ;
 Jadis aux Bacchantes fidèle ,
 Sur leurs traces , fils (b) de Séméle ,
 J'honorois ta Divinité :
 Mon culte est enfin raisonnable ,
 Et ton Nectar coule à ma table
 Des mains de la sobriété.



Le Regne passager de Flore
 N'offre que de vaines couleurs :
 Telle est , ô Beautés , votre Aurore ;
 Cessez d'idolâtrer ses fleurs :
 Si les rides font fuir les Graces ,

(b) *Bachus.*

2013 MERCURE DE FRANCE

Le Temps amène sur ses traces
Des biens plus vrais & plus constans :
ISAURE (c) à son dixième lustre
Brilloit déjà d'un plus beau lustre
Qu'aux premiers jours de son Printemps.



Arrête , téméraire Icare ;
Sui ton Pere au milieu des Airs :
Mais que vois-je ? hélas il s'égare ;
Dédale seul franchit les Mers.
Ainsi périra la Jeunesse ,
Qui sur la voix de la VIEILLESSE
Ne reglera point son essor.
Jamais le jeune Télémaque
N'auroit revû les Murs d'Iraque ;
S'il n'eût eû pour guide Mentor.



Dieux ! sous mes pas la Terre s'ouvre ;
Quels objets ! quel abîme affreux !
Mon œil effrayé vous découvre ,
Noir Tartare , terribles feux :
Que de Paris , que de Narcisses ,
En proie aux plus cruels supplices ,
Gémissent sur ces tristes bords !
Mais dans les Champs de l'Elisée ,

(c) Il conste par l'Épithaphe de Clémence Isaura ,
que Papyre-Masson envoya aux Capitouls de Tou-
louse , qu'elle a vécu cinquante ans.

S i

Si je vois un fils de Thésée ,
Que j'y puis compter de Nestors !



Le sang , la flamme , le ravage ,
Annoncent les jeunes Héros ;
Insatiables de carnage ,
Ils lassent la main d'Atropos.
Octave , au Printems de sa vie ,
Est un Tigre , dont la furie
Immole Rome à ses projets ;
Mais mûri par l'âge , il est Homme ;
Octave enfin , l'amour de Rome ,
Est le Pere de ses Sujets.



Que les limites d'un Empire
Changent au gré du Conquérant :
Le Vieillard que Minerve inspire ,
Par les Loix qu'il dicte est plus grand.
Accourez des demeures sombres ,
Venez l'attester , fieres Ombres ,
Et de Licurgue & de Minos.
Où vais-je chercher des exemples ?
France , dans FLEURY tu contemples
Un Sage qui fait les Héros.



O Tems , que ta fuite est utile !
Mon ame en sent l'heureux effet :
Hâte-toi , soumets cette Argile ,

Qu'animas-

Qu'anima le (d) fils de Japet.
 En affoiblissant nos entraves ,
 Tes coups soulagent des Esclaves ,
 Courbés vers les terrestres Lieux.
 Plus ta main frappe la matière ,
 Plus mon esprit rompt la barrière
 Qui sépare l'Homme des Dieux.

Infirmitas corporis sobrietas mentis est.

Ambr. in Hexam. Lib. 1.

*L'Histoire , la Vanité des Biens du Monde ;
 les Avantages du Travail , les Plaisirs de la
 Vie Rustique , le Bonheur , LES BOURBONS ,
 les Fleurs ,* sont le sujet de sept autres Odes
 qui suivent dans le Recueil , celle qui a
 remporté le Prix ; lesquelles ont concouru
 & ont aussi leur mérite.

On trouve à la page 45. le Poëme , qui a
 remporté le Prix de ce genre , par le même
 Jugement. Il est encore de M. DE LAURE'S,
 Auteur de l'Ode Couronnée. Le sujet en est
 grand & noblement exécuté , comme on va
 le voir.

L'E'TABLISSEMENT DES CHEVALIERS DE RHODES A MALTE.

P O E M E.

J'entreprends de chanter l'Île Sainte & Guerrière ;
 (d) *Prométhée,*

Qui

Qui sert à l'Occident de puissante Barrière ,
Le Rempart des Chrétiens , l'effroi des Ottomans
Verité , tu vas seule animer mes accens.

Rhode (a) , où ses Chevaliers depuis quarante
lustres ,

Faisoient briller la Croix par mille exploits il-
lustres ;

Rhode , que secondé de deux cent mille bras ,

Mahomet assiégea , mais ne renversa pas ,

Livrée à Soliman par les complots d'un (b) Traître ,

Malgré sa résistance alloit changer de Maître ,

Quand Villiers , digne Chef de tes vaillans Guer-
riers ,

S'adresse au Dieu qui donne ou flétrit les Lauriers :

Toi , qui peux d'un seul mot anéantir la Terre ,

Arme ton bras , Grand Dieu , fais gronder ton
Tonnere ;

Que nos fiers ennemis foudroyés par tes coups ,

Portent ces mêmes fers qu'ils ont forgés pour
nous.

Frape : que le dernier d'une Race infidèle

Connoisse, en expirant, que tu combats contre elle.

Le Ciel , sans l'exaucer , écouta ce Héros ;

Une voix annonça ses Decrets par ces mots :

Cede , sage Villiers : la suprême Puissance

(a) Il y avoit environ deux cent ans que les Che-
valiers de S. Jean de Jerusalem étoient possesseurs de
Rhodes.

(b) Damaral , Chancelier de l'Ordre.

2022 MERCURE DE FRANCE

Pour ton Persécuteur fait pancher sa balance :

Cede ; Dieu dans ce jour sécondant ses Exploits ;

Permet que le Croissant l'emporte sur la Croix :

Abandonne ces lieux ; pars : sa main secourable

Te conduira bien-tôt dans un Port favorable.

C'est-là que tes Guerriers , par des faits éclatans ;

Triompheront toujours & du sort & des tems.

Le Prince , pénétré de cette voix Divine ,

Leve les yeux au Ciel ; il soupire , il s'incline ,

Et fidèle à son Dieu , mais Grand dans son mal-
heur ,

Paroît ceder au Ciel & non pas au Vainqueur.

Quel spectacle touchant ! Je vois vos destinées ,

O glorieux vaincus , aux flots abandonnées :

Ce n'étoit pas assés que Solime à vos yeux

Eût fléchi sous le joug d'un Tyran odieux ;

Ce n'étoit pas assés que le bras de l'Impie

Vous eût chassés des Lieux teints du Sang du
Messie ;

Il faut encore , il faut qu'après tant de travaux ,

Sanglans , percés de coups , vous erriez sur les
flots.

Sur vos fronts consternés , dans ce morne silence ,

Ah ! que votre douleur parle avec éloquence !

Vos yeux sont attachés sur les tristes débris

De ces Tours , de ces Murs brûlés ou démolis.

Des favorables vents cependant les haleines

Font voler les Vaisseaux sur les liquides Plaines.

Rhode fuit : ô regrets ! . . Mais le Ciel s'obscurcit ;
L'Air

L'Air siffle , l'Eclair brille & la Vague mugit.
 Les (a) Autans déchaînés , les Flots & le Tonnerre
 Livrent à ces Héros une nouvelle Guerre :
 Leurs Vaisseaux font brisés , & mille objets d'hor-
 reur

Leur présentent sans cesse une mort sans honneur.
 Daigne les secourir , Grand Dieu , tiens ta pro-
 messe :

Tu m'entens ; l'Air se calme & la Tempête cesse :
 La Crête dans ses Ports recueille tes Soldats ,
 Et touché de leurs maux , (b) Clément leur tend
 les bras ,

Lui , qui porta jadis la Croix qu'il favorise ,
 Et que tu fis pour eux le Chef de ton Eglise,
 Ce Tronc mourant , Viterbe , est reçu dans ton
 sein ;

A l'abri de la foudre il y renaît enfin :
 Mais c'étoit peu d'avoir conservé ses Racines ,
 S'il n'eût pû désormais fleurir sur ses Ruïnes.
 C'est à Clément encor que cet honneur est dû :
 A ses vœux , à ses cris (c) Charles enfin rendu ,
 Accorde à ces Guerriers un Port sûr & commode ;
 Malte devient pour eux une nouvelle Rhode.
 Sur les bords de l'Afrique on voit du sein des
 Mers ,

(a) Vents contraires.

(b) Le Pape Clement VII. qui avoit été Chevalier de Rhodes &c.

(c) Charles-Quint leur accorde l'Isle de Malte.

Un

Un Roc audacieux s'élever dans les Airs :
 Les Peuples de Tunis, de Rome & de Numance
 Soumirent autrefois cette Isle à leur Puissance :
 Un Air pur & serein fertilisant ses Champs ,
 De Fruits délicieux nourrit ses Habitans.
 C'est-là que de Villiers la Milice est portée ,
 Et c'est-là que la Croix pour toujours est plantée.
 Les Enfans d'Archimede apellés sur ces Bords ,
 Pour les fortifier épuisent leurs efforts ;
 Sous leurs sçavantes mains s'élevent des Ouvrages,
 Où la Nature à l'Art prête ses avantages.
 Héros , je touche enfin à ces jours lumineux ,
 Qui de tout l'Univers éblouirent les yeux.
 Du creux de vos Rochers s'élevent des Tempêtes
 Dont l'éclat fait trembler les plus superbes Têtes :
 Tout cede à vos Exploits , & l'Empire Chrétien
 Trouve dans votre bras sa Gloire & son Soutien.
 Mais un audacieux a juré votre perte ;
 De ses nombreux vaisseaux je vois la Mer cou-
 verte.
 Malte , sur tes débris l'orgueilleux Soliman
 Veut s'ouvrir un chemin juques au Vatican :
 De ses sanglans Arrêts les coupables Ministres
 Volent pour t'immoler à ses projets sinistres ;
 Mais il n'est plus de Traître . . . Après mille com-
 bats ,
 La terreur sur les Mers précipite leurs pas.
 Que des Chants les plus doux tes Temples reten-
 tissent ,

Malte ,

Malte , du Ciel sur toi les Décrets s'accomplissent :
 Tes Murs sont affermis : les heureux Voyageurs ,
 Trouvent dans tes Guerriers de zélés Défenseurs ,
 Et l'Ottoman , frappé de ce dernier outrage ,
 N'ose plus aborder ton dangereux Rivage.

Tanta molis erat Romanam condere gentem.

Ce Poëme est suivi de ceux de *la Mort de Socrate*, de *Tirée*, de *la Loy de Dieu*, ou *le Décalogue*, de *l'Opera*, & *d'Olinde* (a) & *Sophonie* tiré du VII. Chant de la Jérusalem du Tasse. Aucun de ces Poëmes qui ont concouru , ne nous a parû mériter davantage l'attention des Lecteurs que celui qui porte pour titre *l'Opera*, ce qui engage de le donner ici dans son entier.

L' O P E R A

P O E M E.

D'un spectacle brillant , monstrueux , agreable ;
 Je chante le désordre & la pompe admirable.
 Muses , à le tracer apprêtez vos pinceaux :
 Pour un nouveau sujet il faut des Chants nouveaux.
 Fatigués des plaisirs que l'Olimpe présente ,
 Les Dieux avoient quitté leur demeure éclatante ;
 Le séjour de la terre attira leur désir :
 Les mortelles Beautés y flatoient leur loisir ;

(a) Aussi du P. Lombard.

Lorsque

2626 MERCURE DE FRANCE

Lorsque de cet excès la Sagesse effrayée ,
Peint à Momus la peine où son ame est noyée ;
De son Art enchanteur implore le secours ,
Et rend le Dieu des Ris docile à ses discours.
Oùi , dit-il , par l'accord de bizarres merveilles
Frapons des Immortels les yeux & les oreilles.
La Sagesse sourit : dans l'espoir du succès ,
Elle assemble les Dieux au céleste Palais.
Tout-à-coup la Splendeur d'une Pompe nouvelle
Ebloûit les regards de la Troupe Immortelle :
Par un même miracle , & dans le même tems ,
L'Olimpe retentit de Concerts ravissans.
Sous des noms empruntés les Dieux & les Déeses
Entendent exprimer leurs fureurs, leurs tendresses,
Momus vient sur la Scène, & les Jeux qu'il instruit
Célébrent avec lui la Fête qu'il conduit.
Les Graces , que dévore un vain désir de plaire ,
Trop sûres de charmer , prêtent leur ministère.
Le Dieu du Badinage expose une action ,
Dont l'amufante intrigue est une passion.
Sa naissance , sa suite & sa fin surprenante
Des divins Spectateurs trompe & flate l'attente ;
Ses divers mouvemens , avec grace dépeints ,
Rallument dans leurs cœurs des plaisirs presque é-
teints.
L'Amour parle , se taît , cherche , fuit la retraite ;
Une Alceste revit pour charmer un Admète.
Un Amant qui se trouve auprès de son Iffé ,

Se

Se paye , en la voyant , des pleurs qu'il a versé.
Aux doux attrait d'un Chant noble , rapide &
tendre ,

Les Dieux émus, ravis, se laissent tous surprendre,
La Trompette , le Luth , la Lyre , le Hautbois ,
Des Acteurs réunis accompagnent la voix.

Souvent un même son fait un seul Personnage ;
En cinq tems , sans cesser , l'action se partage.
L'aimable Terpsicore, aux yeux des Dieux surpris ;
Jouit de l'intervalle , & danse avec les Ris ;

Sa joye , ou vive , ou sombre , ou folâtre , ou dis-
crete ,

Des incidens passés est l'exacte interprète ;
Peint la Haine, l'Amour , la Rage , la Douleur ;
Ses pas sont le tableau des mouvemens du cœur.
O surprise ! Quels feux ! quels éclats. . . Le Ton-
nerre ,

Les Monstres que vomit & que reprend la Terre ;
L'Onde , l'Air , tour-à-tour , ou tous au même
instant ,

Produisent dans l'Olimpe un désordre éclatant ;
Les Dieux , dont l'œil subtil pénètre le prestige ;
Admirent l'artifice & goûtent le prodige.

Momus sçait dans les Cieux renfermer l'Univers
Par son Art l'Empirée est le lieu des Enfers.

Il étale tantôt sur les Plaines liquides
Les Tritons en cadence avec les Néréides ;
Tantôt la Foudre écrase Ajax & ses Vaisseaux :
Neptune

2028 MERCURE DE FRANCE

Neptune sur son Char vient gourmander les Flots.
Le Soleil, entouré du Temps, des Jours, des
Heures,

Embrase l'Horison, en parcourt les demeures,
Et son Fils, qui conduit ses Coursiers enflammés,
Rassûre, en périssant les Mortels allarmés.

Sur la clarté du Jour la Nuit étend ses voiles :

Le Jour reparoissant dissipe les Etoiles.

L'Air sifle : l'Aquilon échapé de ses fers,

Au son des Instrumens ravage l'Univers.

Sur des Jardins fleuris l'onde court se répandre :

Une Cité renaît, un Palais est en cendre ;

Un Temple immense croule : à l'horreur du fracas

D'un silence profond succede l'embarras.

L'agréable sommeil, porté sur les Mensonges,

Autour du tendre Atis fait voltiger les Songes.

Des rochers escarpés le sommet s'aplanit :

A tant d'objets frapans tout l'Olimpe applaudit.

Des Déeses, les Dieux, que le plaisir entraîne,

Avec tous leurs défauts se montrent sur la Scène ;

Eux-mêmes confondus parmi les Ris badins,

Viennent dans nos Cités enchanter les Humains,

Et d'un Jeu séduisant font passer la Science

Des bords de (a) l'Aufonie aux Rives de la France,

Dans l'Art des Vers heureux & des Chants natu-
rels

Melpomène, Apollon, instruisent les Mortels.

(a) L'Opera fût apellé de Venise en France.

Quinault !

Quinault ! divin Lully , Pere de l'Harmonie !
 Vous fûtes inspirés par le même Génie.
 Les Nymphes , les Héros , les Peuples & les Rois ;
 Mêlent dans l'action leur silence & leur voix.
 La Sagesse gémit : elle craint un spectacle ,
 A ses austeres Loix trop dangereux obstacle.
 Que peuvent ses Leçons contre un si doux attrait
 Elle parle sans fruit & se plaint en secret.

Spectacula vincent.

Le R. Pere Lombard de la Compagnie
 de Jesus , Associé de l'Académie Royale
 des Belles Lettres de la Rochelle , Ancien
 Professeur de Rhétorique , & actuellement
 chargé de continuer le Grand Dictionnaire
 François & Latin du feu Pere Vaniere , a
 remporté à très-juste titre , le Prix de l'E-
 glogue , par celle qu'on va lire , insérée à
 la page 81. du Recueil.

EGLOGUE

A MONSIEUR LE DAUPHIN.

Au nouveau Marcellus je consacre mes Sons ;
 Venez , Prince ; nos Champs vous offrent des
 Leçons.

Jadis des Dieux Bergers fouloient les Fleurs
 champêtres :

Un Trône de Gazon vous attend sous des Hêtres.

Vous porterez un jour le doux nom de Pasteur ;
 Ce

2030 MERCURE DE FRANCE

Ce nom est pour un Roy le nom le plus flatteur ;
Des devoirs qu'il impose aimez à vous instruire ;
Le Ciel dans ses Décrets vous réserve à conduire
Un Troupeau , qui , docile aux Loix de ses Ber-
gers ,

Ne s'égare jamais sur des Bords étrangers.
Il est dans nos Hameaux des Socrates champêtres ;
Les Rois , vous diront-ils , sont plus Peres que
Maîtres.

Le premier Trône étoit un Gazon façonné ,
Et le premier Monarque un Pasteur couronné.
La douceur du Berger , ses soins , sa vigilance ;
Sont les devoirs des Rois au sein de leur Puissance.
Trop heureux , s'ils goûtoient la paix que nous
goûtons !

Venez , Prince , nos Champs vous offrent des
Leçons.

De fertiles Guérets , de rians Payfages ;
Les Moutons bondissant sur de gras Pâturages ;
Des Muses de nos Bois les paisibles Combats ;
Traceront à vos yeux l'Image des Etats ,
De ces Etats heureux qui bravent l'Indigence ;
Où les Arts , les Plaisirs naissent de l'Abondance ;
La richesse du Peuple est le Trésor des Rois ;
Qu'elle soit , & le but , & le prix de vos Loix.
La Seine coulera sur les rives de l'Ebre ,
Lorsque nous oublierons ce (a) Monarque célèbre ,
(a) *Henri I^{er}.*

Qui

Qui jusqu'à nos Hameaux abaissa sa bonté.

HENRI voulut bannir la dure pauvreté
Des Champêtres repas que Thestylis aprête,
Et de ses tendres soins marquer nos jours de Fête;
HENRI vit dans nos cœurs, il vit dans nos Chan-
sons ;
Venez , Prince , nos Champs vous offrent des
Leçons.

Le Cristal de nos Eaux est un Miroir fidèle ;
Il forme des objets l'Image naturelle :
Aux Rois , comme aux Bergers , il ose reprocher
Les défauts qu'un flatteur sçait parer ou cacher.
Vous le consulterez aux Bords d'une onde pure ;
Vous y verrez du Vrai la naïve peinture :
On dit que ce Spectacle est des Rois peu connu :
Rien ne s'offre à leurs yeux sous un air ingénu.
Telle qu'est à la Cour une jeune Bergere ,
Qui se cache , rougit , près du Trône étrangere ;
L'aimable Verité tremble devant les Rois ;
Timide , embarrassée , elle fuit dans nos Bois ,
Et revient parmi nous dissiper ses allarmes ;
Parmi nous on apprend à respecter ses charmes ;
Elle pare nos Mœurs , préside à nos Chançons :
Venez , Prince , nos Champs vous offrent des
Leçons.

Le Pasteur qui prétend au Titre heureux de Sage ,
Eloigne des périls un Troupeau qu'il ménage :
F Son

2032. MERCURE DE FRANCE

Son paisible Bergail , inaccessible aux Loups ,
N'en redoute jamais l'homicide courroux.

Les Bergeres de fleurs couronnent sa Houlette ,
Et pour lui les Bergers reveillent leur Musette,
Satisfait de ses Champs , il borne ses desseins
A maintenir la Paix dans les Hameaux voisins.

Mais pourquoi vous tracer cette Image rustique ?
Le Trône vous présente un Héros pacifique ,
Qui des Bergers du Nord assure le repos ,
Et regle le Destin de leurs divers Troupeaux ;
On le nomme partout le Dieu des Bergeries.
Pour orner ses Autels , sur nos rives chéries
Nous cueillerons des fleurs dans toutes les Saisons ;
Venez , Prince ; nos Champs vous offrent des
Leçons.

Vous y verrez un Lys , dont la Tige naissante
Attire des Zéphirs l'haleine caressante :
De ses tendres Boutons les trésors précieux
S'entr'ouvrent chaque jour , pour embellir ces
Lieux ,
Et déjà par ses fleurs il paye avec usure
Les doux soins qu'il reçoit d'une heureuse culture.
Tel vous êtes , dit on , sous nos rustiques Toits ,
Rejetton fortuné du plus beau Sang des Rois.
Croissez parmi nos vœux mêlés à notre hommage ;
Souffrez encor nos Airs. Les Vertus de votre âge
Ses Graces , sa Candeur , Biens nés dans les Ha-
meaux , Sont

Sont réservés aux Sons des simples Chalumeaux. .
Ils viendront ces beaux jours , où sur des tons
sublimes

La Lyre chantera vos Vertus magnanimes.

Par la Gloire conduit sur les pas des BOURBONS ;

Vos exemples aux Rois serviront de Leçons.

Muses , portez vos voix au-dessus des Fougères.

Suivent deux Sonnets à l'honneur de la
Sainte Vierge , qui ont seulement été jugés
dignes de l'Impression , le Prix du Sonnet
ayant été réservé pour l'année prochaine.

On trouve à la page 97. l'excellent Dis-
cours du même R. P. Lombard, Jésuite, sur
l'Amour de la Patrie , lequel a encore
remporté le Prix dans ce genre. Nous som-
mes fâchés de ne pouvoir entrer dans aucun
détail sur ce Discours , qu'on a lû avec une
entière satisfaction. Tous les bons Sujets ,
& surtout les grands Sujets sont propres au
P. Lombard , qui réussit également en Elo-
quence & en Poësie.

La Pièce la plus importante de ce Re-
cueil , & qui le termine , est l'Eloge de
l'illustre CLEMENCE ISAURE , pronon-
cé le 3. Mai 1742. jour de la distribution
des Prix , par M. DE PONSAN , Trésorier de
France de la Généralité de Toulouse , l'un
des quarante de l'Académie des Jeux Flo-
raux. Le commencement de cet Eloge est

F ij en

en fort beau Latin , à cause de l'Epitaphe Latine qu'on y fait entrer comme une Pièce nécessaire , curieuse & Historique, qui avoit besoin d'apologie , à l'occasion de laquelle , l'Orateur ne pouvant , dit-il , jetter de nouvelles fleurs sur le Tombeau d'ISAURE , s'attache à faire voir qu'elle a mérité celles qu'on y répand depuis plus de trois siècles. Toute la suite du Discours est François , & ce Discours mérite tous les applaudissemens qu'il a reçûs.

Il ne faut pas oublier que cette dernière Assemblée fut remarquable par son Evénement Littéraire qui fait honneur au beau Sexe. Madame de SEGLA , Epouse de M. de Montégut , Trésorier de France , ayant demandé des Lettres de Maîtrise des Jeux Floraux , dès qu'elle eût remporté les trois Prix nécessaires pour pouvoir les obtenir, assista cette année pour la première fois à l'Assemblée de la distribution des Prix , en qualité de Maîtresse des Jeux Floraux , & prit séance sur les sièges destinés pour Mrs les Académiciens.

On donnera dans le prochain Mercure le Remerciment adressé à l'Académie par cette Illustre *Maîtresse* , & nous ne faisons point d'excuse sur la prolixité de notre Extrait , persuadés qu'on nous sçaura bon gré d'avoir excédé les bornes ordinaires , entraînés par l'import

l'importance , & par la beauté de la matière.

L'Académie a donné pour Sujet du Discours de l'année 1743.

LA VÉRITABLE LIBERTÉ CONSISTE DANS
L'ASSUJETISSEMENT A LA RAISON.

THEATRE CRITIQUE ESPAGNOL, ou Discours differens sur toutes sortes de Matières , pour détruire les Erreurs communes, &c. IV. V. & VI. Brochures in-12. A Paris , chés Pierre Clement , Libraire , Quai de Gêvres , 1742.

Ces trois dernieres Brochures contiennent, la premiere , une Dissertation ou un Discours dont le Titre est *Politique la plus raffinée* , divisé en xii. Paragafes ; la seconde, un autre Discours en xi. Paragafes , dont le sujet est *la Médecine* : & la troisiéme un Discours de x. Paragafes , intitulé *Regime pour conserver la santé*. Dans ces Discours , l'Auteur Espagnol continue de donner des preuves de son Erudition , & de la solidité de son Esprit ; le Traducteur en donne de son exactitude & de sa sagacité dans la continuation de son Entreprise. En joignant les trois premieres Brochures, dont nous avons rendu compte dans le Mercure du mois d'Août dernier , aux trois dont nous venons de parler , on a un premier Volume entier de la Traduction du *Théâtre Critique Espagnol*, lequel se vend chés le même Libraire que nous

F üj venons

venons d'indiquer. Nous rendrons compte de la suite, &c.

LES AMOURS D'ENEË ET DE DIDON, Poëme , traduit de Virgile , avec diverses autres Imitations d'anciens Poëtes Grecs & Latins , par M. le Président *Bouhier* , de l'Académie Française. *A Paris* , de l'Imprimerie de J. B. *Coignard* , 1742. in-12.

L'illustre Auteur fait sentir dans sa Préface la difficulté qu'il y a de donner une bonne Traduction en Vers ; il est même tenté de croire qu'il faut peut-être plus d'art pour exprimer dans ce genre d'écrire toutes les beautés d'un bon original, & pour les rendre dans le goût François, que pour composer de son chef. Quelque difficile que soit un travail de cette espèce, l'Auteur fait cependant voir par son excellent Ouvrage , qu'il n'est pas impossible de parvenir à un certain degré de perfection. Le Livre que nous annonçons n'est ni une Traduction Littérale ni une Paraphrase ; c'est plutôt une fidèle Imitation en Vers François du quatrième Livre de l'Enéïde & de quelques Morceaux choisis d'Horace , d'Ovide , d'Anacréon , & de Martial. On trouve ici Virgile en original, ses pensées , ses sentimens , la douceur & le fond de sa Poësie, & on admire sur tout un style concis, sans être obscur , de quoi on ne croit pas ordinairement

ordinairement que notre Langue soit capable.

Nous avons déjà plusieurs Traductions en Vers du quatrième Livre de l'Enéide. Il n'y en a que deux qui soient supportables, l'une de Segrais, qui a traduit toute l'Enéide, & l'autre de Gilles Boileau, qui n'a traduit que ce Morceau. Mais outre plusieurs défauts qui s'y rencontrent, on ne peut souffrir la liberté qu'ils se donnent d'augmenter leur original, l'un de plus d'un tiers, & l'autre de presque la moitié. Notre sçavant Académicien a si bien évité cet écueil, qu'il n'excede pas Virgile de soixante & dix Vers au plus.

Ce premier Ouvrage est suivi d'une Traduction, aussi en Vers, de quarante-trois Vers du premier Livre des Géorgiques du même Poëte Latin & d'un Morceau du huitième Livre de l'Enéide, vers 370. & suivans, qui contient un Dialogue de Venus & de Vulcain. C'est le même style & la même liberté dans la Traduction. Tout s'accorde si bien à nos idées & à nos mœurs, que l'on peut dire que si Virgile revenoit parmi nous, il ne se traduiroit pas autrement lui-même.

Nous ne dirons rien des petites Pièces qui suivent; nous nous contenterons d'en indiquer quelques-unes au Lecteur, pour le met-

F iiiij tre

tre en état de juger par lui-même du mérite de toutes les autres.

Page 56. Plus d'une fois j'ai mis en train ma Muse.

P. 61. Colombe aimable Couriere.

P. 86. Quand je t'ai lû quelques Morceaux.

P. 94 Que Lubin ait mauvais renom.

LES AMUSEMENS DU CŒUR ET DE L'ESPRIT, Ouvrage Périodique, Tome XII: se vend à Paris, chés la Veuve Pissot, Quai de Conty, & chés Ant. Urb. Coustelier, Quai des Augustins, près la rue Gît-le-cœur, 1741. in-12. de 528. pages d'impression. Le prix est de 2. livres 10. sols en blanc, & de 3. livres relié.

Il y a dans ce nouveau Tome beaucoup plus de bonnes Pièces que dans aucun des précédens. Parmi celles qui sont écrites en prose, on remarque un *Examen de la Tragédie d'Antoine & Cléopâtre*, qui paroît fort bien raisonné & solide. La vie de *Brutus*, premier Consul de Rome : les *Mémoires du Marquis d'Orville*, & les *Nouvelles Littéraires*, ainsi que deux Lettres de M. *Des-Forges Maillard*, ont aussi leur mérite. Nous allons choisir au hazard quelques Morceaux, pour donner une idée du total.

CHAN-

CHANSON PASTORALE

DAns ces beaux Lieux , avant l'Aurore ;
 Mon Berger venoit chaque jour.
 Tout me parloit de son amour ,
 Jusqu'aux fleurs qui venoient d'éclorre.
 Hélas ! je l'attends à mon tour :
 L'ingrat ne paroît point encore.
 Tout me dit qu'il est inconstant ,
 Le beau Berger que j'aime tant.



Aux bords de ces Rives fleuries
 Son Troupeau s'unissoit au mien ;
 Même houlette , même chien
 Conduisoient nos brebis chéries.
 Je cherche & ne découvre rien
 Qui n'aigrisse mes rêveries.
 Tou me dit qu'il est inconstant
 Le beau Berger que j'aime tant.



Il ne vient point ! quel soin l'arrête ?
 Que lui peut-il être arrivé ?
 Le Soleil est déjà levé ;
 L'air est calme ; un beau jour s'apprête.
 Hélas ! n'est-il point captivé
 Par quelque nouvelle conquête ?

F v Tout

Tout me dit qu'il est inconstant
Le beau Berger que j'aime tant.



Damon , d'une course légère ;
Suit aux champs la jeune Gloris ;
Lycas offre à la belle Iris
Une guirlande de fougere ;
Et l'indifference est le prix
Que reçoit mon amour sincère.
Tout me dit qu'il est inconstant
Le beau Berger que j'aime tant.



Vien , cruel , reprends ta malette ;
Que je reçus avec tes vœux ;
Rends-moi la tresse de cheveux
Dont ma main orna ta houlette.
Change après , puisque tu le veux ;
Ne crains point que je te regrette.
Sois parjure , ingrat , inconstant ,
Volage Amant , que j'aimai tant.



Mais de sa touchante Musette
J'entends , je reconnois les sons : :
Dissipez-vous , jaloux soupçons !
Tirois n'adore que Lisette.
Il le redit dans ses Chançons ;

J'en

J'en crois l'Echo , qui le repete.
 Il est amoureux & constant
 Le beau Berger que j'aime tant.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Bohême
 au mois de Novembre dernier.*

» Dans les troupes que les Saxons nous ont
 » amenées , il y a une espece de cavalerie que
 » nous apellons *le contrepoison des Hussards* ,
 » avec le nom de *Houllans*. Ce sont des Gen-
 » tils hommes Polonois , qui ont chacun un
 » valet d'armes. Ils sont montés sur de pe-
 » tits chevaux , qui ont encore moins d'apa-
 » rence que ceux de nos Hussards. Le har-
 » nois est composé d'une sellette de bois ;
 » sans poitrail ni croupiere : la bride est une
 » corde qui passe dans la bouche de leurs
 » chevaux. Pour leur habit, je désespere de le
 » peindre. Une tête rasée, un habit blanc dans
 » le goût de celui de Pierrot : une culotte
 » qui leur prend au dessous des aisselles ,
 » plus large qu'une mâle à lit ; des brode-
 » quins jaunes , une jupe de femme , bleuë ,
 » attachée sur le nombril. Chaque Gentil-
 » homme a pour armes une lance , attachée
 » le long du corps de son cheval : auprès du
 » fer il pend une demie aune de tafetas bleu
 » & blanc. Leurs valets portent leurs cara-
 » bines , & nombre de pistolets. Cette es-

F vj » pece

» pece d'hommes est regardée comme invin-
 » cible. Ils nous ont donné des preuves de
 » leur valeur. Ils étoient en détachement, il
 » y a quelques jours, sous les ordres de M. le
 » Comte de Saxe. Ayant reconnu cent Huf-
 » fards ennemis, ils demanderent à marcher
 » au nombre de quarante avec leurs valets.
 » Cela parut extraordinaire, mais n'ayant
 » pas voulu aller en plus grand nombre,
 » on le leur accorda. Eux & leurs va-
 » lets se mirent en bataille à deux cent pas
 » des Hussards : marchant à eux les valets
 » lâchent leurs coups de carabines pardessus
 » le dos de leurs Maîtres. A la faveur de ce
 » feu les Maîtres fondent sur les Hussards :
 » remuant leur lances, le tafetas fait faire un
 » mouvement forcé au cheval Hussard, &
 » dans l'instant l'Hussard se trouve embro-
 » ché comme une alloüette. Enfin du deta-
 » chement Hussard ils en ont tué plus de
 » trente : ils ont fait cinquante prisonniers,
 » le reste a eu bien de la peine à se sauver :
 » On assure que ces gens-là attaquent sou-
 » vent des Escadrons de Cuirassiers, & qu'il
 » n'y a pas d'exemple qu'ils aient jamais lâ-
 » ché le pied.

On trouve (*page 49.*) une très belle Ode
 sur l'existence de Dieu. Elle est de M. l'Abbé
Affelin. Celle de feu M. *de Racan* au Cardi-
 nal *de Richelieu*, ne se trouve point dans le

Recueil

Recueil de ses Poësies , pas même dans la dernière Edition de *Coûtelier*. Elle est insérée ici (*page 233*) avec d'autres Morceaux aussi rares ; entr'autres un Sonnet de *Malherbe* , qu'on avoit totalement oublié dans l'Edition de ses Poësies.

M. *Des-Forges Maillard* ayant obtenu un Emploi à la sollicitation de Madame de *Villemer* , il lui a fait ses remerciemens par l'Epi- tre suivante, *page 265*.

Ce qu'on m'écrit , *Villemer* , est-il vrai ;
Que c'est sur tout à vous que je devrai
Le bénéfice , où la fin de l'Automne
Va m'appeller ? Mon ame qui s'étonne ;
Ne pense plus au besoin que j'en ai ,
Pour ne penser qu'à la main qui le donne.
Certes , souvent à *Minerve* , à *Vénus* ,
Par maint Rimeur Dame fut comparée ;
C'est le refrain de l'*Apollon Phébus* ,
Et cette image , avec ses attributs ,
Sous son ciseau fut cent fois réparée.
Pour moi , qui parle avec naïveté ,
Faveur du Ciel , à mon goût assortie ,
Je dis qu'en vous logent esprit , beauté ,
Tous deux unis d'étroite simpatie ;
Mais je dirai ce que n'avoient point dit
Jusqu'à présent nos Rimeurs en crédit ,
Mâ *Sapho* même en fut-elle jalouse !

Je

Je dirai donc hautement que je doi
 Vous appeller ma Mécène , & pourquoi.
 De mon Mécène étant la chere Epouse ,
 N'avez-vous pas même nom ? Si la loi
 A justement de Marquis fait Marquise ,
 Et pareils mots qu'usage féminise :
 Dans ma Mécène il n'est rien que de doux ;
 Et ce beau nom doit fleurir parmi nous.
 Fortune , & toi , dont les sermens perfides
 Livroient mon ame au chagrin le plus noir ,
 Qui n'as payé que de promesses vuides
 Jusqu'à présent mes vœux & mon espoir ,
 Ah ! si toujours prête à me décevoir ,
 Renouvellant ta haine atrabilaire ,
 Il te venoit , comme à ton ordinaire ,
 Desir aucun d'exiler un Profès
 Cruellement du Temple où tu l'admetts ;
 J'ose espérer que ton humeur légère
 Respectera la main qui m'y conduit ,
 En amitié transformant ta colere ,
 Et dissipant le malheur qui me suit , &c.

Les deux Morceaux suivans sont de M. de
Bainville.

*EPITAPHE d'un jeune homme enlevé à
 la fleur de son âge.*

Le plaisir fut ma seule étude ;
 Je fus constant à le chérir ;

Il m'a payé d'ingratitude ;
Car c'est lui qui m'a fait mourir.

MADRIGAL.

Praxitele fit un Amour ,
Et de cette Statuë il étrenna sa Belle ,
Qui , pour le payer de retour ,
A ses desirs cessa d'être rebelle.
Je puis , pour la même faveur ,
Faire encor plus pour toi que ne fit ce Sculpteur
Il donna de l'Amour seulement la copie ;
Moi , je te donnerai , Silvie ;
L'original , car il est dans mon cœur.

Le Mémoire Littéraire (page 247.) qui concerne la vie de M. Rollin , ne paroît avoir qu'un défaut , qui est la trop grande brièveté. Vingt pages ne peuvent guere suffire à raconter tout ce qui feroit connoître un aussi grand-homme que l'Ecrivain de l'Histoire ancienne. Voici l'Histoire de sa naissance &c.

Charles Rollin , second fils de Pierre Rollin , Maître Couûtelier à Paris , naquit en cette Ville le 30. Janvier 1661. Il s'explique ainsi lui-même sur son origine dans une Epigramme , adressée à un de ses amis , en lui envoyant un couteau. *Ce présent vous semblera plus digne de Vulcain que des Muses ; mais n'en soyez point surpris , c'est de l'Antre des*

des Cyclopes *que j'ai pris mon chemin vers le Parnasse.*

Il ne tint point à ses Parens qu'il ne méconnût tout-à-fait un Pays , où l'attendoit un rang aussi illustre , que celui qu'il y a tenu. Son Pere fort attaché à sa Profession ; destinoit ses deux enfans à la suivre. Cet homme mourut , Charles étant encore dans sa premiere jeunesse . . . Il alloit exactement entendre & servir la Messe aux *Blancs Man-teaux* ; le Célerier de ce Monastere eut occasion de s'apercevoir que l'esprit de cet enfant étoit propre à de plus nobles occupations que celles d'une boutique. C'est ici que commence proprement l'Histoire de M. Rollin , que l'Auteur a rendu curieuse par des détails fort intéressans , & qu'il faut voir dans le Livre même.

Homere a été le sujet d'une longue querelle entre Madame *Dacier* & M. de la *Motte*. On nous donne ici , *page 57.* une Pièce de ce Procès Littéraire, sous le titre d'*Homere en arbitrage* , en deux Lettres.

Les Curieux de connoissances Géographiques , trouveront à satisfaire leur goût dans une *Lettre d'un Officier de la Marine touchant la Louisiane , autrement le Mississipi.*

Voici une réflexion morale sur les femmes & le mariage , qui nous a paru exprimée avec esprit , *page 193.* « Dans la recherche
» qu'on

« qu'on fait d'une femme aimable , on n'en-
 » visage ordinairement que l'avantage de la
 » posséder. A voir notre précipitation à for-
 » mer ces nœuds qu'on ne peut plus rom-
 » pre , il semble que nous n'ayons rien à dé-
 » sirer de plus que sa main. Il est rare que
 » nous pensions à nous assurer si , avec sa
 » dot & sa personne , une femme nous
 » apporte encore son cœur. Nous le prenons,
 » sans l'examiner , & souvent il arrive qu'il
 » est rempli. Il est presque impossible qu'une
 » femme , dans l'âge des plus vives passions ,
 » n'ait pas fait un choix aussi tôt que le
 » tems d'aimer est venu pour elle. Nous
 » croyons en être bien distingués , lorsque
 » nous obtenons sans peine son consente-
 » ment , pour unir notre sort au sien : mais
 » nous ne devons la plûpart cette préférence,
 » qui flate notre vanité, qu'aux obstacles qu'el-
 » le trouve pour se procurer un sort plus heu-
 » reux à son goût du côté qui lui plairoit
 » davantage ; au peu de tems qu'elle a pour
 » mériter un Epoux , & à l'impatience où
 » elle est de jouir des charmans privileges
 » qu'apporte l'état de femme. Le cœur est
 » rarement un présent de la reconnoissance.
 » On ne reçoit de loix en amour que du
 » seul penchant. Le veritable amour est in-
 » volontaire. Celui qui naît de la reconnois-
 » sance, est un amour que l'on s'impose ; par
 » conséquent

» conséquent il ne peut être entièrement
 » sincere , ou du moins il est extrêmement
 » foible , & tient plus , à le bien examiner,
 » de l'amitié que de tout autre sentiment. Une
 » femme qui sent la nécessité de payer de
 » quelque retour un mari qui la rend heu-
 » reuse , se prescrit un attachement & des
 » égards, qu'il puisse prendre pour un vérita-
 » ble penchant , & au bout du compte cette
 » illusion vaut quelquefois la réalité.

L'Editeur des *Amusemens du Cœur & de l'Esprit* nous prie d'avertir le Public qu'on imprime actuellement le XIII. Tome de ce Recueil , & que , faute de s'adresser à un des deux Libraires ci-dessus indiqués, il arrive souvent que les personnes qui demeurent dans les Provinces , ne peuvent acquérir le Recueil entier , ou les Volumes, qu'on vend séparés , comme on le souhaite. Ainsi les Correspondans de Paris n'ont point de prétexte à fournir, puisqu'en s'adressant directement chés la veuve *Pissot* ou chés le sieur *Coûtelier*, on leverait toutes les difficultés qui pourroient naître dans ces occasions.

On écrit de Marseille que le 4. du mois d'Août dernier, il y eût un *Exercice Littéraire* dans la Sale du College de BELSUNCE , de la Compagnie de JESUS , lequel eût beaucoup de succès. On jugera du mérite de
 cet

cet Exercice par l'Exposition du Sujet , contenu dans un Programme , dont voici le précis.

L'Explication des Auteurs , & deux petits Traités partageront cet Exercice. Nous nous sommes mis en état d'expliquer le II. & le VI. Livre de l'Enéide , les deux premières Harangues de Cicéron contre Catilina ; une partie du Livre *de la Vieillesse*. Quelques Vies des grands Capitaines de la Grece , de Cornelius Nepos ; six Odes d'Anacreon. Pour rendre l'interprétation de ces Auteurs moins sèche & moins insipide , nous l'accompagnerons de quelques Notes choisies , & nous ferons remarquer la manière dont nos meilleurs Poètes François en ont traduit ou imité les plus beaux Endroits. Le premier Traité sera sur la Mythologie. On sçait combien cette connoissance est nécessaire pour l'intelligence des Auteurs. Nous parlerons dans le second Traité de la Vie & des Ouvrages des Anciens Poètes Latins.

RE'PONDONT

Mrs Garavaque , Anda , Rille , Silvy , BeZandin , de Marseille , & Ruffin de Salonique , Ecoliers de Troisième.

1650 MERCURE DE FRANCE

ASSEMBLEE PUBLIQUE de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Marseille.

L'Académie des Belles-Lettres de Marseille tint, suivant la coutume, son Assemblée publique le 25. Août, Fête de S. Louis.

M. Dulard, faisant la fonction de Directeur, en l'absence de M. le Commandeur de la Fare, ouvrit la Séance par un Discours, dans lequel il exposa les raisons qui ont déterminé l'Académie à renvoyer le Prix de cette année.

M. de Gueidan, Président à Mortier du Parlement de Provence. Associé de l'Académie, lut le Tribut envoyé cette année à l'Académie Française.

M. Dulard fit ensuite la lecture d'une Pièce de Poésie, qui a pour titre : *Epître à Damon, pour détourner de la Satyre.*

M. de Sinety termina le Séance par la lecture de l'Eloge Historique de feu M. l'Abbé de Soiffan, Académicien Vétéran, composé par M. de la Visclède, Secrétaire perpétuel.

L'Académie aura deux Prix à donner le 25. Août de l'année prochaine 1743.

Elle adjugera le premier à un Discours d'un quart d'heure, ou tout au plus d'une demie-heure de lecture, dont le Sujet sera : *La présomption est un des grands obstacles aux progrès dans les Lettres.*

Le second Prix sera adjugé à une Pièce de Poésie, soit Ode, soit Poème, dont le Sujet sera : *L'Héroïsme de S. Louis dans les fers.* Le Poème ne doit pas excéder 100. Vers, & doit être à rimes plates, ou en Vers Alexandrins.

Ce Prix est une Médaille d'or, de la valeur de 300. livres, ayant d'un côté le Buste de feu M. le Maréchal

Maréchal Duc de Villars , & sur le milieu du Revers cette Inscription : **P R A M I U M A C A D E M I A E M A S S I L I E N S I S .**

On adressera les Ouvrages , comme de coûtume, à M. de Chalamont de la Visclède , Secrétaire perpétuel de l'Académie , rue de l'Evêché. On a franchira les paquets à la Poste , sans quoi ils ne seront point retirés. Ils ne seront reçus que jusqu'au premier Mai, inclusivement. Les Auteurs n'y mettront point leurs noms , mais une Sentence tirée de l'Ecriture , ou des Auteurs profanes. Ils marqueront à M. le Secrétaire une adresse à laquelle il enverra son Récepissé.

S'ils souhaitent que leurs noms soient imprimés à la tête de leurs Ouvrages , ils doivent l'envoyer , avec leurs Titres , à une personne domiciliée à Marseille , qui les remettra à M. le Secrétaire le 25. Juillet , non plutôt ni plus tard.

On prie les Auteurs de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus avant la décision de l'Académie , de ne point signer les lettres qu'ils pourront écrire à M. le Secrétaire , de ne point lui présenter eux-mêmes leurs Ouvrages , en feignant de n'en être pas les Auteurs , ni de se faire connaître à lui ou à quelqu'autre Académicien. On les avertit que s'ils sont connus par leur faute , leurs Ouvrages seront exclus du concours , aussi bien que tous ceux en faveur desquels on aura sollicité , & encore ceux qui contiendront quelque chose de libre.

Les Auteurs qui auront remporté le Prix , viendront , s'ils sont à Marseille , le recevoir dans la Salle de l'Académie le 25. Août , jour de l'Assemblée publique , destinée à l'adjuger , & s'ils sont absens , ils enverront à une personne domiciliée à Marseille , le Récepissé de M. le Secrétaire , moyennant lequel le Prix sera remis à cette Personne.

*PREMIERE Assemblée publique de la
Société Littéraire de Montauban.*

LE 25, du mois d'Août dernier jour de la Fête de S. Louis, la Société Littéraire de Montauban tint sa première Séance publique dans le Palais Episcopal de cette Ville. M. de Vertamont, Evêque de Montauban, persuadé que l'étude des Lettres forme des Citoyens à l'Etat, & des Ministres à la Religion, a crû devoir favoriser un Etablissement dont son Diocèse recueillira les premiers fruits. Dans cette vûe, digne de son zèle & de sa pitié, il n'a rien épargné pour donner à une Cérémonie si intéressante tout l'éclat qu'elle pouvoit avoir.

Les Associés s'assemblerent à dix heures & demie du matin chés M. de la Motte, Directeur de quartier; de-là ils se rendirent en Corps à l'Eglise Paroissiale, où ils se placèrent dans un rang de chaises, qui leur étoit destiné vis-à-vis la Chaire du Prédicateur. M. l'Evêque célébra une Messe basse, pendant laquelle on chanta un Motet, exécuté par la Musique du Chapitre de la Cathédrale.

Après la Messe, M. l'Abbé de la Tour, Curé de la Ville, & l'un des Associés, prononça le Panegyrique de S. Louis, que la Société Littéraire a choisi pour son Patron.

Le même jour, à trois heures après midi, les Associés se rendirent à l'Evêché. La grande Sale étoit préparée pour les recevoir, & ils s'assirent au tour d'une grande table, couverte d'un Tapis de velours cramoisi. L'Assemblée qui devoit les entendre, étoit des plus brillantes; presque toutes les Personnes de quelque considération dans l'un & l'autre sexe, s'y trouverent, comme elles s'étoient trouvées à la Cérémonie du matin.

La Séance commença vers les quatre heures.
M. le

M. le Directeur en fit l'ouverture en peu de mots ; il exhorta les Associés à mériter par leurs travaux la protection que le Roy a daigné leur accorder, en leur permettant de s'assembler, & celle que Sa Majesté leur a fait espérer pour l'avenir, s'il résulte de leurs Assemblées des Ouvrages utiles au Public. Quelques Associés lûrent ensuite différentes Pièces en Prose & en Vers.

M. du Breil lût un Discours sur l'utilité des Académies.

M. de Bernoy, Secrétaire perpétuel, lût des Stances sur la première Assemblée publique de la Société Littéraire.

M. l'Abbé le Franc lût un Essai critique sur l'état présent de la République des Lettres. M. Massip, une Epître à sa Muse.

M. le Franc, lût une Ode Sacrée, tirée des Pseaumes 13. & 52. & une autre Ode sur l'ouverture des Séances de la Société Littéraire.

M. l'Abbé Belet lût un Problème, où l'on examinait s'il est plus difficile de réussir en Prose qu'en Vers.

M. de la Motte, Directeur, termina la Séance par une Epître en Vers à M. le Comte de Saint Florentin, qui doit être mise à la tête du Recueil que la Société Littéraire donnera incessamment au Public.

Ce Recueil sera composé des Ouvrages qui ont été lûs dans l'Assemblée publique, & de quelques autres qui n'ont pas été lûs. M. le Comte de Saint Florentin a consenti que ce Recueil lui soit dédié. C'est un tribut de reconnaissance que la Société Littéraire de Montauban doit à l'accès favorable qu'elle a trouvé auprès de ce Ministre. Elle se flate qu'à toutes les marques de bienveillance qu'elle a reçues de lui, il voudra bien ajouter celle d'être son Protecteur, & elle se rend digne un jour que le Roy l'érige en Académie par des Lettres Patentes. En attendant

attendant cette grace , qui fait l'objet de ses vœux , elle ne croit pouvoir rien faire de plus honorable & de plus avantageux pour le Recueil qu'elle destine à l'impression , que de le publier sous les auspices d'un Ministre , qui joint à toutes les qualités que sa Place exige , une zèle éclairé pour le progrès des Sciences & des Beaux-Arts.

Le lendemain de la Fête de S. Louis , M. l'Evêque de Montauban donna un magnifique dîner à la Société Littéraire. On servit à ce repas deux plats , sur lesquels étoient représentés les attributs symboliques des Sciences & des Belles-Lettres. M. l'Evêque a accompagné tous les honneurs qu'il a rendus à la Société Littéraire , des témoignages les plus flatteurs d'amitié pour chacun des Associés , & ce Prélat , déjà si respecté dans son Diocèse par la sainteté de sa vie , par sa vigilance pastorale , par sa charité sans bornes , s'est attiré dans cette occasion un nouveau degré de vénération & de reconnaissance.

CATALOGUE abrégé des Ouvrages de
Mrs les Peintres , Sculpteurs & Graveurs
de l'Académie Royale , aujourd'hui vivans ,
exposés dans le Salon du Louvre , le 25.
Août dernier , Fête de S. Louis , jusques &
compris le 21. Septembre suivant.

ON ne prétend donner ici ni rang , ni préférence entre les Auteurs dans l'arrangement des articles des Tableaux dont on va parler , & comme on a distribué un petit Livre imprimé , contenant la description & les dimensions de chaque Tableau , auquel on peut avoir recours , on a cru pouvoir se dispenser de les mettre tous.

PEIN-

PEINTRES.

DE M. COYPEL, ancien Professeur, Ecuyer, Premier Peintre de M. le Duc d'Orleans. 1. Un Tableau en largeur de 4. pieds, sur 5. de large, qui représente S. Jean-Baptiste prêchant dans le Desert. 2. Tableaux en Pastel, représentant, sçavoir, le premier, deux Portraits du Frere & de la Belle-sœur de l'Auteur, c'est-à-dire, M. Coypel de S. Philippe & Madame son Epouse, qui sont d'une ressemblance frappante, & peints avec un art admirable. 3. On voit dans l'autre trois Enfans de ces jeunes Epoux, aussi délicatement peints, que leurs regards & leurs actions enfantines sont bien exprimés. Ces nouveaux talens pour le Pastel, que tout le Public ne connoissoit point en M. Coypel, lui font beaucoup d'honneur, & ont attiré une grande foule de Spectateurs.

DE M. DE TOURNIERE, ancien Professeur. 1. Un grand Tableau, représentant la Déesse *Hebé*. 2. Autre de même grandeur, représentant *Mad. de Vicman*, revenant de la Chasse. 3. Portrait de M. le Riche, Contrôleur Général des Monnoyes de France, & Trésorier Général des Invalides. 4. Celui d'un Seigneur Anglois, en habit de Chinois. 5. Celui de M. de Montluçon, Fermier Général. 6. Portrait de M. de Colande. 7. Petit Tableau qui représente une Vûe de la Ville de Genève & du Lac. Ce Peintre soutient toujours la juste réputation qu'il s'est acquise depuis long tems.

DE M. DE TROY, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller-Secrétaire du Roy, Directeur de l'Académie de France à Rome. 1. Un grand Tableau en largeur de 15. pieds, sur 11. représentant la suite de l'Histoire d'*Esther*, dans le moment qu'*Aman* monte les degrés du Palais d'*As-*

G *uernus*

sueros ; tout le monde fléchit le genou devant lui , à l'exception de Mardochée. 2. Autre de même hauteur , sur 17. pieds de large , qui représente Aman qui se jette sur le lit de la Reine , la suppliant d'obtenir sa grace , mais *Affuerus* , qui s'étoit retiré dans le Bois voisin , étant revenu , & l'ayant surpris , entra dans une furieuse colere , & ordonna sur le champ qu'il subît le même supplice qu'il avoit préparé à Mardochée. On reconnoît à ces deux beaux Morceaux le génie heureux & fécond , & la main facile & sçavante d'un grand Peintre.

DE M. DUMONT , le Romain , Professeur de l'Académie. 1. Tableau de 3. pieds & demi de haut , sur quatre & demi de large , qui représente S. Philippe , baptisant l'Eunuque de la Reine Candace. 2. Autre , représentant les *Pèlerins d'Emmaüs* , imitation du *Rimbrand* , de deux pieds de large , sur environ deux de haut. 3. Autre , qui représente un *Christ*. Ces Tableaux ont attiré de grandes louanges à M. Dumont , & selon la voix publique , il y en a peu dans le Salon qui en méritent autant.

DE M. CARLE VAN-LOO , Professeur. 1. Grand Tableau en hauteur , de dix pieds , sur six de large , représentant S. Pierre qui guérit le Boiteux à la porte du Temple. 2. Autre plus petit , chantourné , qui représente la *Raison* , désignée sous la figure d'une Femme , armée d'un Casque & d'une Epée , qui tient un Lion en lesse. Ces deux Tableaux sont tout-à-fait dignes des talens supérieurs & de la grande réputation de l'Auteur.

DE M. BOUCHER , Professeur. 1. Tableau en largeur de deux pieds & demi , sur deux de haut , représentant un Repos de Diane ; on voit la Déesse sortant du Bain , avec une de ses Compagnes. 2. Autre de même grandeur , Paysage d'après Nature , des Environs de Beauvais. 3. Un Esquisse de Paysa-

ge, en largeur de trois pieds, sur deux, représentant le Hameau de la Pastorale Héroïque d'*Iffé*, qu'on doit exécuter en grand pour le Théâtre de l'Opera.

4. Huit Esquisses de differens Sujets Chinois, pour être exécutés en Tapissieries à la Manufacture de Beauvais. 5. Autre Esquisse, représentant une *Léda*. 6. Un Paysage de la Fable de *Frere Luce*. Les Ouvrages de M. Boucher ont toujours été & sont encore plus agréables au Public que jamais.

DE M. NATOIRE, Professeur. 1. Un grand Tableau de dix pieds de haut, sur neuf de large, qui représente un Sujet de D. Quichotte, dans le tems que les Demoiselles de la Duchesse le deshabillent. 2. Autre de forme chantournée, représentant *Vénus à la Toiletté*. 3. Autre, de forme différente, aussi chantournée, qui représente *Daphnis & Cloé*. 4. Autre, de forme ceintrée, représentant *Zéphire & Flore*. 5. Autre, faisant Pendant, *Bachus & Ariane*. 6. Tableau en hauteur, de quatre pieds, sur trois, qui représente *Diane au Bain*, surprise par *Acteon*. Les Graces, qui n'abandonnent jamais ce Peintre, & la délicatesse de son Pinceau, le rendent toujours plus agréable aux yeux du Public.

DE M. OUDRY, Adjoint à Professeur. 1. Un grand Tableau ceintré, de sept pieds de haut, sur quatre & demi de large, représentant un Chien barbet, qui se jette sur des Canards, qu'il surprend dans des Roseaux auprès d'une Fontaine. 2. Autre qui fait Pendant, représentant un coin d'Architecture, sur lequel sont posés une Guitarre & des Livres de Musique; dans le bas deux Chiens de Chasse, un Oiseau Royal & un Faisan peintelé. 3. Autre de 4. pieds de large, sur trois de haut, qui représente un Paysage, point de vûe, pris dans la vieille Forêt de S. Germain; des Vaches & des Moutons sur le devant. 4. Autre plus petit, qui représente un Lièvre

G ij &

& un Gigot de Mouton. 5. Autre plus petit, représentant des Animaux & un vieux tronc d'arbre. 6. Tableau qui représente une tête singulière d'un Cerf pris par le Roy dans la Forêt de Fontainebleau au mois d'Avril dernier. Ce Tableau appartient à S. M. 7. Autre de trois pieds, sur deux & demi de haut, qui représente un Guide Lion de la Ménagerie, peint pour le Roy. 8. Tableau ceinturé de 4. pieds & demi de haut, qui représente un Lievre & un Gânard accrochés contre le mur; on voit plus bas des Boutailles, du Pain & du Fromage. 9. Autre petit Tableau, représentant un Lapin, éclairé du Soleil, & une jatte derrière. 10. Un Devant de Cheminée, représentant un Chien d'après Nature; un Tabouret de Canne, sur lequel sont posés une Musette, des Estampes & des Livres. Les heureuses Productions de M. Oudry sont toujours sûres de plaire.

DE M. DESPORTES, Conseiller de l'Académie.

1. Grand Tableau en largeur d'environ dix pieds, sur huit & demi de haut, qui représente un Cerf aux abois, assailli par une quinzaine de Chiens, les uns le tenant par la gorge, d'autres par les oreilles, quelques-uns s'élançant dessus. Le Cerf qui en a déjà blessé plusieurs, s'efforce encore à se défendre; de front dans un Paysage, à l'issue d'un Bois, & sur le bord d'une Rivière. 2. Autre Tableau d'environ 24. pieds & demi, sur trois & demi, représentant un Chien qui combat contre une Chatte renversée sur ses petits, qui ont sous eux & à l'entour quelques débris d'une table, dont la Chatte a entraîné la nappe, & une partie de ce qui étoit dessus; un jambon dans un plat est resté sur la table. 3. Un petit Tableau de deux pieds, dans lequel on voit des Perdrix rouges & des Fruits. 4. Autre, faisant Pendant, où il y a des Perdrix grises & des Fruits. 5. Un petit

tit Barbet, ayant une patte levée sur une Perdrix. L'idée avantageuse qu'on a de ce célèbre Peintre, est au-dessus de toutes les expressions & des plus grandes loüanges qu'on pourroit lui donner.

M. LANCRET, Conseiller de l'Académie. 1. Tableau de 4. pieds, sur trois & demi, qui représente le sieur Grandval, Comédien de la Troupe du Roy, dans un Jardin orné de fleurs, de Vases & des Statuës de *Melpomene* & de *Thalie*. 2. Autre de la même grandeur, où l'on voit une Dame dans un Jardin, qui prend du Café avec des Enfans. 3. Deux Sujets des quatre Saisons; le premier de 15. pouces de haut, sur 18. de large, représente le *Printems*; & le second, qui fait Pendaar, l'*Eté*. Cet ingénieux & gracieux Artiste est toujours sûr de réunir en sa faveur, dans les Tableaux de sa composition, le plus grand nombre des suffrages.

DE M. NATTIER, Académicien. 1. Tableau qui est le Portrait de feüe Mademoiselle de Clermont, Princesse du Sang, représentée en Sultane sortant du Bain, servie par des Esclaves. 2. Autre plus grand, qui est le Portrait de Madame Bonier de la Moisson, revenant de la Chasse. Ces deux Morceaux ont attiré un très-grand nombre de Spectateurs, qui ont admiré, à l'envi, les graces & la délicatesse du Pinceau de M. Nattier.

DE M. LE CHEVALIER SERVANDONI, Académicien. 1. Grand Tableau de neuf pieds en quarré, représentant des Vûës d'anciens Edifices, une Pyramide, & dans le fond un Temple, & quelques figures sur le devant. 2. Un autre de même grandeur, où l'on voit des ruines & un reste d'Architecture, un Vase antique, des Figures & des Animaux sur le devant. 3. Autre de 8. pieds de haut, sur 4. & demi de large, qui représente des restes d'anciens Edifices, & des Figures sur le devant. 4.

G iij Un

Un autre de pareille forme & grandeur , où l'on voit le même Sujet. M. le Chevalier Servandoni , qui paroissoit dans ces dernières années avoir , en quelque façon , négligé le Salon , vient d'y paroître cette année avec beaucoup de succès , le Public ayant fort approuvé & goûté ses Ouvrages.

DE M. TOCQUE , Académicien. 1. Un grand Portrait jusqu'aux genoux , de M. Bouret , assis dans son Cabinet, tenant une Lettre. 2. Autre, de M. l'Abbé Desfontaines , tenant une feuille des *Observations sur les Ecrits modernes*. 3. Autre Portrait , de Madame Denis à sa Toilette. 4. De Madame Dibon , prenant du Café. 5. De Madame de Fumeron , en *Muse* , avec les attributs de la Musique. Tous ces Portraits sont très bien peints & parfaitement bien caractérisés.

DE M. AVED , Académicien. 1. Le Portrait en pied de Saïd Pacha, Beglierbey de Romelie, Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur , avec les divers attributs qui désignent particulièrement ses connoissances , comme Sphere , Carte Géographique , Traité de Paix , & un Atlas , premier Livre imprimé par ses soins à Constantinople. On voit sur le devant du Tableau les Lettres de Créance & le Sceau de l'Empire Ottoman , renfermé sous une plaque de vermeil. Le fond représente une Vue de Paris & le commencement de son Entrée publique dans cette Capitale. 2. Le Portrait de M. le Président de Maigniere. M. Aved , mérite toujours de plus en plus la réputation que ses talens & son application lui ont acquise.

DE M. DE LA TOUR. 1. Le Portrait de Madame la Présidente de Rieux , en habit de Bal , tenant un Masque. 2. Celui de Mlle Sallé , habillée comme elle est chés elle. 3. Celui de M. l'Abbé * * * , assis sur le bras d'un fauteuil , lisant à la clarté de deux

deux bougies dans un *in-folio*. 4. Celui de M. Dumont , le Romain , Professeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture , jouant de la Guitare. 5. Un petit Buste de l'Auteur , ayant le bord de son chapeau rabatu. Les Tableaux dont on vient de parler , ont fait un tel effet dans le Salon , qu'ils ont attiré un concours prodigieux de Spectateurs de tout sexe , de tout âge , & même à plusieurs reprises , car on ne pouvoit pas les quitter en les voyant , & après les avoir quittés , on y revenoit encore. Ensorte que nous ne sommes pas peu embarrassés de donner ici à nos Lecteurs une idée juste de la perfection de ces Ouvrages , dont la parfaite & naïve imitation de la Nature tient du prestige. Le Portrait inimitable de l'Auteur , dans le goût du *Rimbrand* , ont donné lieu à ces quatre Vers.

Au Salon , cher la Tour , parmi tous les Portraits ,
Du tien l'on fait un éloge suprême ;
Peut-on n'en pas admirer tous les traits ,
D'abord qu'il est peint par toi-même ?

Laffichard.

SCULPTEURS.

DE M. ADAM , l'aîné , Adjoint à Professeur. Projet & Modèle en plâtre d'un petit Groupe , représentant *Vénus dans le Bain* , environnée de Rochers , sur lesquels elle est assise , appuyée sur la Conque en forme de Char ; elle se mire dans l'eau , tirant d'un Vase rempli de Parfums , une éponge pour s'en servir sortant du Bain , les Cignes , qu'on a détellés du Char , se proment sur les eaux. La Déesse est accompagnée de l'Amour pudique , de l'Amour profane & de l'Hymen ; celui-ci est montré

G iiij sur

sur le Char , soutenant d'une main le vêtement de la Déesse, & de l'autre le flambeau de l'Amour. Ces trois jeunes Divinités gardent chacune une avenue de ce Bain. Cet Ouvrage , qui est parfaitement au goût des plus grands Connoisseurs, doit s'exécuter de proportion naturelle , pour être placé au point-de-vûe d'un Bosquet où se terminent trois Allées du Jardin du Château de Choisi.

DE M. ADAM , le cadet. 1. Modele en plâtre , Sujet allégorique , représentant la Sainte Vierge , figurée sous les traits & les attributs de notre première Mere. Elle foule aux pieds le Serpent sur le Globe du Monde. L'Enfant Jésus met un de ses pieds sur celui de sa sainte Mere , & perce par le bout de sa Croix , terminée en lance , la tête du Serpent , & donne à la Vierge la Pomme fatale au Genre humain ; la sainte Vierge la reçoit d'une main , & fait entendre de l'autre que la vie ne peut rentrer dans le Monde que par la Croix de son Fils. 2. Modele en plâtre d'un Crucifix , représentant le Christ baissant la tête & expirant. Ces deux célèbres Artistes soutiennent avec éclat la grande réputation qu'ils ont justement acquise dans l'illustre carrière où ils sont entrés fort jeunes , & toujours avec un succès constant.

DE M. LE MOINE , le fils , Adjoint à Professeur. Trois Têtes de differens âges , en Terre cuite de ronde-bosse ; sçavoir , l'Enfance , l'Adolescence & la Vieillesse. Un Médaillon en profil , de la Tête du Roy , très-ressemblant.

Ce jeune & illustre Artiste est célèbre par de plus grands Ouvrages que ceux qu'il expose ici aux yeux du Public. Il est Auteur d'un Monument capable de porter sa mémoire à la dernière posterité. C'est la Statuë Equestre du Roy , en Bronze , qu'on peut encore voir dans son Atelier au Fauxbourg S. Honoré ,

noré, destinée pour la Ville de Bordeaux, qui en a fait la dépense, & dont on a déjà parlé plusieurs fois dans le Mercure, ce qui attire tous les jours un très-grand concours d'Admirateurs.

DE M. DE LA DATTE. 1. Modèle d'Autel, composé de deux Groupes de Figures & d'un Bas-relief au milieu, le tout couronné d'une Gloire. Le premier Groupe représente la Religion, tenant une Croix; à côté est un Chérubin, qui lance la foudre contre l'Hérésie, que la Religion foule aux pieds. Le second, est un Ange qui représente l'Amour divin, il tient d'une main un Calice, & un cœur enflammé de l'autre; cet Ange porte sur sa poitrine le S. Nom de Jésus, il est accompagné d'un Chérubin, qui a vaincu l'amour du Monde, & le tient sous ses pieds. Le Bas-Relief représente le Roy Clovis & la Reine Clotilde; Clovis reconnoissant du secours miraculeux qu'il venoit d'éprouver à la Bataille de Tolbiac, exécute la promesse qu'il avoit faite à la Reine, son Epouse, de se faire Chrétien, & il prie S. Remy, Archevêque de Rheims, de l'instruire de la Religion de Clotilde, qui demande à ce saint Prélat la même grace pour le Prince, son Epoux. Au milieu de la Gloire, est une Colombe qui apporte la sainte Ampoule, pour rappeler le Miracle qui se fit au Baptême de ce Prince. 2. Modèle en terre cuite d'une Fontaine où l'on voit une Figure qui représente la Terre, & qui demande du secours à une autre Figure, qui représente l'Eau. 3. Autre Modèle en terre cuite, qui fait voir une Femme exposée dans un Navire démanté & sans voiles, qui touche au moment de périr avec toutes ses richesses. 4. Autre Modèle, représentant l'Abondance, qui a auprès d'elle un Amour, lequel distribue les richesses. M. de la Datte fait tous les jours de nouveaux progrès, & ses Ouvrages sont

G. v. de

de plus en plus agréables au Public & aux Person-
nes de meilleur goût.

GRAVEURS.

DE M. TARDIEU. Deux Sujets de l'Histoire de
l'Empereur Constantin, qui doivent être suivis des
trois autres, qui font partie d'une Suite de 12. Su-
jets de l'Histoire de ce Prince, peinte par Rubens,
dont les Tableaux sont dans le Cabinet du Duc
d'Orleans. Le premier Sujet représente la Croix qui
aparoît dans le Ciel à l'Empereur, lorsqu'il se pré-
paroît à livrer bataille au Tyran *Maxence*; & le se-
cond Sujet, le Baptême de *Constantin*. On a déjà re-
marqué plus d'une fois que le célèbre P. P. *Rubens*,
le plus fameux Peintre des Pays-Bas, avoit été
heureux à trouver d'excellens Graveurs, pour trans-
mettre, par le Burin, ses heureux talens à la Pos-
terité.

DE M. LE BAS. Cinq Sujets gravés, sçavoit
1. *Le Negligé*, ou Toilette du matin, d'après M.
Chardin. 2. *Halte de Cavalerie*. d'après *Vauver-*
mans. 3. *Départ de Chasse*. d'après *Wanfalens*. 4.
Le Midi de Berghem. 5. *L'Aprèsdîné*. d'après le
même. Quoique M. le Bas soit encore jeune. il y
a déjà bien du tems qu'il est en possession de
plaire au Public, qui recherche toujours ses ou-
vrages avec le même empressement.

DE M. SCHMIDT. Portrait en Estampe de
l'Archevêque de Cambray, d'après M. Rigaud,
& celui du Comte d'Evreux, d'après le même.
Les heureux talens de M. Schmidt, sont connus
des Curieux les plus difficiles & du meilleur goût.

DE M. COCHIN, le Fils. 1. Dessin, représen-
tant la Pompe funebre érigée dans l'Eglise Cathé-
drale de Notre-Dame de Paris, le 22. Septembre
1741. à l'occasion de la mort de la Reine de Sar-
daigne,

daigne. Cette Pompe qui avoit été ordonnée par le Duc de Rochechouart , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy , avoit été composée & conduite par M. de Bonneval , Intendant & Contrôleur Général de l'Argenterie , menus Plaisirs & Affaires de la Chambre de S. M. 2. Dessain allégorique , qui représente la Lumière du Messie qui pénètre les Mages de l'ancienne Loi , & se fait connoître aux Prophetes & aux Patriarches. 3. Autre Dessain , où l'on voit *Mars* qui reçoit de la Géometrie des Leçons , pour se conduire dans les travaux de la Guerre.

Six petits Dessains pour le Lutrin de *Boileau*. 1. La Discorde , sous la figure d'un vieux Chantre , éveille le Prélat , & lui reproche son indolence. 2. La Nuit annonce à la Mollesse étenduë dans les bras du Sommeil , la division & le trouble qui va s'élever dans l'Eglise. 3. Le Sacristain , le Porte-Croix , & le Perruquier étant venus de nuit pour rétablir le Lutrin , sont effrayés , & fuyent à la vûe d'un Hibou : la Discorde sous la Figure de *Sidrac* , leur reproche leur lâcheté , & les rallie , 4. Le Grand-Chantre , & les Chanoines se jettent sur le Lutrin , & le mettent en pièces. 5. Rencontre du Prélat & du Grand-Chantre ; Bataille des Livres sur le Perron de la Sainte-Chapelle : le Prélat met en fuite le Chantre & les Chanoines , en leur donnant sa bénédiction. 6. La Pieté accompagnée de la Foi , l'Esperance & la Charité , vient se plaindre à la Justice du désordre que la Discorde cause dans l'Eglise. 7. Petit Dessain où est écrit au bas , *le Medecin observateur*. On y voit un jeune Medecin qui tâte le poulx à une Dame malade.

Neuf petits Sujets tirés de Virgile ; sçavoir , 1. Le Laboureur à table avec toute sa Famille , re-

G vj présente

présente la douceur de la vie champêtre. 2. Enée sort de la nuée qui l'environnoit , & se fait connoître à Didon. 3. Laocoon, Prêtre de Neptune & ses Fils, sont tués par deux Serpens d'une grandeur extraordinaire. 4. Enée ordonne à sa Troupe de prendre les armes pour chasser les Harpies qui venoient troubler leur repas. 5. Mort de Didon. 6. Ascagne & quelques Troyens , ayant blessé à la chasse un Cerf appartenant à la Sœur du gardien des troupeaux du Roy *Latinus* , la Discorde excite les Payfans à prendre les armes pour venger sa mort. 7. *Nisus* & *Euryale* , deux Amis intimes , après avoir traversé le camp des Latins & y avoir fait un grand carnage , furent découverts par un parti de Cavalerie , qui les obligea à prendre la fuite vers un Bois : Euryale fut atteint en fuyant , & fait prisonnier : Nisus apercevant son Ami entre les mains des ennemis , se cacha dans le Bois & lança quelques dards , dont il tua plusieurs Soldats : le Chef de la Troupe , furieux de la mort de ses Gens , se jette sur Euryale pour le tuer ; alors Nisus se montre , & veut en vain détourner sur lui-même le coup qui menace son ami. 8. Enée ayant blessé le Roy *Mezence* , est prêt à le tuer ; *Lausus* , Fils de Mezence , couvre son pere avec son bouclier , & s'oppose à la colere d'Enée. 9. *Pal-las*, Fils d'*Evandre* , ayant été tué dans un combat ; Enée renvoye son corps à son pere , lequel vient au devant saisi d'une mortelle douleur. Les Eloges que le Public éclairé ne cesse de donner aux Ouvrages de ce jeune & excellent Artiste, sont sans bornes , & ne sont point outrés.

Nous ne croyons pas devoir nous dispenser de nous charger des reproches que le Public a fait hautement à M. Chardin , piqué d'avoir cherché en vain dans le Salon quelques unes de ses productions

tions. Il n'en a point exposé cette année. Nous ne doutons pas qu'il ne soit extrêmement sensible à ce reproche flateur, & qu'il n'en témoigne sa reconnaissance dans le Salon prochain, si sa santé le lui permet. Nous avons appris qu'il a été incommodé long-tems.

ESTAMPES NOUVELLES.

Il paroît depuis peu deux très-belles Estampes en hauteur; la premiere gravée par Mad. Magdeleine *Cochin*, d'après le grand Tableau original de M. *Bertin*, dont le Sujet est l'Eunuque de la Reine Candace, baptisé par S. Philippe; & la seconde gravée par C. N. *Cochin*, d'après le Tableau original M. *Cazes*, dont le Sujet est le Boiteux guéri à la porte du Temple. Ces deux Tableaux sont placés dans la Nef de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prés; ces Estampes se vendent chés *Cochin*, Graveur du Roy, rue S. Jacques, à S. Charles.

Le Sieur *Petit*, Graveur, rue S. Jacques, à la Couronne d'Epines, près les Mathurins, qui continuë de graver la Suite des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roy, vient de mettre au jour ceux de

PHILIPPE DE FRANCE, V. du nom, Roy d'Espagne & des Indes, né à Versailles le 19. Decembre 1683. peint par *Vanloo*, le fils, à Madrid en 1742. & gravé par *Petit*. On lit ces Vers au bas.

Peuples, que le Destin fait vivre
 Dessous les Loix de ce Héros,
 Connoissez le bonheur que l'on trouve à les suivre;
 Par l'abondance & le repos.

DON

2068 MERCURE DE FRANCE

DON CARLOS, Roy de Naples & de Sicile , né le 20. Janvier 1716. On lit ces Vers au bas.

Prince , issu d'une Race en Héros si féconde ,
Puissiez-vous égaler leur gloire & leurs Exploits,
Et devenir comme eux les délices du Monde ,
Et l'exemple de tous les Rois !

CHARLES EMANUEL III. de Savoye , Roy de Sardaigne , né le 27. Avril 1701. On lit ces Vers au bas.

Que dans le Temple de Mémoire
Son nom soit pour jamais gravé ;
C'est à lui qu'il est réservé
D'unir la sagesse & la gloire.

MICHEL NOSTRADAMUS , Médecin & Astrologue , mort à Selon le 2. Juillet 1566. âgé de plus de 62. ans.

La suite des Portraits des Rois de France , des Grands Hommes , & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences , continué de paroître avec succès, chés *Odièvre* , Marchand d'Estampes, rue d'Anjou ; il vient de mettre en vente , toujours de la même grandeur , ceux de

PHILIPPE IV. DIT LE BEL , LXV. Roy de France , mort à Fontainebleau , le 29. Novembre 1314. après 29. ans de Regne , dessiné par *A. Boizot* , & gravé par *Pinssio*.

BARTHELEMI FERNANDEZ, DIT DES MARTYRS , de l'Ordre de S. Dominique , Archevêque de Brague , né à Lisbonne en 1514. mort à Vienne le 16. Juillet

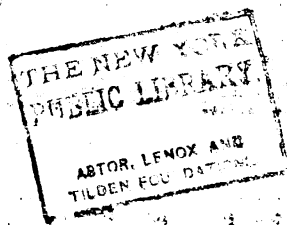
Septembre 1742.

Air S

M.



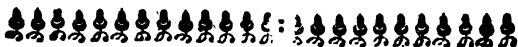
te Ismene, Vous m'ô-



SEPTEMBRE. 1742: 2069

Juillet 1590. dessiné par *Champagne* & gravé par
P. L.

GABRIELLE D'ESTREES, DUCHESSE DE
BEAUFORT, morte à Paris en 1599. dessinée par
Dumoutier, & gravée par *Fiquet*.



CHANSON.

Vous me quittez, Charmante Ismene ;
Vous m'ôtez ma félicité ;
Vous brisez la plus belle chaîne ;
Votre cœur vole à l'infidélité :
De votre souvenir pour pouvoir me défendre ;
Dans ce moment où vous m'abandonnez ,
Ah ! permettez-moi de vous rendre
Tous les plaisirs que vous m'avez donnés.

Laffichard.

LA BERGERE INDIFFERENTE.

UN jour sur un riant Côteau ,
La Bergere Nanette ,
En faisant paître son Troupeau ,
Dit cette Chançonnette.



Amour, tes fleches sur mon cœur
Resteront toujours vaines ;

J'estime

J'estime trop peu ta douceur,
Et je crains trop tes peines.



Je cherche un plaisir innocent
Au sein de la Nature :
J'aime à voir un Pré renaissant ,
Un tapis de verdure.



Je chéris la simplicité ,
J'abhorre l'imposture ;
Je n'eus jamais la vanité
D'être belle en peinture.



D'un Arbrisseau les verts rameaux
Composent ma coëffure ,
Et les écorces des Ormeaux
Me servent de chaussure,



Je m'en tiens à la propreté ,
C'est ma seule parure ;
J'ai pour essence de beauté
Une source d'eau pure.



Par l'Eau les Prés sont reverdis.
Et les fleurs sont écloses ;

J'y

J'y puise la blancheur des Lys ,
Et l'incarnat des Roses.



Mon Miroir est le fond des Eaux ,
Un Rocher ma Toilette ;
Là, souvent de Bouquets nouveaux
J'orne ma Collerette.



Quand le Troupeau dans mon réduit
Revient de la pâture ,
Des fruits qu'un Jardinier produit ,
Je fais ma nourriture.



Les rayons brillans du Soleil
Eclairent ma chaumière ;
Je me livre au tendre sommeil ,
Quand je perds la lumière.



Ainsi je coule d'heureux jours ,
Insensible Bergere ;
Je ris de vos folies amours ,
Esclaves de Cythere.





S P E C T A C L E S.

LE 11. Septembre, l'Académie Royale de Musique remit au Theatre la Tragédie d'*Hipolite & Aricie*.

Cette Tragédie fut mise au Theatre pour la premiere fois le premier Octobre 1733. & on en donna un Extrait dans le Mercure du même mois, pag. 2235. auquel nous renvoyons; mais comme les Auteurs y ont fait des changemens considerables, nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser d'en faire part au Public.

On a refondu la seconde Scene du premier Acte; elle a été généralement applaudie. La voici telle qu'on la joue présentement.

S C E N E II.

Hipolite, Aricie.

Hipolite.

Princesse, quels aprêts me frappent dans ce Temple ?

Aricie.

Diane préside en ces lieux :

Lui consacrer mes jours, c'est suivre votre exemple.

Hipolite.

Non ; vous les immolez ces jours si précieux.

Aricie.

Aricie.

J'exécute du Roy la volonté suprême ;
A Thésée , à son Fils , ces jours sont odieux :

Hipolite.

Moi , vous haïr ! O ciel ! quelle injustice extrême !

Aricie.

Je ne suis point l'objet de votre inimitié !

Hipolite.

Je sens pour vous une pitié
Aussi tendre que l'amour même ;

Aricie.

Quoi ? le fier Hipolite

Hipolite.

Mélas !

Je n'en ai que trop dit ; je ne m'en repens pas.

Si vous avez daigné m'entendre ,

Mon trouble . . . mes soupirs . . . vos malheurs . . .
vos apas

Tout vous annonce un cœur trop sensible & trop
tendre.

Aricie.

Ah ! que venez-vous de m'apprendre ?

C'en est fait ; pour jamais mon repos est perdu :

Peut-être votre indifférence

Tôt ou tard me l'auroit rendu ;

Mais votre amour m'en ôtes l'espérance.

C'en est fait ; pour jamais mon repos est perdu .

Hipolite.

Hipolite.

Qu'entends-je ? quel transport de mon ame s'em-
pare !

Aricie.

Oubliez-vous qu'on nous sépare ?
Dans ce Temple fatal quel sort sera le mien ?
Hipolite amoureux m'occupera sans cesse ,
Et j'y regretterois mon bonheur & le sien ;
Hipolite amoureux m'occupera sans cesse ;
Et des Autels de la Déesse ,
Je sentirai mon cœur revoler vers son bien.

Hipolite.

Je vous affranchirai d'une loi si cruelle.

Aricie.

Phédre fut mon destin a des droits absolus.
Que sert de nous aimer ? nous ne nous verrons
plus.

Hipolite.

O Diane , protege une flamme si belle.

Ensemble.

Tu regnes sur nos cœurs , comme dans nos forêts ;
Pour combattre l'Amour , tu nous prêtes des armes ;
Mais quand la vertu même en vient lancer les
traits ,

Qui peut résister à ses charmes ?

Le reste de ce premier Acte subsiste tel
qu'il étoit , on en a seulement retranché
deux

deux petites Scènes d'exposition , qu'on avoit d'abord jugées nécessaires , mais dont on a crû pouvoir se passer , à la faveur de six Vers qu'on a placés au commencement du troisiéme Acte. Les voici.

ACTE III. SCENE I.

Phedre , Anone.

Phedre.

Mes Destins sont changés ; Arcas m'a fait entendre

Que sur les sombres bords le Roy vient de descendre.

Je suis Maîtresse de mon sort ;

A l'ingrat Hipolite offrons le diadème ;

Mais si l'éclat du rang suprême

Ne peut rien sur son cœur , je n'attends que la mort.

Tout le reste de cet Acte subsiste.

ACTE IV. SCENE II.

Hipolite , Aricie.

Aricie.

C'en est donc fait , cruel ; rien n'arrête vos pas ;

Vous désesperez votre Amante.

Hipolite.

Ab ! laissez-moi partir, Princesse trop charmante ;

Je sens mieux mon malheur en voyant tant d'apas,

Aricie.

Aricie.

Quoi ? l'inimitié de la Reine
 Vous fait-elle quitter l'objet de votre amour ?

Hipolite.

Non ; je ne fuirois pas de ce fatal séjour ,
 Si je n'y craignois que la haine.

Aricie.

Que dites-vous ?

Hipolite.

Gardez d'oser porter les yeux
 Sur le plus horrible mystère ;
 Le respect me force à me taire ;
 J'offenserois le Roy , Diane , & tous les Dieux.

Aricie.

Ah ! c'est m'en dire assés. O crime !
 Mon cœur en est glacé d'épouvante & d'horreur.
 Cependant vous partez ; & de Phedre en fureur
 Je vais devenir la victime.
 Dieux , pourquoi séparer deux cœurs
 Que l'Amour a faits l'un pour l'autre ?
 Eh ! quelle autre main que la vôtre ,
 Si vous m'abandonnez , peut essuyer mes pleurs ?
 Dieux , pourquoi séparer deux cœurs]
 Que l'Amour a faits l'un pour l'autre .

Hipolite.

Et bien ? daignez me suivre.

Aricie.

Aricie.

Ô ciel ! que dites-vous ?

Moi , vous suivre !

Hipolite,

cessez de croire

Que je puisse oublier le soin de votre gloire ;

En suivant votre Amant vous suivrez votre Epoux ;

Venez quel silence funeste ?

Aricie.

Ah ! Prince , croyez-en l'Amour que j'en atteste :

Je ferois mon suprême bien

D'unir votre sort & le mien ;

Mais Diane est inexorable

Pour l'Amour & pour les Amans :

Hipolite.

A d'innocens desirs Diane est favorable ;

Quelle préside à nos sermens.

Ensemble.

Nous allons nous jurer une immortelle foi ;

Viens , Reine des Forêts , viens former notre chaîne ;

Que l'encens de nos vœux s'élève jusqu'à toi ;

Sois toujours de nos cœurs l'unique Souveraine.

On a critiqué le cinquième Acte ; on auroit voulu y revoir *Thésée* ; mais ce n'a pas été la faute de l'Auteur du Poëme ; ce défaut

faut qu'on a jugé nécessaire pour le racourcir, ne se trouve pas dans les premières Editions ; Thésée instruit par Phèdre mourante, de l'innocence de son Fils, veut le précipiter dans la Mer ; Neptune, son pere, s'oppose à son désespoir & le calme en lui apprenant que Diane a sauvé son cher Hippolyte. Au reste, cet Opéra est fort bien reçu du Public & a un très-grand succès. Le Sieur Chassé & la Demoiselle le Maure s'y sont également admirer.

Le 20, les Comédiens François remirent au Théâtre la Tragédie d'*Ino & Melicerte*, de M. de la Grange, que le Public a revûe avec plaisir. Cette Pièce fut donnée dans sa nouveauté en 1713. avec un très-grand succès ; on en a parlé fort au long à la reprise qui en fut faite au mois de Decembre 1729, comme on peut le voir dans le Mercure de Janvier 1730, auquel nous renvoyons les Lecteurs.

Le sieur Deschamps, nouvel Acteur, débuta au commencement de ce mois sur le Théâtre François, & joua dans les Comédies du *Joueur* & des *Trois Freres Rivaux* les Rôles de Valet au gré du Public.

Le 6. Septembre, les Comédiens Italiens remirent au Théâtre l'*Italien marié à Paris*, Pièce

Pièce Italienne , composée à Paris par le sieur Riccoboni le pere , qui jouoit le Rôle du Jaloux d'une manière inimitable. La même Pièce fut mise en vers libres en 1737 , par M. de la Grange ; le feu sieur Romagnesy jouoit alors le premier Rôle ? il est rempli aujourd'hui par le sieur Riccoboni , & la Dlle Silvia joue celui de l'Epouse de l'Italien marié à Paris , ils ont été fort applaudis tous les deux. La Pièce est terminée par un Divertissement , dansé par les Acteurs , dont l'exécution ne laisse rien à désirer.

Le 22 Septembre , les mêmes Comédiens remirent au Théâtre la petite Pièce de l'*Ecole du Tems* , en Vers & en un Acte , de la composition de M. Pesselier , que le Public a revû avec beaucoup de plaisir Cette Comédie est terminée par un Divertissement , composé de Chants , de Danses , & d'un Vaudeville , parfaitement bien exécuté ; on a parlé amplement de cette ingénieuse Comédie , dans l'Extrait qui en a été donné dans le Journal de Septembre 1738. page 2450.

Le 20 Septembre , l'Opera Comique donna une Pièce nouvelle d'un Acte , intitulée *la Foire de Cythere* , précédée des *Acteurs Juges* , & de l'*Amant Maître de Musique* , dont on a déjà parlé ; ces trois Pièces sont
H ornées

ornées de Chants & de Danses, dont l'exécution fait toujours beaucoup de plaisir.

Le 24, ils donnerent encore une Pièce, nouvelle en un Acte, suivie d'un Divertissement, intitulée la *Meuniere de Qualité*. Le sieur Campioni & la Dlle son Epouse, qui avoient dansé le 18 Août dernier deux différentes Entrées sur le Theatre Italien, parurent pour la première fois sur celui de l'Opera Comique de la Foire S. Laurent, & y danserent deux différentes Entrées avec un applaudissement général.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON a appris de Constantinople du 12. du mois de Juillet dernier, qu'il y est arrivé de Bagdad un courier, par lequel le Seraskier de cette Place a mandé au Grand Seigneur, que Thamas Kouli Kan offroit, si Sa Hauteffe vouloit conclure la paix avec lui, de renoncer à ses prétentions par raport à la Mecque; que ce Prince, afin d'éviter qu'il ne survint à l'avenir quelques nouvelles difficultés au sujet des Limites des Etats des deux Puissances, consentoit qu'on tirât depuis Ardebis jusqu'au Chusistan, une Ligne qui feroit la séparation de l'Empire Ottoman & du Royaume de Perse.

Selon les mêmes dépêches, Thamas Kouli-Kan demande qu'on tienne incessamment un nouveau Congrès,

Congrès , pour convenir des autres conditions de l'accommodement , & il promet de s'engager par le Traité qui sera conclu , à ne contracter aucune Alliance contraire aux intérêts de la Porte.

On a sçu depuis par un autre courrier , que les nouveaux troubles , qui agitent la Perse , avoient beaucoup contribué à faire prendre cette résolution à ce Prince ; que les Lefghis s'étoient révoltés une seconde fois contre lui . & qu'ils avoient attiré dans leur parti plusieurs des principaux Seigneurs Persans ; que les Rebelles avoient pratiqué des intelligences avec le Grand Mogol , & que celui-ci , pour se venger de Thamas Kouli-Kan , leur fournissoit tous les secours dont ils pouvoient avoir besoin.

Le Chiaoux Pacha a été chargé de porter à la Mecque les présens du Grand Seigneur ; le Kiaïa du Grand Visir a été nommé Pacha à trois Queuës.

Le Grand Seigneur ne s'est point encore déterminé à accepter les propositions de paix , qui lui ont été faites par Thamas Kouli-Kan , & quelques-uns des Ministres de Sa Hauteïe sont d'avis qu'elle continuë la guerre , & qu'elle fournisse de puissants secours aux Lefghis qui depuis long-tems sont allies de la Porte.

On mande de Constantinople du 25. Juillet dernier , que les Lefghis ont conclu leur paix avec Thamas Kouli Kan , & qu'ils se sont engagés eux-mêmes à lui fournir un Corps de 12000. hommes dans toutes les guerres qu'il auroit à soutenir , à l'exception de celles qui pourroient survenir entre la Turquie & la Perse.

Il s'étoit élevé dans le Serail une puissante cabale , à la tête de laquelle étoit le Chef des Eunuques noirs , & qui faisoit tous ses efforts pour engager le Grand Seigneur à priver le Grand Visir de sa dignité , pour en revêtir le Pacha Jeghen , qui est

H ij fort

fort hai du Peuple & des troupes , mais le Grand Visir a fait échouer les desseins de ses ennemis. Le Chef des Eunuques noirs a été exilé , ainsi que le Grand Trésorier de l'Empire , & le Bostangi Bachi. La place de Grand Trésorier a été rendue à celui qui possédoit auparavant cette Charge , & le Grand Seigneur a disposé de celle de Bostangi Bachi en faveur du Hassaski Aga.

Le Grand Visir a fait conduire à Durazzo un Elephant d'une très-grande beauté ; que Sa Hauteſſe envoie à S. M. Sicilienne.

R U S S I E.

ON a pris de Moscov du 10. du mois dernier, qu'on a publié dans toutes les Villes de Russie une Déclaration qui porte qu'il est absolument faux que la Czarine ne veuille plus employer aucun Etranger à son service, qu'au contraire elle est dans le dessein , non-seulement de conserver tous ceux qui y sont déjà , mais encore de recevoir ceux qui se présenteront avec des témoignages avantageux , pour y entrer ; que ces derniers pourront s'adresser au Duc de Holstein Gottorp , & que sur le rapport de ce Prince, elle leur accordera les places qui pourront leur convenir.

S U E D E.

ON mande de Stockolm du 28. du mois dernier , que le Gouvernement est fort occupé à prendre les mesures nécessaires pour s'opposer aux entreprises des troupes Russiennes , qui depuis que celles du Roy de Suede ont abandonné le Camp de Borgoc , pour se retirer sous Helsingfors , se sont avancées à une petite distance de cette dernière Place ,

se, vers laquelle le Feldt Maréchal Lesci envoya souvent des détachemens, pour inquieter les postes avancés Suedois.

La nuit du 17. au 18. quelques Chaloupes Suedoises s'emparerent d'une des Galeres de la Czarine, qui sont à Sibbe & à Fogero, & l'on a trouvé à bord de cette prise une grande quantité de munitions de guerre & de bouche.

ALLEMAGNE.

ON apprend de Vienne du 25. du mois dernier, qu'un courier arrivé de Boheme a rapporté que la nuit du 16 au 17. le Prince Charles de Lorraine avoit fait ouvrir la tranchée devant Prague, & que les troupes de la Reine de Hongrie continuoient de travailler à perfectionner la premiere Parallele, qui s'étendoit depuis le Jardin de Schelborn, jusqu'au Fort Suedois, situé sur la Montagne de S. Laurent. Il a ajouté que les Batteries dressées du côté de la principale attaque avoient commencé à tirer contre la Ville, & que le Prince Charles de Lorraine avoit ordonné d'établir une nouvelle Batterie de 24. canons & de 16. mortiers; que les François avoient fait sauter le Château de Mansfeldt, où un détachement d'Hussards Autrichiens avoit pris poste, & que le Maréchal de Broglie faisoit de fréquentes sorties, pour troubler les travaux des assiégeans.

Le 22. le 23. & le 24. on fit partir des convois de munitions de guerre & de bouche pour l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine.

La Reine a appris que les troupes Françaises qui étoient campées à Nieder Altaig, avoient passé le Danube, pour aller se poster à Deckendorf, & que les troupes Impériales avoient quitté les environs de Pilstengen & de Ganacker, pour se rapprocher du Camp des François.

ON a appris du onze de ce mois , que la premiere division de l'armée du Roy de France , commandée par le Maréchal de Maillebaïs , arriva près de cette Ville le 8. de ce mois. & qu'elle y fut jointe le 10. par la seconde division. Ces troupes ont dû partir le 12. pour prendre ensemble la route d'Amberg , où le Marquis de Balincourt étoit déjà arrivé avec un Corps de troupes de 3,500. hommes , avec lequel il a dû s'avancer le 12. à Naaburg.

Le Comte de Saxe , qui étoit décampé de Deckendorf la nuit du 5. au 6. de ce mois , & qui avoit passé le Danube à la pointe du jour , sans que le Comte de Kevenhuller ait pû attaquer son arriere garde , fut joint le 7. à Eylerhausen par le Comte de Seckendorf. Les deux armées camperent le 8. à Schenac , le 9. à Tonauftauff , & d'où elles marcherent le 10. pour aller camper à Stattumhoff. Le Comte de Kevenhuller s'est contenté de faire suivre ces deux armées par quelques détachemens de Hussards , & il s'est avancé à Metchen , où il a fait jetter un Pont.

S A X E.

ON mande de Dresde du 2. de ce mois , qu'on y a reçu vers la fin du mois dernier la premiere nouvelle de la sortie faite le 12. du même mois par les troupes du Roy de France , qui sont dans Prague , & qu'on en a eu depuis le détail suivant.

Cette sortie s'est faite à cinq heures du soir en trois colonnes ; celle de la droite , composée des Brigades d'Orleans & de la Reine , faisant dix Bataillons , & de 300. Carabiniers à pied , étoit commandée

commandée par M. de Villemur, Maréchal de Camp. Les Brigades d'Auvergne & du Roy, qui font de dix Bataillons, & 400. Dragons à pied, formoient la colonne de la gauche, sous les ordres du Comte Danois & du Duc de Biron, Maréchaux de Camp, & la colonne du centre, formée par la Brigade de Navarre, étoit commandée par M. de Berchiny, Maréchal de Camp. Ces trois Corps de troupes débouchèrent vers les cinq heures du soir, & ils attaquèrent si vigoureusement les tranchées des Autrichiens, défendues par 8000. hommes, qu'ils s'en rendirent entièrement maîtres & s'y maintinrent pendant près d'une heure, y enclouèrent dix mortiers, & mirent le feu aux batteries, dans lesquelles le canon n'étoit pas encore placé. L'armée de la Reine de Hongrie s'étant avancée en bataille, pour aller au secours des troupes, qui étoient dans les tranchées, les François se retirèrent en bon ordre dans la Place, dont l'artillerie tira avec beaucoup de succès sur les Autrichiens. Leur perte en cette occasion doit avoir été considérable, les François n'ayant fait aucun quartier dans les tranchées; ils ont cependant amené à Prague quelques prisonniers, du nombre desquels est le Général Monty, Chef des Ingénieurs.

Les François ont perdu le Marquis de Tessé, Brigadier, Colonel du Régiment de la Reine; le Marquis de Clermont, Colonel du Régiment d'Auvergne, & le Marquis de Molac, Colonel de celui de Berry. Le Duc de Biron, Maréchal de Camp & Colonel du Régiment du Roy, a été blessé. On n'est point encore informé des Officiers ni du nombre des Soldats qui ont été tués ou blessés dans cette sortie, depuis laquelle les Autrichiens ont rallenti la vivacité de leurs attaques.

H iiij FRANÇOIS

FRANCFORT.

ON a appris de Francfort du 23. du mois dernier, que la premiere Colonne de l'armée commandée par le Maréchal de Maillebois arriva le 22. à trois lieues de cette Ville.

L'Empereur a fait remettre à la Diette de l'Empire un Décret de Commission au sujet de la marche de cette armée, & ce Décret porte que S. M. I. desirant de rétablir la tranquillité en Allemagne, a fait toutes les démarches convenables pour parvenir à ce but, mais que ses propositions, & celles qui ont été faites par le Roy de France dans la même vue ayant été rejetées contre toute attente par la Reine de Hongrie, S. M. T. C. s'est déterminée à envoyer une nouvelle armée en Boheme, que l'Empereur esperant avec l'aide du Tout Puissant, dans lequel il met sa confiance, d'obtenir ce qui lui appartient, & d'être par là plus en état de montrer, en procurant à l'Empire une paix solide & durable, combien le repos du Corps Germanique lui est cher, S. M. I. juge à propos de faire connoître à la Diette, que les dernieres réponses de la Reine de Hongrie ont donné lieu à la marche de l'armée Françoisse qui étoit sur le Bas Rhin, & dont l'Empereur auroit souhaité qu'on eut pu se passer, afin d'ôter aux Etats de l'Empire tout sujet de crainte & d'inquiétude, que S. M. I. assure la Diette, que cette armée ne causera aucun dommage aux Pays qu'elle traversera, que les troupes dont elle est composée, camperont, & qu'elles n'entrèront pas dans les Villes, qu'elles observeront une exacte discipline, qu'elles payeront en argent comptant les fourages, le bois, les voitures & les chevaux qu'on leur fournira, & que le Comte de Furstemberg, Landgrave de Stablingen, Lieutenant

Lieutenant Feldt-Maréchal des armées de l'Empereur, & un de ses Conseillers Intimes, a été nommé Commissaire par S. M. I. pour avoir soin de l'exécution des conventions faites à ce sujet ; que les dispositions de la Reine de Hongrie n'ont point diminué l'amour de l'Empereur pour la paix, & qu'il a résolu de se prêter à tous les moyens raisonnables de conciliation, si l'Empire peut trouver quelque expédient, pour faire obtenir à S. M. I. sans qu'elle soit obligée de continuer d'avoir recours aux armes, la satisfaction qu'elle a droit d'attendre sur ses légitimes prétentions ; que l'Empereur demande les avis des Etats de l'Empire sur les mesures qu'il convient de prendre, & sur la médiation qu'on pourroit employer pour terminer par la négociation les différends avec S. M. H.

Le Maréchal de Broglie a mandé à l'Empereur qu'ayant passé le Moldaw, près du village de Bobenetsch à la tête de 4000 hommes de Cavalerie & de 2500. d'Infanterie, pour aller reconnoître le Corps de troupes que le Général Festetitz a amené de Moravie au Prince Charles de Lorraine, il avoit été attaqué au sortir d'un défilé par un détachement des troupes de la Reine de Hongrie, fort supérieur en nombre à celles dont il étoit accompagné ; que le combat avoit été soutenu de part & d'autre avec une extrême vivacité ; que le détachement des troupes françoises malgré les renforts qui avoient été envoyés au Général Festetitz par le Prince Charles de Lorraine, n'avoit pu être entrainé, & qu'ayant rempli l'objet pour lequel il s'étoit mis en marche, il étoit rentré en bon ordre dans le camp.

ESPAGNE.

ON mande de Madrid du 14. du mois dernier, qu'on y a appris par des lettres du 23 Avril passé, que le 12. du même mois, Don Joseph d'Iturriaga, qui commande trois Frigates de la Compagnie établie à Guipuscoa pour les Caraques, & qui a fait voile pour conduire à Porto Rico un détachement composé du huit Compagnies du Régiment d'Infanterie de Portugal, & de cinq Compagnies du Régiment de Dragons d'Almanza, avoit découvert à huit lieues de l'Isle d'Anegada, en tirant vers l'Ouest, deux Frégates Angloises, l'une de 50. canons & l'autre de 30 avec une Balandre de la même Nation; que sur le champ il avoit pris la résolution d'attaquer ces Bâtimens, & que les ayant joints à neuf heures du matin, il avoit commencé à les canonner, que les ennemis de leur côté, avoient fait un feu très-vif, mais qu'après un combat de trois heures ils s'étoient retirés que Don Joseph d'Iturriaga les avoit poursuivis, qu'il les avoit attaqués & mis en fuite une seconde fois, & que ce dernier combat avoit duré depuis trois heures après-midi jusqu'à huit du soir.

Don Joachim d'Aranda, Maréchal de Camp, à que le Roy avoit accordé le Gouvernement de Cartagene, a eû en cette occasion un bras emporté d'un boulet de canon, & il est mort de sa blessure. Les Espagnols n'ont perdu qu'un Soldat & un Matelot, & ils n'ont eû que huit hommes de blessés. On juge que la perte des ennemis a été beaucoup plus grande.

Un Armateur Espagnol s'est emparé du Vaisseau de *S. Laurent* commandé par le Capitaine Shaguessi, & il l'a conduit à l'Isle de S. Domingue.

Le

Le 14. du mois dernier , jour de l'Anniversaire de la naissance de Madame Louise Elizabeth de France , épouse de l'Infant Don Philippe , laquelle est entrée dans la seizième année de son âge , leurs Majestés reçurent , ainsi que cette Princesse , les complimens des Ministres d'Etat & des Grands.

On a appris par des lettres de l'armée commandée par le Duc de Montemar , que le 28. Juillet dernier, ce Général , qui étoit encore campé pour lors sous Rimini , ayant fait avancer Don Fernand de la Torre , Maréchal de Camp , à la tête de 600. hommes , pour aller reconnoître la position des troupes Autrichiennes & Piémontoises , le détachement des Espagnols avoit été attaqué par un Corps de Cavalerie des ennemis , lequel avoit été entièrement mis en déroute.

Les Vaisseaux *le Vernon* & *l'Elizabeth Gally* , dont le premier alloit à Porto , & le second revenoit de Vénise , ont été pris par des Armateurs Espagnols , qui ont conduit l'un à Guarda & l'autre à Malaga.

On apprend de Madrid du 4. de ce mois que le Roy a résolu de rapeller le Duc de Montemar , & de donner au Comte de Gage, Lieutenant Général de ses armées, le commandement des troupes Espagnoles qui sont en Italie.

S. M. vient d'établir à Bilbao une Ecole de Marine , & le 20. du mois dernier , Don Michel Archero , qui a la Direction de cette Ecole , en fit l'ouverture par un très-beau discours sur l'utilité des Sciences qui peuvent servir à la perfection de la navigation.

Le Capitaine Général de Murcie a mandé au Roy , que les Vaisseaux de guerre Anglois , qui avoient croisé pendant quelque tems sur les Côtes de la Catalogne , s'étoient réunis en une Escadre ,

& qu'ils avoient passé vers la fin du mois dernier à la hauteur du Port de Cartagene.

S. M. a pris par un courier dépêché de Naples, que le Roy des deux Siciles s'étoit déterminé à faire rentrer les troupes Napolitaines dans ses Etats, & à demeurer neutre entre les Espagnols & les Autrichiens.

On mande de Lisbonne que le Roy de Portugal, depuis l'usage des bains, jouissoit d'une meilleure santé.

ITALIE.

On a pris de Rome du 25. du mois dernier ; que le Pape fit le 19. dans la Chapelle du Palais du Quirinal la cérémonie de baptiser deux jeunes Juifs de Livourne, dont l'un est âgé de 18. ans & l'autre de 16. Le premier fut tenu sur les Fonts par le Cardinal Ruffo, qui lui donna les noms de *Benoist-Marie*, & le second par le Cardinal Annibal Albani, qui le nomma *Prosper-Marie-Joseph*. Sa Sainteté leur administra ensuite le Sacrement de Confirmation, & ils communierent à la Messe qu'elle célébra.

Le 25. Fête de S. Louis, Roy de France, les Cardinaux tinrent Chapelle, selon la coutume dans l'Eglise de la Nation Française, & le Cardinal Aquaviva y fit les honneurs.

On mande de Perouse, que l'armée du Roy d'Espagne étoit toujours campée dans les environs de cette Place, & que les troupes du Roy des deux Siciles s'en étoient séparées à Spolète, pour se retirer dans le Royaume de Naples.

Suivant les avis reçus du Bolonois, le Roy de Sardaigne, qui s'étoit rendu à Faenza, dût arriver le 20. à Bologne avec la plus grande partie de sa Cavalerie, & l'on y attendoit toute l'artillerie de ce Prince.

Un

Un troisiéme Corps de troupes Piémontoises arriva à Bologne le 12 du mois dernier, & le 14. il continua sa marche pour aller dans le Duché de Parme, où il doit prendre des quartiers.

Le 18 le Roy de Sardaigne partit pour retourner à Modene & de là à Turin, où il a dû arriver le 8. de ce mois.

On a appris que le Comte de Traun étoit décampé de Cezena, & qu'il étoit retourné dans le Bolonois avec les troupes qui sont sous ses ordres.

N A P L E S.

ON mande de Naples du 21^e Août dernier, que depuis que les troupes Napolitaines qui avoient joint celles du Roy d'Espagne, sont entrées dans ce Royaume, le Roy a déclaré qu'il avoit pris le parti de garder la neutralité entre S. M. C. & la Reine de Hongrie; qu'en conséquence de cette résolution, S. M. a envoyé un contre-ordre aux troupes qui étoient en marche pour aller former deux camps, l'un sous Gaëtte, & l'autre sous Capouë, & à celles qui devoient venir de Sicile.

Le 18 du mois dernier, une Escadre Angloise, composée de six Vaisseaux de guerre, de 60. canons. de six Frégates & de deux Brulots, étant venue jeter l'ancre à la portée du canon du Château neuf, on fit en rer dans cette Ville les troupes qui étoient dans les environs, & l'on fit conduire dans les quatre Châteaux, ainsi que dans les Forts circonvoisins, beaucoup d'artillerie & de munitions de guerre. Le Roy envoya en même tems un Officier avec le Consul de la Nation Angloise, pour sçavoir du Commandant de l'Escadre le motif de son arrivée, & cet Officier étant revenu avec

un des principaux Officiers de cette Escadre , ce dernier se rendit chés le Duc de Montealegre , Secrétaire d'Etat , avec lequel il eut une conférence. Il se tint ensuite un Conseil d'Etat , & le lendemain l'Officier Anglois , après avoir eû une seconde conférence avec le Duc de Montealegre , retourna à bord du Vaisseau-Amiral de cette Escadre , laquelle ayant remis à la voile , s'est retirée de ces Mers.

S A V O Y E.

ON mande de Chamberry du 11. de ce mois , que les troupes Espagnoles , qui étoient en Provence , n'ont point tenté de pénétrer dans le Marquisat de Saluces , & qu'ayant traversé le Briançonnois & le Gressivaudan , elles arrivèrent le 28. du mois dernier sur la Frontiere de la Savoye. Quelques jours après , elles s'avancerent vers le Col du Calbier , & le 4. de ce mois la Cavalerie commença à défilér du côté de cette Ville , & l'Infanterie prit sa route par le Val de S. Jean de Maurienne.

Aussi tôt que le Commandant de Chamberry & l'Intendant de Savoye ont été avertis de l'approche des Espagno's , ils sont partis pour se rendre à Turin , & la plupart des habitans de ce Duché ont fait passer leurs principaux effets en Piémont.

Le 8. de ce mois le Comte de Glimes , Général des troupes Espagnoles se rendit à Chamberry , & il fit publier une déclaration dans laquelle le Roy d'Espagne expose les motifs qui l'ont déterminé à faire entrer ses troupes dans la Savoye.

L'Infant Don Philipe arriva le 10. à Chamberry & il doit aller incessamment visiter les principaux quartiers des troupes , qui ont été distribuées de manière qu'elles peuvent aisément se rassembler ,
&

& dont l'avantgarde a pris poste à S. André , petite Ville située à quelques lieues du Fort de la Brunette.

On a depuis reçu avis , que le Roy de Sardaigne étoit arrivé de Bologne à Turin le 8. de ce mois.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON a appris de Genes du 5. de ce mois , que plusieurs Vaisseaux de guerre Anglois croisent le long de cette Côte , & qu'ils ne se soumettent point à la Quarantaine dans les Lieux où ils abordent. Les équipages de quelques-uns de ces Vaisseaux étant descendus à terre dans les environs de San-Remo , ils ont brûlé dans un Village 250. quintaux de paille , sous prétexte que c'étoient des provisions destinées pour la Cavalerie Espagnole ; ils entrèrent ensuite dans un moulin, ils prirent toute la Farine qu'ils y trouverent , & ils la jeterent dans la riviere. Sur cette nouvelle , un Commissaire Espagnol qui en avoit acheté dans cette Ville une grande quantité dont il avoit fait un magasin dans le Fauxbourg de S. Pierre d'Arena. l'a vendue dans la crainte qu'ils ne voulussent aussi s'en emparer.

Depuis un mois , il a passé par Genes plus de 400. deserteurs François , qui retournent en France , pour profiter de l'amnistie que S. M. T. C. a bien voulu leur accorder.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 13. de ce mois , que le Vaisseau de guerre le *Loo* , entra le 27. du mois dernier dans le Port de Plymouth , avec une prise qu'il a faite sur les Espagnols.

ON a appris de la Haye du 24 du mois dernier, que l'équipage d'un Vaisseau, arrivé depuis peu de la Preliqu'Isle, en deça du Gange, a confirmé la nouvelle qu'on avoit reçüe des avantages remportés par les Portugais sur les troupes des deux Rois Indiens, qui après avoir mis à contribution tout le Pays des environs de Goa, se dispoisoient à former le Siège de cette Place; les lettres apportées par ce Vaisseau contiennent les particularités suivantes.

Le Marquis de Lourical, nouveau Viceroy des Etablissmens que les Portugais possèdent dans les Indes, étant arrivé à Goa le 13. Mai de l'année dernière, il ordonna quelques jours après à toutes les troupes qui sont sous ses ordres, de se tenir prêtes à marcher. & le 13. du mois suivant, il détacha le Général Emanuel Suarez de Velzo, avec une partie de ses troupes, pour attaquer un Fort que les ennemis avoient construit à une très petite distance de Goa. Une Batterie que Don Emanuel Suarez de Velzo fit élever, eut bien-tôt fait breche, & les Portugais étant montés à l'assaut, ils s'emparèrent de ce Fort, dont ils passerent la garnison au fil de l'épée.

Sur l'avis de ce premier succès des armes des Portugais 240. Indiens, qui étoient dans un Fort voisin, l'abandonnerent précipitamment, & ils allerent rejoindre leur armée. Le Marquis de Lourical, pour profiter de la terreur qui s'étoit répandue parmi les ennemis, s'avança avec toutes les troupes Portugaises, renforcées d'un Corps de Lascaris, que le Roy de Portugal a pris à son service, & il assiégea le Fort de Caloale où il y avoit 500. Indiens, qui après une foible résistance, se rendirent prisonniers.

prisonniers de guerre. Ayant obligé ensuite les ennemis d'en venir à une bataille, il tailla en pièces la plus grande partie de leur armée, & il mit le reste en fuite. Leur déroute produisit l'effet qu'en attendoit le Marquis de Lourical, non-seulement les Portugais les chassèrent des environs de Goa, mais ils reprirent possession des Isles de Corjuem & de Parmalem; & Ghama Sauto, un des deux Rois Indiens, qui faisoient la guerre aux Portugais, demanda la paix, laquelle fut conclue le 31. Août, & ratifiée le 15. du mois suivant.

Les principales conditions du Traité sont, que Ghama Sauto payera tous les ans un tribut au Roy de Portugal; qu'il restituera la valeur des contributions qu'il a exigées, qu'il payera une certaine somme pour la réparation des Eglises qui ont été ruinées par ses troupes, & qu'il cèdera à S. M. Port. tout le Pays de Vargias.

L'autre Roy Indien continuë les actes d'hostilité contre les Portugais.

Le 8. du mois dernier, le Comte de Stairs, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roy de la Grande-Bretagne, & M. Trevor, qui réside à la Haye de la part du même Prince, en qualité de son Envoyé Extraordinaire, présentèrent aux Etats Généraux deux Mémoires, dont le premier regarde les Vaisseaux Anglois qui ont été pris par des Armateurs, ayant commission du Roy d'Espagne, & qui ont été amenés dans les Ports de la République de Hollande. Dans le second Mémoire, les mêmes Ministres renouvellent leurs instances, pour que les Etats Généraux prennent l'affaire de Dunkerque en considération, ainsi que les autres articles sur lesquels leurs Hautes Puissances n'ont point encore fait de réponse, & ils ajoutent qu'ils ont à craindre que le Roy de la Grande Bretagne

ampute

n'impute à la negligence de ses Ministres le silence des Etats Généraux.

Le Marquis de Fenelon , Ambassadeur du Roy de France , remit le 10. aux Etats Généraux un Mémoire pour répondre à ceux du Comte de Stairs & de M. Trevor.

Ce Mémoire contient en substance , que c'est à tort qu'on accuse la France de manquer aux engagements qu'elle a contractés également avec la Hollande & avec l'Angleterre ; qu'on n'a rien fait à Dunkerque , & qu'on n'y fait rien encore aujourd'hui , qui n'ait pour cause la nécessité dans laquelle se trouve S. M. T. C. de prendre les mesures convenables, pour s'opposer aux entreprises qu'on pourroit former contre cette Ville ; que le Marquis de Fenelon a informé exactement les Etats Généraux de tous les Ouvrages qui ont été construits à Dunkerque , & des motifs qui ont donné lieu à leur construction ; qu'il a assuré leurs Hautes Puissances de la part du Roy , son Maître , & qu'il les assure encore qu'on fera démolir ces Ouvrages , dès que ces motifs cesseront.

Le même jour , le Marquis de S. Gilles , Ambassadeur du Roy d'Espagne, remit aussi aux Etats Généraux un Mémoire , dans lequel ce Ministre a représenté que les Armateurs , qui sont traités de Pirates dans les Mémoires des deux Ministres d'Angleterre , sont munis de Commissions de S. M. C. qu'il est vrai que quelques-uns d'eux ne sont pas Espagnols de naissance , mais que le Roy d'Espagne est en droit , comme tous les autres Souverains , d'employer des Etrangers à son service ; qu'il n'est sorti de France aucun Vaisseau , pour aller en course contre les Anglois ; que tous ceux qui ont été armés pour le service de S. M. C. ont fait voile de ses Ports ; que pendant les trois premières années de la guerre

entre

entre l'Espagne & l'Angleterre , il n'étoit entré aucun Armateur Espagnol dans les Ports de la République de Hollande , quoique cela leur soit permis par l'article XXI. du Traité d'Utrecht ; que les Etats Généraux viennent d'ordonner par leur résolution du 2. de ce mois , que cet article soit exactement observé ; qu'il arrive tous les jours dans les Ports de Portugal des prises faites par les Espagnols sur les Anglois , ou par ceux-ci sur les Espagnols ; que la même chose se pratique dans les Ports d'Italie , & que cependant la Cour de Londres ne fait aucune plainte aux Puissances auxquelles ces Ports appartiennent ; qu'au reste le Roy d'Espagne , nonobstant la liberté que les Etats Généraux laissent aux Armateurs Espagnols d'entrer dans les Ports des Provinces-Unies , a donné ordre , afin de ne causer aucun préjudice au commerce des Hollandois , que ces Armateurs ne conduisissent point leurs prises en Hollande , sans une nécessité indispensable.

Le 20. du mois dernier , le Comte de Harrach , Gouverneur des Pays-Bas *par interim* , fit expédier des Lettres Circulaires aux Gouverneurs & aux Commandans des Places , pour les avertir que la Reine de Hongrie avoit résolu de ne plus exécuter le Cartel par lequel le feu Empereur & le Roy de France étoient convenus de se rendre réciproquement les déserteurs.

Le Duc d'Aremberg , Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie , & le Baron de Reischach , qui réside à la Haye en qualité d'Envoyé de cette Princesse , ayant présenté le 21. Août dernier aux Etats Généraux un Mémoire concernant la marche de l'armée Françoisse , commandée par le Maréchal de Maillebois , le Marquis de Fénélon , Ambassadeur de S. M. T. C. remit le 29. à la même Assemblée un Mémoire , pour combattre les raisons

raisons par lesquelles la Reine de Hongrie prétend être autorisée à exiger que la République de Hollande se déclare contre la France.

Le cinquième convoi des troupes de S. Br. composée de 29. Bâtimens de transport & de trois Yachts, arriva le 27. du mois dernier à la vûe d'Ostende, sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre. Les vents contraires ayant empêché ce Convoi de gagner la Rade, il a été obligé de jeter l'ancre sur la Côte au dessus de Blanckenbourg, mais le 29. le vent ayant tourné au Nord, 21. Vaisseaux du Convoi entrèrent dans le Port d'Ostende, & les autres Bâtimens y arriverent le jour suivant.

FRANCE,

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c

LE 31. du mois dernier, pendant la Messe du Roy, l'Evêque de S. Claude, lequel a été Sacré à Lyon par le Cardinal de Tencin, prêta Serment de fidélité, entre les mains de Sa Majesté.

Le 1. de ce mois on célébra, avec les Cérémonies accoutumées, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Denis, le Service solennel qui s'y fait tous les ans pour le repos de l'Ame du feu Roy Louis XIV. & l'Evêque de Vannes y officia pontificalement. Le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Duc de Penthièvre, & plusieurs Personnes de distinction y assisterent.

Le 2. le fils du Prince d'Ardore , Ambassadeur Extraordinaire du Roy des deux Siciles , fut tenu sur les Fonts de Baptême par le Roy & la Reine , qui le nommerent *Louis Marie*. Cette Cérémonie fut faite dans la Chapelle du Château de Versailles par l'Evêque de Soissons , Premier Aumônier de S. M. en présence du Curé de la Paroisse du Château & de celui de la Paroisse de S. Roch.

Le 8. Fête de la Nativité de la Ste Vierge , le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle la Messe chantée par la Musique , & l'après-midy leurs Majestés assistèrent aux Vêpres.

Le même jour , la Reine communia par les mains de l'Abbé de Goyon de Matignon , son Aumônier en quartier.

Le 11 , pendant la Messe du Roy , l'Evêque de Troyes , lequel avoit été sacré le 2 , par l'Archevêque de Sens , prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le même jour , Don Louis d'Acunha , Ambassadeur du Roy de Portugal , eut en long manteau de deuil une Audience particulière du Roy , & il donna part à S. M. de la mort de l'Infant Don François , Frere du Roy de Portugal. Il fut conduit à cette Audience , ainsi qu'à celle de la Reine , par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs.

Le Roy , qui avoit pris le deuil le 17. pour la mort de l'Infant Don François , Frere du Roy de Portugal , le quitta le 25.

L'agrément du Régiment d'Infanterie, dont Etienne , Guinot , Marquis de Monconseil , Brigadier & Inspecteur d'Infanterie , étoit Colonel depuis le 1. Février 1723. a été donné à Claude-Constance Esprit Juvenal *de Harville des Ursins , Marquis de Trainel*, né le 12. Mars 1723. Capitaine de Cavalerie dans le Regiment Dauphin, fils de feu Esprit Juvenal de Harville des Ursins , Marquis de Trainel , Seigneur de Doüe , Maître de Camp , Lieutenant du Regiment de Dragons d'Orleans , mort le 11. Juillet 1726 , dans la 29. année de son âge , & de Louise-Magdeleine le Blanc, sa veuve , fille de feu Claude le Blanc , Ministre & Secrétaire d'Etat.

Amable-Gabrielle *de Noailles Duchesse de Villars* , Dame du Palais de la Reine depuis le mois de Decembre 1727. fut nommée sa Dame d'Atours au lieu & place de feuë François de Mailly , Duchesse de Mazarin.

Le 12. Juillet dernier il y eut un Acte célèbre dans le College des R. R. Peres Jésuites. M. Antoine Joseph Diaz , de Seville en Espagne , y soutint avec beaucoup de succès , en presence d'une Illustre & nombreuse

breuse Assemblée , une These sur toutes les Parties de la Philosophie : Cette These étoit dédiée au Roy d'Espagne, dont on voyoit le Portrait , d'après un excellent Original , qui occupoit la moitié de la grande Feuille au bas de laquelle étoient gravées dans un Cartouche toutes les Positions de la These. Le Portrait de S. M. Catholique , & le Cartouche étoient ornés de tous les Symboles & les Attributs convenables à un si grand sujet, le tout inventé & exécuté avec beaucoup de goût , & de précision. M. Diaz , Pensionnaire dans le College depuis l'âge de sept ans , est fils de M. le Marquis de *Torrenueva* , qui a été Sur-Intendant des Finances , & Secrétaire d'Etat. Il est actuellement du Conseil des Indes, Place très-distinguée. Le Fils , qui fait le Sujet de cet Article , a une Pension du Roy d'Espagne de dix mille livres. Il est Officier des Gardes du Corps , & Chevalier de l'Ordre de S. Jacques , dans lequel il a été reçu à l'âge de dix ans.

Au mois du Juillet dernier , le Roy a accordé à M. Bouret , Trésorier General de la Maison de S. M. la Place de Fermier General , qu'avoit ci-devant M. Tiroux de Lailly : il fut reçu en cette qualité le 24. du même mois. Il est frere de M. l'Abbé Bouret , distingué par sa pieté , & par sa grande charité envers les Pauvres , & de M. Bouret , Officier dans l'Armée de Baviere.

Le 23. les Députés des Etats d'Artois eurent audience du Roy , étant présentés par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province, en survivance du Duc d'Elbeuf, & par le Marquis de Breteuil, Ministre & Secrétaire d'Etat ; ils y furent conduits, en la maniere accoutumée, par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Abbé de France de Noyelles, Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Arras, lequel porta la parole ; du Baron d'Esquelbecq, pour la Noblesse, & de M. de la Place, Echevin de la Ville d'Arras, pour le Tiers-Etat.

On a reçu avis de Bohême, que la nuit du 12. au 13. du même mois, les Autrichiens avoient levé le Siège de la Ville de Prague ; qu'ils avoient rompu le Pont qu'ils avoient sur la basse Moldaw, & que le 14. leurs troupes s'étoient retirées de la vue de la Place.

Le 27. le 29. Août, & le 5. Septembre, il y eut Concert chés la Reine. M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre, fit chanter le Ballet des *Amours des Dieux*, dont les principaux rôles furent très-bien exécutés par les Dllles Mathieu, Deschamps, Romainville & de la Lande, & par les sieurs Dubourg, de la Garde, Poirier & Jelliot. La Dlle Lalande chanta à la fin du second Concert une Ariette de M. de Blamont, *O vous, qui d'une aile légère*, qui fut très-bien exécuté & fit beaucoup de plaisir.

Le 22. le 24. & le 26. on concerta l'Opera d'*Iphigenie en Tauride*. Les mêmes Acteurs qu'on vient de nommer remplirent les principaux rôles, avec le sieur d'Angerville.

Le

Le 8. Septembre , Fête de la Nativité de la Vierge , il y eut Concert Spirituel au Château des Tuileries ; on y exécuta le Motet *Lauda Jerusalem* du sieur de Mondonville , qui fut suivi d'un *Concerto* , exécuté par le sieur Blavet ; on chanta ensuite un petit Motet à deux voix , du sieur le Maire , lequel fut suivi d'un autre *Concerto* , exécuté par l'Auteur du premier Motet. Le Concert fut terminé par un Motet nouveau *Cantate Domino*, de la composition du même Auteur.

LETTRE de M. Ussili, Juif d'origine , écrite à M. l'Abbé Frassoni, Supérieur de plusieurs Communautés Religieuses, & Principal du Collège de S. Charles de Modène , au sujet de sa Conversion & de son Baptême.

MONSIEUR ;

C'est une maxime constante , & que la Langue Italienne exprime avec énergie , qu'on trouve toujours Dieu quand on le cherche , quoi qu'on ne trouve pas toujours de même tout ce qu'on cherche hors de lui. Elle m'a fait souvent penser que nous ne devions chercher que Dieu seul , & Dieu m'a enfin accordé par une grace & une miséricorde toute particuliere de le trouver , & de m'appeller à lui par la connoissance de JESUS CHRIST , & d'être instruit de la Doctrine de son Eglise. Vous êtes , Monsieur,

I un

un des premiers Ministres dont Dieu s'est servi pour me mettre sur les voies de la vérité ; il est juste que je vous rende compte des progrès qu'elle a fait dans mon cœur , & des motifs qui ont enfin dissipé , par une pleine conviction , les préjugés opposés , où je me trouvois engagé par ma naissance & par mon éducation ; vous commençâtes , M. en 1738. à me faire naître quelques peines & quelques inquiétudes sur la venue du Messie , qui a fait dans tous les tems l'attente de notre Nation ; je ne pouvois pas nier qu'il ne fût annoncé dans toutes les Ecritures , & j'y voïois d'une manière très-claire , qu'il devoit trouver notre Race , à laquelle il étoit promis , subsistante en Corps d'Erat & de République , & seule attachée au vrai culte , qu'il devoit répandre de Jerusalem & du milieu de nous , toutes les Bénédiction de notre Dieu sur tous les autres Peuples de la Terre.

En me confirmant dans cette pensée , vous me fites d'abord l'aplication de ces deux Caractères au tems où JESUS-CHRIST , Fils de Marie , a paru dans le Monde ; je fus frappé d'abord des preuves & des raisons que vous emploïez , pour en verifiser l'accomplissement dans sa Mission ; & si cette premiere semence n'a pas porté d'abord son fruit , elle commença au moins dès-lors à prendre racine.

cine. Je conçus le desir de m'instruire davantage ; & d'examiner de plus près les difficultés de notre Religion. Je me souviens avec plaisir que vous commençâtes à bien espérer de moi , & que je me sentoïis réciproquement une certaine confiance qui m'attiroit vers vous. Je pensai même , comme vous sçavez , à me mettre au nombre des Cathécumenes , dont vous aviez la Direction dans notre ville de Modène. Mais une démarche de cet éclat , dans la foiblesse d'une conversion commençante , parût trop forte à plusieurs personnes sages , auxquelles je m'ouvris avec sincérité de mon dessein : Elles en jugerent presque toutes autrement : & soit pour épargner à un Pere , que j'avois toutes sortes de raisons d'aimer , un chagrin aussi sensible que celui qu'il avoit pris de la conversion de mon frere , (lequel se trouve présentement avec moi ,) soit pour me mettre moi-même à couvert des obstacles & des tentations , qui pouvoient traverser cette bonne œuvre dans le Païs , elles me conseillerent plutôt de sortir de ma Patrie , & de passer dans un Païs Etranger.

C'est ce que je fis très-peu de tems après , & ce qui a eu tout le succès possible : enfin au bout d'environ deux ans , que j'ai employés en divers voïages , je suis venu dans cette ville de Paris , sur la fin de l'année

1740. toujours dans la disposition de m'éclaircir sur mes doutes , & d'aprofondir les difficultés, que nos Livres & les interprétations de nos Maîtres me laissoient sur divers points de notre Religion. La Providence m'y fit d'abord rencontrer plusieurs Chrétiens de notre Ville de Modène , auxquels je dois ce témoignage de ma reconnoissance , que leur joye a été égale à la mienne , & qu'ils m'ont introduit par tout.

Je trouvai d'ailleurs à Paris plus d'occasions que par tout ailleurs , de me mettre au fait , soit dans les Maisons d'Instructions , dont cette Ville est remplie , & singulièrement celle de l'Abbaye de S. Germain des Prez , où j'ai eu le bonheur de m'entretenir souvent avec un sçavant Religieux , du zele & des lumières duquel j'ai tout lieu de me louer , & qui m'a procuré la connoissance d'un vertueux Magistrat , de la Religion & de la générosité duquel j'ai ressenti les effets ; soit auprès des Docteurs les plus habiles & les plus versés dans l'intelligence des Livres saints, qu'on sçait être en plus grand nombre ici , que dans aucune autre Ville , auprès desquels j'ai eu toutes les facilités que je pouvois désirer ; soit enfin dans d'autres Maisons particulières , où on ne respire que la piété , & où j'ai été reçu avec bonté & avec joye , comme appartenant déjà au Christianisme par mon desir. Un

Un de ces célèbres Théologiens , qui par une grande érudition , soutenue d'une piété tendre & solide , s'est acquis l'estime & le respect de tout le monde , s'est bien voulu charger de mon instruction d'une manière plus particulière ; c'est à lui singulièrement que j'ai proposé toutes les difficultés de controverse qu'on a coutume de faire dans nos Synagogues , qui ne vous sont point inconnues , & dont par cette raison je ne vous fais pas ici le détail ; c'est assés de vous dire , que l'aplication que je vous avois entendu faire à JÉSUS CHRIST des deux principaux Caractères que nos Prophetes donnent tous au tems du Messie, m'étoit toujours restée dans l'esprit , c'étoit aussi cette aplication dont la discussion me tenoit le plus au cœur , & qui fut l'objet de mes premières Conférences avec ces Messieurs. Mais je fûs bien tôt obligé de reconnoître que les argumens , dans lesquels je mettois ma plus grande confiance pour la combattre , se tournoient d'abord contre moi.

Cependant , M. plus la dispute m'étoit défavantageuse par cet endroit , plus elle me devenoit utile de l'autre , parce qu'en me découvrant la foiblesse de nos objections , elle augmentoit insensiblement mes lumières , & me fournissoit toujours quelques ouvertures nouvelles pour trouver la vérité. Je fus enfin

I iij forcé

forcé de reconnoître que ces Caractères se trouvoient fort heureusement réunis au tems de JESUS-CHRIST ; mais plus ils fixoient mon attention sur lui , plus j'aperçus d'une maniere sensible , qu'il étoit impossible de les apliquer à un autre Sujet , surtout depuis que notre Nation dispersée par toute la Terre , a cessé de faire un Corps d'Etat & de République , & que cependant le Dieu d'Abraham , d'Isaac & de Jacob a été prêché , & ensuite reconnu & adoré par tous les peuples de l'Univers.

C'est un fait notoire & attesté par nos Docteurs , comme par les Chrétiens , que JESUS-CHRIST a paru au milieu de la Judée , & a prêché dans Jérusalem & dans le Temple , lorsque notre Nation y subsistoit encore avec quelque éclat , & que ce n'est qu'à la suite de sa Prédication , quelques années après sa mort , lorsque ses Disciples le prêchoient déjà aux Nations , qu'est arrivée cette dernière & épouvantable désolation de notre Race , sous laquelle elle gemit encore , & qui ne peut être comparée à aucune des précédentes ; car ce n'est point une transmigration , comme celle de Babilone , ni une simple suspension du Gouvernement & de l'Etat politique du Peuple de Dieu , ni du Service solennel de la Religion : ce n'est point non plus , comme toutes les autres disgraces,

graces, dont nos Histoires conservent la mémoire, la punition d'un faux culte, ou de quelques transgressions des pratiques & des observances extérieures de la Loi. Jamais le Peuple n'avoit marqué ni plus d'éloignement pour l'idolâtrie, ni plus de scrupule & d'exactitude dans l'observation des cérémonies, ni généralement plus de ferveur & de zèle pour tout ce qu'on appelle la justice de la Loi, puisque c'est précisément à ce point là que les promesses de notre prospérité temporelle étoient attachées; bien-loin de déchoir en ce tems, c'étoit celui où elle devoit briller davantage, si cette Loi, & l'Alliance qui en étoit le sceau, devoit encore subsister. Le changement & la ruine de l'Etat dans cette circonstance, prouvent au contraire que le tems étoit venu où la Loi devoit aussi nécessairement être changée; mais pourquoi ce changement se fait-il d'une manière si terrible & si funeste à la Nation, si ce n'est parce que celui qui en étoit la fin, aiant paru sans être écouté, & suivi, comme il devoit l'être par le Peuple, auquel Dieu l'avoit envoié; pour lui faire connoître ses volontés, ce mépris & cette désobéissance à sa voix, plus injuste & plus odieuse, selon le langage commun des Prophetes, que l'idolâtrie même, a aussi attiré sur lui un châtiment plus durable & plus rigoureux que celui de toutes ses apostasies passées?

I iiij Mais

Mais la considération des Nations infidèles , appellées dans ce tems-là même , & depuis sans interruption de proche en proche , de Jerusalem & de la Judée , à la connoissance du Dieu de nos peres , & qui jusqu'alors n'étoit connu que de notre Race , a mis le comble à la lumière que cette cessation de notre Etat commençoit à répandre dans mon esprit ; cette Bénédiction , selon nos oracles , ne devoit passer jusqu'à elles que par le Messie , Race d'Abraham , qui en avoit reçu le premier la promesse , & Jacob en le désignant à Juda son fils , dont il devoit naître , comme l'attente & le Libérateur des Gentils , lui assûroit en même tems la prérogative du Sceptre & du Législateur , jusqu'à lui ; le concours de ces deux choses , le Sceptre ôté de cette Tribu par le renversement de son Etat , & les Nations agrégées en même tems aux restes précieux de ce Peuple , que Dieu en avoit séparés avant sa ruine , par la Prédication de JÉSUS-CHRIST , & de ses Disciples ; cela , dis je , a achevé de triompher de tous mes doutes , & m'a paru fournir une démonstration sans réplique , qu'il devoit être le Ministre & l'Auteur de cette Œuvre si grande , annoncée dans les Ecritures , & par conséquent que nul autre que lui ne pouvoit être le vrai Messie , prédit par tout , comme celui qui devoit

annoncer

annoncer la Lumière au Peuple & aux Gentils.

De cette première vérité j'en suis bien-tôt venu, avec l'aide des sages Conducteurs qui m'ont guidé, à en déduire, & à en conclure une seconde, qui en résulte, en effet, très naturellement. C'est que JESUS-CHRIST étant venu au monde avec tant & de si brillantes marques de l'autorité & de la mission de Dieu, on ne peut plus nier qu'il ne doive être cru infailliblement sur tout ce qu'il nous a enseigné de lui-même, & par conséquent qu'il faut reconnoître qu'il est égal, comme il l'a dit, à Dieu son Pere : Dieu comme lui en unité de nature avec lui, & qu'il s'est fait homme, & s'est livré volontairement à la mort pour notre salut.

Il faut cependant avouer que rien ne m'a fait plus de peine d'abord, ni n'a plus rebuté m'a raison, que cette idée d'un Dieu souffrant & assujéti à une mort honteuse, frappée de malédiction dans la Loi, & qui a toujours fait l'horreur & le scandale principal de notre Nation. Mais la rémission des péchés, marquée comme sa fin & sa cause, ayant attiré mon attention d'une manière particulière, m'a conduit insensiblement à la découverte d'une troisième vérité qui a fait cesser tout mon embarras : on est heureusement parvenu à me faire entendre que

I V l'homme

l'homme étant redevable à la justice de Dieu pour son péché , & ne pouvant réparer par des actes d'un prix infini l'injure infinie qu'il lui avoit faite , le Messie chargé , selon Isaïe , des iniquités de tout le Peuple , qui donne sa vie pour le péché , & qui le guérit par ses plaies , devoit réunir en même tems dans sa Personne , avec la nature & la condition de l'homme , qui devoit cette satisfaction à la Majesté Divine , la Nature & la Dignité d'un Dieu , qui seul pouvoit par la valeur infinie de ses mérites , la mettre en juste proportion avec l'offense qu'il effaçoit ; & quant à cet anéantissement volontaire , par lequel il s'est assujetti à une mort ignominieuse , chargée d'anathème & de malédiction dans la Loi , j'ai compris qu'il demandoit d'autant plus de reconnoissance & d'actions de grace de notre part , qu'il l'a employée non-seulement comme un moyen propre à nous affranchir des malédictions que la Loi prononce contre ses transgresseurs , mais encore à répandre dans toutes les Nations la Bénédiction promise à Abraham , sur tous les Imitateurs de sa foi.

Delà j'en suis venu à cette quatrième vérité , que la rédemption & la grace du Sacrifice de JESUS-CHRIST , étoient non-seulement suffisantes , mais encore surabondantes , & qu'en conséquence , comme nous ne pouvions être reconciliés avec Dieu , & justifiés

sans

ans lui, nous le sommes aussi par lui pleinement, & généralement de toutes les choses, dont nous ne pourrions être justifiés par la Loi de Moyse, dont les Rits & les Cérémonies se trouvent par là superflus, inutiles, & doivent être abolis, puisqu'ils ne peuvent être regardés maintenant comme nécessaires à la Justice, sans anéantir la grace & la vertu de l'Incarnation, & de la mort du Messie, qu'elles ne faisoient que figurer.

C'est donc lui seul, que j'ai cru enfin devoir écouter, comme mon Maître, en m'attachant à sa Doctrine, comme à la Loi Souveraine, sans laquelle celle de Moyse, & l'Alliance, qui avoit été faite par son ministère avec nos Peres, ne pouvoit avoir sa perfection. Aussi ai-je reconnu, que les Prophetes en avoient prédit une autre, qui devant être substituée à cette première; marque suffisamment qu'elle n'étoit pas établie pour toujours, & que son autorité & sa force cesseroient, lorsque le Sauveur, selon la parole d'Isaïe, seroit venu à Sion: au lieu que celle qui devoit prendre sa place, mise par l'esprit de Dieu dans le cœur & dans la bouche des Fidèles, devoit passer de main en main, & de génération en génération à tous les siècles, & ne devoit jamais être effacée.

C'est ce qui m'a fait enfin reconnoître

I vj l'auto-

114 MERCURE DE FRANCE

L'autorité de la parole de Dieu , autant dans les Evangiles & les autres Ecrits des Apôtres & des Disciples de J.esus-Christ , où cette Loi nouvelle est consignée , que dans les Livres de Moysé & des Prophetes , qui ont réglé sous l'ancienne Alliance la foi de nos Peres & notre Religion , avec cette difference , qu'ils n'ont jamais fait dépendre du détail des observances & des pratiques de la Loi cérémonielle, la condition du salut & de la vie éternelle , auxquelles ils reconnoissent par là qu'elles ne sçauroient être essentielles ; au lieu que la Loi qui embrasse par amour & par reconnoissance le mérite de J.ESUS-CHRIST , qui nous tient lieu de tout , ne sçauroit être supplée dans la nouvelle , & qu'on ne peut être sauvé qu'autant qu'on mérite à ce titre de porter le nom de Chrétien , & qu'on demeure uni au Corps qui rassemble & qui réunit ceux qui le portent.

En éclaircissant ces articles principaux , je n'ai pas négligé de m'instruire sur les autres , qui tiennent par principe , ou par conséquence à ceux-ci. Il m'a falu un an d'étude & de méditation pour discuter à loisir les uns & les autres , à mesure qu'ils se presentoient à mon esprit , ou que mes lectures me les four-
nissent ; mais sentant tout le besoin que j'avois de la grace , qui touche le cœur pour introduire la vérité dans l'esprit , je la sollici-
tois

tois chaque jour par les vœux les plus ardens d'éclairer mes tenebres & de me préserver de l'endurcissement d'un cœur corrompu par l'infidélité ; & comme selon nos Prophetes , & Moyse même , il n'y a que trop d'oreilles qui écoutent sans entendre , & trop d'yeux qui s'ouvrent pour regarder sans rien voir , je sens tout ce que je dois à cette grace pour m'avoir mis en état de comprendre & d'apercevoir les vérités , qui m'ont été montrées , & de m'avoir fait entrer ainsi dans la voie de me convertir & de me guerir de mon erreur.

L'œuvre s'est achevée dans la Maison des PP. de l'Oratoire de S. Magloire , où la Providence m'a conduit en dernier lieu , sous les auspices d'un Prince , dont les vertus universellement reconnues & respectées font plus d'honneur à la Religion qu'il n'en reçoit de sa naissance & du rang qui l'aperoche si près du Trône dans le Monde. Le zèle avec lequel il saisit toute occasion qui s'offre à lui de prendre part à quelque bonne œuvre , le fit entrer dans celle dont j'étois l'objet ; aussitôt qu'elle fût venue à sa connoissance par les personnes qui m'avoient instruit , ce Prince vint lui même , après en avoir conféré avec M. l'Archevêque , me recommander aux Supérieurs de cette Maison , & il le fit encore plus particulièrement dans la suite au très R.
P.

M. MER CURE DE FRANCE

P. de la Valette Supérieur Général de la Congrégation , qui m'a fait la grace de se charger de ma conscience & du soin de me former à la piété , dont on sçait que tous les Discours respirent & répandent l'onction avec une bénédiction particulière dans les cœurs. Tout ce que je voïois dans la maison de S. Magloire alloit au même but ; la charité des Peres qui la gouvernent , les instructions qu'ils faisoient aux Ecclésiastiques qu'ils conduisent , le fruit qu'elles produisoient parmi les Laïques , & les bons exemples dont j'étois frappé tous les jours , m'inspiroient une loüable émulation ; au reste j'y ai passé neuf mois entiers , faisant mon occupation principale de la lecture des Evangiles & des autres Livres du Nouveau Testament , que je n'avois vû jusques là que superficiellement ; on me faisoit conférer avec les passages des Prophetes qui y sont souvent cités & rapellés , tous les endroits qui y sont appliqués ou rapportés par les Apôtres. On m'excitoit à proposer avec liberté les difficultés qui pouvoient , selon l'occasion , se présenter à mon esprit , auxquelles je trouvois toujours des solutions claires & satisfaisantes , dans les lumières & dans la bonté de ceux qui me faisoient la grace de m'écouter.

La lecture de l'Histoire universelle de M. Bossuet & surtout la partie qui contient les reflexions

réflexions de ce grand Prélat sur l'établissement de la Religion ; & enfin les Principes de la Foi de M. l'Abbé Duguet m'ont aussi infiniment servi , & augmentoient chaque jour le désir & l'empressement que j'avois de recevoir au plutôt la grace du Baptême ; l'éloignement dans lequel on m'en avoit fait d'abord entrevoir le terme , ne faisoit qu'accroître l'espece d'impatience que j'avois d'y arriver ; il me sembloit que je ne l'atteindrois jamais assés-tôt , ce terme , pour contenter l'extreme envie que j'avois de me voir au nombre des Enfans de l'Eglise & de me donner entierement à JESUS-CHRIST. Mais on me faisoit entendre que les Loix ne permettoient pas de donner témérairement ses Sacremens , & qu'il étoit bon en général d'y apporter quelque retardement ; qu'une des pratiques des plus constantes dans la Discipline des premiers siècles , étoit de faire connoître le poids du Baptême à ceux qui le demandoient , avant que de les admettre à ce Sacrement tout divin , & qu'il étoit toujours plus sûr , quand rien ne pressoit d'ailleurs , de le différer de quelque tems , pour en remporter plus de fruit , que d'en risquer tout le profit en se pressant trop de le recevoir ; qu'il falloit du tems pour se défaire des habitudes vicieuses , prises de longue main dans le commerce du monde ,

ou

2118 MERCURE DE FRANCE

ou qui s'étoient fortifiées dans l'ignorance de la vraie Religion ; & se confirmer ensuite dans les bonnes , sans lesquelles on ne pouvoit recevoir dignement le don de Dieu ; qu'au reste on ne blâmoit pas l'empressement que je marquois pour courir aux Eaux saluaires du Baptême , parce que cet empressement faisoit connoître la sincérité & la stabilité du dessein que j'avois pris d'embrasser le Christianisme ; mais qu'il falloit néanmoins plutôt travailler à m'en rendre digne , qu'à marquer de l'inquiétude du tems qu'on jugeoit encore nécessaire pour m'éprouver.

Je reconnus bien tôt l'utilité de ces avis , & je m'abandonnai entièrement à la conduite de ceux en qui je vois avec un si grand désir de mon bien actuel , tant de zèle & de sollicitude pour le rendre durable , & pour m'en conserver plus long-tems le fruit.

Enfin le jour fut fixé & arrêté au mardi 14. Août par M. le Duc d'Orléans , qui choisit l'Eglise de S. Eustache , sa Paroisse ; pour la Cérémonie , & déclara en même tems qu'il vouloit l'honorer , en me faisant présenter à l'Eglise en son nom , comme Parrain , & au nom de Madame d'Orléans sa sœur , ancienne Abbesse de Chelles , comme Maraine. Je ne saurois bien exprimer ici les premières réflexions que je fis naturellement sur ma faiblesse , en considérant les

Cautions

Cautions illustres qui se chargeoient de répondre à la face des Autels de mon attachement perpétuel à la Doctrine & à la Loi de JESUS-CHRIST, parce que je comprenois ce qu'elles ajoûtoient aux charges de la profession qui m'alloit lier au Christianisme, & combien je deviendrois coupable, si je me trouvois dans la suite assés malheureux pour les avoir engagés dans un mensonge & dans un faux témoignage en les trompant, soit par l'abandon de la Foi, soit par un retour indigne aux pompes & aux œuvres du monde, auxquelles elles alloient garantir que je renonçois absolument.

Mais d'un autre côté, quels motifs & quels secours ne m'offroient-ils pas l'un & l'autre, quand je voyois l'un montrer au milieu de la plus grande gloire du monde, qu'avec une ame ferme & généreuse, on peut vivre dans le siècle, & en user comme n'en usant pas, sans que ni l'élévation, ni les honneurs & les richesses, inséparablement attachés au plus haut rang, mettent un obstacle réel à l'acquisition de la vertu & à l'accomplissement entier des préceptes de l'Evangile, & que l'autre mettoit sous nos yeux depuis tant d'années, avec un égal mépris des grandeurs humaines & une séparation plus entière du monde, le Sacrifice héroïque de toutes les graces & de tous les avantages

avantages qu'elle avoit reçus de la Nature ; pour s'élever jusqu'à la perfection même des conseils , & des pratiques les plus sublimes de la Religion.

Je n'aspirois donc plus qu'à voir incessamment consommer l'œuvre que la Divine Puissance avoit opérée si heureusement en moi , avec la confiance qu'elle me donnoit de suivre par sa grâce les grands exemples que je me propoisois de ne jamais perdre de vûë. Mais il me falloit encore une épreuve. Je tombai malade subitement la nuit du Dimanche au Lundi le 13. Août , veille de la Cérémonie , & j'eus un accès de fièvre de quarante heures , qui fit craindre à plusieurs personnes que je ne fusse pas le lendemain en état de la soutenir. J'en sentis pour moi tout le danger & toute l'inquiétude , par la peine que cet accident donnoit aux autres. J'eus recours au Seigneur & il m'accorda , avec la guérison que je lui demandai , toutes les grâces & toutes les forces nécessaires pour ne pas frustrer d'attente de tous ceux qui prenoient part avec tant de bonté & de charité à cette action.

Je me rendis donc le 14. à S. Eustache sur les neuf heures du matin. Le digne Pasteur de cette Eglise , à qui je dois une reconnaissance infinie pour tout ce qu'il a fait pour moi en cette occasion , avoit annoncé
comme

comme une Fête, cet Evenement à son Peuple, le Dimanche précédent ; toute l'Eglise étoit pleine dès le matin ; jamais le nombre des habitans de cette Paroisse ne parut plus grand, sans parler d'une multitude infinie de personnes du premier Ordre & de toutes les conditions , qu'une pieuse curiosité avoit attirés des diverses parties de la Ville , pour voir le Baptême d'un Adulte , Cérémonie assez rare maintenant dans le Christianisme.

Un Laïque fidèlement attaché à la Religion, aussi versé dans la science des Loix Divines que des Loix humaines , dans lesquelles il s'est attiré la confiance du Public, & qui dès mon arrivée à Paris m'a montré une amitié de Pere, engagea M. l'Evêque de Castres à m'administrer le Sacrement de Confirmation , & M. le Curé pria ce Prélat de présider à toutes les Cérémonies , ce qu'il a bien voulu accepter. Le R. P. de S. Hilaire , Prêtre de la Doctrine Chrétienne avoit été invité de faire l'exhortation.

Il l'ouvrit par un très-bel Exorde sur la difference des deux Alliances, & sur le Mystère de la vocation des Gentils , substitués aux Juifs à cause de leur incrédulité, qui n'empêche point que Dieu n'ait toujours quelques Elus parmi eux, qu'il appelle quand il lui plaît à la connoissance du Sauveur , qui doit à la fin, suivant les Ecritures , se tourner
encore

encore vers eux, effacer leurs péchés . & leur rendre l'intelligence des Prophéties , qu'ils ont perdue depuis tant de siècles. Après m'avoir fait l'application d'une partie des Oracles , il partagea le reste de son Discours en deux points , sur les avantages , & les obligations du Baptême , &c.

Quand il eut fini , on me conduisit hors de l'Eglise , pour faire les Exorcismes & les autres Prières attachées anciennement au *Scrutin* des Cathécumenes , qui n'acquiescoient que par le Baptême le droit d'entrer dans le Temple du Seigneur. J'y fus introduit , pour faire la profession de foi , & les renoncemens accoutumés , qui furent suivis de l'action même du Baptême. Enfin après avoir reçu la Robe blanche de l'Innocence & un Cierge allumé , Simbole de la Foi , opérant par la Charité , je fus conduit à l'Autel , où je reçus des mains de M. l'Evêque de Castres , pendant que l'on chantoit le *Veni Creator* & quelques autres prières , le Sacrement de Confirmation ; ce Prélat célébra ensuite la Messe , au milieu de laquelle je fis mon offrande & à la fin j'eus le bonheur de recevoir la divine Eucharistie.

Tout fut terminé par le Cantique ordinaire *Te Deum* , &c. que l'Eglise emploie en toutes les actions de grâces . & Dieu m'ayant préservé dans le cours de cette Cérémonie .
des

des foiblesses & des accidens , que ma maladie du jour précédent donnoit lieu d'appréhender , j'eus cette nouvelle occasion de reconnoître la vérité de cette parole , que celui qui nous remet nos iniquités , en refermant les playes de nos ames , nous guérit aussi , quand il lui plaît , de tous les maux du corps , & nous environne de toutes parts des effets de sa miséricorde.

Voilà , M. le détail entier , & les suites d'une conversion , dont je vous dois les prémices & les commencemens , en vous priant d'en regarder le récit comme un effet de ma reconnoissance. Je voudrois pouvoir me flatter qu'il devint utile entre vos mains , principalement au salut de ceux qui sont mes freres selon la chair , que je ne scaurois oublier dans la Foi que j'ai embrassée , & qui me presse même d'un désir plus ardent que jamais pour leur felicité. Qu'ai je , en effet , à demander au Ciel , & quelle plus grande satisfaction puis je souhaiter sur la terre , après la grace que j'ai reçüe , que de les voir disposés à la partager avec moi ; et en particulier celui dont j'ai reçu le jour , que je voudrois , au prix de mon sang , pouvoir enfanter à la grace , ainsi que mes freres & sœurs , avec lesquels l'ardent amour que j'ai pour eux , me fera toujours désirer de ne faire à jamais qu'une seule famille !

Plus

Plût à Dieu que je puisse donner l'envie à tous ceux qui m'ont connu, de me ressembler, & qu'ouvrant les yeux, comme j'ai fait, sur la vengeance, qui éclate depuis tant de siècles, si terriblement sur notre Nation, & sur les Prophéties de Daniel & d'Osée, qui l'ont annoncée, ils entrent dans la disposition miséricordieuse de sa Providence envers les Gentils, qui bien loin d'insulter à leur malheur, & de les regarder comme perdus sans ressource, se reconnoissent entés sur eux, & ne pouvoir pleinement se féliciter des fruits de leur propre fidélité, que par l'esperance qu'ils ont qu'elle les rendra un jour fidèles à leur tour, comme leur incrédulité les a rendus croïans ! Dans cet esprit ils feront toujours de ce côté là le principal objet de mes prières, & je ne sçaurois assez vous supplier, M. en vous souvenant de moi, de les prendre aussi en considération dans les vôtres, & de me croire avec tout le respect possible, M. &c.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES, Les Douceurs de la Campagne ,	1913
Reflexions sur des Remarques de M. Danville,	1915
Le Peintre Esclave , <i>Conte</i> ,	1925
Réponse à une Lettre de M. Clérôt ,	1926
Vers à Mad. de B. à B. l'Automne dernier ,	1928
Lettre sur un terme de basse Latinité, & sur une Danse Ecclésiastique, &c.	1930
Exhortation Pathétique , <i>Conte</i> ,	1955
Quest. de Physiq. sur le froid & sur les Métaux,	1956
Ode à Oriane , pour le jour de sa Fête ,	1964
Lettre écrite au sujet d'Isotta de Rimini ,	1968
Epître à mon Esprit ,	1978
Mémoire au sujet d'un Prince & d'une Princesse de la Maison de France ,	1981
Sur un Portrait de la Princesse de Rohan, <i>Fable</i> ,	1991
Lettre au sujet d'une Pierre gravée ,	1992
L'Ennui , <i>Ode</i> ,	1997
Lettre au sujet d'une Consécration d'un College à Marseille ,	2001
Imitation d'une Ode d'Horace ,	2004
Discours sur la Justice ,	2005
Vers à M. Joly , de Dijon ,	2012
Enigme , Logogryphes ,	2013
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c.	
Recueil de Pièces des Jeux Floraux ,	2015
Prix remporté par le P. Lombard ,	2029
Théâtre Critique Espagnol; 4. 5. & 6. Broch.	2035
Les Amours d'Enée & Didon ,	2036
Les Amusemens du Cœur & de l'Esprit ,	2038
Exercice Lit. au Coll. de Belfunce à Marseille,	2048
Remb. de l'Acad. des B. Let. de la même Ville,	2050
Remb. pub. de la Société Litt de Montauban,	2052
Catal. des Tableaux exposés au Salon du Louvre,	2054
Estampes	

Estampes nouvelles ,	2067
Chanson notée ,	2069
Spectacles , Hypolite & Aricie remis au Th.	2072
Ino & Melicerte , Trag. remise au Théâtre ,	2078
Théâtre Italien ; l'Italien marié à Paris ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Etrangères , Turquie , Russie , &c.	2080
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2098
Lettre de M. Uffili , Juif , écrite à M. l'Abbé Fra- soni , au sujet de sa Conversion & de son Bap- tême ,	2103

Errata d'Août.

P Age 1712. ligne 11. Bazarne , lisez, Bazerne.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1918. ligne avant dernière , assés éclairé ;
&c. lisez, trop éclairé pour penser autrement.
P. 1996. l. 6. dans un lieu plus éloigné, l. plus loin.
P. 2001. l. 4. du bas , enchassée, l. placée. P. 2003.
l. 13. la source, l. sa source. P. 2041. l. 22. de fem-
me , ôtez ces mots. P. 2049. l. 3. du bas , Garava-
que, l. Qaravaque.

La Chanson notée doit regarder la page

2064

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1742.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER;
 rue S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais;

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur. MOREAU , Commis au Mercure , vis - à - vis la Comédie Française , à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires .qui vendent le Mercure, à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment , quand on adresse dès Lettres ou Paquets par la Poste , d'avoir soin d'en affranchir le Port , comme cela s'est toujours pratiqué , afin d'épargner , à nous le déptaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient , celui , non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages , mais même de les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers , ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main , & plus promptement , n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau , qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps , & de les faire porter sur l'heure à la Poste , ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1742.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

RE'PONSE A LA QUESTION
proposée : sçavoir, s'il est plus avantageux
à un homme d'être utile qu'agréable, en
suposant que l'une de ces qualités donne
l'exclusion a l'autre ?

ON demande lequel des deux
Nous est le plus avantageux
D'être utile ou d'être agréable.
L'un & l'autre est très-désirable,
Et dans l'exacte vérité,

A ij Ce

Ce sont les seuls liens de la société.

Heureux celui qui les rassemble !

Mais quand on ne peut pas les posséder ensemble ;

Je conviens qu'on doit être embarrassé du choix.

A l'un des deux pourtant il faut donner sa voix.

L'homme utile paroît mériter l'avantage ,

Et l'intérêt d'abord lui donne son suffrage ;

Mais l'agréable a des droits sur les cœurs

Plus généraux & plus flatteurs.

Le premier ne peut jamais plaire

Qu'à ceux qu'il sert quand il le peut ;

Mais l'autre en général , plaît autant qu'il le veut.

L'un ne reçoit souvent qu'un tribut mercenaire

De celui qu'il vient d'obliger ;

L'autre en obtient toujours un plus sincère ,

Que les seuls agrémens d'un heureux caractère ,

Sans effort de sa part , savent lui ménager.

Enfin l'un n'est aimé que pour ce qu'il peut faire ,

Et l'autre l'est sans intérêt :

Qu'il parle ou qu'il se taise, en lui tout flate & plaît

Et par un goût souvent involontaire ,

Chacun le trouve ce qu'il est.

L'utile veut qu'on le connoisse ,

Pour lui rendre ce qu'on lui doit.

Pour l'agréable , il suffit qu'il paroisse ;

Le cœur est décidé , dès que l'œil l'aperçoit.

Ainsi , malgré tout ce qu'on pourroit dire

A l'avantage du premier,
 Mon goût, soit raison, soit délire,
 S'explique en faveur du dernier.

J. D. F.

*REPONSE aux Eclaircissemens du R. P.
 Matthieu Texte, Dominicain, insérés dans
 le Mercure d'Octobre 1741. au sujet de la
 prétendue Profession Religieuse de M. Jean
 HENNUYER, EVE'QUE ET, COMTE DE
 LISIEUX.*

J' Ai cru devoir vous détromper, M. R. P. & vous prouver que Jean DE LAUNOY, le P. ECHARD votre Confrere, Laurent-Josse LE CLERC, dans sa Bibliothèque du Richelet au mot *Maillard*, & l'Auteur du Supplément de Moreri au mot HENNUYER, ont eu raison de ne point reconnoître cet Evêque pour Religieux de votre Ordre.

Je partagerai cette Dissertation en trois Articles. Dans le premier, je suivrai Jean Hennuyer, jusqu'à son élection au Doyenné de S. Germain l'Auxerrois à Paris. Dans le second, nous le mettrons en possession de ce Doyenné, puis de l'Evêché de Lizieux, & nous rapporterons les Actes de l'une &

A iij l'autre

l'autre prise de Possession ; & dans le troisiéme , je vous montrerai que le P. Mallet , d'après lequel ce que vous appelez une nuée de témoins l'ont fait Dominicain , ne l'a pas fait Dominicain lui-même.

PREMIER ARTICLE.

Jean Hennuyer naquit dans le Diocèse de (*a*) Laon en 1497. Son Epitaphe que vous verrez ci-après, le fait âgé de 80 ans. Il mourut en 1578. la nuit du Mercredi avant minuit le 12. Mars , & non le 12. Août , comme le disent tous ceux qui en ont écrit. Ainsi la date de l'année de sa naissance est juste par celle de son décès. Il fit ses études à Paris , au College de Navarre où il fut Boursier ; il y prit des Degrés pour être associé à cette Maison. Il fut nommé Sousprincipal des *Artiens* de ce College en 1530. & en fit la fonction pendant sept ans avec beaucoup de succès , *quo genere Officii præclarè defunctus est* , nous dit Jean de Launoy. (*b*)

(*a*) Dom *Beaunier* , Bénédictin , dans son *Recueil des Abbayes de France*, Tome II. pag. 774. Edit. de 1725, ne le fait pas Dominicain , mais il le fait , mal à propos , *Anglois* de Nation.

(*b*) *Lib. 3. Partis 4. Cap. 36. Historia Regii Navarrae Gymnasii* , pag. 739. Edit. 1732. M. Baillet nous apprend, page 96. du 11. Tome des *Jugemens des Sçavans* , que cette Hist. de Navarre étoit celui de ses Ouvrages que de Launoy aimoit le plus.

N'allons

N'allons pas plus loin sans observer , M. R. P. que cette Place ne pouvoit être occupée par un Religieux dans un College de l'Université , les Religieux Mandians étant exclus de toutes les Sociétés Séculières , qui font partie de la Faculté de Théologie de Paris , & par conséquent de la Maison ou Société de Navarre ; il s'ensuit de-là que l'Abbé Archon n'a pas dû dire dans son Histoire Ecclésiastique de la Chapelle des Rois de France , *qu'il est vraisemblable qu'Hennuyer sortit fort jeune de l'Ordre des Jacobins.* (a) Vous n'adoptez pas le sentiment d'Archon sur le tems de la prétendue Profession Religieuse de Jean Hennuyer ; car vous dites pag.9. de vos Eclaircissemens, *qu'il étoit Docteur avant que d'entrer en Religion* ; mais moi , je le rejette , par la raison que quand il est question de faits , on ne se paye pas de *vraisemblances*.

Jean Hennuyer entra en Licence en 1538. Stile nouveau. Voici les noms de ceux que cite Jean de Launoy , *Designati in Theologiâ Magistri, Joannes Hennuyer, Adam Sequart, &c.* Puis sur la même ligne sont les Religieux suivans : *Crispinus Brichanteau, Ordinis Sancti Benedicti, F. Nicolaus de Saint Quin, F. Arturus Damervil, F. Reginaldus du Puis, &c.* Les Religieux Mandians sont

(a) Tome II. page 565, & 566.

A iiij désignés

désignés par ce mot *Frater* , qu'ils gardent encore aujourd'hui.

Voici une autre Liste du même tems , extraite des Registres de la Faculté conservés dans la Bibliothèque de S. Sulpice à Paris; *Licentiati Facultatis Parisiensis anno 1538. Adam Sequart , Navarricus. Claudius Corfors. Joannes Hennuyer , (a) Navarricus. Joannes Tiercelet , Sorbonicus. Petrus de Malvenda , Sorbonicus. Marcus Romez. Joannes Blavyer , Sorbona Prior. Guillelmus des Groux. Jacobus Labbé. Fr. Nicolaus Guerin , Cisterciensis. Fr. Thomas Hazard , Minor. Fr. Yvo Angelicus , Carmelita. Fr. Joannes Confali , Minor. Joannes le Besgue. F. Jacobus Chrestien , Augustinianus. F. Joannes Potier , Carmelita.* Ce détail ennuye, mais il est nécessaire de suivre pas à pas notre prétendu Dominicain.

Dans la même année 1538. le Chancelier de France (b) pria la Faculté de Théologie de recevoir Bachelier surnuméraire un de vos Religieux nommé *Augustin de Rienx*. Le 20. Août de la même année , la Faculté députa à M. le Chancelier pour lui représenter les inconvéniens d'une pareille innovation : & pour obvier à ces sortes de

(a) On le voit dans l'une & l'autre Liste parmi les Sécuiers.

(b) Antoine du Bourg.

demandes ;

demandes, elle supplia le Roy François I. de donner une nouvelle Ordonnance confirmative des précédentes ; ce que fit Sa Majesté par ses Lettres données à Nogent sur Seine le 26. Mars 1539. Stile nouveau. Jean de Launoy qui raporte ce fait , (a) dit que le Roy chargea Jean Hennuyer , qui étoit alors à la Cour auprès du Dauphin , de remettre ces Lettres à la Faculté. *Rex præstitit quod Facultas expetiit , & litteras Joanni Hennuyerio, Sodali Navarrico, qui Delphino tùm erat ab Scholis & Prælectionibus , Facultati perferendas dedit.* Prenez-garde qu'on ne peut dire plus nettement que par ce mot *Sodali* , qu'il étoit de la Maison & Société de Navarre. Vous convenez dans vos *Eclaircissemens* , pag. 2. que le Roy le chargea de cette commission, & vous citez du Boulay ; convenez donc aussi qu'on ne l'auroit pas donnée à un Religieux contre des Religieux de son Ordre ; il s'en feroit défendu , & on l'en auroit loué.

Ce fut encore dans ce tems-là qu'il soutint sa *Sorbonique* , & qu'il fut reçu Docteur. Nous en avons deux garants , de Launoy & le P. Echard , votre Confrere. Il étoit pour lors Séculier , vous n'en disconvenez pas. Que direz-vous donc de *du Boulay* , dont vous faites tant valoir le témoignage , &

(a) Voyez son Hist. de Navarre à cette année.

A v qui

qui ne le fait Docteur qu'après qu'il eut pris votre Habit ? *Idem*, dit-il, *ad Dominicanos se contulit, Doctorque Theologicus factus &c.* Messieurs de Sainte Marthe, l'Abbé Archon, & un Manuscrit de Lizieux que je copierai ci-après, III. Article, le font Dominicain dès son adolescence ; & du Boulay le fait Religieux après qu'il a été Professeur de Philosophie aux Colleges de Navarre & du Mans, & qu'il a présidé à l'éducation de trois Princes ; (a) ajustez ces variations, si vous le pouvez ; est-ce ainsi que l'on constate des faits ? car c'est là le Point qui nous divise, & avez-vous pu donner à un Homme sage & plein de sens le conseil que je lis actuellement dans un Mémoire écrit de votre main pour l'amener à votre façon de penser ? *Dans cette difference de sentimens*, dites-vous, *du tems auquel il se fit Dominicain, il suffira de dire qu'il l'a été sans dire l'année.* Et où la prendre cette année, quand rien ne la fixe ? Croyez-vous satisfaire vos Lecteurs quand vous dites (b) que ce fut après avoir porté la Lettre du Roy à la Faculté en 1539. *étant encore Séculier*, & qu'on le déterra de la solitude du Cloître vers 1547 ? & vous voulez qu'un Docteur de la réputation de Jean Hennuyer

(a) Du Boulay, Tom. VI. page 952.

(b) Page 11. des Eclaircissemens.

& Précepteur du Dauphin, soit entré chés vous au Noviciat, & y ait fait des vœux solennels, âgé au moins de 42 ans, sans qu'aucune de vos Maisons en ait gardé la date, ou en ait fait la plus petite mention ? - Cela tire un peu sur le paradoxe, si je ne me trompe.

Soyons de bonne foi, M. R. P. & suivons nos guides qui sont fidèles. Voici ce que devint Jean Hennuyer après avoir reçu le Bonnet. *Exinde Ludimagister datus est Carolus Borbonio, & Carolo Lotharingo*, c'est Jean de Launoy qui le dit, & le P. Echard nous dit d'après lui, *Exinde Principum Caroli Borbonii, & Caroli Lotharingi Præceptor alleetus*. Le voilà donc chargé des études de deux Princes destinés à l'Eglise, & qui en furent l'un & l'autre le soutien contre les Prétendus Réformés.

Mais n'oublions pas qu'il fut fait en même tems Professeur en Théologie au College de Navarre, & qu'il entra dans cette carrière, quoique nouveau Docteur en 1540. (a) *Antoine Coignet & Jean Hennuyer furent élus & nommés Professeurs en Théologie*, dit Jean de Launoy; place de Professeur qu'il n'auroit pû occuper dans ce College, s'il avoit été Religieux, tout Régulier, suivant

(a) *Antonius Cognétus & Joannes Hennuierius, in Theologia Professores eliguntur.* Tom. 4. p. 415.

A vj les

les Statuts & l'usage , ne pouvant être Professeur dans les Ecoles publiques & séculières , mais seulement dans les Ecoles de son Ordre. Si vous aviez lû de Launoy avec attention , vous y auriez vû la destination d'Hennuyer , & vous ne l'auriez pas fait Dominicain , & toujours sans la moindre preuve , depuis 1539. jusqu'en 1547.

Où , M. R. P. il remplit une des deux Chaires de Théologie au College de Navarre , & vous verrez dans un moment qu'il exerçoit encore cette fonction en 1556. Dans les premières années , il partageoit son tems entre les leçons qu'il devoit au Public , & celles qu'il donnoit aux deux Princes dont je viens de parler , & surtout au Prince Charles de Lorraine son Eleve , qui n'avoit pas 20 ans quand il fut nommé Archevêque de Reims. Ce Prince fit connoître notre Professeur à la Cour, où, selon le P. Echard votre Confrere , il brilla par ses grands talens , *præclaris dotibus in Aulâ emicuit*. Il fit plus , il lui gagna la confiance de *Diane de Poitiers*, si connue dans l'Histoire de ces tems-là , qui le servit si bien que d'abord après la mort de François I. en 1547. elle engagea Catherine de Medicis , devenuë Reine , à le prendre pour son Confesseur , & à quitter Louis le Bouteiller qui l'étoit auparavant , & qu'elle fit ensuite son Aumônier.

Et

Et afin que vous ne croyez pas que je vous donne des *vraisemblances* comme l'Abbé Archon, lisez une Lettre que nous trouvons dans Bayle, à l'article *Marot*, note O. Cette Lettre est d'un Gentilhomme, nommé *Villemadon*, datée du 26. Août 1559. environ cinq semaines après la mort de Henri II. & adressée à la Reine Catherine de Medicis. Vous la trouverez en entier dans le Livre désigné à la marge de *Bayle*, & à la page 620. du 1. tome de la nouvelle Edition des *Mémoires de Condé*, qui vient de paroître.

Voici donc ce qu'on lit dans cette Lettre qui est à la vérité d'une main Calviniste ; mais on prend les faits où on les trouve, sauf à vous à les arguer de faux. » Par ainsi
 » cette povre vieille pécheresse (Diane de Poitiers) persuada tout son dire au feu Roy,
 » & vous y contraignoient, Madame, jusqu'à vous ôter votre Confesseur *Bouteiller*,
 » (a) qui pour lors vous prêchoit & admi-
 » nistroit purement la vérité évangélique, &
 » au lieu dudit Bouteiller, vous bailla par
 » force son Docteur Hennuyer Sorboniste,
 » pour suborner votre conscience, & depuis
 » le bailla au feu Roy pour gouverner la
 » sienne.

(a) Louis le Bouteiller, Docteur en Théologie de l'Université de Caën. *Archon*, Tom. 2. pag. 593.

Ces

Ces trois mots, *son Docteur Sorboniste* ; signifient trois choses , 1°. qu'il étoit Confesseur de Diane , qu'on apelloit la Grande Sénéchale. 2°. Qu'il le fut de la Reine Catherine de Medicis ; aussi est-il couché sur l'Etat en cette qualité , & vous le dites vous-même. 3°. Qu'il étoit Docteur Séculier , & c'est où j'en voulois venir.

Or, Villemadon en ce tems-là ne pouvoit lui dire d'injure plus à la mode parmi les Calvinistes que de l'appeller *Sorboniste*, c'étoit alors un terme de mépris & comme un sobriquet. Luther , qui avoit marqué d'abord tant de déférence pour la Faculté de Théologie de Paris , & qui avoit voulu la prendre pour arbitre , ne la traita plus que de *Sorbonne* (a) quand elle l'eut condamné en 1521. Les Calvinistes l'imiterent , & Erasme même, piqué de la Censure de quelques-uns de ses sentimens en 1526. disoit que la Faculté étoit trop éclairée pour l'avoir faite , & que ce n'étoit que quelques Docteurs *Sorbonistes* , comme Noël Beda &c. *Confessus Sorbonicus*. Nous lisons à la page 444. » de l'Histoire des choses mémorables ave-
» nuës en France depuis 1547. jusqu'au
» commencement de 1597. *Un nommé du*

(a) Histoire abrégée de l'Eglise , de la Ville & de l'Université de Paris , Tome 1. page 366. Tome 2. page 287. Edit. de 1728.

Rosier ;

(a) *Rosier* ... *servit avec plusieurs Sorbonistes à heurler contre la profession de Foi du Roy de Navarre.* (b) Jugez donc si Hennuyer avoit été Religieux Mandiant , de quels traits Villemadon , ce rigide Protestant , l'auroit percé , & de ce qu'il auroit dit en pareil cas.

En 1547. *Charles* de Lorraine , Archevêque de Reims , fut créé Cardinal ; *Claude* de Lorraine , l'un de ses freres , fut fait Duc d'Aumale , & épousa en même tems *Louise de Brezé* , seconde fille de Diane de Poitiers : de cette sorte , Jean Hennuyer , nouveau Confesseur de la Reine , fut protégé de toutes parts , & regardé comme le Théologien de la Cour.

Jean Hennuyer est nommé premier Aumônier du Roy.

Le premier Juillet 1552. Bernard de Ruthie , Abbé de Pontlevoy , fut pourvû de la Charge de Grand Aumônier de France ; il étoit revêtu de celle de Premier Aumônier , qui fut donnée à *Messire Jean le Hennuyer*. C'est ainsi que le qualifie Guillaume du Peyrat dans son Histoire Ecclésiastique de la Cour , page 435. & il ne donne pas assurément le Titre de *Messire* aux Religieux ;

(a) Hugue Sureau du Rosier.

(b) En 1572.

mais

mais celui de *Frere*. Et puisqu'il est réel que Jean Hennuyer a été premier Aumônier du Roy Henry II. & même sous les trois Regnes suivans , permettez-moi , mon R. P. de vous donner à mon tour quelques *Eclaircissemens*. Ils sont nécessaires sur le fait que nous discutons.

Le Roy François I. voulant donner plus de dignité à sa Chapelle , créa en 1523. en Titre d'office, & avec des appointemens réglés, la Charge de premier Aumônier , qui a toujours subsisté depuis sans interruption ; j'en mettrai ici la suite tirée de *Du Peyrat* , & d'*Archon*.

Le premier qui fut pourvû de cette Charge sous François I. fut Jacques *Amelain* , Chanoine de la Ste Chapelle , puis Evêque de Tulles le 9. Mai 1536.

Le II. Premier Aumônier sous le même Roy en 1540. fut Jean *de Gaigny* , depuis Chancelier de l'Université.

Le III. Premier Aumônier sous François I. & Henry II. fut Bernard *de Ruthie* , dont il vient d'être parlé , lequel fut ensuite Grand Aumônier de France.

Le IV. Premier Aumônier sous Henry II. en 1552. au mois de Juillet , fut Jean *Hennuyer* , qui fait ici notre objet , lequel continua de l'être sous François II. Charles IX. & Henry III. jusqu'en 1575.

Le

Le V. Premier Aumônier en titre sous le Roy Henry III. fut Pierre ou Prosper *de la Baume*, Evêque de S. Flour en 1576.

Le VI. Premier Aumônier en 1584. sous Henry III. & Henry IV. fut Nicolas *Fumée*, Evêque & Comte de Beauvais.

Le VII. Premier Aumônier par la mort de Nicolas Fumée en 1592. sous Henry IV. fut Jacques *Davy du Perron*, Evêque d'Evreux, puis Archevêque de Sens & Cardinal.

Le VIII. Premier Aumônier sous Henry IV. [le Cardinal du Perron étant devenu Grand Aumônier de France en 1606.] fut Bertrand d'*Echaux*, Evêque de Bayonne en 1595. Archevêque de Tours en 1618. & en 1619. Commandeur de l'Ordre du S. Esprit. Il assista en sa Qualité de Premier Aumônier, au Sacre de Louis XIII. le 17. Oct. 1610.

[Le IX. Premier Aumônier sous Louis XIII. & jusqu'à la mort de ce Prince, fut Dominique *Segnier*, frere du Chancelier de ce nom, Evêque d'Auxerre, puis de Meaux.

J'ai suivi cette Liste jusqu'à l'avenement de Louis XIV. à la Couronne, pour vous faire entendre, mon R. P. que la Chapelle du Roy étant *un Corps Ecclesiastique purement séculier*, ce qui fait ici une preuve complete, & le Premier Aumônier de Sa Majesté marchant immédiatement après le Grand Aumônier de France, cette Place ne peut être

être donnée qu'à un Homme du Clergé séculier , quand il n'est pas Evêque , & que Du Peyrat a eu raison de traiter Jean Hennuyer de *Messire* , & la Chambre des Comptes de *Maître* , comme c'étoit l'usage de ce tems-là , parce qu'il étoit Prêtre séculier ; au lieu qu'en citant les Confesseurs du Roy qui ont été pris très-souvent parmi les Reguliers , & surtout dans votre Ordre , Du Peyrat , la Chambre des Comptes , & les Historiens ne leur donnent que le Titre de *Frere* quand ils sont Religieux.

Frere Jean Guyencourt , Religieux de votre Ordre , & Confesseur du Roy Henry II. mourut le 24. Juin 1553. Jean Hennuyer déjà Premier Aumônier de ce Prince , fut aussi nommé son Confesseur , & il le fut jusqu'à sa mort. (a)

En cette qualité de Confesseur du Roy, qui lui donnoit inspection sur le College de Navarre , le Chapitre de l'Eglise de Paris lui donna communication le 10. Avril 1554. du Privilege à elle accordé par le Roy Louis XI. en Janvier 1474. de nommer un de ses Enfans de Chœur à une des Bourses de ce College. Voici ce que porte le Registre de l'Eglise de Paris : *Communicetur Domino Hennuerio, magno Eleemosynario Domini*

(a) Archon , Tom. 2. page 576. dit qu'il le confessa dans ce dernier moment.

nostr

nostri Regis, Privilegium Bursa in Collegio Navarra pro Pueris Chori, voyez De Launoy à cet article , Tom iv. pag. 429. & observez toujours qu'il n'est pas ici question d'un Religieux.

Le 25. Septembre 1551. le Roy Henri II. ordonna de nouveaux Reglemens pour le College de Navarre , & il chargea FRERE Jean Guyencourt , son Confesseur , d'y tenir la main. Mais quand , en 1556. le 7. Janvier , le même Roy ordonna la reformation de certains abus qui s'étoient glissés dans l'Université , après avoir nommé des Présidens & Conseillers au Parlement pour y travailler , il nomme pour être apellés & ouïs dans ce travail M M. *Hennuyer*, son Confesseur ordinaire , Pierre *Danés* , Confesseur de son très-cher & très-amé Fils le Dauphin , l'Abbé *Duval* , le Grand-Maître du College de Navarre , M. Jean *Quintin* (a) Chapelain , & *Fléxelles* , Docteur en Medecine. Il saute aux yeux que si Jean Hennuyer avoit été Dominicain , le Roy l'auroit apellé *Frere* , comme il avoit apellé Guyencourt en 1551. Voyez Du Boulay , Tom. vi. pag. 489.

- Voilà , ce me semble , tous les jours de Jean Hennuyer bien remplis , & cousus les

(a) Ce *Quintin* harangua aux Etats du 13. Decembre 1560. pour le Clergé. *Varillas* , à Charles IX. Liv. I. page 27.

uns aux autres jusqu'en 1556: Les seules années où vous voudriez le revendiquer sont depuis 1540. jusqu'en 1547. & vous dites : (a) *Comme il étoit Docteur avant que d'entrer en Religion, il n'avoit pas étudié dans ce College [des Dominicains de la rue S. Jacques, à Paris,] moins encore professé, n'y ayant pas appris les Principes de notre Ecole, & il pouvoit avoir reçu l'habit pour tout autre Convent, selon nos Constitutions, qui exigent que le Postulant ait une Maison d'affiliation.* Avec ce terme il pouvoit, & ce Convent de votre Ordre que vous cherchez inutilement depuis 40. ans, que voulez-vous qu'on dise ? Mais moi je vous prouve avec de Launoy, qu'en 1540. jusqu'en 1547. (vous verrez dans un instant que ce fût plus long tems) il étoit Professeur en Théologie à Navarre : avec le Pere Echard votre Confrere, qu'il instruisoit les deux Princes dont j'ai parlé ci-dessus : & avec Villemadon qu'il dirigeoit la conscience de Diane de Poitiers. Cela s'appelle-t'il faire un Noviciat à l'insçu du Genre humain, & dans un coin de ce bas monde que vous ne sçauriez déterrer ? venons au second Article.

I I. ARTICLE.

Le Doyenné de S. Germain l'Auxerrois à Paris vaqua le 17. Septembre 1556. par

(a) Page 9. des *Eclaircissmens*,

le

le décès de François *le Picart*, dont Hilarion *de Coste* a écrit la vie. Le Roy écrivit au Chapitre dès le lendemain en faveur de Jean Hennuyer, son Confesseur & son Premier Aumônier, & le Connétable Anne Duc de Montmorenci, qui étoit alors dans la plus haute faveur, écrivit de son côté pour le recommander. Le Chapitre, après avoir lû ces deux Lettres le lendemain 18. Septembre, chargea M. André *Géures*, Chanoine & Chantre de cette Eglise de les garder.

Le Chapitre pour l'Election se tint après les Préliminaires accoutumés, le Samedi 24. Octobre 1556. Jean Hennuyer fut élu Doyen par acclamation. Il y eut seulement, suivant les Registres de cette Eglise, trois Chanoines qui refuserent d'abord de lui donner leur voix, *Bocheron*, de *Brabant*, & *Caulier*; l'un, parce qu'il ne le connoissoit pas, & *Bocheron* (a) parce qu'il appréhendoit qu'il ne se mît pas plus en peine des affaires du Chapitre, qu'avoit fait son prédécesseur; enfin les esprits se concilierent, & tout fut unanime; mais dans tous les Actes faits au sujet de l'Election, il est apellé *venerable & scientifique Personne Monsieur Maître Jean Hen-*

(a) *Ipsum Dominum Hennuyer nollet eligere, si sciret eum res & negotia dictæ Ecclesiæ, velut antefatus Dominus Picart, parùm curare.*

nuyer,

nuyer , *Docteur en Theologie , & Confesseur du Roy.*

Dans l'Acte du lendemain , lorsque les Députés du Chapitre (a) allerent lui faire part de son Election , on lit : *Coràm venerabili & scientifico Viro Domino & Magistro Joanne Hennuyer, Sacra Theologia Professore ;* pesez ces dernieres expressions qui marquent qu'il professoit encore actuellement , & *Regis Confessore.* Nicolas de Thou , Conseiller au Parlement , & Vicaire General de l'Evêque de Paris , qui pour lors étoit absent , donna , selon l'usage , les Lettres de confirmation de l'Election , qui sont du 30. Octobre 1556. & le jour même le nouveau Doyen prit possession.

Je vous demande donc , mon R. P. s'il se fût agi d'un Religieux , ce qui ne s'étoit jamais vû , & ce qui ne s'est jamais vû depuis, si tous les Chanoines auroient concouru à un tel choix ; s'il n'auroit pas fallu une dispense bien expresse ; s'il n'auroit pas fallu qu'elle eût été fulminée ? Rien de tout cela , & il n'y en a nul vestige ni dans les Registres

(a) Par les Registres du Chapitre , il paroît que M. Hennuyer demeurait alors derriere les grands Augustins , à Paris , dans une maison appartenante à l'Abbaye de S. Denis , & qui est dans le lot de la Manse Abbatiale , unie à la Maison Royale de saint Cyr. C'étoit autrefois le College de cette Abbaye.

tres du Chapitre , ni dans ceux de l'Officialité de Paris.

Vous sentez bien que je vous parle vrai ; puisque vous êtes forcé de dire (page 14.) *qu'en qualité de Premier Aumônier depuis 1552. il devoit être regardé comme agrégé au Clergé Séculier ; mais ce comme ne signifie que votre embarras.*

En 1545. le Roy François I. nomma Jean *Jolivet* , qui avoit été de l'Ordre de S. François , (a) à un Canoniat de Notre-Dame de Paris , vacant en Régale ; le Chapitre fit ses représentations , sur ce qu'il étoit *contraire aux droits de l'Eglise de Paris qu'un Moine fût de leur Corps* , & ce Grand Prince n'insista point.

Denys *Perronet* , ci - devant Religieux Carme , se présenta pour être reçu au Canoniat Théologal & Penitencerie de l'Eglise d'Auxerre le 6 Septembre 1577. Le Chapitre ne voulut point l'admettre , qu'il n'eût exhibé un Certificat d'Arnaud *de Pontac* , Evêque de Bazas , portant qu'il avoit eu dispense du Pape Pie V. pour sortir de l'Ordre des Carmes , au moyen de laquelle il avoit été fait Théologal de Perigueux. A plus forte raison auroit-il fallu une dispense à Jean Hennuyer pour le Doyenné de S. Germain.

(a) Hist. abrégée de l'Eglise , de la Ville & de l'Université de Paris , Tome 2. page 437.

L'Auxerrois,

l'Auxerrois ; dont l'Eglise , dans quarante-sept Doyens qui l'avoient précédé , sans compter ceux qui ont pû échaper , n'en reconnoissoit aucun qui n'eût été Séculier ; mais nous allons voir encore plus clairement qu'il n'avoit jamais eu besoin de dispense.

Jean Hennuyer est nommé Evêque de Lodève , puis de Lizieux.

Il ne fut pas long-tems Doyen. Dominique du *Gabre* , Evêque de *Lodève* , mourut à Saint Germain des Prez à Paris le 1. Février 1557. Jean Hennuyer fut nommé son successeur dans le même mois , ce qui se prouve par une Requête des Docteurs & Bourriers du College de Navarre , datée du dernier Février de la même année 1557. qu'il signa comme Evêque de Lodève. (a) Il ne prit point possession de cet Evêché , qui fut donné à Bernard d'*Elbene*. Mais après la mort du Cardinal d'*Annebaut*, Evêque de *Lizieux* , arrivée à Rouen au mois de Juin 1558. le Roy François II. le nomma l'année suivante à cet Evêché.

Comme je n'ai marché jusqu'ici qu'après des Autorités incontestables , ce que je vais vous dire sur *Lizieux* , est tiré des Archives mêmes du Chapitre de cette Ville , & c'est

(a) De Launoy , Tome IV. page 440.

à un

à un Chanoine de cette Eglise, guidé par l'amour seul de la vérité, que j'en ai l'obligation. Il dit donc que Jean le Hennuyer, ayant reçu ses Bulles, passa procuration à Orleans le 25. de Novembre 1559. pour prendre d'abord par Procureur possession de son Evêché, & que l'Acte porte ces mots, *Personaliter constitutus Reverendus (a) in Christo Pater, & D. D. Johannes LE HENNUYER Domini nostri Francorum Regis primus Eleemosynarius, Episcopus Lexoviensis, &c.* Dans l'Acte d'Installation du Samedi 11. de Janvier 1560 on lit, *Se personaliter præsenta vit . . . Philippus de Nocy Canonicus Lexoviensis Vicarius Generalis in spiritualibus Reverendi in Christo Patris & DD. Johannis le Hennuyer miseratione divinâ Lexoviensis Episcopi & Comitis . . . qui quidem . . . Procurator exhibuit Litteras Apostolicas ac Regias inferius descriptas, &c.* Suivent les Bulles auxquelles il convient de faire attention. *Pius Episcopus . . . Dilecto Filio Johanni le Hennuyer Electo Lexoviensi . . . ad Te PRESBYTERUM LAUDUNENSIS DIÆCESIS, Magistrum in Theologiâ, ad gradum Magisterii in eadem Theologiâ . . . promotum . . . necnon charissimi Filii nostri in Christo FRANCISCI Francorum Regis Chri-*

(a) Ces termes *Reverendus*, &c. se mettoient alors pour tous les Evêques.

B *stianissimi*

stianissimi Eleemosynarium primum nuncupatum &c. Parcourez , M. R. P. toutes les Bulles pour les Evêques tirés de votre Ordre , & vous trouverez dans toutes expressément qu'ils ont été Dominicains ; s'il n'y a donc rien de pareil ici , c'est qu'il ne l'étoit pas.

Ce Chanoine observe que dans les Lettres de la Chambre des Comptes , qui sont transcrites sur le même Registre , on le qualifie simplement de *Maître (a) Jean le Hennuyer, Premier Aumônier du Roy & Evêque de Lizieux*. Voilà , ajoute-t-il , » ce qu'on peut fournir de Lizieux de plus positif sur » l'Etat de M. le Hennuyer , & il semble » que cela doit suffire pour détromper ceux » qui pourroient penser que ce Prélat a été » Jacobin.

Et comme tous les états distinctifs par où les hommes ont passé entrent ordinairement dans leur Epitaphe , il a bien voulu m'envoyer celle qu'on avoit faite selon le stile & les rimes du tems pour ce Saint Evêque. Elle étoit dans le Chœur en bronze , avec celle en marbre de l'Evêque Guillaume d'Estouteville , Fondateur du College de Lizieux à Paris ; mais depuis 30 ou 40 ans on a fondu les tombes de cuivre ou de bronze

(a) Au lieu que pour les Religieux, le titre de *Frere* précède toujours.

qui

qui étoient dans le Chœur pour en faire un grand Chandelier à sept branches ; ainsi cette Epitaphie n'est plus que dans les Manuscrits.

Cy devant gît le Corps inhumé de celui
 Que Lifieux doit plorer à bon droit aujourd'hui ;
 C'est cil du bon Seigneur Jehan le Hennuyer
 Qu'à vos bonnes priers je vous prie n'oublier.
 Evêque de ce Lieu , Pasteur très vénérable ,
 Envers Dieu & chacun bontif & amiable .
 Lequel des Lettres fut tellement amateur ,
 Qu'en son tems ne fut vû un plus sçavant Docteur
 Par son sçavoir exquis & très-humbles moyens
 Aumônier fut en France à quatre Rois Chrétiens
 Et Conseiller ; aussi de Henri Confesseur
 Pour sa prudente vie , en cela je suis seur.
 Aux mondaines affaires il ne s'est empêché ;
 Toujours a résidé dessus son Evêché ;
 Et comme un vrai Pasteur il n'a laissé entrer
 Le Loup en son Troupeau , faute de se montrer
 Prïoit Dieu pour la France & ses loyaux Supôts ;
 Pour le bien du Pays & du public repos.
 Gardant entre le Peuple son humble dignité ;
 Usant de la douceur & non de gravité ,
 Toute ambition il avoit dépouillé ;
 Il étoit de vertus , non de foye habillé.
 Evêque dix-sept ans fut de cette Contrée ;

En est parti au teins qu'il y fit son entrée,
 Car le (a) douzième jour de Mars il décéda ,
 Et jamais nullement la mort n'appréhenda.
 Au jour du Mercredi du soir avant minuit
 En l'an mil & cinq cent soixante & dix-huit ;
 Ayant son vieillard front couvert de poil chenu ,
 Aux années quatre-vingt de son âge venu.
 Pourtant nous prions Dieu que ce bon Trépassé
 Avecque les Sauvés *quiescat in pace* ;
 Et nous fasse la grace par sa sainte merci ,
 Comme lui pouvoit vivre & mourir tout ainsi. *Amen*

Dites-moi , je vous supplie , M. R. P. si ce faiseur d'Epitaphes ne se seroit pas donné carrière, supposé que cet Evêque eût été Dominicain, y ayant sur tout à Lisieux une Maison de cet Ordre , pour dire dans sa Poësie , comme vous l'avez fait dire à Moreri , pag. 11. des *Eclaircissemens* , qu'on le déterra de la solitude du Cloître , & tout ce qu'un si vaste champ lui présentoit pour se livrer à l'enthousiasme. (b)

Enfin pour donner encore une preuve

(a) Ce Vers prouve qu'il n'est pas mort le 12. Août , comme on l'a dit jusqu'ici.

(b) Du Peyrat , Liv. I. page 327. dans l'Epitaphe de *Maurice de Coulange la Vineuse* , mort Evêque de Nevers , n'oublie pas sa qualité de Frere Prêcheur , *quondam Ordinis Fratrum Predicatorum*. Tout fourmille de ces exemples.

plus

plus complete que ce Prélat n'étoit d'aucun Ordre Religieux, le Chanoine qui a fourni les preuves ci dessus, a voulu voir aussi dans le Registre Capitulaire la Formule des Bulles d'Anne d'Escars, appelé depuis le Cardinal de Givry, mais auparavant Religieux Profès de S. Benigne de Dijon. » J'ai été curieux, dit-il, » de voir la prise de Possession de M. de Givry » , *Regulier*, nommé à l'Evêché de Lisieux par » le Roy Henri III. en 1584. Il prit possession » par Procureur, le 28. Janvier 1585. & per son » nellement le 31. Mars de la même année. » Je ne trouve de difference que dans la Bulle, » mais aussi cette difference est bien remar- » quable. *GREGORIUS Episcopus &c. Dilecto Filio ANNÆ Electo Lexoviensi. . . . Demum ad Te Abbatem Monasterii Sancti Petri Pultheriarum (Poiere) Ordinis Sancti Benedicti Lingonensis Diœcesis, ORDINEM IPSUM EXPRESSE PROFESSUM, Decretorum Doctorem, ac de illustri genere procreatum &c.* Elle est en effet sensible cette difference pour un même Diocèse; aussi le Docteur *Democharès* au Catalogue des Evêques de Lisieux, Jean *Chenu* Edit. de 1621. & Claude *Robert* en 1626. lesquels ont travaillé sur le Clergé de France avant Mrs de Sainte Marthe, ont-ils eû soin de distinguer les Evêques qui avoient été de quelqu'Ordre Religieux d'avec ceux qui étoient du Clergé Séculier. Ces trois Ecri-

vains font mention de Jean Hennuyer ; *Démocharés*, dans son *Traité du Sacrifice de la Messe*, où il dit en 1562. (a) que Jean Hennuyer Confesseur du Roy Henri, & Docteur en Théologie, *siége depuis 1559. Chenu*, à la pag. 93. & *Robert* dans son *Gallia Christiana* pag. 359. & sûrement ils ne le font point Dominicain.

Democharés mourut quatre ans avant Hennuyer, il est censé l'avoir bien connu, & c'est peut-être la plus forte preuve qu'on puisse alleguer contre vous. Car ce Docteur, qui avoit été Recteur de l'Université de Paris en 1539 & qu'on nommoit *l'Inquisiteur de la Foy* contre les Sectaires en France, (b) étoit lié sans doute avec Jean Hennuyer qui n'avoit pas moins de zele, mais pour le dire en passant, qui avoit plus de prudence & de lumieres que celui-ci ; or il est visible que mettant Jean Hennuyer son Contemporain dans la Liste des Evêques qui vivoient alors, il n'auroit pas oublié son premier état, & les grands talens qui l'en auroient tiré. Voyez du Pin aux Auteurs du 16. Siècle, sur Ant. de Mouchy, 4. part. pag. 397. & *Moreri*.

(a) qui est le tems de l'Edition de son Ouvrage.

(b) Le vrai nom de Democharés étoit Antoine de Mouchy, & on appelloit *Mouchards* ceux qu'il employoit pour aller à la découverte des Novateurs. Voyez Mezeray, & le Dictionnaire de *Treux* au mot *Monchard*. Jean

Jean de Launoy (Tom. 4. pag. 501.) fait mention de trois hommes de mérite du College de Navarre, qui se firent Jésuites, & d'un autre qui entra dans l'Oratoire ; si Hennuyer avoit pris votre habit pourquoi l'auroit il dissimulé ? a-t'il affecté d'ignorer que le sçavant Evêque d'Evreux, Claude de Saintes, qui eut le malheur de se livrer aveuglément à la Ligue, avoit été Chanoine Régulier de S. Cheron ?

III. ARTICLE.

Mais ce qu'il y a d'étonnant, M. R. P. & c'est par où je finis, c'est que votre Confrere même le P. Antoine Mallet, votre Bouffole, ne dit pas un seul mot qui tende à prouver que Jean Hennuyer ait jamais été de votre Ordre. Après avoir parlé de Jean Guyencourt Dominicain Confesseur d'Henri II. il dit tout de suite pag. 247. (a) *Jean Hennier* (il ne sçait pas même comment s'écrit son nom) *Jean Hennier de la même contrée (de Picardie) aussi Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, le suivit en la même dignité de Confesseur de Henri II. & l'an 1559. fut fait Evêque de Lisieux.* Puis il raconte ce qu'il fit en 1572. pour sauver son

(a) Tome 2. Edit. de 1645. chés la veuve Branchu, à la Bible d'or. Le 1. Tome joint au 2. est de 1634. chés Jean Branchu.

B iiij Trou-

Troupeau des suites de la Saint Barthelemy. Mais il ne le dit point Dominicain , il ne l'honore point du nom de *Frere* , lui qui donne ce nom à tous les autres de son Ordre qui figurent dans son Ouvrage. Il n'énonce ni l'année où il a postulé , ni celle où il a été admis au Noviciat , ni le Couvent , ni la Profession de ce prétendu Religieux , mais simplement sa qualité de Compatriote de Frere Guyencourt (*de la même contrée* , dit-il,) Hennuyer est là incidemment comme un hors d'œuvre , comme un épisode étranger & intercalé sans rapport ; comme Prêtre Séculier avec deux Confesseurs Réguliers ; parmi les Jacobins , non comme Confrere des Jacobins ; ne tenant son coin entre Frere Jean Guyencourt & Frere Jacques Fourré que par son titre de Confesseur du Roy qu'ils partagent avec lui , placé au milieu d'eux sans être d'avec eux , & Mallet n'en dit pas d'avantage.

C'est néanmoins de cette insertion fortuite, de cette mention faite par votre Confrere Mallet en 1645. qu'on a pris occasion d'incorporer Jean Hennuyer parmi vous & de l'adopter pour un des vôtres. Car on peut vous défier sans témérité , & je le fais avec confiance , de citer un seul Auteur qui avant Mallet l'ait glissé dans vos Catalogues.

Mrs de Sainte Marthe qui donnerent leur
second

second Tome du *Gallia Christiana* en 1656. sont les premiers qui, trompés par la position de Jean Hennuyer au milieu de tant de Jacobins, & le croyant du même Institut, l'ont annoncé Dominicain sans en apporter aucune preuve, ils sont les premiers qui aient pris sur eux d'encherir, & d'aller plus loin que votre Confrere Mallet; qui aient réalisé cette chimere, & qui l'aient greffé sur votre Ordre pag. 652. quoique *Democharès*, *Chenu*, & *Robert* leurs Prédécesseurs l'eussent fait du Clergé Séculier; & qui aient traduit en Latin le Dialogue François du Gouverneur de Lisieux avec l'Evêque, tel qu'il est dans le P. Mallet. (a) Il n'y a point

(a) On trouve ce Latin de Mrs de Sainte-Marthe fidelement traduit dans l'Histoire du Calvinisme, Liv. VI. page 431. Edit. 1686. par Louis *Maimbourg*, [il avoit été obligé de sortir de la Société en 1682.] lequel dit qu'aucun de nos Historiens ne s'étoit avisé de parler de *cette excellemment belle action*, [par laquelle Jean Hennuyer avoit sauvé les Huguenots de Lisieux du Massacre en 1572.] & qui pour dépaîser, cite à la marge le *Gallia Christiana* de Robert, qui en effet ne dit pas un mot de cette action héroïque, & comme je l'ai dit ci-dessus, ne le fait pas Dominicain. Le Continuateur de l'Hist. Eccles. de M. Fleury a mieux fait, il a traduit à son tour Mrs de Sainte Marthe, & il les cite, & pour les réformer sur ce qu'ils ont fait Jean Hennuyer de l'Ordre de S. Dominique, il renvoie au P. *Echard*, Tom. 35. page 158.

B v d'autre

d'autre source , je prétends qu'on ne peut remonter plus haut , & voila mon défi.

Une foule d'Auteurs venus après ces Messieurs , & que vous cités à pure perte , comme Vincent Marie *Fontana* de votre Ordre , & autres , les ont copié , ainsi qu'il arrive presque toujours , quand on ne veut pas se donner la peine d'approfondir. Il y a mille exemples de ces sortes de méprises ; & c'est là une de ces fautes dont vouloit parler , quoique vous en disiez , pag. 5. de vos *Eclaircissemens* , feu Dom Denis de Sainte Marthe en 1715. dans la Dédicace du Tome I. du Nouveau *Gallia Christiana* à feu M. le Régent , où il ne dissimule point qu'il y a beaucoup à refaire , & à corriger dans l'ancien Ouvrage de ses Proches. (a)

Outre ces Auteurs modernes qui se sont suivis à la file , vos Peres de Lisieux n'ont eu garde de s'oublier. Il étoit trop glorieux pour eux d'avoir pour Confrere un Evêque de cette Ville ; à force de le dire , c'étoit le bruit commun que ce grand Evêque avoit été Jacobin. Le feu sieur le *Prevost* homme de Lettres , Chanoine de Lisieux & Promoteur du Diocèse , le croyoit bonnement & il avoüoit avec un rire Sardonien , que chargé

(a) *In erudito Fratrum Sammarthanorum Gentilium meorum Opere , cui Gallix Christianæ Titulus præfigitur , non pauca addenda esse , ac emendanda.*

dans

dans sa jeunesse par le feu Abbé Chastelain ,
 Auteur du *Martyrologe Universel* , de lui
 donner les Saints particuliers du Diocèse de
 Lisieux , il lui en avoit fourni deux pour
 mettre dans la Classe des Vénérables , sça-
 voir *Hannuyé* (Hannoarius) *Ordre de S.*
Dominique , Evêque de Lisieux , omis au 12.
d'Août & Goulafre (Gulafer) *Curé de Ber-*
nay au Diocèse de Lisieux , mort en 1707. omis
au 24. Juin. (a) Vous voyez que le jeune Elé-
 ve ne sçavoit pas même encore , ainsi que le
 P. Mallet , comment s'écrivoit *Hennuyer* , &
 cependant c'est ainsi que sont couchés ces
 deux Vénérables dans la Table Hagiologi-
 que , où sont les noms des Saints , pag. 1127.
 & 1125. Edition de 1709. chés Frederic
Leonard à Paris.

Quelle perte pour la mémoire de M.
 l'Abbé Chastelain ? (passez-moi cette digres-
 sion) que n'en auriez vous pas dit dans vos
Eclaircissemens , si vous aviez sçu que ce cé-
 lebre Chanoine de l'Eglise de Paris , qui ex-
 celloit dans la science des Liturgies , des
 Rits & des Cérémonies de l'Eglise , avoit

(a) Dans l'Errata dudit Martyrologe , page 1198.
 au bas de la premiere colonne , on dit qu'il faut
 corriger ainsi l'article *Goulafre*. *A Bernay , Diocèse*
de Lisieux , le vénérable André Goulafre , Curé de
Sainte Croix , au Tombeau duquel se fait un concours
continuel. On ajoute qu'il est mort en 1703. & non
 en 1707.

B vj reconnu

reconnu Jean Hennuyer pour être de votre Ordre ? quel chemin cette découverte n'auroit-elle pas frayé aux *vrai-semblances* ?

Malheureusement pour vous , M. R. P. j'écrivis l'hiver dernier au feu sieur le *Prevost*, & à l'occasion de vos *Eclaircissemens* je le priai d'enfoncer jusqu'au tuf pour déterrer la profession Religieuse de Jean Hennuyer. Il vit les Registres du Chapitre , & ce que vous venez d'en lire ; il consulta les Manuscrits , il vit qu'ils ne parloient que d'après Mrs de Sainte Marthe ou le P. Mallet , *ut scribit Mallet* , refrain ordinaire , quoique Mallet n'ait rien dit de ce qu'ils lui font dire , & il étoit tout prêt à chanter une Palinodie généreuse , & à vous l'adresser , quand la mort l'enleva le dix-sept Avril dernier ; & je vous dirai franchement qu'il étoit peiné de l'usage que vous aviez fait sans son agrément d'un chiffon de Lettre par lui écrite le 25. Novembre 1741. (*a*) au P. *Monginot* , Prieur de votre Convent de Lisieux , avant qu'ils se fût mis au fait.

Un de ses amis , Chanoine , comme lui , de la même Eglise , & qui se propose de donner aux PP. Bénédictins des recherches sur les Evêques de Lizieux , pour le *Gallia Christiana* , a eu communication de ses pa-

(*a*) L'Extrait de cette Lettre est à la fin des *Eclaircissemens* , page 16.

piers ?

piers , [c'est le même dont je vous ai parlé dans mon II. Article ,] & pour vérifier ce que je vous dis que ces Manuscrits ne repésentent que le P. *Mallet* , ou plutôt lui font dire ce à quoi il n'a jamais pensé ; il m'a envoyé l'Extrait qui suit d'un Catalogue des Evêques de Lizieux , *B. Johannes le Hennuyer Belga* , (a) *Ordinis Prædicatorum , Jacobo (d'Annebaut) successit , Vir æquè venerabilis ac magnâ sanctitate præditus. Sancta Dominicanorum Religionis habitum induerat ADOLESCENS Parisius ; & in aliis hujus Familiæ Collegiis Theologia & Philosophia operam navavit : acceptâ Facultatis Parisiensis laureâ Doctorali , Theologiam apud Dominicanos , ut* SCRIBIT MALLET , *Serenissimi Ducis Aurelianensis Confessor , magno cum fructu & applausu legit &c.* Tout est faux dans ce narré depuis la prise d'habit jusqu'à la qualité de Confesseur du Duc d'Orleans inclusivement , & si cela étoit vrai , votre système seroit renversé , vous qui êtes forcé d'avouer qu'il n'a pû se faire Religieux qu'après avoir reçu le bonnet de Docteur.

Autre Manuscrit de Lizieux sur la triste époque de 1572. où d'abord on imite Messieurs de Sainte Marthe , ensuite on les copie mot à mot. *Lexoviensis Gubernator* [LIVA-

(a) C'est aparemment parce qu'il étoit de la Gaule Belgique Ecclésiastique , qu'on le dit *Belga*.

ROT

ROT (a) selon un de ces Manuscrits ,] *accepto Mandato Regio Joanni Episcopo communicavit bonus ille Pastor , quem Heretici percusserant colaphis , vindictæ non avidus , ipsorum necem impedivit , respondens. (Ce qui suit est à la lettre de Messieurs de Sainte Marthe.) non sum passurus oves meas , quamquam evagata (b) Christi causâ , necdum adhuc desperatas gladio trucidari ; contra quæ referente Prorege &c.*

J'avoue que je suis surpris qu'un Trait si épiscopal & si digne des premiers siècles , ait échapé aux Ecrivains du tems , & aux Modernes de quelque réputation qui ont circonstancié avec tant d'attention ce qui se

(a) On doit à ce Manuscrit le nom du Gouverneur de Lisieux , ou Lieutenant de Roy , que je n'avois pû trouver nulle part. Ce *Livarot*, fils d'Antoine d'*Arces* , dit le *Chevalier blanc* , Lieutenant Général du Royaume d'Ecosse , & de François de *Ferrieres* , Baron par sa Mere, de *Livarot* & de *Ferrieres* , au Diocèse de Lisieux , & premier Baron de Normandie , fut l'un des Mignons du Roy Henri III. & l'un des six du fameux Duel du 27. Avril 1578. au Marché aux Chevaux à Paris. Il fut tué dans un autre Duel le 4. Mai 1581. à Blois , par le Marquis de Piennes-Maignelais. D'*Arces* est une ancienne Noblesse de Dauphiné , dont le nom primitif étoit *Morard*.

(b) Le Copiste a suivi jusqu'à la faute de l'Imprimeur de Mrs de Sainte-Marthe , qui a mis *evagata* pour *evagatas*.

passa

passa en 1572. & à Paris & dans les Provinces. Je ne l'ai vû ni dans de Thou , ni dans les Mémoires de l'Etat de la France sous Charles IX. ni dans la Popeliniere , ni dans Mezeray , ni dans le P. Daniel , ni dans le Gendre , ni dans Varillas même qui embrasse tout. Cependant c'est une tradition si généralement reçûe à Lizieux , qu'on ne sçauroit trop la respecter ; & d'ailleurs le zèle Apostolique , dont étoit animé le Saint Evêque, avoit déjà paru en 1561. à l'occasion de (a) l'Edit du 17 Janvier de la même année , par lequel il étoit défendu d'inquieter personne pour fait de Religion. L'Evêque de Lizieux s'opposa à la publication de cet Edit, & fit signifier son opposition dans les termes qui suivent , copiés à Lizieux sur l'original. Je tiens cet Acte de la main officieuse du Chanoine dont je viens de parler. JEAN LE HENNUYER, *Evêque de Lizieux*, après avoir vû & lû certain Edit touchant la Religion, fait à Saint Germain en Laye le 10 Janvier dernier (il est du 17.) a déclaré & déclare qu'il s'oppose à la publication d'icelui, en tant qu'il est contrevenant au devoir de la charge donnée de Dieu audit Evêque & Pasteur pour le bien & salut de son peuple, & duquel fant qu'il réponde devant icelui, voire

(a) Cet Edit se trouve à la page 8. du III. Volume des *Nouveaux Mémoires de Condé.*

ame

ame pour ame , & offre déduire les raisons de son opoſition devant le Roy en ſon Privé Conſeil toutes fois & quantes qu'il y ſera apellé , & de ce demande Lettres &c. & donne pouvoir &c.

Je me bornerois à ces réflexions ſur vos *Eclairciſſemens* , M. R. P. ſi je ne ſentois qu'il eſt de mon devoir de vous faire mes complaints au nom de votre Ordre même , & de tout ce qu'il y a de perſonnes qui s'intéreſſent à la mémoire du P. *Echard* , du peu d'égard que vous marquez dans ces *Eclairciſſemens* pour un Religieux dont la critique étoit ſi ſage & ſi éclairée , qui vous a fait tant d'honneur , & à qui vous devez tous , quelque partie du Monde que vous habitiez , une reconnoiſſance éternelle du magnifique Ouvrage dans lequel il a conſigné à la poſtérité les écrits de vos Peres. Si *Mallet* eſt le premier qui le dit Dominicain , [ce qu'il ne dit pas] il faut auſſi convenir , dites-vous page 4. que le Pere *Echard* ſon Confrere eſt le premier qui , par une idée aſſés ſinguliere , l'a mis (Jean Hennuyer) avec un grand éloge parmi les Ecrivains de notre Ordre pour dire qu'il n'en eſt pas , & qu'il n'a rien écrit. (a) Lequel de ces deux ſentimens-

(a) Il l'a mis dans le rang de ceux qu'on dit fauſſement de votre Ordre , & il n'a pas dit qu'il n'a rien écrit. . .

doit

doit être préféré ? ou celui d'Echard ou celui de Mallet &c. Avez-vous pû mettre en parallele le P. Echard , cet homme si respectable , & qui se fait lire avec tant de plaisir , avec le pitoyable Livre du P. Mallet ? Un Livre qui par les fables dont il est farci , feroit encore dans la poussiere , où le Public le laissoit depuis près d'un siècle , si le fait dont il s'agit ici , ne l'en avoit tiré.

Quelle a donc été , au bout du compte ; l'idée, selon vous, si *singuliere* du P. Echard ? Il a pris pour devise la vérité , (*a*) il lui consacre ses veilles & ses travaux. Il dit à son Général , à qui il dédie ses deux Volumes , qu'il y a travaillé vingt ans de suite sans relâche , (*b*) & qu'il a feuilleté une infinité de Bibliothèques. Après avoir fait hommage au P. *Quetif* , ce laborieux Ecrivain son Confrere , qui avoit ébauché l'Ouvrage , & avoit été d'un grand secours pour les matériaux , il dit qu'il l'a suivi ; que Messieurs *Berthe* en Sorbonne , & *Chenu* au College de Navarre lui ont communiqué tout ce qu'il a voulu voir de Manuscrits , & qu'il a examiné ce qu'il y en avoit dans leur Maison

(*a*) Elle est au Frontispice de la Préface.

(*b*) *Opus arduum in quo à viginti annis totum sum . . . discussis innumerarum Bibliothecarum arcanis,*

. de

de la rue (a) Saint Jacques. Forcé de dire son avis sur votre Confrere Antoine *Mallet*, qui vient en son rang, Tome II. pag. 606. Il loue l'Auteur sur son affection pour son Ordre, mais il ajoûte qu'ayant sous sa main les Archives de la Maison de S. Jacques, ou de la Faculté, on étoit en droit d'exiger de lui plus d'exactitude, & que bien loin de le suivre, il faut souvent le laisser là. (b) Quiconque aura la patience de le lire, car il en faut, trouvera que son Confrere l'a grandement ménagé.

Mais voyons ce que dit le P. Echard de *Jean Hennuyer*, Tom. II. pag. 341. il commence par l'inscrire dans le Catalogue des Ecrivains qu'on a faussement mis au nombre des Dominicains, & il en trouve XII. dans le seul XVI. siècle, *Scriptores sæculi XVI. nostris falso ascripti*. Observez bien qu'il ne le met dans cette Classe des Religieux d'idée

(a) Il falloit que cette Gent farouche, ces *Séculiers*, qui dans les suites tragiques de la Ligue, dominoient dans les Maisons Religieuses, comme vous le dites page 9. des *Eclaircissements*, y eussent remis les Mémoires qu'ils avoient emportés, puisque le P. Echard les a consultés.

(b) *Opus Auctoris erga Ordinem studium exhibens, ut quod accuratius expectatum ab eo fuisset, cui Archiva seu sancti Jacobi, seu Facultatis patebant. Hinc cum deferere non raro cogimur.*



& de fiction , qu'après avoir épluché les Religieux douteux du même Ordre. Il entre ensuite dans plusieurs détails dont j'ai fait usage ci-dessus, & il finit ainsi : » Frere Antoine Mallet le joint aussi à nos illustres » (a) de la Maison de S. Jacques , & cela » sans les preuves qu'il auroit dû sans doute » tirer des Archives de ce Convent ; pour » moi ce que j'avance & que j'assure ici , je » l'ai puisé non-seulement dans de Launoy , » mais aussi dans les Actes de la Faculté que » j'ai vûs & que j'ai examinés avec toute » l'attention possible. (b) C'est comme si le P. Echard vous avoit dit de bonne amitié en 1721. (car c'est dans ce tems là que parut son II. volume ,) je sçais tous les mouvemens que vous vous donnez pour mettre à profit ce qu'ont avancé Messieurs de Sainte Marthe pour n'avoir pas assés lû notre Confrere Mallet. Nos interêts sont communs ,

(a) Hist. des Hommes Illustres du Convent de saint Jacques.

(b) *Fr. Antonius Mallet hunc Illustribus etiam * accenset San-Jacobais , sed nullis allatis documentis , quæ sanè ex ejus Domûs Archivo promere debuisset ; quæ autem hic assero , non solum ex Launoio , sed ex Actis Facultatis à me visis , & diligentius exploratis à me excerptæ sunt.*

* L'etiam , dont vous voulez tirer parti , page 4. & 5. des *Ecclaireiss.* est relatif aux faux Dominicains qui précèdent , & ne dit rien de plus.



& je ne suis pas moins passionné que vous pour la gloire de notre Ordre , je voudrois comme vous revêtir de notre saint Habit l'Evêque de Lizieux , & il nous siéroit bien de l'avoir , mais les fondemens nous manquent & mes recherches multipliées pour vous faire plaisir , n'ont servi qu'à m'en convaincre.

Vint une nouvelle Edition de *Moreri* en 1725. Laurent-Josse *le Clerc* (a) Prêtre du Séminaire de Saint Sulpice, avoit envoyé ses remarques à l'Editeur , & il y en avoit pour le mot *Hennuyer* , voici ce qu'en dit ce M. le Clerc Directeur alors du Séminaire de Lyon, dans sa *Bibliothèque du Richelet* , au mot *Maillard* , pag. 75. & voyez si ce ne seroit point de vous , M. R. P. qu'il voudroit parler ; » j'observerai en passant que l'on a eu » tort dans le dernier *Moreri* (en 1725.) » de continuer l'*Erreur* des précédentes Editions à l'article *Hennuyer* , & de le supposer *Jacobin* ; le P. *Echard* avoit reconnu » de bonne foi que ce Confesseur d'Henri » II. n'appartenoit point à son Ordre. Un » *Jacobin* un peu trop vif sur ce qu'il croit

(a) On s'est trompé en lui donnant *Iuste* pour deuxième nom de Baptême , à l'article *Hennuyer*, dans le Supplément de *Moreri*. Voyez la *Bibliothèque du Richelet*, au mot *Clerc* [Sébastien le.] L'Article est intéressant.

» pouvoir

» pouvoir faire quelque honneur à son Ordre,
 » *a empêché* qu'on ne corrigeât cet endroit
 » dans le Moreri de la dernière édition &c.

Ceci ne prouve que trop que l'article *Hennuyer* du Moreri de 1725. est de votre façon, ou de la façon de quelqu'un qui vous ressemble en ce qui concerne cet Evêque, & que vous êtes à l'affût pour perpétuer votre *idée* pour le coup *singulière* dans tout Ouvrage qui peut avoir trait à votre Habit : vous l'avez fait encore depuis, & je vous en ai donné un petit indice dans mon premier Article, pag. 2134 & quoique le *Supplément* de Moreri donné en 1735. eût dû vous ramener au vrai au mot *Hennuyer*, vous n'en avez pas moins été votre train. Vos *Eclaircissmens* devenus publics le disent assez. Auriez-vous dû les risquer, vos Peres de Lisieux vous ayant mandé qu'il ne leur étoit pas possible d'étayer du plus léger secours vos bonnes intentions ? & vous seul, sans vos Confreres, prenant fait & cause pour maintenir envers & contre tous, & malgré des preuves contraires plus claires que le jour, une Profession Religieuse qui n'a ni lieu, ni date, ni témoins, ni Autel, ni signature, ni Diocèse, & dont les Fastes de votre Ordre auroient fait trophée, si jamais elle avoit existé ?

Aussi commence-t-on à revenir de ce préjugé.

jugé , & je vois un Auteur qui a eu le courage de vous dédire dans le VIII. Tome de — l'*Abregé Chronologique* de Mezeray , Edit. de 1740. où il dit pag. 431. dans une note , *Jean Hennuyer , dont quelques-uns font mal-à-propos un Dominicain* &c. M. Piganiol de la Force , Tom. V. de la Description de Paris , ne le fait point non plus Dominicain , mais par reconnoissance de ce que vous lui avez donné les Dominicains Confesseurs de nos Rois , il a la complaisance pour vous de dire qu'on le voit peint en Religieux dans votre Convent de la rue S. Jacques , pag. 166. & 167. Edition de 1742. Vous nous diriez bien , si vous le vouliez , qui l'a fait peindre. M. Le Clerc vous avoit dit (a) que le *Portrait d'Hennuyer est dans le Refectoire de la Maison de Navarre , en habit de Docteur , & nullement de Religieux* , & vous pag. 15. de vos *Eclaircissemens* , vous répondez, *il est en buste dans notre vaste Sale ou Classe de saint Thomas d'Aquin à Paris , uniquement habillé en*

(a) Page 76. de la *Bibliothèque du Richelot*.

Hennuyer est à Navarre en habit d'Evêque & non de Docteur. Etienne Tonnelier , Curé de S. Eustache , fit présent de ce Portrait à ce Collège en 1632. Hennuyer est auprès du Cardinal Alphonse-Louis du Plessis-Richelieu , Archevêque de Lyon , peint avec son habit de Chartreux , qu'il avoit gardé ; & Hennier , comme l'appelle Mallet , & non Hennuyer , est dans la Sale ou Classe des Jacobins.

Dominicain

Dominicain. Admirable paroli ! pour le coup ici l'habit fait le Moine , & l'argument est peremptoire.

Ambroise d'*Altamura* , votre Confrere , s'avisa d'approprier à votre Ordre *Hatton* ou *Hayton* , qui étoit Religieux Prémontré ; *Oudin* , Prémontré , l'accusa de larcin & de péché mortel, (a) En effet les Ordres Religieux , dit le sçavant Pere Dom Mabillon , se font plus de tort en prétendant s'illustrer par des Faits douteux , ou des Attributions de Saints qui n'ont point été de leur Ordre , qu'en se contentant de la simple verité qui est l'ame de l'Histoire. Quand on s'égare , & qu'on ne veut pas même s'en apercevoir , plus on va & moins on trouve d'issue heureuse.

Pour moi , si je n'y étois forcé par l'évidence même , je me garderois bien de rayer de vos papiers Jean Hennuyer ; & une marque que ce n'est point mauvaise humeur de voir un Religieux sur la Chaire Episcopale de Lizieux , c'est que je suis prêt à en substituer un autre veritable & non intrus , dont le Nom a été omis jusqu'ci dans la Liste des Evêques de Lizieux. Les Bollandistes , (b)

(a) *Illum furti , injuria , quin & mortalis peccati reum agit* , &c. *Moines travestis* , T. 2. p. 1. Ed. 1698.

(b) *Tom. V. Mensis Augusti* , pag. 572. Col. 1. & 573, Col. 2. in *Vita S. Ludovici* , Albert le Grand ,
qui

qui font mention de ce silence , l'appellent *Frere Jean de Samois* , & disent qu'il fut député à Rome pour accélérer la Canonisation du Roy S. Louis , qui se fit le 11. d'Août 1297. qu'il fut nommé Evêque de Rennes en 1298. & transféré à l'Evêché de Lisieux en 1299. étoit-il Dominicain ? Je vais vous affliger , il étoit Cordelier.

Vous êtes si riches en grands-Sujets ! En faut-il prendre ailleurs ? Vous comptez vos jours par les Saints & les Saintes de votre Ordre. Votre Pere *Etienne Thomas Soûéges* nous a donné une *Année Dominicaine* , où selon vos souhaits il a placé Jean Hennuyer au XII. d'Août. (a)

Avec tant de Papes , de Cardinaux , de Patriarches , d'Archevêques , d'Evêques , de Docteurs de toutes Facultés & d'Hommes Illustres , vous faut il donc un Evêque de plus ? Moreri nous apprend que vous en avez environ huit cens , ne devez-vous pas être contens ?

Je serois presque tenté de dire de votre Ordre , toute proportion gardée , ce que di-

dit de Morlaix, Jacobin, parle d'un *Frere Jean de Samois* , Bénédictin , Evêque de Rennes sous Boniface VIII. Seroit-ce le même que notre Jean de Samois, travesti en Cordelier ?

(a) Premier Tome du mois d'Août , à Amiens , page 977.

soit

soit saint Bernard de la Sainte Vierge aux Chanoines de Lyon a) *Virgo regia falso non eget honore, veris cumulata honorum titulis.* Je suis bien sûr que vos Supérieurs pensent comme ce saint Abbé, & qu'ils ne vous ont pas donné mission pour envahir le bien d'autrui. C'est ici une usurpation bien prouvée. Il s'agit de restitution, je vous dirois bien que vous la devez au respect que le nom seul du Pere *Echard* vous doit inspirer, que vous la devez au Corps Ecclésiastique séculier, à la Faculté de Théologie de Paris, à la Maison & Société de Navarre, au Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, aux Premiers Aumôniers de Sa Majesté, à la Dignité de sa Chapelle, & au Siège Episcopal de Lisieux; mais j'aime mieux vous prendre par votre propre cœur, & vous dire que vous la devez à la Verité qui la reclame.

Je suis avec bien de l'estime & de la vénération, M. R. P. votre &c. * * *

Le 4. d'Août 1742.

(a) Let. 174. N. 2.



©

EPITRE



E P I T R E

Sur les Plaisirs de la Campagne.
A. M. A. C.

Toi, qui toujours t'exprimes avec grace;
Toi, dont les entretiens offrent tant de douceur,
Charmant ami, qui dans mon cœur
Occupes la première place,
Viens avec moi partager les plaisirs
Que je goûte loin des allarmes;
Tu manques seul à mes desirs;
Tu donneras de nouveaux charmes
A ces lieux où les ris ont fixé leur séjour:
Viens t'asseoir avec moi sur la molle verdure;
Entre le Dieu du Vin & le Dieu de l'Amour:
Venus dans mes vergers habite avec sa Cour.
Ici, tout me présente une volupté pure:
Viens voir de mes tranquilles bois
Sortir des Bergers, des Bergeres,
Et former, aux doux sons du Fife & du Haut-
bois,
Des danses simples & légères.
Quel plaisir ravissant d'entendre ces côteaux
Retentir du bruit des Musettes,
Et d'ouïr redire aux Echos
Les plus naïves Chançonnettes!

Un spectacle riant s'offre de toutes parts :
 C'est ici que se plaît l'adorable Nature ;
 Flore par ses couleurs enchante mes regards ;
 Elle embellit mes champs d'une vive peinture.

Pars , Ami , vole promptement
 Sur ces aimables bords , où regne l'innocence :
 L'amour & l'amitié t'en pressent vivement ;
 Ne te refuse point à leur flatteuse instance.

Tantôt , assis entre deux clairs ruisseaux ;
 Où folâtre le doux Zéphire ,
 Nous entendrons mille tendres Oiseaux ;
 S'entretenir de leur heureux martire ;
 Tandis que de leurs chants ils perceront les airs ;
 Pressés par le desir de voir finir nos peines

Nous tâcherons par des propos divers
 D'égayer la raison de nos sieres Climènes,

Tantôt les immortels écrits
 Des nourrissons du brillant Dieu des rimes
 Viendront charmer nos volages esprits ;
 En offrant à nos yeux les plus douces maximes.

Les *Voltaire*s & les *Rousseaux* ,
 Dont la Muse féconde , avec tant de noblesse ;
 Forme des sons toujours nouveaux ,
 Nous plongeront dans une douce ivresse,
 Tantôt adorateurs des *Gressets* , des *Chaulieux* ;
 Touchés de leur délicatesse ,

Nous puiserons dans leurs vers gracieux

C ij Le

Le sentiment & l'allégresse.

Tantôt, las de jouir d'un paisible repos,
Partisans de Diane, au fond des bois errante ;
Nous irons déclarer, sous ses bruyans drapeaux,
Aux Hôtes des Forêts une guerre sanglante :
Mais lorsque du Soleil la fatigante ardeur
A rappeler ses chiens forcera la Déesse ?
Nous sçaurons dans le sein de l'aimable paresse ;
De nos corps abatus réparer la vigueur.

Enfin, dans ce charmant azile,
Occupés seulement à couler d'heureux jours ;
Nous vivrons à l'ombre tranquille,
Et des Plaisirs & des Amours.

Fleuri Bordeaux, Trésorier de France.

*EXTRAIT d'une Lettre de M. le Comte
de Crequy-Frohans, à M. Dubocage, au
sujet d'une nouvelle Méthode pour diviser
le Cercle, écrite de la Citadelle d'Arras,
le 30. Juillet 1742.*

SOit un Cilindre dont le Diamètre est
égal à celui du Cercle qu'on veut divi-
ser, & qui ait, par exemple, un pied de
Rayon. Tracez sur la circonférence de ce
Cilindre 59 Cercles equidistans les uns des
autres,

autres , par exemple , à 6. lignes d'intervale ; lesquels avec les deux carnes du Cilindre , vaudront 61 Cercles , & contiendront 60. espaces pour la division des minutes. Divisez en degrés les plans des deux Cercles , qui bornent le Cilindre ; chaque degré aura environ quatre cinquièmes de ligne d'étendue.

Tirez ensuite sur la circonférence du Cilindre des obliques , presque parallèles à l'axe , qui conjoignent le premier degré du Cercle d'une des extrémités du Cilindre , avec le second degré du cercle de l'autre extrémité.

Ces obliques diviseront les 61 cercles inégalement , c'est-à-dire de minute en minute , parce que chaque oblique embrassant en sa longueur un degré d'étendue , embrassera une minute en chaque soixantième partie de sa longueur.

Il ne reste plus qu'à construire l'Alidade , laquelle doit être composée de deux Rayons , tirés sur le plan des cercles des deux extrémités du Cilindre , & d'une parallèle à l'axe du Cilindre , conjointe par ses deux extrémités aux deux Rayons , pour raser en sa longueur la superficie du Cilindre , le tout formé d'une seule & même pièce de cuivre , ayant deux angles droits , pour embrasser la surface du Cilindre , & deux yeux pour embrasser son axe.

Le bord tranchant de cette Alidade marquera les minures sur la superficie convexe du Cilindre , par la croisée des obliques ou transversales , & des cercles , dont la section sera très-remarquable , parce que ces transversales étant , à peu de chose près , paralleles à l'axe , trancheront , à angles presque droits , tous les 61. cercles du Cilindre ; & comme on peut faire ce Cilindre long à discrétion , si on lui donne seulement pour longueur autant que son diamètre , il aura deux pieds , lesquels , divisés en 60 intervalles égaux pour la distance des cercles entr'eux , les intervalles auront 4 lignes 4 cinquièmes pour la division des minutes ; & si on divise chacun de ces intervalles en douze autres intervalles égaux , on aura la division des secondes de 5 en 5 , & par estime on aura les angles à deux secondes près de la certitude.

On connoîtra par cette méthode qu'un grand instrument pourroit très bien diviser les tierces , & faire quelque estime des quarts.

Cet instrument ne seroit pas de la nature de ceux qui ne sont vrais que dans la spéculation ; car sa figure est la plus naturelle de l'art du tour ; rien de si facile que de faire un Cilindre , dont la superficie soit géométriquement parallele à son axe , & comme l'axe est lui-même dans la pratique , un
petit

petit Cilindre concentrique à un grand , mais plus allongé que lui , pour servir de support à l'Alidade , on peut également sur le Tour rendre la superficie du petit Cilindre parallele à celle du grand dans toute l'exactitude geometrique ; par conséquent la révolution de l'Alidade à l'entour du Cilindre , sera géométrique , & le bord tranchant qui doit servir à la division des minutes , rasera de toutes parts , avec la même liberté , la circonférence du Cilindre.

Le Sieur Lordelle , très-expert pour la construction des instrumens de Mathématique , fait actuellement l'instrument dont il est parlé ci-dessus , selon l'intention de l'Auteur.



*REPONSE de M. Lenbo, de Villefranche,
aux Vers insérés dans le Mercure de Juillet
1741. p. 1572.*

ENfant gâté des doctes Sœurs ,
Né sur le Pinde , & formé dans Cithère ,
Boyer , dont les Vers enchanteurs ,
Pour m'assurer le droit de plaire ,
Me parent des plus belles fleurs ;
Au portrait que tu viens de faire ,

C iiij Con-

Convienſ qu'amitié tendre a fourni les couleurs ;

Et complaiſance aux ris flateurs ,

A mis entre tes mains ſon pinceau ſalutaire.

Quelquefois , il eſt vrai , ſur les bords du Lignon

On m'a vû d'un ruban orner en Celadon ,

La houlette de ma Bergere ;

Sous l'encens d'une fleur écloſe par mes ſoins ;

A ſes genoux , & ſans témoins ,

Lui préſenter un cœur ſincère ?

Tantôt d'un ami vertueux

Prolonger par de tendres vœux

La trame qui doit m'être chère.

Mais pour ces fruits legets , enfans de mon repos,

De tes vers , bien moins vrais que beaux ,

Ai-je dû mériter le précieux ſalaire ?

Trop ennemi des longs travaux ,

Toujours ma Dèité fut celle qu'on révere

Au ſéjour oifif de * Lemnos ,

Et tu ſçais que mon goût préfère

Aux pénibles Lauriers les paſſibles pavots.

Tu veux que du Dieu de Delos

J'étaie l'immortel parterre :

Ah ! plutôt à mes yeux , Maître de ſon tréſor ;

Pars , ami , vole , brille , éclaire ;

Dans ton Aurore prend l'eſſor.

* L'Iſle de Lemnos étoit conſacrée à la Parelſe.
Hom. dans l'Iliade.

L'Aigle

L'Aigle naissant doit tendre aux nuës :
 Tu peux dans tes essais heureux ,
 Semant les fleurs , les ris , les jeux ,
 Promener à ton gré les graces ingénues ;
 Aisément tes couleurs enrichiront leurs traits ,
 Mais pour moi , je ne les connais ,
 Que depuis qu'en tes vers elles me sont venues.



*LETTRE écrite de Paris à M***, par
 M***, au sujet d'un Ecrit nouvellement
 publié sur le Pays des Diablintes.*

Vous vous intéressez tellement , Monsieur , à ce qui regarde la Topographie des Gaules, que j'ai crû vous devoir communiquer mes Remarques sur la feüille de M. l'Abbé de la Fosse , nouvellement affichée dans cette Ville , dans laquelle vous avez aperçû mon nom au-dessus de l'annonce qu'il fait d'un Ouvrage sur la Ville de Mayenne. Je vous ai dit que cet Abbé avoit eû la politesse de m'envoyer ses Observations manuscrites dès l'an passé. Je me ferois contenté de l'entretien que nous eûmes alors sur cette matière , & je ne vous donneroïs point par écrit les Remarques suivantes , si l'Auteur n'avoit rendu public le Cahier , où il prétend détruire les raisons que j'ai eûes d'adjudger à

C v Jublent

Jublent la primauté sur les Lieux du Pays des Diablintes, & de ne me pas conformer aveuglément à Cluvier, dans lequel Cahier il assure que ses Remarques sont *suffisantes pour découvrir la vérité obscurcie sous le nuage de conjectures hasardées.*

Il veut, 1°. que je me sois attribué sur les Diablintes une découverte qui est de Cluvier. Je n'ignorois pas que Cluvier a crû que la Capitale des Aulerques Diablintes est représentée aujourd'hui par Mayenne. Mais il est très-vrai que ce Geographe n'a donné aucune raison de ce qu'il avance, & qu'il n'entre dans aucun détail des preuves de la situation des Diablintes dans le Bas Maine. Pourquoi M. de la Fosse ne veut-il pas que je puisse dire que je suis le premier qui ait rassemblé & réuni ces preuves, qui se trouvoient répandues dans les Collections du P. Mabillon, de M. Baluze, des Bollandistes, desquelles Cluvier n'a eû aucune connoissance, & dans lesquelles il n'est aucune mention de Mayenne, soit la Ville, soit la Riviere? Est-ce parce que je n'ai pas placé la Capitale de ces Peuples à Mayenne, *sa Patrie*, à laquelle il dit que je *n'ai pas rendu justice*, non plus qu'à *l'Eglise où il a eu l'honneur d'être baptisé*? Mais pouvois-je m'y déterminer, tandis que je voyois assez clairement que cette Capitale devoit être plus proche de la

Riviere

Riviere d'Aron que de celle de Mayenne?

Le passage du Testament de S. Bertran, Evêque du Mans, que j'ai produit page 171. le dit formellement. *In loco qui dicitur Calviaco vel undique in Oppidum Diablenis juxta ripam Aroena fluvioli.* Ce Texte & d'autres sont si décisifs en faveur de la position de la Capitale des Diablentes aux environs du Jublent, que M. Danville, célèbre Geographe, quoiqu'opposé à mes sentiments en d'autres points, s'est trouvé être du même avis que moi, ainsi qu'il le dit dans son nouveau Livre. (page 237.)

Secondement, M. de la Fosse paroît avoir encore quelque considération pour l'Etymologie de Jublent, que ceux du Pays tirèrent de Jules-bains, comme si elle venoit de *Julii balnea*. Il est vrai que ceux qui écrivent *Jublains*, n'ont qu'à dire simplement que c'est par une transposition de deux lettres que *Julbains* se trouve un peu défiguré: mais dans les siècles les plus reculés, depuis que l'on a des Titres & des Monumens où le Langage François entre pour quelque chose, on écrivoit Jublent & non Jublains. Outre la preuve que j'en ai apporté pag. 179. tirée de la vie d'Hildebert, Evêque du Mans, j'ai celle du Cachet ou Sceau, qui servoit il y a six ou sept cent ans à l'Eglise de ce Lieu, sur lequel il se lit en Lettres capitales S. ECCL.

G vj DE

DE IVBLETI, qui signifient *Sigillum Ecclesie de Jublenti*. Le voila figuré tel qu'a eû la bonté de me le communiquer un des premiers Magistrats de Paris, qui en avoit reçu l'empreinte du Bas-Maine.



Ces deux clefs, tenuës par une seule main, me paroissent désigner l'Eglise du Mans & celle de Jublent, qui en étoit une émanation. Mais, quand cela ne seroit pas, au moins ce Sceau détermine l'ancienne manière d'écrire Jublent, & sans être grand Etymologiste, on peut sûrement décider que Julbains est une de ces étymologies qu'il faut mépriser, comme faite après coup.

A ces témoignages, qui font voir que Jublent n'est que l'abrégé de Diablent, je pourrois joindre ce que je remarquai dans le Journal de Verdun il y a un an ou environ, mais j'aime mieux me contenter d'y renvoyer & d'appuyer ici davantage sur le Sceau de l'Eglise de Jublent. Ce Sceau, outre qu'il montre l'ancienne ortographe du nom, a encore cela de particulier, qu'il fait voir que cette Eglise n'étoit pas dans le rang
des

des Eglises de la Campagne, car où montrera-t'on des Sceaux d'Eglise de Village ? Sont-ils bien communs ? Cependant ils devroient l'être, si toutes les Eglises de Campagne, dont il y a tant de milliers en France, avoient eû chacune le leur. Le privilège du Sceau pour l'Eglise de Jublent venoit de la même cause que l'épithete de *Sancta*, qui lui avoit été donnée dans le Testament de S. Bertran, Evêque du Mans au VII. siècle. Car il ne faut pas s'imaginer ici, comme l'avancé M. de la Fosse, que cette qualification se prodiguât autrefois. *Le nom de Sancta Ecclesia, dit-il, étoit ordinaire chés les Anciens, quand ils parloient de quelqu'une.* Je distingue quand ils parloient de quelque Eglise Episcopale Métropolitaine ou Suffragante, ou de quelque autre insigne Eglise, qui aprochât de l'Episcopale, & pour laquelle les Evêques avoient une considération particuliere. Je trouve bien dans la Province de Tours, par exemple, *Raino sancta Andegavensium sedis Episcopus*, au X. siècle. Je trouve aussi Actard, qualifié Evêque de la sainte Eglise de Nantes au IX. siècle. Radulphe, au XII. nommé Archevêque ; *sancta Turonorum matris Ecclesia*, Annal. Bened. T. V. p. 695. L'Eglise du Mans est aussi communément ainsi appelée dans l'Histoire de ses Evêques, & ce privilège n'est étendu qu'à la seule *sancta Diablen-*

Diablenica Ecclesia, dans toute cette longue Histoire, quoiqu'il y ait un grand nombre de Monastères nommés, & plusieurs centaines de Paroisses du Diocèse du Mans. Je prie encore une fois M. de la Fosse de vouloir y faire attention, & de ne pas regarder comme l'effet d'une absence d'esprit, qu'il me soit échappé d'avoir dit que les Evêques du Mans regardoient l'Eglise de Jublent, comme une espèce de second Siège Episcopal sous la première Race de nos Rois, & principalement au VII. Siècle.

Ce n'est pas répondre à la force de ma preuve tirée du mot *Sancta*, que de dire que Conflans d'auprès de Paris n'est pas regardé comme le second Siège Episcopal; c'est seulement vouloir un peu badiner. Si je voulois m'égayer à mon tour à l'occasion de l'épithète de *Sancta* que M. de la Fosse prétend avoir été donnée indifféremment à toutes les Paroisses, je lui demanderois si l'on a jamais dit *la Sainte Eglise de Chaillot*, *la Sainte Eglise d'Anieres*. Mais revenons à ces seconds Sièges Episcopaux qui lui sont absolument inconnus. Ne sçait-on pas que quelques Evêques de Poitiers ont siégé autrefois du côté de Retz, ce qui les fit appeler *Episcopi Ratiastenses*? Ceux de Coutances au Bourg de *Briovera*, dit aujourd'hui Saint Lo, d'où l'on en trouve quelque un qualifié *Episcopus*

sepus Brioverensis ? Ceux de Saintes au Bourg de Palais, d'où leur vint le surnom d'*Episcopus de Palatio* ? Quelquefois nos Rois fondoient des Monastères pour être le second Siége des Evêques. Tel fut au VII. siècle celui de Notre-Dame de Lône à l'égard des Evêques de Chalon sur Saone. Voyez les Annales Bénédictines, Tom. 1. p. 229. L'Histoire de l'Eglise de Reims nous apprend pareillement que dans des siècles moins éloignés, Moulon étoit le second Siége des Archevêques de Reims.

Ce peu d'exemples suffit pour appuyer la pensée que l'expression de *Sancta Diablenica Ecclesia* n'a fait naître. Il y avoit au VII. siècle à Jublent une Eglise spécialement distinguée de toutes les autres du Diocèse du Mans : que ce fut celle du Monastère ou celles des Peuples, il ne m'importe : quoiqu'il en soit, j'inclinerois toujours plutôt pour celle qui a conservé le nom des SS. Gervais & Protas, Patrons de la Cathédrale. Si cette Cathédrale a changé son ancien Titre de S. Pierre au VI. siècle, pour prendre celui de ces SS. Martyrs, il se fera fait ailleurs à cet exemple de semblables changemens. On sçait qu'il suffisoit alors d'avoir des linges qui eussent touché au tombeau des Saints. Il n'appartenoit pas à tous les Evêques d'en obtenir des Saints de Milan, comme en eut au IV. siècle

siècle S. Victrice Evêque de Roüen. (a) M. de la Fosse ne m'apprend rien de nouveau dans la digression qu'il fait sur la découverte des SS. Gervais & Protas à Milan.

Ainsi, de ce qu'un Lieu n'est plus aujourd'hui qu'un misérable Village, il n'en faut pas conclure, qu'il n'ait jamais été Ville ou au moins *Castrum*; ni de ce qu'une Eglise n'a plus qu'un air de Campagne & très-chétif, que jamais les Evêques n'aient résidé ni officié dans une de celles qui y subsistoient autrefois.

Quant au reste des Remarques de la feuille de M. de la Fosse qui pourroient exiger que je m'étendisse, je me bornerai à celle où il préfère la leçon de Courvaisier de l'article du Testament de S. Hadoind, Evêque du Mans à la leçon de Dom Mabillon dont je me suis servi. L'article, tel que l'a donné ce sçavant Bénédictin & tel que je l'ai produit, lui paroît tronqué. Vous n'aurez pas de peine à décider de quel côté il convient mieux de faire pancher la balance, de Courvaisier, qui écrivoit en 1648. ou de Dom Mabillon. En effet si la question devenoit sérieuse, elle seroit de plus grande importance qu'on ne pense. Puisque M. de la Fosse préfère Courvaisier à Dom Mabillon, il s'agit d'éclaircir maintenant dans le texte du Testament quel-

(a) Voyez mon Recueil de 1738.

le

le est la chose que S. Hadoind donne & à qui il fait le don.

Selon la construction de Courvaisier , S. Hadoind donne à Sainte Marie d'Evron le Bourg que l'Abbé de Diablent , apellé Agobert , a bâti. *Dono Basilica Domna & Sancta Maria Aurionno , Vicum quem Agobertus Abbas Diablentis simul edificavit.* Selon l'Edition de Dom Mabillon S. Hadoind parle ainsi. *Dono Basilica Domna & Sancta Maria Aureonno vico quem Agoberius Abbas Diriagensis simul edificavit , & Jona Villa que fuit Sigulfo Presbytero.* Ainsi dans cette dernière hypothèse beaucoup plus sûre , ce n'est point un Bourg bâti par l'Abbé Agobert qui est donné à Sainte Marie d'Evron par l'Evêque Hadoind , mais un Village nommé *Jona* ou *Etiona*, ci-devant appartenant au Prêtre Sigulfe , qui est légué par le même Hadoind à la Basilique Sainte Marie du Bourg d'Evron bâti par l'Abbé Agobert. La difference essentielle consiste dans la séparation que fait Courvaisier de ces deux mots liés ensemble *Aurionno vico* , mettant *vicum* à l'accusatif. Quiconque consultera l'original sur lequel Dom Mabillon a publié dans ses *Anales* l'Histoire des Evêques du Mans , verra que ce sont deux noms qui doivent être toujours au même cas , & que neuf lignes plus bas Saint Hadoind met encore *Aureonensi vico* , & six lignes

lignes après *Aurionense vico*. J'avoue donc avec M. de la Fosse, que la difference est grande entre les deux leçons du Testament de S. Hadoind, mais je me suis cru fondé sur un meilleur garant que lui, en m'appuyant sur le P. Mabillon, plutôt que sur Courvaisier.

Par la même raison je ne me suis pas servi de *Prisco Siccinum* pour augmenter le nombre des Monastères du País des Diablintes, parceque dans les deux Editions des Gestes des Evêques du Mans j'ai trouvé une virgule placée entre les mots *Prisco Siccino & Monasterio Diablintis*. Je vais citer l'Edition *in-folio*, conforme en cela à celle du Pere Mabillon.

Voici les noms des Lieux que Beraire Evêque du Mans donne au Monastère de Chalun ou Chalon situé dans le Pays Diablinte ; *Hæc sunt ; Bisogilo Monasterio cum appenditiis , Prisco Siccino , Monasterio Diablentis , illo Monasterio sancti Martini , & Cella sancti Victuri*. Que l'on me prouve que mal-à-propos Dom Mabillon a placé une virgule après le mot *Prisco Siccino*, alors je reconnoîtrai ce Monastère comme situé à Jublent, ou dans le voisinage ; car comme il n'y a pas *Monasterio oppidi Diablentici*, il suffit à la rigueur de le dire situé dans la contrée que vous sçavez qu'on apelloit indifferemment

ment dans les moyens siècles *Conditæ, Vicaria, Parochia*, & non pas *Plaga*.

Quand j'ai dit que les habitations construites par les Romains dans le Pays des Diablintes, étoient dans le voisinage du *Noiodunum* des Gaulois, ce n'est pas que je prétende qu'on puisse éloigner considérablement de ce Lieu la position de ces mêmes habitations. J'ai voulu dire qu'elles y étoient contiguës, ou aux environs. Ce seroit assurer aux Villes une immobilité trop physique, que de nier qu'elles aient pû changer de place, lors qu'on les a rebâties après qu'elles ont changé de Maître, & de vouloir que les nouvelles Villes, généralement parlant, soient toujours dans les mêmes places géométriquement prises, *ipsissimo loco*, où étoient les anciennes. Il ne faut quelquefois qu'un quart ou un demi-quart de lieuë de transmigration, pour placer des habitations beaucoup plus commodément. Quoique géométriquement parlant, & à la rigueur, ce ne soit plus alors la même situation, cependant relativement à une Province entière, & à plus forte raison relativement à tout un Royaume, c'est une différence si petite, que sur les Cartes on peut marquer les Villes au même Lieu : cette différence ne devient importante que dans les occasions, où une Ville changeroit, par exemple, de côté par rapport

raport à la riviere dont elle seroit arrosée.

Du reste je m'en rapporterai volontiers à M. de la Fosse , pour fixer la position du *Noiodunum* des Diablintes , pourvu qu'il ne le placè pas trop loin de Jublent , qui doit toujours en être regardé comme l'indication: Il est à portée de connoître l'élévation voisine à laquelle ce nom celtique peut convenir. Il n'est pas nécessaire qu'il se trouve une riviere au bas. Le principe qu'il avance que *les anciens Peuples ne bâtissoient des Villes que sur les bords des rivières* , n'est pas exactement vrai. La Ville de Langres qui représente l'ancien *Andematunum* , est un exemple contraire qui se présentera à tous ceux qui en connoissent la situation. Il n'y a point de riviere à Langres ; les canaux tenoient donc lieu de riviere à Jublent.

Dès-là que M. de la Fosse avoüe que Jublent a été un Lieu considérable pendant que les Romains furent Maîtres des Gaules , c'est une grande avance qu'il fait pour convenir que cette distinction put subsister encore quelques siècles , & aparemment jusqu'aux guerres du neuvième.

Et quand l'Eglise du Lieu seroit aujourd'hui la plus simple de tout le Royaume , on ne pourroit pas en conclure que ç'ait été de même dans le tems de la premiere Race. Jamais je n'ai oüi dire que la grandeur présente

sente de l'Eglise d'un Lieu fût une preuve qu'il y a mille ans il en dût être de même.

La Description abrégée qu'il fait de la Ville de Mayenne, en finissant son Ecrit, promet quelque chose de curieux. Il nous annonce pour en prouver l'Antiquité, *qu'on y a trouvé des fondemens de Fortifications, dont la matière fait voir qu'ils n'ont pas été bâtis par les Romains, & que par conséquent ils étoient plus anciens.* Son antécédent peut être vrai, sans que la conséquence s'en suive. Ou s'il veut qu'on soit de son sentiment sur l'Antiquité de cette structure, je dirai comme lui *qu'il faut de la foi pour croire cela.* On est surpris, au reste, en continuant cette petite Description, de ne pas y trouver pour Mere-Eglise celle de S. Martin, qu'il a prétendu plus haut être celle que l'Histoire des Evêques du Mans dit située *in Diablinico*, mais celle de Notre-Dame. Je ne sçais s'il a fait attention que c'est ce qui peut renverser son système, n'étant pas naturel qu'une Eglise qui existoit dès le VIII. & IX siècle, ait cédé sa Primauté à une autre dont on ne sçait rien avant le douzième. Je suis, &c.

ce 28. Février 1742.

EPITRE.



E P I T R E

A M. Cotellet. Par l'Abbé de B.

ENfin dans les Monts de Scythie

L'impétueux Borée , exilé pour un tems ,
Nous permet de jouir des rayons bienfaisans

Du volage Amant de Clitie :

Enfin les Zéphirs amoureux

Font naître sous nos pas & les Ris & les Jeux.

O vous , honneur de notre Temple ,

Vous , qui d'un air d'aménité ,

Par vos Vers & par votre exemple

Prêchez si bien la vérité ,

Venez , ami tendre & fidèle ,

Jouir sur ces Côteaux de nos jeux innocens ;

Rien n'y trouble le cœur ; tout y charme les sens ;

Les plaisirs y sont purs ; la joye est naturelle.

Quels charmes , quels apas cette saison nouvelle

N'offre-t'elle pas en ces Lieux ?

Que l'Astre, qui nous luit, rend la Nature belle !

Que ces tapis de fleurs sont aimables aux yeux !

Que ces naissans gazons , que ces lits de verdure

Forment des Spectacles charmans !

Que ces petits Ruisseaux & que leur doux murmure

Nous

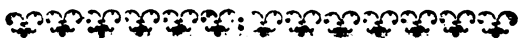
Nous font passer d'heureux momens !
 Délivrés du triste embarras ,
 Dont on voit nos Villes remplies ,
 Au sein de nos vertes Prairies
 Nous goûtons les tendres spas
 D'accorder les Arts de Pallas
 Aux différentes fantaisies
 De nos paresseux délicats ;
 De parler sans cérémonie
 De Michel-Ange & d'Uranie ;
 De contempler près d'un Ruisseau
 La vive & riante peinture
 D'un Pré, d'un Bosquet, d'un Côteau ,
 Que vient d'embellir la Nature ;
 De voir au son d'un chalumeau ,
 A l'ombre de quelque vieux Hêtre ;
 Alexis avec Isabeau
 Fouler dans leurs danses champêtres
 Un tapis de gazon nouveau.
 Une franchise naturelle ,
 Une innocente liberté ,
 Une aimable simplicité ;
 Une vertu toujours fidèle ;
 Font ici notre volupté.
 Les airs guindés du pédantisme ,
 Et les froideurs du fillogisme ,
 Ne regnent point dans nos discours ;

La morale du Zénonisme
 N'empoisonne point nos beaux jours.
 Les simples Loix de la Nature ,
 Telle que jadis Epicure ,
 Ce Philosophe si vanté ,
 D'un air rempli d'aménité ,
 Les récitait sous le Portique
 Aux sages Citoyens d'Attique ;
 Ces Loix , dont le sage Gresset
 Nous donne un Code si complet ,
 Sont les seules qu'on y pratique.
 On aime encor les doux accens
 D'une Muse , ou de quelque Grace ;
 Souvent Anacréon , Horace ,
 Nous font passer d'heureux instans ;
 La divine & tendre harmonie
 De ces chants mélodieux
 Nous fait goûter cette ambrosie
 Qu'on sert à la Table des Dieux ;
 Mille autres jeux viendront sans cesse
 Partager votre heureux loisir :
 Aux amusemens du Permesse
 Succède la Loi du plaisir.
 Tantôt à l'ombre d'un feuillage ,
 Couchés sur de tendres gazons ,
 Églé , Cloris , d'une main sage ,
 Nous verseront quelques flacons

Des

Des vins exquis de l'Hermitage ,
 D'Aï , d'Arbois , & de Pomar ;
 Ou dès que sur son brillant Char
 Phébus sortant du sein de l'Onde ,
 Semble faire éclore le Monde ;
 Montés sur de fougueux Courriers ,
 Secondés de Lances rapides ,
 Nos mains , de leurs fers homicides ,
 Perceront les cruels Sangliers.
 Quelquefois dans une Riviere ,
 Avec un perfide hameçon ,
 Noire main sûre & meurtriere ,
 Surprendra l'avidé Poisson.
 Tantôt au bord d'une Fontaine ,
 Nous entendrons l'Echo voisin
 Répéter l'amoureuse peine
 D'Alcidalise & de Silvain.
 Ainsi Rousseau , Chanlieu , la Fare ,
 Craignant de perdre leurs beaux jours ;
 Suivoient la route de Pindare ,
 Et s'envoloient vers le Ténare ,
 Au sein des Ris & des Amours.
 L'innocence avec la droiture ,
 Reglent tous ces plaisirs exquis ;
 Jamais dans nos Bosquets chéris
 On ne vit la noire imposture
 Mêler dans nos Jeux , dans nos Ris ;

Les venins de sa langue impure ;
 Sous un éclat vain & trompeur ,
 Les charmes séduisans du Monde
 N'y captivent point notre cœur ;
 Sur un plus solide bonheur
 Notre félicité s'y fonde.
 Tous ces honneurs, tous ces grands biens
 Ne tentent point notre foiblesse ;
 Nous avons choisi la sagesse ,
 Qui sçait démasquer ces faux biens,
 Venez donc , aimable Corolle ;
 Dans ce séjour tout vous appelle ;
 Les Déeses de ces cantons
 Ne cherchent que nous sur nos rives ;
 Volez , nos Graces fugitives
 Vous désirent dans nos Vallons.



LETTRE de M. le Chevalier de la Soriniere , à M. D. L. R. touchant l'Ordre de la Boisson : avec une Traduction Latine d'une Chanson Française , composée par un Sage de l'Ordre.

J'AI été si vivement frappé , Monsieur , des belles choses que vous nous avez données dans le Mercure de Janvier , touchant l'Ordre de la Boisson , que je n'ai pû résister ,
 (moi

(moi indigne) à la démangeaison de traduire l'excellente Chanſon , qui fit jadis l'admiration du Grand Evêque de Niſmes.

Je me ſuis attaché à ajuſter les paroles latines de maniere qu'on les pût chanter comme les Françoises : j'y ai obſervé la Proſodie de mon mieux , & j'ai joint ici l'Original à la Traduction , afin que l'on jugeât mieux du mérite de mon petit travail , en les comparant.

Quel dommage , M. qu'un Ordre ſi reſpectable ſoit éteint preſque en naiſſant ! Il faut convenir que dans les Etats les mieux policés il arrive de cruelles révolutions. Ne ſe trouvera t'il point quelque heureux génie qui travaille à le rétablir ? Je donnerois les trois quarts de ce que je poſſede au Monde , pour avoir l'honneur de contribuer à une ſi glorieuſe entrepriſe : mais quel ſiècle reproduira des *Posquieres* , des *Mour-giers* , & des *Nobilé* ?

Je vous avouïerai , M. que peu touché des préjugés philoſophiques, (ſur tout de ceux de M. mon très cher Frere aîné) , je ne bois pas plus d'eau que je ne lis ſon Locke & ſon Newton : il médite ; moi , je bois. Les noms ſeuls que les Sçavans ont donnés aux hautes ſpéculations , aux riches , & peut être aux creuſes découvertes , m'étourdiſſent d'abord : que ſeroit-ce donc , ſi je m'avilois de vouloir pénétrer ? je bois.

D ij Non,

Non, M. je ne connois d'autres Philosophes que Chapelle & Chaulieu, & de vrais Sages que l'illustre *Posquieres*, & ses aimables Associés.

Mais pourquoi rapeller le souvenir de ces Hommes divins? Le renversement des belles choses qu'ils avoient instituées, conduit à de trop fâcheuses réflexions, & me fait, pour ainsi dire, tomber le verre de la main: je finis donc, en vous assurant, M. combien j'ai l'honneur d'être &c.



CHANSON.

Quand Iris prend plaisir à boire,
 Bacchus croit que c'est pour sa gloire,
 Mais l'Amour en a tout l'honneur;
 Car en bûvant, le vin la rend si belle,
 Que le plus alteré bûveur
 S'enivre moins de sa liqueur,
 Que de l'amour qu'il a pour elle.

TRADUCTION.

*Cum potus Iridem delectat,
 Bacchus sibi litari putat;
 Sed honor est Cupidinis,
 Bibendo nam, mero tam fit venusta;*

*Ut quem major urit sitis ;
 Minus inardescat Scyphis ;
 Quam Irde sibi dilectâ.*



*REJOUISSANCES faites à Car-
 pentras , au sujet du Rétablissement de M. le
 Marquis Desinards dans sa Charge. Extraits
 d'une Lettre écrite de cette Ville par M. le
 Chevalier du Puy la-Salle , le 11. Août
 1742.*

LE Marquis Desinards étant Consul de la Ville de Carpentras , fit détruire , pour de bonnes raisons , une des Fontaines publiques ; le Procureur de Sa Sainteté prétendit qu'en cela il avoit agi contre les Droits de la Légation d'Avignon , & en écrivit dans cet esprit à la Cour de Rome , ce qui opéra la destitution de M. Desinards , par une Lettre de la Secrétairerie d'Etat , mais ce ne fut pas pour long-tems , car ayant démontré à Rome la justice de sa cause , le Pape le rétablit par un Bref fort honorable.

C'est à cette occasion que les Habitans de cette Ville voulurent marquer la joye que leur causoit le rétablissement d'un Consul , qui a sçu gagner tous les cœurs par ses libéralités pour les pauvres & par son zèle pour le bien public.

D iij Comme

Comme il se trouvoit alors dans son Château , éloigné d'une demie-lieuë de Carpentras , le Major de la Ville , à la tête de neuf cent hommes sous les armes , fut député pour l'aller prier de se rendre sur les quatre heures du soir à l'Hôtel de Ville , où l'on devoit lire le Bref du Pape. Etant arrivé devant le Château , le Major fit faire trois décharges , & M. Desinards fut accompagné , ~~du~~ son des Trompettes , des Timbales & des Hautbois , jusqu'à la Place de l'Hôtel de Ville , où il fut reçu aux acclamations du Peuple. Le Bref ayant été lû en présence de tout ce qu'il y a ici de personnes de distinction , on entendit un bruit d'artillerie , qui dura jusqu'à neuf heures. Ce fut alors qu'on vit paroître un Char triomphal , que deux jeunes Seigneurs de cette Ville avoient eû soin de faire orner de la manière suivante. Sur un apui qui regnoit autour de cette Machine , s'élevoient huit pilastres de Mirthe & de Laurier , accompagnés d'un Attique. Des impostes des pilastres , partoient huit consoles qui se réunissant , soutenoient une Thiare , pour marquer que c'étoit au Pape , notre Souverain , que M. Desinards devoit son triomphe. Sur le devant du Char , on voyoit les Armes du Consul , qui sont d'or au sautoir de gueules , accompagné de quatre molettes d'éperon d'azur , & au dessus on lisoit l'ancien-

ne

ne Devise Espagnole de cette illustre Maison;
Lastixan apretadas (serrées elles piquent.)

Dans les intervalles des pilastres , on avoit placé six Emblèmes , avec leurs Devises & des Vers qui en donnoient l'explication. Le premier Emblème représentoit la Terre , qui du côté du Couchant , paroissoit couverte d'épaisses ténèbres , ce qui étoit une image naturelle de la tristesse du Peuple pendant le tems de la destitution de M. Desinards. Du côté du Levant , quelques rayons échappés annonçoient le retour du Soleil , & sembloient répandre la joye dans toute la Nature. Par là étoit marquée la joye du Peuple au jour du rétablissement de notre illustre Consul. Autour on lisoit ces mots :

REDIUNT ET GAUDIA MECUM.

Et au-dessous les Vers suivans :

Le Peuple consterné languit en mon absence ;
 Mon retour est l'objet de ses ardens desirs ;
 Je reparois. Les biens qu'apporte ma présence
 Font renaître avec moi la joye & les plaisirs.

Dans le second étoit peint le Soleil en son Midi , qui caractérisoit parfaitement le désintéressement de M. Desinards & son attention à prévenir les besoins du Peuple. Ces mots accompagnoient l'Emblème.

FULGET UT PROSIT.

Et plus bas on lisoit ces Vers.

D iiij; L'éclat

L'éclat, qui m'environne, a pour moi peu d'attraits,
 Et si la gloire est mon partage ,
 Je n'en tire d'autre avantage ,
 Que de répandre mes bienfaits.

Dans le troisiéme , on voyoit un Archer
 qui venoit de tirer une fle checontre le Ciel ;
 la fleche retomboit sur lui-même , ce qui
 désignoit que la vertu de M. Desnards est
 au-dessus des atteintes de ses ennemis , &
 que leurs traits retombent sur eux-mêmes.
 On lisoit les mots suivans.

LÆDITUR IPSE.

Et au-dessous.

En vain, pour m'insulter, un Mortel en courroux,
 Montre dans ses desseins une malice extrême ;
 Inutiles efforts ; je ne crains point ses coups ,
 Ses traits empoisonnés retombent sur lui-même.

Dans le quatriéme , des Corbeaux paroif-
 soient avoir attaqué un Aigle planant dans
 les nuës , mais ce Roy des Oiseaux les met-
 toit en fuite , & ils sembloient croasser en
 s'éloignant. Pour Devise.

FUGIUNT CROCITANDO.

Ces Vers en donnoient l'explication.

De ces vils ennemis je brave la fureur ;
 Bien-tôt je vais punir leur audace indiscrete ,
 Mais

Mais ils prennent la fuite, & saisis de frayeur,
Par des cris impuissans ils marquent leur défaite.

Le cinquième représentoit un Pélican avec la Pitié. On avoit marqué par-là l'excessive générosité du Marquis Desnards, qui a prodigué ses biens & sa santé pour le soulagement des pauvres. Voici la Devise.

IPSUMQUE CRUOREM.

Au-dessous étoient ces Vers.

Pour ceux, à qui le Ciel a destiné mes soins,
Les prodiguer toujours, fut ma plus douce envie;
Mais s'il le faut encor, dans leurs pressans besoins
Je donnerai pour eux & mon sang & ma vie.

Dans le sixième, on avoit peint une Aigle, présentant aux rayons du Soleil ses deux Aiglons, qui en soutenoient l'éclat avec assurance. Tout le monde a reconnu que cette Devise désignoit le dernier voyage que M. Desnards fit à Rome, où il eut l'honneur de présenter ses deux Fils au Pape, & on s'est rapellé avec plaisir, que parmi les Eloges & les politesses, dont Sa Sainteté le combla, elle lui dit obligeamment qu'il avoit deux Fils dignes de lui. Autour de l'Emblème on lisoit ces mots.

CONSIMILES AGNOSCIT.

Et plus bas ces Vers, que l'Aigle sembloit adresser au Soleil.

D. v. Parvenus

Parvenus jusqu'à toi dans ce brûlant (*) climat ,
 Ils osent regarder , mais avec assurance
 De ta gloire suprême ils soutiennent l'éclat ;
 Ils sont dignes de leur naissance.

Dans le fond du Char paroïssoit la place
 vuide du Triomphateur , sur laquelle étoit
 suspendue une Couronne de Lauriers. Au-
 près des Emblèmes on avoit placé des Luf-
 tres avec un tel art , que le Char se montroit
 comme en plein jour. Il étoit attelé de qua-
 tre chevaux de front , à la maniere des Ro-
 mains ; trente hommes portant des flam-
 béaux , marchaient à côté du Char ; plu-
 sieurs Musiciens & Joueurs d'Instrumens
 alloient devant. Dans toutes les Places on
 chantoit les Vers suivans , dont la Musique
 est de la composition du Sr Arnaud.

Peuple , chantez le Prince juste
 Qui vous rend aujourd'hui la paix.
 Chantez , chantez ses bienfaits ;

Que son nom auguste
 Parmi vous vive à jamais.

Peuple , chantez le Prince juste
 Qui vous rend aujourd'hui la paix :

En vain la malice
 Joint à l'injustice
 Le noir artifice ,
 Pour le tromper.

(*) *Allusion à l'Italie.*

Soyez

Soyez tranquille ;

Pour votre Ville

Sa tendresse vient d'éclater.

Peuple chantez , &c.

Dès que le Char parût, on vit partir des gerbes de fusées du Clocher de la Cathédrale & des Maisons de divers Particuliers ; toutes les rues furent illuminées. On voyoit en plusieurs endroits les noms, & les Armes du Pape , & de M. le Marquis Desnards , tracés en caractères de feu. Ce n'étoit partout que Danses , Feux de joye & Concerts de differens Instrumens. Mais ce qui rendit cette Fête plus brillante , ce fut le concours étouffant du Peuple qui suivoit le Char , & qui mêloit ses acclamations à la voix des Musiciens. Ce ne fut qu'à trois heures après minuit , que les Habitans de cette Ville cessèrent de témoigner par des réjouissances extraordinaires la joye que leur causoit le rétablissement de leur digne Consul ; la reconnaissance & la sincere estime qu'ils conserveront toujours pour lui , fera cependant la plus vraie récompense de son zèle pour le bien public.



REMERCIEMENT adressé à l'Académie de Toulouse, par Madame de Segla, Epouse de M. de Montégut, Trésorier de France au Bureau des Finances, après qu'elle eût obtenu les Lettres de Maîtrise des Jeux Floraux.

LE Front paré des Fleurs brillantes
 Que ta main, sage Ilaure, offre aux Auteurs fa-
 meux,
 Orgueilleuse d'avoir dans tes célèbres Jeux
 Cueilli trois Palmes éclatantes.
 J'ai fait valoir les Droits qu'a par tes doux présens
 Un Sexe dont tu fais un des beaux Ornemens.

Dans ta Cour je vais prendre place;
 J'osai la demander à tes chers Favoris;
 A mes heureux Travaux ils accordent ce Prix:
 Quels œux pour une telle Grace!
 Change pour moi cet Art trop facile à mentir;
 Que je puisse parler comme je sçais sentir.

Prête-moi la noble Harmonie
 Qui jadis de Corinne ornoit les Chants vainqueurs;
 Ou ces vifs mouvemens & ces sons enchanteurs,
 Dont Sapho marquoit son Génie:

Plus

Plus d'une fois l'Elide admira leurs Accords,
Et Pindare ceda lui-même à leurs Efforts.

Mais quoi ! je vais hors de Toulouse
Chercher des noms fameux dans l'Empire des Vers !
D'Encausse, Malenfant, Druillet, vos Chants divers
Font taire la Grèce jalouse :

Il est encor un nom plus cher , plus glorieux ;
Fille illustre , sur vous se fixent tous les yeux.

Pour moi quel Triomphe s'appête,
Arbitre des beaux Vers ? Assise parmi vous ,
Compagne de vos Jeux , loin des soucis jaloux ;
Déformais ma gloire est complète :

Dans vos fastes sacrés toujours en sûreté,
Elle brave du Temps le pouvoir redouté.

Témoins des sçavantes Merveilles
Dont vous enrichissez le Temple des beaux Arts ,
Je serai la première à porter mes regards

Sur ces Fruits de vos longues veilles :
Mon esprit puisera dans ces profonds Trésors
Le Goût sûr du vrai Beau , source des doux Trans-
ports.

Tantôt , dans ce nouveau Lycée
L'Eloquence des Grecs enchantera mes sens ;
Tantôt la Poésie & ses divins Accens
M'offriront un nouvel Alcée :

De

2210 MERCURE DE FRANCE

Du Chantre de Didon j'entendrai les Concerts :
Quel assemblage heureux de mille objets divers !

Leur vif éclat saisit mon ame ;
Ciel ! suis-je transportée au pied du Mont sacré ?
D'une subite ardeur mon Génie enyvré ,
Succombe au désir qui l'enflâme :
Favoris d'Apollon , loin de me rebuter ,
Des yeux & de la voix vous daignez m'inviter.

Où , je vais marcher sur vos Traces :
Vous avez scû détruire un Préjugé honteux ,
Qui plaçant loin de nous tous les Talens heureux :
Ne nous permettoit que les Graces :
Que dis-je ? un fol espoir ne m'éblouit-il pas ?
Oserai-je essayer de voler sur vos pas ?

L'imagination s'égare
A l'aspect d'un Honneur , & brillant & certain ,
Sans Lumière & sans Art, le cœur conduit la main :
Trop épris d'un bonheur si rare ,
J'ai peint ingénûment mes divers Sentimens :
Ces Ecartz tiendront-ils lieu de Remercimens ?

DIS



DISSERTATION sur la Question ;
proposée à M. C. . . par M. B. . . le jeune ,
sçavoir , *Si c'est le jour ou la nuit , qu'il faut
écrire , & dans quel tems l'esprit se trouve
plus disposé à travailler ?*

T Rois jours d'absence m'ont empêché ;
M. de répondre plutôt à votre Lettre
du second du courant , dans laquelle vous
me proposez la Question suivante :

» *Est-ce le jour ou la nuit , qu'il faut écrire-*
» *pour réüssir ?* Plaisant Problème , me dites-
» vous , mon cher ami ; mais plaisant tant
» que vous voudrez ; il faut pourtant que
» vous le résolviez. La Question après tout
» est-elle de si peu de conséquence ? Il s'agit
» de sçavoir , *en quel tems l'esprit se trouve*
» *plus disposé à travailler ; est ce le jour ,*
» *après qu'il s'est reposé de ses fatigues , & que*
» *les esprits animaux paroissent plus propres à*
» *faire leurs opérations ?* On doit-il profiter de
» *la nuit & du repos de toute la nature , pour*
» *mieux réfléchir & méditer plus profondé-*
» *ment ? . . . &c. . .*

¶ Cette Question , plus singulière que plai-
sante , n'est point d'autant de conséquence ,
que vous le pensez. Elle le seroit à la vérité ,
s'il

s'il pouvoit y avoir des heures fixes & connues, du jour ou de la nuit, pendant lesquelles l'esprit se trouvât plus disposé à travailler... Dans ce cas, qui ne peut être supposé, le premier soin qu'on donneroit à l'étude, devoit être celui de fixer ces heureux momens, soit qu'ils se rencontraient dans la nuit ou dans le jour; & ce tems une fois fixé, l'esprit n'auroit plus besoin que de se mettre à l'ouvrage pour travailler & pour réussir. Comme l'esprit, ainsi que le corps, demande du repos après le travail, le tems & la durée de celui-ci devoient encore être déterminés à certaines heures; & ces heures une fois passées sans emploi, l'esprit se verroit réduit à ne pouvoir profiter des suivantes, & à rester dans un état indolent & léthargique, contraire à sa propre nature.

La fausseté de cette proposition & les conséquences ridicules qui en naissent, peuvent servir, non pas à résoudre, mais à réduire votre Question à l'expérience, ou à l'usage ordinaire des Ecrivains.

En quel tems l'esprit se trouve-t-il plus disposé à travailler? Est-ce le jour, est-ce la nuit? L'affirmative pour l'un ou l'autre de ces deux points, me paroît un paradoxe. Ce n'est pas que je ne puisse vous rapporter bien des raisons pour & contre; mais quelques spécieuses qu'elles me paroissent, (quoique s'il
falloit

fallait absolument me déterminer pour le jour ou pour la nuit, j'optasse pour ce dernier tems) je ne puis me cacher à moi-même, que l'esprit n'a point de tems fixe & connu pour travailler, encore moins pour réussir; & par conséquent, qu'il doit saisir dans le jour ou dans la nuit, les momens heureux que le seul hazard, sans aucune disposition particuliere ou accidentelle, peut fournir à ses productions.

Dans cette idée, M. je vais plaider la cause de l'un & de l'autre; vous verrez dans ce détail, si je me pique d'exactitude & d'impartialité. Je rapporterai ensuite mes raisons d'indétermination; et fondé sur l'expérience commune, je conclurais que le jour & la nuit n'influent pas plus l'un que l'autre, aux travaux de l'esprit.

En suivant l'ordre de la nature & l'usage généralement établi, l'homme doit travailler le jour, reposer la nuit. Les ombres de cette dernière sont aussi propres à l'assoupir & à le tranquilliser, que la lumière de l'autre sert à l'éveiller & à l'exciter.

Ce principe reconnu, il faut écarter ici une vaine distinction, qu'on pourroit faire pour l'éluder. Elle consiste à mettre une différence entre les travaux du corps & ceux de l'esprit. Le corps est une frêle machine, qui ne peut être long-tems en exercice, sans
jouir

joûir par intervalles d'un repos , qui lui est absolument nécessaire. On ne peut disconvenir , que le jour ne soit aussi essentiellement destiné à ses fonctions , toutes matérielles , que la nuit est destinée à son repos & à ses délassemens.

Mais en est-il de même de l'esprit ? Une substance qui pense & dont le travail est purement spirituel , a-t-elle besoin de repos , & peut-elle être astraînte à suivre cet ordre naturel , cet usage établi , qui a distingué le jour par le travail, la nuit par le repos ? Si les travaux du corps s'exercent ordinairement au milieu du commerce du monde , ceux de l'esprit au contraire , ne doivent-ils pas s'en écarter , pour qu'on puisse s'y appliquer plus efficacement ? Et quel tems plus propre , que celui de la nuit , pour réfléchir & méditer avec plus de facilité ?

Réfuter cette distinction , que les Physiciens les plus profonds n'ont point proposée , par rapport aux fonctions du corps & aux opérations de l'esprit , c'est donner au travail du jour , la préférence qu'il prétend sur celui de la nuit.

L'homme est un composé d'esprit & de matière. Celle-ci est sujette à la corruption & à l'aneantissement. Ce n'est point assés que des alimens la soutiennent ; elle cesseroit bien tôt d'être , si un tems de délassement

mc

ne succédoit à un tems de fatigue ; & ces tems sont fixés par le cours des globes célestes , que l'Auteur de la nature leur destina en les formant.

L'esprit , par raport au travail , ne doit point être distingué du corps. (Je n'entends pourtant pas confondre la noblesse des opérations de l'un , avec le mécanisme des fonctions de l'autre.) Mais nous apprenons par l'expérience , que l'esprit a besoin de culture , d'éducation , d'application pour travailler ; qu'il s'affoiblit & s'use comme le corps ; qu'il résiste, moins que celui-ci , à un travail assidu & continuél ; qu'il ne peut s'appliquer quelques heures , sans rechercher des délassemens , & qu'il sçait s'en procurer de fréquens pour se distraire.

De-là , commence à s'évanouir cette différence entre les travaux du corps & ceux de l'esprit ; si j'acheve de la détruire , il faudra en revenir à l'usage général , & convenir que l'esprit comme le corps , doit se délasser pendant la nuit , pour reprendre ses exercices pendant le jour.

Vouloir réduire l'esprit à travailler pendant la nuit , ce n'est pas seulement intervertir l'ordre de la nature , c'est le détruire ; c'est renverser la société ; c'est en un mot lui donner des hommes , qui seuls & éloignés de tout commerce , métamorphosent pour eux

Leurs organes, celle de la santé, sont nécessaires à ses opérations : de longues veilles , un repos plus difficile à trouver , plus souvent interrompu pendant le jour , ne peuvent que les altérer ; & le corps , une fois affoibli par langueur ou par maladie , réduit l'esprit dans un état léthargique , qui ne lui laisse plus la liberté de travailler , ni pendant le jour , ni pendant la nuit.

Enfin , le jour n'est-il pas plus propre que la nuit , pour la mécanique de certains travaux de l'esprit ? lectures , observations , remarques , figures , emblèmes , toutes ces occupations se remplissent avec plus de facilité dans la journée. La lumière du soleil semble leur donner plus d'attraits. Si on a même besoin du secours des livres d'une Bibliothèque étrangère ou des lumières d'autrui , comment pouvoir y recourir pendant la nuit , sans s'exposer à passer pour un insensé , ou pour un perturbateur de la tranquillité public ?

De ces réflexions & des conséquences qui en naissent , ne doit-on pas conclure , que l'esprit doit suivre dans ses travaux , l'ordre établi pour ceux du corps , & que ce même usage , introduit depuis la création du monde & qui a consacré le repos à la nuit , le travail au jour , ne pourroit être interverti par les hommes , sans les faire soupçonner d'une folle

folle témérité & sans donner atteinte à la sagesse du Créateur.

Vous voyez , M. que malgré le penchant que j'aurois pour le travail de la nuit , dans la nécessité où je serois de faire un choix , j'ai tâché de ne rien omettre de tout ce qui peut favoriser le travail du jour. Je vais parler à présent pour celui de la nuit. Je souhaite , en vous rapportant ainsi les raisons contraires , que vous puissiez vous déterminer avec connoissance de cause. A mon égard , quoique j'écrive ou que je dise , je ne crois point sortir de l'indétermination où je suis.

On ne peut disconvenir de l'usage général ; & sans s'arrêter aux altérations qu'il souffre , non-seulement par rapport aux travaux de l'esprit , mais même par rapport à ceux du corps , dans les tems de chaleur ou dans les Pays chauds , ne peut-on pas soutenir avec plus de vraisemblance & de solidité , que la nuit est le tems le plus propre & le plus convenable aux opérations de l'esprit , soit par rapport à la différence qu'il y a à mettre entre elles & les fonctions du corps , soit par rapport au recueillement & à l'aplication , soit par rapport au défaut d'objets qui nous dissipent , soit enfin par rapport aux vellétés qui nous assiegent , & qui ne pouvant être satisfaites pendant ce tems , laissent l'esprit dans

dans cet état de liberté , qui lui est absolument nécessaire pour travailler ?

Je ne désavouerai point que l'esprit ; entraîné par le corps & par l'union & le rapport qu'ils ont entre eux , est contraint de suivre & de se conformer au tems destiné pour son travail : que ce tems doit être celui de la journée , parce que les objets sur lesquels ils s'exercent , ne peuvent être approchés ou se communiquer pendant la nuit , & que dans ce cas , le corps ne travaillant jamais seul , mais en second , c'est-à-dire , après les opérations qu'il a exigées de l'esprit comme la cause première de ses fonctions ; celui-ci est alors obligé de suivre l'ordre de la nature, l'usage général ; & fatigué comme le corps , par les fonctions auxquelles il a été obligé de veiller , il l'est encore comme lui , d'embrasser le repos de la nuit , pour se délasser & reprendre le même exercice dans le jour suivant.

Mais comme ce n'est là qu'une mécanique du corps , on peut dire aussi que ce n'est que la mécanique de l'esprit. Ce n'est point de cette espèce de travail , dont il s'agit dans notre Question. On ne doit y considérer l'esprit que comme tel , c'est-à-dire , comme une substance qui pense , qui juge , qui discourt , & qui se suffisant à elle-même pour de telles opérations , n'a besoin ni
d'aucun

d'aucun commerce, ni d'aucune communication pour les produire.

Si l'esprit, contraire en cela, & indépendant du corps, peut donc travailler seul, & sans le secours des objets extérieurs qui ne servent qu'à le dissiper, il n'y a qu'à choisir le tems, qui doit paroître le plus propre à son application.

On a dit que la nuit étoit la mere des pensées; qu'elle donnoit conseil; que quand nous sommes seuls, & dégagés du bruit & de l'embarras des affaires de la journée, la nature elle-même, livrée à un repos & à un recueillement qu'elle semble nous communiquer, l'esprit s'occupe de lui-même, & fournit avec plus de facilité aux opérations, qui sont l'objet de son application. Les idées semblent alors se présenter d'elles-mêmes; & s'il étoit, comme je l'ai dit, un tems déterminé pour le travail, on croiroit alors l'avoir attrapé, l'esprit faisant peu d'efforts pour s'y occuper & pour le remplir.

Quel esprit ne sent pas la différence qu'il y a, entre la contention forcée qu'il donne au travail du jour, & l'application libre qu'il fait à celui de la nuit? C'est dans le cours de celle-ci, que moins distrait, moins dissipé, plus attentif, il s'occupe du seul objet qu'il médite; que non content d'avoir conçu, & réfléchi sur son sujet, il le dispose & l'exécute;

E cute;

cute ; qu'enfin il est moins diverti par les sens , qui , plus dociles alors , & moins occupés à lui donner des occasions continuelles de dissipation , semblent eux-mêmes se prêter à augmenter & fortifier son application.

En est-il ainsi du travail de la journée ? Non , sans doute. Semblable à un arc , l'esprit a besoin alors d'être toujours tendu. Comme tout concourt à l'appliquer pendant la nuit , tout sert aussi à le dissiper pendant le jour. Sans parler des affaires domestiques , des devoirs d'amitié & de bienfaisance , les objets qui frappent nos sens , suffisent pour distraire l'esprit. C'est tantôt du bruit qu'on entend , une querelle dans la rue , un équipage qui se brise ; c'est tantôt une curiosité naturelle , un coup d'œil jetté au hasard , une envie de paroître , une passion que nous voulons satisfaire ; c'est enfin le chant d'un oiseau , le vol d'une mouche , le son des cloches , l'harmonie de quelque instrument. La moindre chose peut , en un mot , distraire pendant la journée ; actuellement même , une jeune Demoiselle qui chante au dessus de ma chambre , m'oblige de quitter la plume pour l'entendre.

Tous ces inconveniens disparoissent pendant la nuit. L'esprit , livré , pour ainsi dire , à lui-même , ne s'occupe que de son sujet. Les matieres les plus abstraites , les questions
les

les plus épineuses, lui coûtent moins à résoudre. Une application libre, qui n'est pas dérangée par les obstacles journaliers qui la dissipent, en trouve le dénouement facile. Tel un Voyageur qui marche dans une route pleine & facile, avance plus, & se fatigue moins qu'un autre, qui en a une à faire de distance égale, mais pierreuse & difficile. Tel l'esprit, travaillant la nuit, est moins exposé dans sa course à se fatiguer, & à rencontrer les obstacles, qui s'opposent à ses exercices journaliers.

Ajoutons encore, qu'indépendamment que nos sensations sont moins excitées pendant la nuit, les assauts que nous livrent dans ce tems nos passions, sont aussi moins violens, & que l'impression qu'elles font sur l'esprit, doit être moindre par l'impossibilité où nous nous trouvons de les servir. C'est en vain, que des idées de vengeance, d'avarice, d'envie, viennent se présenter à l'esprit : comme ce n'est pas le tems de les satisfaire, il ne l'est point aussi de s'y arrêter. Envain, l'amour par un de ses prestiges ordinaires, veut il alors me faire trouver l'heureux moment, qui doit couronner mes feux ; ce n'est qu'une douce illusion, que la seule idée du travail dissipe ; c'est un phantôme qui s'évanouit, & qui laissant mon esprit dans la même assiette, lui conserve la liberté de ses opérations.

E ij Enfin

Enfin , la nuit ne peut-elle pas avec plus de fondement que le jour , réclamer l'expérience pour elle ? Poètes , Orateurs , Historiens , tous les Sçavans , en un mot , ne parlent que des veilles , employées à la composition de leurs Ouvrages. Pytheas reprochoit à Demosthène , que ses pensées sentoient l'huile. Le nombre d'Auteurs que je pourrois citer , seroit infini ; nos Panégyristes modernes ne cessent de nous vanter les nuits , que leurs Héros ont données au travail.

Tel est , M. le système qu'on pourroit suivre , en optant pour le travail de la nuit. Je vais encore répondre pour elle à quelques objections , desquelles on pourroit induire , que celui du jour est plus propre & plus salutaire à l'esprit.

» 1°. L'esprit comme le corps a besoin de
» délassement : il doit donc se conformer
» à l'usage général. »

Cette Objection ne prouve rien pour le travail du jour. Nous l'avons dit. Quand l'esprit préside & suit le travail du corps , la fatigue de celui-ci peut l'asservir à son usage : mais lorsque l'esprit travaille seul , qu'il se suffit à lui-même pour ses opérations , & que c'est au corps à le suivre & à obéir , il est indifférent qu'il se conforme à cet usage ; & l'un & l'autre ne doivent avoir recours au repos , qu'après que la fatigue du travail l'exige.

» 2°.

» 2°. L'esprit ne peut travailler long tems ;
 » il faut le distraire ; & peut-il l'être pendant
 » la nuit ?

L'esprit trouve ici de l'excès par tout ; s'il n'étoit point assés distrait pendant la nuit , il le seroit trop pendant le jour ; & je crois qu'il vaut mieux pour lui , de l'être moins. Dans la nuit , une lecture amusante , une idée agréable , un moment donné à tisonner son feu en hyver , ou à prendre le frais en été , lui procurent des délassemens , qui le dissipent sans doute moins , que l'impression des objets extérieurs , ou les sensations , qui le frappent pendant le jour.

» 3°. Réduire l'esprit à travailler la nuit ;
 » c'est en priver la Société civile ; il est mille
 » occasions dans la journée où il doit nécessairement
 » se produire.

Je ne veux point faire un Misantrope d'un homme d'esprit qui travaille la nuit. L'arracher à ses semblables , en optant pour celle-ci , autant vaudroit-il le détruire : Il y a du tems pour tout , & l'esprit peut le diviser de façon , qu'il en employe autant pour l'utilité publique que pour la sienne. S'il est des occasions dans lesquelles il est obligé de paroître , il doit s'y prêter avec zèle ; mais ce n'est pas à dire qu'il n'ait pû préparer pendant la nuit les matériaux sur lesquels il doit s'exercer pendant le jour.

E iij » 4°.

» 4°. L'esprit peut se donner pendant le
 » jour la solitude & la tranquillité de la nuit.

Cette supposition est difficile , pour ne pas dire impossible dans la pratique. De quelque précaution dont on se serve pendant le jour pour écarter le bruit , ou l'abord d'un Cabinet ; il n'est pas possible de remédier à l'un , ou de prévenir l'autre. L'amitié ou la nécessité ont des droits qu'on ne peut enfreindre ; & pourroit-on , sans manquer aux bienséances , se refuser aux empressements de l'une , & aux besoins de l'autre ? Ce n'est donc que pendant la nuit qu'on peut trouver ce silence & cette tranquillité que les Sciences demandent pour leur application.

5°. » L'esprit & le corps s'affoiblissent par
 » le travail de la nuit.

On ne peut disputer qu'ils ne s'affoiblissent aussi par le travail du jour. Quand l'un & l'autre sont fatigués , que ce soit de jour ou de nuit , ils peuvent cesser de travailler , & se procurer le délassement ou le repos , à proportion de leur fatigue.

6°. » Il est des travaux d'esprit auxquels il
 » ne peut vacquer que le jour.

Si l'esprit a besoin de lumières ou de secours étrangers, s'il est des Lectures, des observations qu'il ne peut faire que pendant le jour , ce sont des cas de nécessité auxquels il doit condescendre. Cela fait , rien ne l'empêche

pêche de reprendre ses exercices nocturnes, & de profiter du tems calme de la nuit pour naviger & arriver au Port, que les orages du jour pourroient lui rendre inaccessibles.

Je serois renté, M. dans la crainte d'être taxé de partialité pour la nuit, de répliquer pour le jour; mais cela me meneroit trop loin. Je me borne donc à vous dire en sa faveur, que l'union du corps & de l'esprit est trop intime pour pouvoir souffrir de distinction par rapport au travail; & que le Créateur ayant une fois établi un ordre, & cet ordre étant confirmé par un usage général, nous devons nous y conformer & nous y soumettre.

Voilà, je pense, M. toutes les raisons qu'on peut donner, pour soutenir l'alternative du travail du jour ou de la nuit. Je ne sçais pour lequel vous vous déterminerez. Pour moi, quoique vous me prescriviez dans votre Lettre de faire un choix, je ne puis absolument m'y résoudre, & je vais entrer dans mes motifs d'indétermination, qui, s'ils ne servent à me justifier auprès de vous, me serviront au moins à éluder votre problème.

On doit convenir que l'esprit n'a point de tems fixe & déterminé pour travailler. On sçait par expérience qu'il est des heures où il ne peut rien faire; d'autres où il fait tout

ce qu'il veut. Souvent il remplit les opérations les plus difficiles, dans le tems où il s'y applique le moins; d'autres fois, le moment où il se croit le plus en état de produire, est le moment qui en est le plus éloigné. Comment dans une telle incertitude, après de telles variations, pouvoir choisir un tems plutôt qu'un autre, préférer le jour à la nuit, si on ne peut être plus assuré de réussir dans l'un que dans l'autre?

Quel Ecrivain n'en a pas fait l'épreuve? L'esprit, aidé de l'imagination & du jugement, a préparé & arrangé ses idées, ses raisons, ses preuves: il lui tarde, il se hâte de les produire: c'est la montagne en travail d'enfant. Mais on ne l'éprouve que trop; & l'instant heureux qu'il saisit pour les mettre par écrit, est suivi d'un instant malheureux qui les lui enleve.

On pense, on écrit aussi bien & aussi solidement dans le jour que pendant la nuit. Quel est l'homme, qui sans prévention, peut affirmer d'avoir de meilleures idées dans un tems que dans l'autre? Les productions de l'esprit pour la beauté & la bonté, sont intrinsèquement des effets de l'imagination, qui tantôt bizarre & capricieuse, tantôt sage & modérée, agit ou n'agit pas; conçoit bien ou mal, & ne se détermine pas plus, eu égard au tems de ses opérations, pour l'heure de minuit, que pour celle de midi. L'es-

L'esprit a des momens heureux à la vérité ; mais se présentent-ils pendant le jour ou pendant la nuit , & plutôt dans l'un que dans l'autre ? Quel est l'Ecrivain qui les prévoit ? Y a-t'il des regles , des signes , des dispositions qui les indiquent ou les préviennent ? Le passé ne les a point connus ; & quelques découvertes , quelques progrès qu'on ait fait dans la Physique pendant ces derniers siècles , a-t'on pensé , a-t'il été possible de les découvrir ou de les fixer.

Qu'on ne dise pas que l'esprit peut se trouver dans de plus heureuses dispositions dans certains tems. D'abord , en ne disconvenant pas que ces dispositions se rencontrent , ce seroit comme si elles n'existoient pas , puisqu'elles ne pourroient être connues & déterminées à un certain tems par l'esprit , de façon qu'il pût penser qu'il est alors en état de travailler.

D'ailleurs , ces dispositions seroient ou particulières , ou accidentelles , & les unes & les autres peuvent se faire sentir dans le jour comme dans la nuit. J'entens par ces dispositions particulières au travail de l'esprit , le silence , la solitude , le choix du sujet , le ramas des materiaux , leur ordre intellectuel ; enfin tout ce qui peut concourir à le placer dans les heureux momens d'opérer & de produire. La joye ou la tristesse , la sobriété

E v ou

ou l'intempérance , la santé ou la maladie , la haine ou l'amour , toutes les passions en un mot , peuvent aussi fournir à l'esprit des dispositions accidentelles , qui le fassent s'exercer avec succès sur les sujets qu'il traite.

Mais peut-on soutenir que ces dispositions diverses de l'esprit , soient particulières , soient accidentelles , se manifestent plutôt le jour que la nuit , la nuit que le jour ? Peut-on déterminer plus précisément dans quel tems , dans quelle heure , dans quel moment elles pourront influer à ces opérations ? Les productions de l'esprit semblent dépendre du caprice ou du hazard : seul & préparé , joyeux ou triste , dans quelque disposition qu'on le suppose , il fera dans un tems ce qu'il ne peut pas dans un autre ; aujourd'hui il excellera pendant le jour , demain pendant la nuit ; il sera prodigue à dix heures du matin , avare à dix heures du soir. L'inconstance des tems est à son égard un foible parallele ; c'est un Prothée qui change de forme. Quel fond faire sur de si étonnantes variations ? Comment se fixer sur une application au travail aussi incertaine ? Comment se déterminer plutôt pour celui du jour , que pour celui de la nuit ?

Je ne pense pas que le travail du jour ou de la nuit contribue à la perfection des ouvrages d'esprit. Il en est des bons faits pendant

Tant le jour , il en est des bons faits pendant la nuit. Leur beauté, leur solidité pourroient-elles dépendre du cours du Soleil ou de la Lune ? Il est ridicule de le penser.

Demosthène dit avoir consumé plus d'huile que de vin , pour acquérir son éloquence. Horace , Juvenal , les Anciens & les Modernes parlent de leurs veilles : est-ce à dire qu'ils n'aient travaillé que la nuit ? La conséquence seroit absurde ; leur genre de vie la démentiroit. Une allusion à la longueur de leur travail , une métaphore appliquée à la durée & à la force de leurs études , le grand nombre de leurs productions , la solitude & le silence qu'elles exigent , telles sont les causes qui ont donné lieu aux Auteurs ou à leurs Panégyristes de confondre les travaux de nuit & de jour , & de les louer d'une plus longue & plus pénible application. Il est même certain que si les Auteurs n'avoient travaillé que pendant la nuit , il n'auroit pas été possible qu'ils eussent tant écrit , & nous aurions beaucoup moins d'ouvrages.

Toutes ces raisons me confirment , M. dans l'idée où je suis , que l'esprit peut & doit travailler en tout tems , le jour comme la nuit , puisqu'il n'est pas assuré d'opérer plus efficacement dans l'un que dans l'autre , & qu'il est d'un bon esprit de mettre à profit les momens heureux , mais incertains , dans

E. vj. leff.

lesquels , indépendamment des dispositions où il peut être , il se trouve en état de travailler. Je suis, M. &c.

A Aix le 11. Juillet 1742.

*REPONSE de M. Néricault Destouches,
à M. Frigot , qui lui a adressé des Vers
dans le Mercure du mois d'Août dernier.*

Lorsque j'ai combattu l'Archée,
Le Déiste , le Libertin ,
Et les Sophismes d'un (*) Prothée ,
Dont l'objet n'est que trop certain ,
Et dont les Disciples maussades ,
Esprits aussi faux que malades ,
Par un effort impie & vain ,
Font la guerre à l'Etre divin :
Et lorsque sans craindre la fronde ,
Et sans aucun ménagement ,
J'ai fait la guerre ouvertement
Au mauvais goût qui nous inonde ,
Mon objet n'a jamais été
D'attirer à ma vanité ,
Ces grands éloges que désire
Un Ambitieux en délire ,

(*) Bayle.

Et dont il se sent si flaté :
 Je fais ma principale gloire
 De forcer la raison à croire ,
 Et déteste l'Impiété ,
 Qui sous cent figures diverses ,
 Pour calmer les ames perverses ,
 Ose attaquer la Verité.
 Je tance un goût faux , insipide ,
 Qui n'ayant que l'esprit pour guide ,
 Sans consulter le Jugement ,
 Galope sans mords & sans bride
 Loin de ce vrai simple & charmant ;
 Sur qui la Nature préside.
 De l'esprit tels sont les écarts
 Contre lesquels je me souleve ,
 Sans leur donner ni paix , ni trêve ;
 Et sans redouter les brocards.
 De tant d'*Esprits forts* qui m'abhorrent ;
 Et des fous qui nous deshonorant ,
 En étalant en Prose , en Vers ,
 Les faux brillans d'un goût pervers.
 Toutefois , je te le repette ,
 Une ambition indiscrette ,
 Un vain désir d'être fameux ,
 Ne m'a point excité contre eux ;
 Et le pur zèle qui m'anime ,
 Se reprocheroit comme un crime ,
 De former en secret des vœux

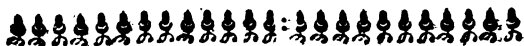
Pou

2234 MERCURE DE FRANCE

Pour l'encens le plus légitime ;
 Quiconque le cherche est un fat ;
 Mais le tien est si délicat ,
 Il part d'une main si flatueuse ,
 Si subtile à le préparer ,
 Qu'on est forcé de savourer
 Une odeur si délicieuse.

à Fortoiseau , le 26. Septembre 1742.

Les mots de l'Enigme & du Logogryphe
 du Mercure de Septembre , sont *la Botte
 d'Allumettes , & le Papier*. On trouve dans
 le Logogryphe , *Api , Pie , Pipe , Epi*.

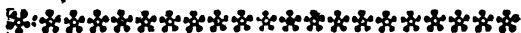


E N I G M E.

Quoique d'une valeur très-mince ,
 Je puis servir au plus Grand Prince.
 Je brille, quand je suis dans une belle main,
 Et c'est-là ce qui fait mon plus heureux destin.
 Fille de l'art , je dois mon être à la nature.
 Sans que je sois un ornement ,
 Le beau Sexe sans moi n'auroit point de parure ,
 Et j'ai piqué plus d'un Amant.

Laffichard.

LO.



L O G O G R A P H E.

Mon Chef est un endroit , où le plaisir abonde ;
 Le reste est un éclat qui brille aux yeux du monde ;
 Lecteur , dans mon entier un Soldat Fantassin
 Trouve à se reposer , lorsqu'il est en chemin ;
 Oste le premier pied , le 3 & quatrième ,
 Je brille au Firmament d'une clarté suprême ;
 J'ai dans mon étendue un petit arbrisseau :

Dans la Champagne un clair Ruisseau ;
 Ce qu'on met au baudet pour aller à la Charge.
 Veux-tu manger du Lievre ? Ah ! l'excellent morceau !

Ce qu'entraîne la Mer sur le bord du rivage ;
 Dans la Lorraine un beau Duché ;
 En Provence un Archevêché ;
 Que te dirai-je encore ?
 Une Ville en Bigorre ;
 De Riviere un petit poisson ;
 Ce qu'on voit rarement chés un Gascon ;
 Chés le Suisse un Canton. 3 notes de Musique ,
 Mon tout est dans l'Eglise aux frais de la Fabrique.

A U T R E.

J'inspire les Amans dans leurs tendres allarmes ;
 J'inspirai même un de mes partisans

Dans

2236 MERURCE DE FRANCE

Dans l'éloge qu'il fit de mes charmes puissans.

Tout le monde me rend les armes.

On passeroit sans moi de fort tristes instans.

Mais, si tu veux, pour me connoître,

En divers sens me voir paroître,

Tu trouveras, mon cher Lecteur,

Certaine bouteille de verre,

Fort utile à l'Apoticaire.

Un mot de mépris & d'horreur.

Ce qu'une Princesse très-belle

Employa pour sauver un Amant infidèle,

Qui méprisa sa flamme & ses attraits.

Ce que le Pigeon n'eût jamais.

Un mot Latin qui signifie

Un Animal dont on craint la fureur.

Un arbre dont le Suc est contraire à la vie,

Et qui, par sa mauvaise odeur,

De l'Abeille, dit-on, ralentit la vigueur.

Ce qui dans un visage

Enchanté davantage,

Et qui trahit souvent les sentimens du cœur.

Ce qui sauva jadis Rome & le Capirole,

Quand les Habitans de la Gaule

Firent irruption dans le Pays Latin.

Certain endroit du corps Humain,

Où réside, suivant un sentiment plausible,

La faculté qui rend sensible.

Ce

Ce dont on fait le tour & par terre & par eau.

Ce qui de la liqueur est au fond du tonneau.

Lecteur , si tu parviens à deviner mon être ,

Et qu'à ces traits tu puisses me connoître ,

Je te ferai , ma foi , présent

D'un poste dans mon Régiment.

de Haulleterre , de Drenx.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

HISTOIRE NOUVELLE de la Ville & Principauté d'Orange , divisée en plusieurs Dissertations Historiques, Chronologiques & Critiques , sur leur Etat ancien & moderne, Politique & Ecclésiastique, contenant plusieurs choses qui peuvent servir à l'Histoire de France & de Provence. Recueillie par les soins du R.P. BONAVENTURE DE SISTERON , Prédicateur Capucin. 1 Vol. in-4°. d'environ 450 Pages. *A Avignon* , chés Marc *Chave*. M. DCC. XLI. & se trouve à *Paris* , chez le *Mercier & Boudet* , rue St Jacques.

Cette Histoire n'eut pas été plutôt publiée qu'il en parut un Sommaire contenant le précis

précis des cinq Dissertations dont elle est composée ; & ayant depuis parcouru l'Ouvrage entier, qui nous a paru curieux & intéressant, nous croyons ne pouvoir en donner une connoissance plus exacte, qu'en rapportant ici le même Sommaire des différentes Dissertations.

DISSERTATION PRELIMINAIRE. Idée de la Ville & Principauté d'Orange. Sa dépendance. Son union à la Province du Dauphiné. Sa Fondation par les Phocéens. Ce qu'ils firent pour se maintenir paisibles possesseurs de Marseille, dont ils avoient été les Fondateurs ; leur recours aux Romains. Valeur de Caius Marius. Ses victoires sur les Cimbres, sur les Teutons & les Ambrons. Lieux où il les remporta. Triomphe érigé à sa gloire. Conquête de la Provence par le même. Vains efforts de ce Peuple à se soustraire à la domination des Romains. Clovis les chasse de toutes ses Provinces conquises. La Provence devient le Théâtre de la Guerre. Elle est successivement conquise par divers Peuples. La Ville d'Orange emportée d'assaut par les Sarrazins. Guillaume au Cornet, envoyé par Charlemagne, chasse les Infideles des Provinces conquises. Reprend la Ville d'Orange ; l'Empereur l'érige en Principauté, & la donne à Guillaume. Exacte Chronologie de ceux qui l'ont possédée.

SECONDE DISSERTATION. Differens sentimens des Auteurs sur la Fondation de la Ville d'Orange. Réfutation de M. de la Pile sur son Histoire. Diverses opinions sur le nom qu'on donnoit à cette Ville. Autres sentimens sur l'arrivée des Phocéens à Marseille. Leurs Colonies en divers Pays. C'est aux Romains à qui on doit attribuer les plus somptueux Monumens de quelques Villes des Gaules. L'Inscription Sépulchrale découverte dans la Ville d'Orange, en est une preuve suffisante. Traité de l'Arc de Triomphe; divers sentimens des Auteurs sur le tems de sa construction. Analyse de ses Inscriptions, & de tous les Antiques Monumens qui sont dans la Ville. Critique contre la Dissertation de M. Guibs au sujet de l'Arc de Triomphe. Quel fut le Pays des Cimbres, des Teutons & des Ambrons. Les Romains leur opposerent Caius Marius pour les combattre. Eloge de ce grand Capitaine.

TROISIEME DISSERTATION. Etat Moderne & Politique de la Ville & Principauté d'Orange. Origine de sa Souveraineté. Etat des Gaules depuis la division qu'en firent les Empereurs. Généalogie de Guillaume au Cornet. L'Histoire de sa Vie & de celle de ses enfans. Le Pere Mabillon continuë l'Histoire; il y renferme les Actes de sa Béatification & de sa Canonisation. Le même Auteur donne

donne au long la Généalogie de ce grand serviteur de Dieu.

QUATRIEME DISSERTATION Généalogie des quatre Races qui ont possédé cette Principauté. Droits incontestables des Rois de France sur cette même Principauté. Boson, Roi d'Arles l'usurpe & s'en déclare le Prince. Louis & Carloman lui déclarent la Guerre & le forcent de s'en remettre. Il s'y rétablit & en fit hommage au Roy de France. Raoul Roy de Bourgogne devint le second usurpateur de cette Principauté; elle passe successivement à ses enfans. Les Comtes de Provence & Forcalquier en deviennent les légitimes possesseurs. Charles IV. Roy de Sicile réunit cette Principauté à la Couronne de France. Elle passe aux Empereurs Romains & successivement à Raymond, Comte de Toulouse & à ses héritiers. Frederic II. Empereur d'Allemagne, donne l'investiture de la Principauté d'Orange à Guillaume des Baux. Raymond, de la même Famille, en revêtit Charles d'Anjou frere de Saint Louis. Erreurs de Bodin & de Messieurs de Sainte Marthe sur le transport de cette Souveraineté. Détail Historique & Chronologique des Droits des Rois de France sur cette Principauté, mouvante en Fief Hommage Lige du Comté de Provence. Analyse des Droits des Maisons de Châlon, de Longueville, de Conty, de Nemours,

mours , de Mailly , d'Alegre & de Matignon.
Vaine prétention des Comtes de Nassau.

CINQUIEME DISSERTATION.
Souveraineté de la Principauté d'Orange.
Les pays qui en dépendent ; son Gouver-
nement Juridique & Politique. Descrip-
tion de cette Ville & de sa situation an-
cienne. Des Fauxbourgs , & de son vaste &
fertile Terroir. Détail Historique des Princes
qui l'ont possédée. Démolition de ses Forti-
fications par Louis XIV. Institution de son
Parlement par Guillaume VIII. de Châlon.
Noms de ses premiers Officiers. Passage de
l'Armée d'Annibal sur le Rhône. Divers sen-
timens des Auteurs sur ce Passage. L'Auteur
suit les plus respectables Ecrivains de l'An-
tiquité, pour démontrer l'endroit où ce grand
Capitaine passa avec toute son armée.

LOGIQUE , en forme d'Entretiens, ou l'Art
de trouver la vérité , par le P. *Regnault* , Jé-
suite, 1. vol. in-12. *A Paris* , chés *Clouzien* ,
& *David* , fils , &c. rue S. Jacques. , 1742.

LE PRATICIEN des Juges & Consuls ,
ou Traité du Commerce de Terre , & de
Mer , à l'usage des Marchands , Négocians ,
Banquiers , Agens de change , & Gens d'Af-
faires , &c. Nouvelle Edition , augmentée de
plus de moitié. 1. vol. in-4°. *A Paris* , chés
Saugrain , pere , rue de Savoye , 1742.

Mme

MEMORIAL Alphabétique des choses concernant la Justice, la Police, & les Finances de France, sur le fait des Tailles. *Cinquième Edition*, 1. vol. in-4°. A Paris, chés Denis Mouchet.

NOUVEAU TRAITE' DE LA VENERIE ; composé par un Gentilhomme de la Vénérie du Roy, 1742. in 8°. Ce Traité contient la Chasse du Cerf, celles du Chevreuil, du Sanglier, du Loup, du lièvre & du Renard, avec la connoissance des chevaux propres à la Chasse, & des remèdes pour les guérir, lorsqu'ils se blessent; des instructions & des remèdes pour garantir & pour guérir les chiens de la rage; la manière de dresser les chiens couchans à l'arrêt, de les mettre à commandement, & de leur apprendre à rapporter; un Traité de la Pipée, de la Fauconnerie, & les termes de cette espèce de Chasse. On y a joint un Dictionnaire de la Chasse du Cerf & du Chevreuil, le tout orné de Figures. A Paris chés Mesnier, Libraire, rue S. Severin, au Soleil d'Or.

ESSAI des Effets de l'Air sur le Corps humain, par M. Jean Arbuthnot, Docteur en Médecine, Membre des Colleges Royaux des Médecins de Londres, & d'Edinbourg, & de la Société Royale, traduit de l'Anglois, avecq

avec des Notes , par M. *Boyer de Pebrandie* ,
Docteur en Médecine , de la Faculté de
Montpellier , *A Paris* , chés Jacques *Barois* ,
Fils , Libraire , Quai des Augustins , à la
Ville de Nevers , 1742. Vol. in-12. de 287,
pages , sans la Préface , la Table des Cha-
pitres & celle des Matières.

LES AMUSEMENS DE LA CAMPAGNE ;
ou Récréations Historiques , avec quelques
Anecdotes secrètes & galantes. Six volumes
in-12 , se trouvent *A Paris* , chés *Ganneau* ,
fils , Libraire , rue S. Jacques ,

NOUVEAU VOYAGE aux Isles de l'Ame-
rique , contenant l'Histoire naturelle de ces
Pays , l'Origine , les Mœurs , la Religion ,
le Gouvernement des Habitans anciens &
modernes , les Guerres & les Evenemens
singuliers qui y font arrivés pendant le séjour
que l'Auteur y a fait. Par le R. P. LABAT ,
de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Nouvelle
Edition augmentée considérablement , &
enrichie de Figures en Taille douce. Huit
Volumes in-12. *A Paris* , rue S. Jacques ,
chés Guillaume Cavelier , pere , au Lys d'or ,
M. DCC. XLII.

On voit le Portrait de l'Auteur à la tête
du I. Volume , fort bien gravé , dans un
Cartouche , avec cette Inscription autour :
Le

2244 MERCURE DE FRANCE

Le R. P. J. B LABAT, Jacobin, mort à Paris le 6. Janvier 1738. âgé de 75. ans. Au bas de la Gravûre , qui est ornée de plusieurs Symboles convenables au Sujet , on lit ces quatre Vers :

Ecrivain curieux des Pays & des Mœurs ,
Il orne ses Ecrits des graces de son style ,
Corrige, en amusant , l'homme de ses erreurs ,
Et sçait mêler partout l'agréable à l'utile.

Pour faire utilement la lecture de tout cet Ouvrage , il faut lire les Préfaces , tant celle de la premiere Edition , qui est ici réimprimée , que celle que l'Auteur a mise à la tête de cette nouvelle Edition , ne contenant ensemble qu'environ 36. pages.

Suivent les Aprobations des Docteurs & Professeurs en Théologie du même Ordre , qui l'ont lû par ordre du R. P. Général & du P. Provincial.

Et l'Approbation particuliere de M. H. Besnier , Docteur Regent en Medecine , & Ancien Professeur de Botanique aux Ecoles de la Faculté de Paris : » lequel après une
» attention singuliere qu'il assure avoir donnée à la lecture des Mémoires du R. P. Labat , déclare que rien n'est , à son avis ,
» si utile aux Voyageurs , aux Habitans de ce Pays , aux Commerçans , & à ceux qui
» s'appli-

» s'appliquent à l'Etude de l'Histoire Natu-
 » relle. Les Remarques judicieuses de l'Au-
 » teur sur ce qui concerne cette Partie du
 » nouveau Monde ; le stile simple & concis
 » de ces Mémoires , ajoute M. Besnier , atti-
 » reront , sans doute , l'aprobation de ceux
 » qui ont connoissance du Pays , & donne-
 » ront à d'autres l'envie d'en connoître la
 » verité , en faisant le même voyage &c.

Cette Aprobation est suivie de celle de M.
 l'Abbé Raguier.

Avant que d'entrer en matiere on trouve
 à la tête du I. Chapitre de la I. Partie une
 Carte de l'Isle de la Martinique , & une au-
 tre Carte particulière du Golphe du Méxi-
 que , & des Antilles , lesquelles paroissent
 exactes , & bien gravées.

Comme l'Auteur n'oublie rien sur tout ce
 qui regarde l'Histoire naturelle des Pays
 qu'il a vûs , il n'a rien aussi épargné pour or-
 ner cette Histoire , & pour la rendre en mê-
 me tems plus intelligible & plus intéressante ;
 c'est dans cet esprit qu'il a fait graver quan-
 tité de figures en Taille-douce qui embel-
 lissent beaucoup les huit Volumes de ces
 Mémoires.

On trouve dans le V. p. 272. un très long
 Chapitre au sujet du Tabac , car à l'occasion
 de celui qui croît à la Martinique , &c. &
 dont on fait un grand commerce , l'Auteur
 F. nous

nous donne un Traité historique de cette Plante , repétant ce qui en a été dit avant lui , & ajoutant de son fonds des particularités qui ne paroissent pas toujours exactes ; témoin ce qu'il dit de la défense du Tabac par le Sultan Amurath IV, dans tout son Empire , sous peine de la vie. Ce Prince ne fut jamais rien moins qu'un *zélé Musulman* , *persuadé que cette Plante devoit être abhorrée autant que le vin , puisqu'elle produisoit le même effet , qui est de troubler la raison.* L'Histoire apprend qu'Amurath n'avoit presque point de Religion , qu'il mourut d'un excès de vin , & que sa défense rigoureuse sur le Tabac , n'avoit pour objet que les fréquens incendies de Constantinople , souvent occasionnés par les Fumeurs de Tabac.

En parlant du Tabac en poudre , il signale son zèle contre l'irrévérence de ceux qui en prennent jusques dans les Eglises , sans que
 » la présence de Dieu qu'on y adore , & le
 » Sacrifice redoutable qu'on lui offre , puis-
 » sent inspirer le respect , le recueillement
 » & l'attention , que des Chrétiens , con-
 » vaincus de la vérité de leur Religion, doi-
 » vent avoir naturellement.

Pour remédier à cet abus , qui est déjà ancien , le Pape Urbain VIII. donna une Bulle , par laquelle il excommunioit , *ipso facto* , tous ceux qui prendroient du Tabac
 dans

dans les Eglises. Notre Auteur se plaint de ce qu'en n'a pas tenu la main à cette discipline , ajoutant qu'il n'y a eu que Clement XI. qui défendit ces années passées par une Bulle , de prendre du Tabac dans l'Eglise de S. Pierre , sous peine d'excommunication &c. Le Chapitre suivant dans le même volume , traite du Caffé avec la même prolixité ; l'Auteur y parle toujours de son chef , sans s'assujettir à aucune citation , ni presque à aucun ordre , quoiqu'il soit visible qu'il a pris des Traités de Du Four , de Blegny , & du Traité Historique de l'origine & du progrès du Caffé , imprimé à la fin du Voyage de l'*Arabie Heureuse* , publié à Paris en l'année 1716. , la meilleure partie de ce qu'il dit sur ce sujet. Il ne doit cependant s'agir ici que d'apprendre aux Lecteurs comment le Caffé a été apporté & semé pour la première fois à la Martinique , ce qui est assez récent , le succès de cette Plantation , ses progrès , & son état présent : on ne sçauroit , au reste , passer sous silence une espece de paradoxe qu'on trouve dans cette Histoire du Caffé , page 342. » Tout le Caffé , dit il , venoit à » Paris par la voye de Provence , & dans ces » commencemens il étoit extrêmement cher. » On l'a vendu à Paris jusqu'à quarante écus » la livre ; sur quoi on nous conte une Historiette , qui n'est nullement propre à

F ij constater

constater ce prétendu prix de 40. écus ; elle prouve seulement la mauvaise foi d'un Marchand , & la simplicité d'une Dame , en supposant le fait véritable.

Ce prix exorbitant , dit tout de suite notre Auteur , n'a pas duré &c. On croira cela sans peine , puisque dans le tems dont il parle , auquel il ne venoit du Café à Paris que par la Provence , on ne le vendoit à Marseille que seize sols la livre.

Finissons ce petit Extrait , en convenant que les Mémoires du R. P. Labat méritoient une seconde Edition , & qu'on y trouve de quoi s'instruire , & de quoi s'amuser agréablement.

EXTRAIT d'une Lettre de M.... écrite à M.... le premier Septembre 1742. au sujet d'un nouvel Ouvrage sur la Géographie.

Comme je sçais , M. que vous êtes un grand Amateur de la Géographie, je me fais un plaisir de vous apprendre que le sieur Robert, fils de M. Robert, Géographe ordinaire du Roy, vient de donner au Public une seconde Edition des TABLES Méthodiques du Royaume de France , des sieurs Sanson , dont le nom est en si grande réputation dans ce genre de Littérature , auxquelles il a fait les changemens convenables par rapport au
tems

tems présent ; il les a aussi rendues historiques & chronologiques ; elles font voir en même tems le rapport de la Géographie ancienne avec la moderne. C'est le premier Ouvrage de ce jeune Géographe , qui promet par cet Echantillon d'illustrer un jour cette Science. Il seroit , sans doute , à désirer , M. que le Public eût une Géographie complète sur un pareil Plan ; ce seroit le meilleur Ouvrage qu'on ait encore vû sur cette matiere. Ces Tables sont au nombre de quinze , & fort nettement exécutées. L'Auteur les a dédiées , & a eu l'honneur de les présenter à M. le Comte de Maurepas , comme les prémices de ses Etudes Géographiques. J'ai , M. l'honneur d'être , &c.

ELOGES de quelques Auteurs François. Volume de 487. pages , sans la Préface , & la Table Necrologique des Auteurs. *A Dijon*, chés P. *Marteret* , Imprimeur-Libraire, Place du Palais , & *à Paris* , chés la veuve *Ganeau*, rue S. Jacques , aux Armes de Dombes , 1742.

L'HISTOIRE NATURELLE , éclaircie dans deux de ses Parties principales , la LITHOLOGIE , & la CONCHILIOLOGIE , dont l'une traite des Pierres , & l'autre des Coquillages ; Ouvrage dans lequel on trouve une nouvelle
F iij Méthode

Méthode , & une Notice critique des principaux Auteurs qui ont écrit sur ces Matières, enrichi de figures dessinées d'après nature. Par M. * * * de la Société des Sciences de Montpellier. 1. vol. 4°. d'environ 500 pages. *A Paris* , chés de Bure l'aîné , Quai des Augustins , du côté du Pont S. Michel , à S. Paul. M. DCC. XLII:

On peut dire que la Physique n'a jamais été plus en regne qu'à présent ; il semble que les nouvelles découvertes que l'on y fait tous les jours , engagent de plus en plus à perfectionner cette Science. L'Auteur , qui s'y est beaucoup appliqué depuis quelques années , avoit eu dessein de donner un Essai sur toute l'Histoire naturelle. Mais un Essai n'est pas toujours du goût de tout le monde ; il est même presque impossible de ne point s'étendre au delà des bornes étroites qu'il prescrit. On a senti combien cette entreprise étoit difficile à exécuter. Faire un choix heureux , parler de tout en se resserrant , être précis sans rien omettre d'essentiel , n'est pas une chose bien aisée. Ce point de vûe est souvent plus difficile que de se mettre au large : l'Histoire naturelle est d'ailleurs si étendue qu'il seroit difficile (pour ne pas dire impossible) de renfermer en un seul volume toutes les parties qui la composent. Si l'on considère que tout ce qui est sur la

Terre,

Terre , Animaux , Végétaux , Minéraux ; s'y peut rapporter , quel sujet immense , & quelle vaste carrière pour un Auteur !

Notre Auteur a cru judicieusement qu'il convenoit mieux de traiter avec plus d'étendue de quelques parties séparées de l'Histoire naturelle , pour en donner une connoissance plus exacte & plus entière. Il nous promet , si le succès répond à son attente , de donner dans la suite quelque nouvelle partie de cette Histoire , autant que ses occupations serieuses & indispensables , le lui pourront permettre,

Cet ouvrage est divisé en deux parties ; la première traite des Pierres sous le nom de *Lithologie* , matière si peu éclaircie jusqu'à ce jour , que plusieurs Sçavans ont souhaité qu'elle pût exciter quelque bon Naturaliste à y travailler. On y détaille depuis la Pierre fine , jusqu'à la moindre Pierre , jusqu'au plus petit Caillou ; les remarques en sont nouvelles , & les recherches puisées dans la seule nature.

La seconde partie offre un Traité general des Coquillages de Mer , de Riviere & de Terre , sous le nom de *Conchyliologie*. On y trouvera une nouvelle Méthode accompagnée de Tables latines & françoises , pour distribuer les Coquillages , suivant leur caractère générique , dans les classes qui

F iiij leur

leur conviennent , avec des Observations sur chacune de leurs familles , enfin des Figures en Taille-douce des plus belles Coquilles , dessinées d'après nature , avec leurs explications.

Ces deux parties sont accompagnées de Remarques critiques sur tous les Auteurs méthodiques qui ont paru jusqu'à présent. On ne pouvoit établir une nouvelle méthode que sur leur ruine ; le Lecteur judicieux en fera l'arbitre : elles sont précédées de notices & de détails succincts des meilleurs ouvrages qui ont paru jusqu'à présent , tant sur la *Lithologie* que sur la *Conchyliologie*.

L'Académicien avoit eu l'idée de donner , en faveur des Etrangers , une Méthode latine & françoise & de citer les différentes dénominations que les Auteurs ont employées & qui répondent à chaque genre , à chaque espece & à chaque variété de Coquillages. Il s'est borné dans cette Edition à mettre la distribution des Tables en latin & en françois , afin de conserver à chaque Coquille le nom primordial dont se sont servis les Naturalistes

Cette Méthode , qui paroît des plus nouvelles , se peut encore dire générale , puisqu'elle s'étend sur les Coquillages *fluviaux* & sur les terrestres , parmi lesquels on démontre que les Coquillages fossiles sont relatifs

latifs à ceux de Mer , ce qui est extrêmement nouveau.

On ne peut rien voir de mieux gravé que les Planches qui ornent cet ouvrage , toutes dessinées d'après nature ; elles représentent presque de leur grandeur naturelle les plus belles & les plus rares Coquilles de chaque genre , au nombre de 500. Tous les Coquillages fossiles s'y trouvent , aussi-bien que plusieurs morceaux de Pétrifications , de Congellations , & de Plantes marines très-rares , & qui n'ont point encore paru. Ces Planches qui ont été gravées au miroir , ont un mérite particulier , qui est de représenter les objets dans le même sens qu'ils sont vûs naturellement ; c'est par ce moyen qu'on a évité le défaut qui se rencontre dans les Planches de *Rumphius* , de *Bonanni* , & de presque tous les Auteurs qui ont traité de cette matière , où les objets sont représentés à contre-sens de ce qu'ils sont vûs naturellement.

Outre le mérite de la nouveauté de cette méthode , l'ouvrage entier qui paroît le premier en notre Langue , arrangé dans quelque sorte d'ordre , & exempt des erreurs que l'on trouve dans les Ecrits de la plûpart des Naturalistes , en a encore un particulier. L'Auteur demande quelque indulgence à ses Lecteurs , pour les noms François qu'il a été

F v obligé

obligé de donner à chaque Coquille. Il a suivi, autant qu'il a pû, le sens des mots Grecs & Latins, & n'a employé que ceux qui sont le plus en usage parmi les Curieux; c'étoit le seul moyen de tirer cette matière des Langues Grecque & Latine, dans lesquelles elle a été ensevelie jusqu'à présent. Cette difficulté de bien rendre ces mots en François, a sans doute privé jusqu'ici le Public de cette partie de l'Histoire Naturelle, qui manquoit à notre Langue, dans laquelle nous avons des Traités sur toutes les autres Sciences. Le Chapitre qui traite des plus beaux Cabinets de l'Europe à l'égard de l'Histoire Naturelle, paroît ici pour la première fois. Quelles recherches & quels soins cet Ouvrage n'a-t'il pas coûté à l'Auteur? Il n'auroit jamais osé l'entreprendre, si différens voyages dans les principales Villes de l'Europe ne l'a-voient mis en état d'en parler exactement.

On doit lui tenir quelque compte d'avoir donné un *Elenchus* ou explication de près de 2000. mots difficiles, tant Latins que dérivés du Grec, qui se rencontrent fréquemment dans les Ouvrages des Naturalistes, & qui manquent la plupart dans les Dictionnaires. Ce secours en facilitera la lecture aux personnes qui voudront s'instruire sur ces Matières. Outre cette Table, qui précède celle des Matières, on a placé entre les deux Parties de

cc.

ce Traité, une explication des termes les plus difficiles dont on s'est servi, & qui pour ne point interrompre la diction, n'y sont point expliqués.

A l'égard du style, il paroît aisé, naturel & convenable au sujet, suivant le précepte connu,

Ornari res ipsa negat contenta doceri.

En voici un échantillon tiré du commencement de la seconde Partie. » Les Coquilles
» lages traités de bagatelles par bien des
» gens, sont regardés bien différemment par
» le Philosophe. Ce qui sembloit d'abord ne
» devoir servir qu'à son amusement & à son
» plaisir, devient pour lui le sujet d'une vé-
» ritable occupation & la source de mille
» réflexions utiles. Les plus petites choses
» dans la Nature, on le sçait, annoncent de
» quelle habile main elles partent, & quel
» est l'excellent Ouvrier de l'Univers.

L'Auteur de ce Livre, qui est parfaitement bien imprimé & en grand papier, est aussi Auteur de *la Théorie & de la Pratique du Jardinage*, dont on a fait plusieurs Editions à Paris, en Hollande & en Angleterre, où cet Ouvrage a été traduit en Anglois.

NOUVELLE EDITION des *Fables de Phédre* auxquelles on a joint celles d'*Avienus* & les Sentences de *Publius Syrus*. Ce qui rend cette

F. vj Edi-

2256 MERCURE DE FRANCE

Edition encore plus curieuse, c'est qu'on y a fait entrer un petit Recueil de Sentences de ce dernier Auteur, qu'on a tirées de la Bibliothèque de l'Eglise Cathédrale de Cambrai, qui n'avoient point encore paru. *A Paris, chès Contelier, Quai des Augustins, 1742. in-12.*

OBSERVATIONS DE CHIRURGIE *sur la nature & le traitement des playes*, par M. Chirac, premier Médecin du Roy, & *sur la supuration des parties molles*, par M. Fizes, Professeur en Médecine de l'Université de Montpellier, traduites du Latin en François par M. . . . Médecin. *A Paris chès Herissant, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, 1742. in-12.*

Quillau, Imprimeur-Libraire, vient de publier la Traduction d'un Ouvrage Anglois, composé par M. Clifton, Docteur en Médecine, sous ce Titre : *Etat de la Médecine ancienne & moderne, avec un plan pour perfectionner celle-ci*, par M. L. D. F. On a joint à cette Traduction *les Experiences sur le Remède de Mlle Stephens*, faites par M. Galles, Auteur de la Statique des Végétaux traduites par M. Cantwel, de la Société Royale, Docteur des Facultés de Paris & de Montpellier, 1742, in-8°.

Le

Le second Tome des *Manuscripts de la Bibliothèque du Roy* paroît. Le premier contient les *Manuscripts Orientaux, Indiens, les Livres Chinois avec la Table des noms des Auteurs. Celui-ci comprend les Manuscripts Grecs.* On y a joint un *Appendix* pour les *Manuscripts* qu'on a aportés depuis quelques années de Constantinople, & qu'on a mis dans la *Bibliothèque du Roy*, avec trois Tables, la premiere pour les noms des Auteurs & pour les Titres de leurs Ouvrages; la seconde pour les Anonymes, la troisiéme pour les Vies des Saints. La seconde & la troisiéme Partie du Catalogue des Livres imprimés, paroissent aussi depuis peu de tems. La premiere comprend l'Ecriture Sainte, les Interprétes & les Commentateurs, les Liturgies, les Conciles & les Peres. La seconde est pour les Théologiens Orthodoxes, & la troisiéme pour les Théologiens Héterodoxes. On a mis à la fin de cette troisiéme. Partie, une Table des noms des Auteurs & des Titres de leurs Ouvrages, selon l'ordre alphabétique, & cette Table est pour ces deux dernieres Parties, *in-folio.*

LEÇONS DE PHYSIQUE EXPERIMENTALE, sur l'Equilibre des Liqueurs & sur la nature & les propriétés de l'Air, traduites de l'Anglois de M. R. Cotes, Professeur de Physique Experimentale à Cambridge. Vol. in-8°. de

458. pages, 6. Planches détachées. *A Paris*, chez *David*, fils, Libraire rue S. Jacques, à la Plume d'Or, 1742.

Ces Leçons de Physique ont été fort heureusement traduites en notre Langue par M. le Monnier, le fils, frere de l'Academicien, en quoi il a rendu un bon service au Public, M. Côtes, Auteur de ces Ouvrages, a été un Professeur célèbre, & versé dans la plus haute Geométrie.

HISTOIRE GENERALE des Cérémonies, Mœurs & Coutumes Religieuses de tous les Peuples du Monde, représentées en 243. Figures dessinées de la main de Bernard Picard, avec des explications Historiques & Critiques, par M. l'Abbé *Bannier*, de l'Académie Royale des Inscriptions & belles Lettres, & par M. l'Abbé *le Mascrier*. Tome V. Premiere Partie, contenant les Cérémonies Religieuses des Mahométans, in-Folio de 430. pages. *A Paris*, chez *Rollin*, fils, Quai des Augustins, 1742.

A la tête de ce V. Tome est une introduction à l'Histoire du Mahométisme, tirée du Discours qui précède la traduction de l'Alcoran, publiée à Londres par M. *Salé*, en 1734. & des deux dernieres vies de Mahomet, par M. Le Professeur *Gagnier*, & par le Comte de *Boullainvilliers*.

Dans

Dans l'Abrégé qu'on donne ici de la vie de ce faux Prophète, les Auteurs de l'Ouvrage en question prétendent qu'ils doivent moins être regardés comme de simples Copistes, que comme des Copistes éclairés, gardant un juste milieu entre les excès, où un zèle indiscret contre Mahomet, où une admiration outrée, & peut-être même intéressée pour cet imposteur, a fait tomber ceux qui en ont parlé, en essayant de démêler le vrai du faux, à travers les exagérations des uns & des autres, sans trop se flatter cependant d'y avoir réussi; enfin on trouve ici l'Histoire & même l'Extrait de l'Alcoran, &c.

HISTOIRE des Empires & des Républiques, depuis le Déluge jusqu'à J.C. où l'on voit dans celle d'Egypte, & d'Asie, la liaison de l'Histoire Sainte avec la Profane, & dans celle de la Grèce, le rapport de la Fable avec l'Histoire, par M. l'Abbé Guyon. Tome XII. Athènes, Seconde Partie, in 12. de 535. Pages, *A Paris* chés H. L. Guérin, Jean Villette, J. B. de Lespine, 1741.

L'Auteur finit son Histoire des Empires & des Républiques par celle de la République d'Athènes, dont il avoit déjà donné la première Partie dans le III. Tome de cet Ouvrage. Cette Histoire commence à la fameuse Guerre

Guerre du Péloponèse, dont le véritable principe fut la jalousie qui regnoit depuis longtemps entre les Républiques de Lacédémone, & d'Athènes, & dont les suites remplirent la Grece de calamités.

Chaubert, Libraire, Quai des Augustins, a fait venir d'Italie & débite plusieurs Ouvrages considérables, imprimés à *Lucques*, chés *Léonard Venturini*.

1°. Une Nouvelle Edition du Traité du Pere *Thomassin*, intitulé : *Vetus & Nova Ecclesie Disciplina circa Beneficia & Beneficiarios, in tres partes sive Tomos distributa &c. Auctore eodemque Interprete Ludovico Thomassino, Oratorii Gallicani Presbytero. Editio prima Italica variis animadversionibus locupletata. Trois Volumes in folio.*

2°. Une Nouvelle Edition des Dissertations du même Auteur sur les Conciles, avec ce titre : *Dissertationum in Concilia generalia & particularia Tomus singularis, sumptibus Leonardi Venturini, in folio.* Le Pere Dominique *Mansi*, auquel on doit l'Edition des Annales Ecclésiastiques du Cardinal Baronius, dont on imprime actuellement à Lucques le douzième Volume, est l'Editeur de ces deux Ouvrages, il les a encore enrichis l'un & l'autre de beaucoup de remarques.

3°. Une Nouvelle Edition d'un Traité sur
les

les États & les Devoirs des hommes, relativement aux sept dernières questions de la seconde Seconde de S. Thomas, composé par le P. Passerino, Dominicain, Professeur en Théologie au College de la Sapience, connu des Sçavans par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnés au Public. En voici le Titre abrégé : *De hominum Statibus & Officiis inspectiones morales . . . Tomus primus, in quo de perfectionis Statu ; de Statu Episcopali perfectissimo ; de Ecclesie administratione . . . de Statu Religioso ; Tomus II, in quo de iis qua Religiosis sunt vel concessa vel prohibita, &c. Tomus tertius, in quo de Religionum varietate & ingressu in Religionem, &c. in folio.* On assure que le nouvel Editeur a corrigé dans cette Edition un grand nombre de fautes qui s'étoient glissées dans celle de Rome.

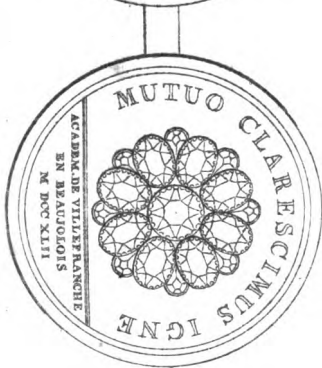
De Marseille. M. Floquet, Architecte Hydraulique, vient de publier un *Traité, ou Analyse d'un Canal projeté pour dériver une partie des Eaux de la Durance, pour Aix, Marseille & Tarascon.* Ce Traité contient la preuve de la possibilité de l'Entreprise; l'estimation de sa dépense & de son produit, les avantages que ce Canal procurera au Roy, à la Province, & aux personnes qui le feront construire. Chés Pierre Boy, Imprimeur Libraire du Roy, près la Loge, 1742. in-8°.

LET

*LETTRE de M. Noyel de Belle Roche ;
du 30. Août 1742. contenant ce qui s'est
passé dans l'Académie de Villefranche le
jour de S. Louis dernier.*

JE continué, Monsieur, à vous informer toutes les années de ce qui se passe dans nos Assemblées publiques. Le 25. Août dernier, M. Durouffy, l'un des Académiciens, prononça le Panégyrique de S. Louis, au milieu de la Messe solennellement célébrée dans l'Eglise Collégiale, & le même jour après midi, l'Académie tint son Assemblée publique; M. d'Essertines, Directeur, en fit l'ouverture; il rapella d'une manière précise les différens objets d'occupations que l'on s'étoit proposé pendant le cours de cette année, sur les Belles-Lettres, l'Histoire, la Physique, l'Astronomie & les Mathématiques; il parla des agrémens & de l'utilité de ces Sciences, dans le dessein d'exciter l'émulation, & d'engager ceux qui l'écoutoient, à répondre aux intentions de l'Auguste Protecteur de l'Académie; il témoigna même combien la Compagnie auroit été flattée de voir rester dans la Province la récompense offerte par les libéralités de M. le Duc d'Orléans; le Prix que S. A. S. a bien voulu donner cette année, est une Médaille d'or, dont voici la Gravûre; elle a été frappée sur des coins gravés exprès, représentant d'un côté le Buste du Prince, & sur le Revers la Devise de l'Académie; sçavoir, une Rose de Diamans, avec ces mots: MUTUO CLARES-
CIMUS IGNE.

La Séance fut remplie par la lecture de deux Discours, auxquels le Directeur répondit. Le premier de M. Boulé, Principal du Collège, sur ce que l'homme ne doit travailler à s'instruire que pour en devenir



devenir meilleur ; & le second de M. Mignot , Lieutenant Général au Baillage de cette Province , *sur l'origine des Académies*. On lût ensuite l'Eloge de feu M. Trolieur, Doyen du Chapitre de cette Ville, quelques Remarques de M. Pesant, sur la naissance, les progrès & l'utilité des Mathématiques, & le Discours de M. l'Abbé Latil, Bachelier de Sorbonne, demeurant à Arles, auquel l'Académie adjugea la Médaille proposée sur le Sujet qui fut annoncé l'année dernière. Et pour le nouveau Prix, qui doit être donné l'année prochaine, on distribua le Programme, que vous trouverez à la fin de ma Lettre. Enfin M. Boule termina la Séance par la lecture de l'Ode ci jointe, sur le vrai bonheur.

M. Boule, dans son Discours, sur ce que l'on ne doit travailler à s'instruire que pour en devenir meilleur, fit observer que de tous les avantages dont on peut jouir sur les autres hommes, il n'en est point de plus flatteurs & même de plus essentiellement utiles, que la supériorité de l'esprit, perfectionnée par l'étude & le travail; les autres prérogatives nous sont extérieures & souvent dûes au hasard; elles nous détournent quelquefois de la connoissance de nos obligations, & de l'exactitude à les remplir; mais les solides fruits du recueillement & de l'application, seront de nous apprendre à faire regner la vérité dans nos jugemens & l'équité sur nos démarches; c'est ce que l'Auteur se propose d'établir dans les deux parties de son Discours.

Dans la première, il fit voir que l'ignorance est le principe de l'erreur & que les causes ordinaires de nos égaremens sont la négligence ou la précipitation à s'instruire sur l'étendue de nos devoirs; on peut, dit-il, les rapporter en général, à ce que nous devons à notre Auteur, aux autres hommes, & à nous-mêmes; n'espérons point d'être suffisam-

ment

ment instruits par l'exemple de ceux qui vivent avec nous ; il en est peu qui se conduisent de manière à devoir être entièrement imités , nous avons en nous-mêmes , un guide plus assuré : en effet si l'on consulte avec quelque attention , cette Lumière intérieure qui nous est donnée pour éclairer nos pensées , & régler nos mouvements ; les premières réflexions sur l'arrangement , l'harmonie , & la beauté de tout ce qui nous environne , & sur l'économie admirable de notre construction même , nous font apercevoir la puissance , & la sagesse infinie d'un premier Être , & dissipent bientôt par rapport à la Religion le doute & la superstition.

L'homme étant intimement persuadé , de l'existence d'un Être souverain , reconnoît aisément ce qu'il doit à ses semblables ; il découvre & respecte dans tous les autres hommes , l'Ouvrage & le caractère de la Divinité ; & il ne peut douter , que puisque l'Auteur de la Nature l'a fait naître pour vivre en Société , il ne doit rien faire de tout ce qui peut en troubler le bon ordre.

Enfin nous ne devons pas être moins attentifs à rechercher notre véritable bonheur , qu'à contribuer à celui des autres , & comme il est des passions , qui peuvent n'intéresser que nous-mêmes , par les troubles intérieurs , & les agitations secrètes qu'elles causent , une étude réfléchie nous apprend la nécessité , & nous enseigne la manière de réprimer ces desirs immodérés , pour nous assurer une paix , qui fait la solide félicité.

Dans la seconde partie , il fit voir qu'après s'être formé une juste idée sur toutes ses obligations , il semble que l'on ne devroit plus hésiter de les remplir , parce que l'esprit étant convaincu , la volonté paroît devoir se porter au bien que l'entendement lui présente ; cependant la dépravation de
cette

cette puissance de l'ame , qui détermine ses résolutions , l'éloignant quelquefois , des regles que nous apercevons confusément devoir suivre ; l'éloge & l'application deviennent encore nécessaires , parce qu'elles servent à gagner le cœur , non seulement par les préceptes , mais aussi par les exemples que donnent principalement l'Histoire , la Philosophie , & la Poésie.

L'Histoire en retraçant le Portrait des grands hommes , nous inspire leurs sentimens , & nous engage à les imiter. La Philosophie par ses maximes pures , l'éloge du bien , la censure du vice , nous portent à l'exemple des Sages , au mépris de tout ce qui peut corrompre les sentimens , & troubler la tranquillité de l'esprit.

Enfin la Poésie donne quelquefois des leçons , que l'on écoute d'autant plus volontiers qu'elles sont assaisonnées de tout ce qui peut les rendre aimables ; des images vives , des peintures justes & variées , des comparaisons frappantes , des délicatesses de pensées , des expressions nobles , l'harmonie , la cadence , tout sert à un Poète , ami de la sagesse , pour relever les charmes de la vertu ; le penchant décidé de l'Auteur pour la Poésie , l'engagea à lui consacrer cet éloge qu'il confirma ensuite par les preuves que lui fournit le nouveau *Poème de la Religion*.

M. Mignot dans sa Dissertation sur l'origine des Académies , après avoir donné l'étimologie de leur nom , parla de leur première institution dans Athènes , des divers objets d'occupation que l'on s'y proposoit , & des soins que les Romains prirent ensuite pour former de pareils établissemens , dans les plus considérables Villes de leur Empire , & particulièrement à Lion ; l'Auteur passa insensiblement aux progrès des Sciences dans les Gaules ; il rapporta ce que les Historiens disent de la Fondation attribuée à Charles

Tu cours encenser des Idoles ,
 Dont les fausses faveurs éternisent tes maux.



S'armant d'une audace effrénée ,
 Le cœur faux & les yeux hagards ,
 L'avarice aux soins condamnée ,
 Te fait avec fureur affronter les hazards.
 Par le prompt secours d'heureux crimes ,
 Déjà ses dons illégitimes
 Ont couronné l'orgueil de tes vastes souhaits.
 Te fera-t'il , ce Monstre avide ,
 Retrouver un Bonheur solide
 Dans l'apas qu'offriront ses coupables bienfaits ?



Lié d'une chaîne dorée ,
 Tu changes en nuits tes beaux jours :
 Ton ame de fiel abreuvée ,
 Du sein de tes trésors voit sortir les Vautours.
 Aveugle Auteur de tes miseres ,
 Consulte tes modestes Peres ;
 Le Sage fut toujours heureux à peu de frais ;
 Aux Palais d'Attale & d'Armide
 Voltige la Troupe homicide
 Des ennuis dévorans & des pâles regrets.



Qu'entens-je Déjà la Trompette

T'un

T'unit aux superbes Guerriers ,
 Et bien-tôt par mainte conquête
 Je vois ceindre ton front des plus nobles Lauriers.
 Tout cede au pouvoir de tes armes ;
 Ne vas-tu pas goûter les charmes
 D'un sort toujours suivi de gloire & de bonheur ?
 Ah ! si sous ta foudre brûlante
 Tombe une Nation tremblante ,
 Tu portes ton bourreau dans le fond de ton cœur.



En vain du Frere de Bellone
 La main fumante encor de sang ,
 Te départant une Couronne ,
 Veut que de ses Héros tu grossisses le rang.
 Annobli par d'amas funebres ,
 Est-ce par des crimes célèbres
 Qu'on parvient aux loisirs dont jouissent les Dieux ?
 Parmi ses Palmes les plus belles ,
 Le furieux vainqueur d'Arbelles
 Est forcé de se dire & pauvre & malheureux.



Qu'au sentier de la belle Gloire
 Tu craignes peu tes Concurrans ;
 Que dans le Temple de Memoire
 Tu recherches un nom qui triomphe du Temps ,
 Des fleurs qu'arrose l'Aréthuse

G Vaine.

Vainement voudroit une Muse
 Te faire une Guirlande à l'abri des revers ;
 Oït , si ta vertu ne relève
 Ce même talent qui t'élève ,
 Ton bonheur & ton nom se perdent dans les airs.



Non , sciences , honneurs , richesses ,
 Vous ne faites point un doux sort ;
 Au bruit flatteur de vos promesses ,
 Insensé le Mortel qui follement s'endort.
 D'Encens une vapeur légère ,
 Des biens plus frêles que le verre
 Comblent-ils nos desirs ? Valent-ils nos efforts ?
 Courant après un vain phantôme ,
 Non , je n'irai point chercher l'homme
 Dans ce qui tout au plus n'en fait que les dehors.



Vertu sainte , que je reclame ;
 Objet de ma plus vive ardeur ;
 Seule tu peux verser dans l'ame
 D'une constante Paix l'ineffable douceur.
 C'est dans ton sein qu'un * Prince auguste
 Recueille par un Titre juste
 De l'Univers surpris & l'hommage & les vœux ;
 Oubliant l'éclat que lui donne

* *M. le Duc d'Orléans.*

L'honneur

L'honneur d'être né près du Trône,
Pour le nom immortel de Héros vertueux,

Par M. Boule, l'un des Académiciens.

PROGRAMME de l'¹⁷⁴²Académie des
Sciences de Dijon, pour le Prix de Morale
de M. DCC. XLIII.

L'Académie des Sciences de Dijon, en conséquence de l'engagement qu'elle contracta l'année dernière avec le Public, de donner tous les ans une Médaille d'or de la valeur de trente pistoles à celui qui résoudroit de la manière la plus plausible les Problèmes qui rouleront alternativement sur la Physique, sur la Morale & sur la Médecine, annonce à tous les Sçavans que le Prix pour l'année 1743. sera adjugé à celui qui aura le mieux traité la Question suivante : *Si la Loi naturelle peut porter la Société à sa perfection, sans le secours des Loix politiques.*

Il sera libre à ceux qui voudront concourir, d'écrire en François ou en Latin, observant que les Ouvrages soient lisibles, & que la lecture de chaque Dissertation n'excede point une petite demie heure; les Dissertations, franchises de port (sans quoi elles ne seront pas retirées) seront adressées à M. PETIT, Secrétaire de l'Académie, rue du vieux Marché, qui n'en recevra aucune passé le premier Avril.

Tous ceux qui, ayant travaillé sur le Sujet donné, se seront fait connoître avant la distribution du Prix, seront exclus du concours; pour remédier à cet inconvénient, chaque Auteur sera tenu de mettre au bas de sa Dissertation une Sentence ou une Devise, & d'y joindre une feuille de papier cachetée, sur le dos de laquelle sera la même Sentence ou Devise, & sous le Cachet son nom, ses

G ij qualités

qualités & sa demeure , pour y avoir recours lors de la distribution du Prix. Ces feuilles , ainsi cachetées , ne seront point ouvertes avant ce tems-là , mais le Secrétaire en tiendra un Registre exact.

Ceux qui exigeront de lui un Récepissé de leurs Ouvrages , le feront expédier sous un autre nom que le leur , & dans le cas où celui qui auroit usé de cette précaution , auroit mérité le Prix , il sera obligé , en chargeant une personne domiciliée à Dijon de sa Procuration simple pour le recevoir , d'y joindre aussi le Récepissé.

La distribution du Prix se fera dans une Assemblée publique de l'Académie le jour de la Fête de saint Louis , 25. du mois d'Août 1743.

ESTAMPES NOUVELLES.

Trois Morceaux de l'Histoire de Constantin , très-excellemment gravés par M. Tardieu , d'après les Tableaux Originaux de P. P. Rubens , du Cabinet du Duc d'Orleans. Le premier , qui est en largeur , représente le double mariage des deux Césars Constance Chlore , & Maximien Galere. Le deuxième & le troisième , qui sont en hauteur , représentent l'Invention de la Croix par sainte Helene, Mere de l'Empereur Constantin , & Constantin se faisant apporter l'Etendart sur lequel on voyoit le Signe de la Croix , qui lui étoit aparû.

Ces trois Estampes , qui sont de la même hauteur , sont la suite des deux premières de la même Histoire , qu'on a déjà annoncées & qui ont paru au commencement de cette année , sçavoir , l'Apparition de la Croix à Constantin & son Baptême , qui ont été reçûs très-favorablement du Public. Ces Estampes se vendent chés M. Tardieu , Graveur du Roy , rue S. Jacques , près la rue des Noyers , 1742.

Moisson

MOISSON, *ou troisième Vue de Flandres*, Estampe en large, gravée par le sieur le Bas, d'après le Tableau Original de David Tenieres, du Cabinet du Chevalier de la Roque.

Autre Estampe en large, gravée par le même d'après le même Maître, sous le Titre de *Jeu de Boule, ou quatrième Vue de Flandres*, faisant pendant à la précédente. Ces deux Estampes, qui sont heureusement gravées; se débitent chés J. P. le Bas, Graveur du Roy, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée, 1742.

GARDE DE CAVALERIE, Estampe en large, gravée par J. Moyreau, après le Tableau Original de F. Vauvremens, de 19. pouces & demi de large, sur 15. pouces & demi de hauteur, qui est dans le Cabinet de M. Dinet. Cette Estampe, qui est la quarante-cinquième que ce Graveur met au jour d'après le même Maître, se vend chés le sieur Moyreau, Graveur du Roy, rue S. Jacques, à la vieille Poste, vis-à-vis la rue du Plâtre.

La suite des Portraits des Rois de France, des Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès, chés Odièvre, Marchand d'Estampes, rue d'Ajou; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur, ceux de

LOUIS X. DIT HUTIN; XLVI. Roy de France, mort à Vincennes le 5. Juin 1316. après 19. mois de Regne, dessiné par A. Boizot, & gravé par Pinssio.

BERNARD DE NOGARET, Duc d'EPERNON; Gouverneur de Guyenne, né en 1562. mort à Paris le 25. Juillet 1661.

G. H. GUIL-

GUILLAUME GODIERON LEIBNITZ, né à Leipzig le 4. Juillet 1646. mort à Hanover le 14. Novembre 1716. peint par L. P. & gravé par le Fevre.

CORNEILLE BERGHEM, Peintre, né à Amsterdam en 1580. mort en 1637. tiré du Cabinet de M. le Comte de Tessin, dessiné par *Gaëtan Sarri*, & gravé par *Fiquet*.

Le Sieur *Petit*, Graveur, rue S. Jacques, à la Couronne d'Epines près les Mathurins, qui continué de graver la Suite des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roy, vient de mettre en vente les deux suivans.

MARIE-THERESE VALPURGE-AMELIE-CHRISTINE, Archiduchesse d'Autriche, Reine de Hongrie, &c. née le 13. Mai 1717. mariée à François-Etienne de Lorraine, Grand Duc de Toscane. On lit ces Vers au bas de l'Estampe.

De cette illustre Reine on n'offre qu'un Esquisse,
Que Pinceau ni Burin ne terminera pas.

Quel est l'Artiste heureux de qui l'adresse unisse
Les beautés de Venus à l'ame de Pallas ?

JEAN LITOUST, Recteur de la Paroisse de saint Saturnin de Nantes, mort le 22. Août 1729. âgé de 79. ans. On lit ces Vers au bas.

D'une simplicité vraiment Evangelique

Jean Litoust fit toujours profession publique ;
Sévère envers lui seul, à tout autre indulgent ;

Il se refusoit tout pour aider l'indigent ;

D'un bon & saint Pasteur, & non d'un mercenaire,
Il fut à son Troupeau le modèle & le Père.

Le

Le sieur *le Rouge*, Ingénieur-Géographe du Roy, rue des Augustins, vis-à-vis le Panier fleuri, vient de publier le vrai Plan de la Ville de Prague & des environs. Le Camp de Dekendorff & de Nider Alteich, occupé par M. le Comte de Saxe, & depuis par le Général Kevenhuller.

On trouve aussi chés lui une Suite curieuse des differens habillemens des Tolpatschs, des Calmukes, des Pandoures, &c.

L'Auteur vient de donner en une feuille la réduction de la belle Carte de Pople, publiée à Londres en vingt grandes feuilles. Enfin, c'est rendre justice au sieur *le Rouge*, de dire que toutes ses Cartes & ses Plans sont de mieux en mieux gravés, & qu'il n'épargne rien pour l'instruction & pour la satisfaction du Public.

MODELES des Caractères d'Imprimerie, & des autres choses nécessaires à cet Art, nouvellement gravés par Simon-Pierre Fournier, le jeune, Graveur & Fondateur de Caractères, demeurant rue des Sept-Voyes, à Paris, 1742.

L'Auteur, après avoir donné une idée des personnes qui se sont distinguées dans l'Art de graver les Caractères d'Imprimerie, passe aux Observations qui lui sont propres; & comme il a réuni l'Art de graver les Caractères à celui de les fondre, il lui a été plus facile qu'à tout autre, de donner aux Caractères d'Imprimerie la justesse, la précision & le goût que l'on peut remarquer à ceux qui sont dans son Livre. Les Caractères Italiques, qui ont été plus susceptibles de changemens, selon qu'il le dit lui-même dans sa Préface, sont en effet d'une nouveauté de goût qui ne peut faire que plaisir. Il paroît que l'Auteur n'a rien négligé de ce qui peut augmenter la beauté des Impressions. On trouve

G iij dans

dans son Livre une nouvelle Collection de Lettres Romaines & Italiques , apellées *Lettres de deux points* , dont l'usage est pour les Affiches, Frontispices, Titres & premières lignes ; elles sont toutes gravées dans le même goût ; on y trouve aussi des Vignettes de fonte , dont les desseins sont tout nouveaux , & dont la composition pourra amuser ceux qui aiment ces sortes d'Ouvrages. On voit dans l'Avvis qui est à la tête du Livre , que les Caractères n'ont eû jusqu'à présent ni ordre ni précision fixe pour l'épaisseur de Corps , (*a*) & que bien loin d'avoir aucune correspondance entre eux , ceux d'une même espece sont diversifiés presque autant qu'il y a d'Imprimeries différentes , ce qui cause , dit l'Auteur , beaucoup d'inconvéniens , de désordre & de confusion.

Il est étonnant que l'Imprimerie . qui enseigne à tous les autres Arts les regles & les principes dont ils ont besoin , manque elle-même de ces secours dans la distribution de ses Caractères. Ainsi il étoit nécessaire de chercher les proportions qui leur manquoient ; c'est ce que notre Auteur a fait avec beaucoup d'étendue , en marquant pour chaque Caractère un degré de force, fixe & déterminé, ce qui

(a) Pour entendre ce que signifie le mot de Corps , il faut sçavoir que les Caractères étant mobiles , chaque Lettre , de telle grosseur qu'elle soit , est figurée sur un morceau de métal de dix lignes & demi géométriques de hauteur , mais dont l'épaisseur que l'on appelle Corps , est relative à chaque Caractère ; c'est cette multitude de petites Pièces , toujours d'égale hauteur , qui , arrangées à côté les unes des autres , forment les discours , mais si-tôt que l'épaisseur change , c'est un autre Corps & par conséquent un autre nom de Caractère.

leur

Il leur donnera une gradation suivie & une correspondance générale, & apprendra au juste le degré de distance qu'il y a de l'un à l'autre. La Table des proportions, que l'on trouve dans ce même Livre, où sont marqués les noms des Caractères, la force de corps qu'ils doivent avoir, la proportion & la correspondance qu'ils ont ensemble, l'assemblage & la combinaison des petits Corps, pour faire précisément la même épaisseur des grands, est une pièce qui mérite l'attention des amateurs de l'Art. Il est certain que si les Maîtres Imprimeurs entrent dans les vûes de l'Auteur, & que s'ils se prêtent aux efforts qu'il fait pour le bien de l'Imprimerie, on pourra augmenter l'honneur qui est déjà dû à la France sur ce bel Art. Tous les Caractères ordinaires d'Imprimerie sont dans ce Livre exposés par ordre, en commençant par les plus gros & finissant par les plus petits; leurs noms sont marqués à chaque espece, ce qui pourra faire plaisir à ceux d'entre les curieux qui voudront sçavoir le nom & la qualité des différens Caractères avec lesquels les Livres sont imprimés.

Le sieur Segard, Maître Miroitier à Paris, Quai de l'Horloge du Palais, à la Couronne d'or, vient de construire un Verre ardent de 36. pouces de diamètre & de quatre pouces & demi d'épaisseur; il enflâme subitement & avec une grande violence, toutes sortes de Métaux, à six pieds & demi de distance, qui est son foyer.

Il fond, calcine & vitrifie toutes sortes de Minéraux avec plus de précipitation qu'aucun Fourneau de reverbere; il fond toutes sortes de Marcaffites, & ses effets sont si extraordinaires, qu'on assure n'avoir encore rien vû de semblable.

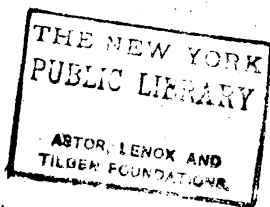
Les Curieux qui voudront se satisfaire là dessus, le verront chés l'Auteur, avec satisfaction. Ceux

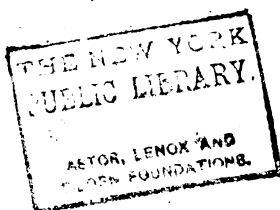
G. v. qui

qui voudront l'acheter, s'adresseront à l'Auteur; qui leur en fera une bonne composition; il leur fera voir aussi les effets qu'il a produits. On trouve chés lui toutes sortes de Lunettes Marines, ou autres, & tous les Instrumens qui regardent l'Optique.

Le sieur *Renault*, Marchand Cartier à Paris, qui a inventé les petites Lanternes faites en Fallot, donne avis au Public qu'il en a composé & qu'il en vend de quatre sortes différentes. La première espece est en papier tout blanc, la seconde peinte, représente l'Ambassadeur du Grand Seigneur, la troisième, représente des Dauphins entrelassés & est ornée de feuillages; & la quatrième, qui est la plus enjolivée, représente une Jardiniere, accompagnée de ses enfans, cueillant du fruit dans son Jardin; on y voit un de ces enfans monté sur un Pommier, choisir les pommes les plus mures & les plus belles, pour les jeter dans le tablier de sa mere, qui est au pied de l'arbre pour les recevoir; les autres enfans ramassent à terre celles qui sont tombées & les mettent dans des paniers. Le tout est orné de verdure & entrelassé de Guirlandes & de fleurs. On a peint au dessus de la Lanterne les Armes de France & celles de Monseigneur le Dauphin, enluminées de toutes sortes de couleurs; qui font un très-bel effet, quand la Lanterne est éclairée par une petite bougie, placée dans le centre. Il en envoie dans les Provinces, & on peut s'adresser au sieur Renault pour en avoir à juste prix.

Il avertit aussi le Public qu'il fait toutes sortes de Papier enluminé, en Mosaïque de toutes les façons & qu'il se charge de le coller très-proprement dans les Cabinets, sur les cheminées, partout ailleurs, &c. comme étant d'une Profession très-expérimentée dans l'usage de la colle. Il colle aussi les Cartes de





de Géographie , Plans , Estampes sur toile , sur bois , carton , &c. Sa demeure est toujours à Paris , rue des Marmouzets , proche le Cloître de Notre-Dame.

Le sieur de la Chaume , qui demeure à Paris , rue des deux Ponts , Isle S. Louis , chés M. Gourier , Marchand Fayancier , guérit par des Remedes particuliers , toutes sortes de fracture d'os , dislocations , luxations des Muscles , entorses , enchylofes , & autres especes de maux les plus inveterés , & sur lesquels les Remedes ordinaires n'ont fait aucun effet. Il est muni d'un grand nombre de Certificats de Personnes qu'il a guéries , &c.

On nous prie de proposer cette Question , sçavoir , lequel des deux Amans doit être le plus flaté , de celui qui fait la fortune de sa Maîtresse en l'épousant , ou de celui qui tient d'elle sa fortune.

CHANSON.

D'Un tendre Amant , l'objet qui regne dans son ame

Ressemble toujours à Vénus ;

S'il ne le met pas au-dessus ,

Un feu bien tranquille l'enflâme :

L'Amant , pour la Belle à son tour ,

D'Adonis est la vive image ;

Ses yeux , ses traits , tout est l'ouvrage

Et des Graces & de l'Amour.

Laffichard.

G vj HYMNE

HYMNE A BACHUS.

Q Ue ta Liqueur enchanteresse,
 Divin Bachus, plaît à mon cœur !
 Par toi la volupté sans cesse
 M'offre un amusement flatteur.



Du tems qui s'échape & s'envole
 Viens fixer les trop courts instans ;
 A table un entretien frivole
 Calme les maux les plus cuisans.



Qu'à son gré la Fortune accable
 Mon Rival d'un brillant fardeau ;
 N'importe , quand on est à table
 Tu mets tout au même niveau.



De ton goût l'aimable licence
 M'inspire cent nouveaux desirs ;
 Dans la vie un peu d'inconstance
 Sçait assaisonner les plaisirs.



Si quelquefois l'intempérance
 Entraîne tes Sujets charmans ,
 Tu fais grace à leur imprudence
 En faveur de leurs agrémens.

Gasparini
 SPEC-



S P E C T A C L E S.

LE 5. Octobre , les Comédiens Italiens donnerent une Comédie nouvelle Italienne , en trois Actes , intitulée *le Cabinet* , laquelle a été fort applaudie. L'Arlequin , Scapin & les autres Acteurs de la Troupe , y font paroître leurs talens par un continuel jeu de Théâtre qui occasionne des Scènes tout-à-fait comiques , lesquelles ont fait beaucoup de plaisir. Cette Pièce qui est dans le vrai goût Italien , est terminée , par un joli divertissement très-bien exécuté.

Le 11 , ils donnerent une Parodie nouvelle en un Acte , de l'Opera *d'Hippolite & Aricie* , qu'on joue actuellement sur le Théâtre de l'Académie Royale de Musique. Cette Pièce composée en Vaudevilles choisis , avec trois differens divertissemens de chants & de danses , a été reçûe , favorablement du Public.

On parlera plus au long de cette nouveauté qui attire tous les jours un grand concours à l'Hôtel de Bourgogne.

Le même jour , la Dlle Abeille, nouvelle Actrice , joua pour la première fois sur le
Théâtre

Théâtre François , les rôles de Suivante dans les Comédies de *Démocrite* , & du *Colin Maillard* , avec beaucoup d'applaudissemens. Elle a joué depuis dans d'autres Pièces différens rôles , dans lesquelles elle a été également goûtée.

Le 24 , le sieur Roseli , jeune homme de 22. ans , nouvel Acteur , qui n'a jamais paru sur aucun Théâtre public , joua pour la première fois sur le même Théâtre le premier rôle dans la Tragédie d'*Andronic* , de M. de Capistran , dans lequel il fut fort applaudi.

On a cessé au Théâtre François les représentations de la Tragédie d'*Ino & Melicerte* , dont le Public a paru très satisfait , par le fonds , les incidens & l'exécution de la Pièce. Les Rôles en étoient parfaitement bien remplis : sçavoir , ceux d'*Athamas* , de *Palamède* , de *Melicerte* , & de *Clarigene* , par les sieurs Sarrazin , de la Noue , Grandval & le Grand , & ceux de *Themistée* , d'*Ino* , & d'*Euridice* par les Diles Dumefnil , Gausfin , & Grandval.

Les Comédiens François ont fait une dépense considérable, pour donner aux Représentations de cette Pièce , les agrémens qui lui conviennent , & qu'elle mérite. Cette nouvelle Décoration représente le Vestibule d'un Palais, d'Ordre Composite avec Colomnes ,

nes , Pilastres , Piedestaux , Bazes , Chapiteaux , Architraves , Frizes & Corniches. Le sieur Robert *Clerici* , natif de Parme , Eleve des célèbres Ferdinand & François *Bibiena* , Architectes renommés de Bologne , Auteur de cet Ouvrage , a exactement observé toutes les proportions de l'Ordre Composite , ainsi que les gradations des teintes pour le relief & l'éloignement. Les Colonnes des premiers chassis du devant du Théâtre ont 17. pouces & demi de diamètre sur 23. pieds & demi de hauteur : par ce diamètre des Colonnes , on peut juger des autres proportions des divers membres employés dans cet Ordre.

A l'aplomb des quatre premières Colonnes de chaque côté , on voit des Consolés au-dessus de la Corniche , qui soutiennent le plafond du Vestibule. Le milieu de ce plafond est occupé par les Attributs de la Tragédie & de la Comédie , en Figures de coloris ; sur les côtés on voit des Bas-reliefs peints en marbre blanc.

Dans quatre des Chassis de la Décoration , on voit des Figures de grandeur naturelle représentant Melpomene , Thalie , avec leurs attributs &c. Vers la cinquième Cou-lisse des côtés du Théâtre , commence un Plan octogone , dont on ne voit qu'une partie , le fonds du Vestibule couvrant le reste.

Un

Un Chassis de chaque côté & deux autres, isolés, vers le milieu des côtés du Théâtre, forment trois Perspectives ouvertes. Celle du milieu est un grand Arc en voussure, sur l'Archivolte duquel on voit deux Figures qui soutiennent un cartouche. Plus haut, on découvre un Plafond à demi ovale avec les Attributs de la Poésie, de la Tragédie, &c. en figures de coloris; & aux côtés sont des Statuës feintes en marbre blanc.

A la septième Coulisle vers le fond du Théâtre, commence une nouvelle symétrie, mais toujours dans le goût du même Ordre d'Architecture, qui forme cinq Points de vûe extrêmement variés dans l'éloignement, qu'on voit au travers de cinq Arcades: le tout dessiné & peint avec beaucoup d'art.

Les Colomnes sont canelées & peintes de couleurs de lapis avec leurs Frizes & les Bases & les Chapiteaux sont dorés; les Piedestaux, Architraves & Corniches sont couleur d'or.

Au reste, cette Décoration mérite bien les applaudissemens qu'elle a reçûs du Public, & l'habile Artiste mérite aussi beaucoup d'éloges d'avoir réussi dans un ouvrage sur lequel il a été extrêmement gêné, l'ouverture du Théâtre n'ayant que 22. pieds de largeur sur 22. de profondeur & 32. de hauteur. Il a cependant ménagé un espace

allés

assés considérable vers le milieu du fond ,
pour l'entrée & la sortie des Acteurs.

Le 9. Octobre , on fit la clôture de la Foire S. Laurent , avec les cérémonies accoutumées. Le même jour l'Opera Comique fit aussi la clôture de son Theatre , après y avoir représenté la *Meuniere de Qualité*, & la *Cherchuse d'Esprit*, Pièces Comiques , dont on a déjà parlé. Elles furent terminées par deux differens Divertissemens ; le premier exécuté par deux jeunes Danseurs arrivés depuis peu d'Angleterre , & le second , par le sieur Campioni & la Dlle son épouse , dont on a déjà parlé avec éloge.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON a appris de Constantinople , qu'on y publioit que les Lefghis avoient recommencé à faire la guerre à Thamas Kouli Kan , depuis qu'ils avoient appris que ce Prince les avoit trompés , en leur persuadant qu'il avoit remporté une victoire sur les Turcs : On compte que Thamas Kouli Kan ne se déterminera pas à une rupture avec la Porte , jusqu'à ce qu'il n'ait plus rien à craindre du côté des Lefghis.

Les Milices d'Arménie se sont révoltées , & elles
ont

ont eû d'abord quelques avantages sur les troupes avec lesquelles le Pacha d'Erzerum avoit marché pour les obliger de rentrer dans leur devoir ; mais ce Pacha , ayant reçu des renforts , a entièrement défait les Rebelles , dont 6000. sont allés joindre Thamas Kouli Kan , qui les avoit pris à son service.

R U S S I E.

ON a appris de Moscow , que M. de Nolken avoit envoyé au Knées Czerkasky , Grand Chancelier de Russie , une copie des nouveaux pouvoirs qui lui avoient été donnés par le Roy de Suede , pour conclure un accommodement entre la Czarine & S. M. Suedoise.

Les mêmes avis portent que le Vice-Amiral Mischowkow , qui commandoit l'Escadre que la Czarine a envoyée sur les Côtes de la Finlande , avoit été arrêté par ordre de S. M. Cz. laquelle prétendant qu'il a commis plusieurs fautes inexcusables , a nommé des Commissaires pour lui faire son procès.

Le Prince Lubomirsky a obtenu le rétablissement de la Pension de 15000. Roubles , qui lui avoit été ôtée sous la Régence de la Princesse de Brunswick Bevern. Les Comtes Charles & Gustave Biron ont été conduits à Jaroslaw , pour y demeurer avec le Comte leur frere , & la Czarine leur a assigné à chacun quatre Roubles par jour pour leur entretien.

L'Académie des Sciences établie à Pétersbourg , a reçu une lettre , par laquelle S. M. Cz. ordonne à cette Compagnie de charger quelques Académiciens de continuer les observations commencées , pour découvrir si l'on pourra trouver par la Mer du Nord un chemin qui conduise au Japon & à la Chine.

La

La Czarine fit le premier du mois dernier la cérémonie de donner les marques de l'Ordre de S. André au Marquis de la Chetardie, & le même jour le Duc de Holstein-Gottorp donna celles de l'Ordre de Sainte Anne à ce Ministre, qui n'a accepté ces deux Ordres qu'après en avoir obtenu la permission du Roy de France.

On mande de Pétersbourg, du onzé du mois dernier, qu'on a appris de Finlande que les Ministres Plénipotentiaires, nommés par la Czarine & par le Roy de Suede, pour tâcher de parvenir à un accommodement entre les deux Puissances, avoient signé une Convention, par laquelle il avoit été réglé que l'armée de S. M. Suedoise se rembarqueroit, pour retourner en Suede; qu'elle emporteroit tous ses bagages, & que les Russiens ne mettroient aucun obstacle à sa retraite; que non-seulement les Officiers & les Soldats qui ont servi dans cette armée, mais même les autres personnes qui l'ont suivie, auroient la liberté de sortir de la Finlande, si elles aimoient mieux s'établir dans un autre Pays; qu'il seroit permis de même aux Soldats Finlandois, qui voudroient quitter le service du Roy de Suede, de demeurer dans leur Patrie; que les Commissaires Russiens en prendroient une liste, & que les autres Soldats de la même Nation, qui desireroient de s'embarquer avec les troupes Suedoises, seroient obligés de prendre des Passeports; que toute l'Artillerie & les munitions de guerre apartiendroient à la Czarine, & qu'on remettroit aux Commissaires, qui seroient nommés par le Feldt-Maréchal Leszy, tous les Magasins qui avoient été établis à Helsingfors, mais que les Russiens ne pourroient exiger qu'on leur laissât les vivres dont pouvoient être chargés les Vaisseaux qui se trouvoient dans le Port de la même Ville.

Le

Le 18. du mois dernier, la Czarine ordonna de construire à Jaroslaw pour le Comte Ernest Biron une maison dans laquelle il pût être logé commodément avec toute sa Famille.

S U E D E.

ON apprend de Stokolm du 20. du mois dernier, qu'en conséquence de la Convention qui vient d'être conclue entre la Suede & la Russie, une partie des troupes qui étoient en Finlande, est déjà revenue dans ce Royaume, & que le reste de l'armée y est attendu incessamment.

A L L E M A G N E.

ON mande de Vienne du 8. du mois dernier, qu'il est arrivé de l'armée, commandée par le Prince Charles de Lorraine un courier qui a été dépêché à la Reine par le Comte de Konigseg, pour informer S. M. de la réponse qu'il a reçue du Maréchal de Belle-Isle dans une conférence qu'il a eue avec ce Général le 2. du même mois.

Ce courier a rapporté, que le 28 du mois dernier, les troupes de la Reine, avoient achevé de perfectionner leurs trois nouvelles batteries, & qu'on y avoit placé 38. canons. & 14. mortiers; que le Prince Charles de Lorraine avoit fait jeter le lendemain près de 300. bombes, & que l'artillerie des assiégeans avoit démonté plusieurs canons de la Place; que la nuit du 31. un détachement des troupes Françaises avoit fait une sortie, dans laquelle il avoit détruit quelques ouvrages, & que les assiégés continuoient de répondre par un feu très-vif à celui des assiégeans.

On a appris depuis du 15. du mois dernier, que le

le 5. au soir 1200. hommes des troupes commandées par le Maréchal de Broglie, avoient fait une nouvelle sortie, & qu'ils avoient repoussé jusqu'à la premiere Parallele un Corps de Dragons qui s'étoit avancé à une portée de fusil de la Place; que les assiégés, ayant fait une autre sortie la nuit suivante, avoient attaqué un poste occupé par le Régiment de Mercy, qui auroit été obligé de prendre la fuite, s'il n'avoit été secouru par quelques Régimens de Cuirassiers; que la nuit du 6. au 7. il y avoit eû une action très-vive entre un détachement des troupes Françaises, & le Corps de troupes Autrichiennes, qui étoit posté du côté de la Montagne de S. Laurent, & que le 9. un peu avant la pointe du jour, le Maréchal de Broglie avoit fait sortir par la porte de l'Empire 800. hommes, qui avoient détruit quelques-uns des travaux des assiégés.

Les difficultés que l'armée de la Reine a trouvées à s'emparer de Prague, & la nouvelle de l'approche de l'armée Française, qui est sous les ordres du Maréchal de Maillebois, ont déterminé S. M. à envoyer ordre au Prince Charles de Lorraine de lever le Siège, & de se rendre à Pilsen, d'où il devoit, après qu'il y auroit été joint par l'armée que commande le Comte de Kevenhuller, marcher, pour tâcher de disputer l'entrée de la Bohême au Maréchal de Maillebois.

M. de Bulau, que le Roy de Pologne, Electeur de Saxe avoit envoyé à Vienne, pour conclure l'accommodement de S. M. avec la Reine de Hongrie, étant convenu des conditions de cet accommodement, avec les Ministres de cette Princesse, la paix entre les deux Puissances fut publiée le 17. dans les principales Villes de l'Electorat de Saxe,

On mande de Chamb du 10. du mois dernier, que le 7. le Baron de Trenck arriva devant cette Place avec un Corps de 1000. Pandoures, Talpaches & Croates, & que le Comte de Kinigi, qui y commandoit pour l'Empereur, ayant refusé de rendre la Ville, le Baron de Trenck avoit fait donner assaut. La garnison & les habitans les repoussèrent plusieurs fois ; mais les assiégeans ayant trouvé le moyen de mettre le feu dans la Ville, & les flâmes ayant fait en peu de tems de très-grands progrès, le Comte de Kinigi perdit l'espérance de pouvoir se défendre plus long-tems & il consentit qu'on ouvrît les portes de la Place aux assiégeans. Ceux-ci en y entrant, passerent au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrèrent, & le Baron de Trenck abandonna cette Ville au pillage, qui a duré deux jours entiers. Le butin que les ennemis ont fait, est très-considérable, & l'on prétend que le Baron de Trenck a lui seul pour sa part plus de 30000. Florins. Les Soldats de la garnison, qui ont pu échaper au massacre, sont au nombre de 340. & ils ont été fait prisonniers de guerre. Cette garnison étoit composée d'un Bataillon du Régiment du Prince Impérial.

La Reine de Hongrie aprit le 16. du mois dernier, que le Prince Charles de Lorraine, conformément à l'ordre qu'il avoit reçu d'elle de lever le Siège de Prague, avoit fait conduire le 11. à Konigshalle toute l'artillerie qui avoit servi à l'attaque de cette Place, & qu'il avoit pris les mesures nécessaires pour la faire transporter à Budeweiss ; que le lendemain, les troupes Autrichiennes avoient mis le feu à leur camp, & que le 13, elles s'étoient mises en marche, pour s'avancer à Horkeltz.

On a appris depuis que l'armée étoit allée camper
la

le 14. à Beraun ; que le 16. elle s'étoit renduë à Gerowitz , où elle avoit été jointe le jour suivant par le Corps de réserve que commande le Comte Bathyani , Général de Cavalerie ; qu'elle avoit marché le 18. à Rockinzan , & qu'elle y avoit trouvé les Régimens de Diemar , de Charles Palfy , de S. Ignon , de Birckenfeldt & de Lanthiery , que le Prince Charles de Lorraine avoit envoyés sous les ordres du Général Preysing , pour y prendre poste ; que le 19. elle avoit continué sa route vers Pilsen , & qu'elle en étoit décampée le lendemain , pour aller occuper le camp de Haid.

Le Comte de Kevenhuller a mandé à la Reine ; qu'il étoit actuellement en marche , pour aller joindre l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine , & le 20. on reçût avis qu'il avoit passé le 13. à Chamb avec les troupes qui sont sous ses ordres ; qu'il comptoit d'arriver le 20. à Waldmunchen , sur la Frontiere de la Boheme , & qu'il y avoit aparence que la jonction des deux armées de la Reine se feroit le 22.

Un courier , arrivé de Baviere , a raporté que les troupes qui étoient allées à Trieste pour passer en Italie , & à qui la Reine a envoyé ordre de se rendre en Baviere au camp du Major Général Berenklaw , étoient arrivées dans ce camp , & qu'elles y seroient bien-tôt suivies par le Corps de Milices qu'on avoit levé dans l'Istrie & dans la Carniole.

Il passe presque tous les jours à Vienne quelques Compagnies de Clementins , d'Albanois & d'autres Milices Hongroises , destinées pour aller renforcer les troupes qui sont restées en Baviere.

On mande de Hambourg du 3. de ce mois , que suivant les derniers avis reçus de Boheme , le Comte de Kevenhuller étant entré dans la Boheme par la Gorge de Waldmunchen avec la plus grande

de partie des troupes Autrichiennes , qui étoient en Baviere sous ses ordres , il a joint le 22. du mois dernier à Haïd l'armée commandée par le Prince Charles de Loraine ; que cette armée étoit décampée des environs de Haïd , & qu'elle étoit allée se poster entre un marais & une riviere , depuis que l'armée Françoisse , que commande le Maréchal de Maillebois , s'est emparée du défilé de Meringue.

Les avis reçus de cette dernière armée , marquent que le 28. du mois dernier , le Comte de Saxe étant allé à la tête de 100. hommes , pour reconnoître la position des troupes de la Reine de Hongrie , il avoit été attaqué par 3000. hommes de ces troupes , & qu'après un combat très-vif il s'étoit retiré en bon ordre.

On a appris de Prague que depuis la levée du Siège , le Maréchal de Broglie étoit sorti de son camp avec 8000. hommes , & qu'il avoit surpris un des quartiers du Corps des troupes que le Prince Charles de Loraine avoit laissé à quelque distance de la Place.

Le Général Festetiz , qui commande ce Corps de troupes Autrichiennes , a reçu ordre de la Reine de Hongrie , d'aller avec 10000. hommes de ce Corps renforcer l'armée du Prince Charles de Loraine , & il ne devoit rester dans les environs de Prague que 3. ou 4000. Autrichiens.

On a appris de Munich le 7. de ce mois , que le Feldt Maréchal de Seckendorf , qui commande les troupes de l'Empereur , avoit passé le Danube , & qu'il étoit allé camper entre Abensperg & Newstadt. Il s'est avancé ensuite vers Landshut , & s'étant emparé de cette Place , dont il a fait la garnison prisonniere de guerre , il a fait les dispositions nécessaires pour s'approcher de Munich.

Le Baron de Berenklaw, Général des troupes Autrichiennes, qui étoient restées dans l'Electorat de Baviere, n'esperant pas de pouvoir défendre Munich avec le petit nombre de troupes qui sont sous ses ordres, il a pris le parti de la faire évacuer par la garnison Autrichienne qu'il y avoit mise, & d'abandonner son camp, pour se retirer du côté de Wesserburg, & le Feldt-Maréchal de Seckendorf, qui dès qu'il a reçu avis de la retraite des Autrichiens s'est rendu à Munich avec l'armée Impériale, a repris possession de cette Ville au nom de l'Empereur.

Le 30. du mois dernier, le Comte de Straubingen ayant été informé qu'un Parti de Hussards ennemis étoit dans les environs du Waldt, de l'autre côté du Danube, il détacha le Comte de Tauff-Kirchen avec 40. Dragons du Régiment de Hohenzolern & quelques Hussards, pour attaquer ce Parti, qui fut taillé en pièces. Le Comte de Tauff-Kirchen, en revenant de cette expédition, rencontra près de Seyhersoff plusieurs chariots chargés de bagages des troupes Autrichiennes, & escortés par une Compagnie de Cuirassiers, & ayant mis en fuite cette escorte qu'il a poursuivie jusqu'à Hasselbach, il a conduit à Straubingen ces chariots avec vingt prisonniers.

Un autre détachement des troupes Impériales a chassé de Deckendorf un Corps de Pandoures, qui s'étoit emparé de ce poste depuis qu'il avoit été abandonné par le Comte de Saxe. Les ennemis ont perdu en cette occasion cent hommes, & on leur a fait 150. prisonniers.

Louis-François Comte de Clermont Gallerande, aîné de la Maison de Clermont en Anjou, qui est mort de la blessure qu'il avoit reçue à la sortie de Prague du 22 Août, après avoir eu la jambe cou-
H pée,

pée , étoit âgé d'environ 35. ans. Il avoit été pendant plusieurs années Capitaine dans le Régiment d'Auvergne , dont Georges-Jacques Comte de Clermont S. Aignan , son cousin , qui mourut le 6. Juin 1734. d'un coup de mousquet reçu à Colorno dans le Parmesan , étoit Colonel. Il fut fait Colonel du Régiment de Vermandois le 15. Avril 1738. puis de celui d'Auvergne au mois de Mars 1740. Il étoit fils aîné de feu Louis de Clermont , Marquis de Gallerande au Mans , & de Dame Marie-Françoise de Montpellié sa veuve. Il ne laisse qu'une sœur , qui est la D. de Clermont Gallerande , Dame d'Honneur de la Reine d'Espagne Douairière dernière morte.

Le Marquis de Tessé qui a été tué dans la même sortie , se nommoit René-Marie de Froulay , & il étoit dans la 35. année de son âge , étant né au mois de Décembre 1707. Il avoit été en premier lieu Colonel du Régiment d'Infanterie , ci-devant la Tremoille , par Commission du 25. Septembre 1731. & ensuite de celui de la Reine le premier Août 1734. Il fut fait Premier Ecuyer de la Reine le 15. Octobre 1735. au lieu & par la démission de René-Marie de Froulay , Comte de Tessé son pere , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses armées &c. qui disposa aussi en sa faveur au mois de Juillet 1737. avec l'agrément du Roy Catholique , de sa dignité de Grand d'Espagne. Le Marquis de Tessé fut fait Brigadier à la Promotion du 15. Mars 1740. Il avoit été marié le 26. Octobre 1735. avec Marie-Charlotte de Bethune , fille de Paul-François de Bethune , Duc de Charost , appelé le Duc de Bethune , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , Capitaine des Gardes du Corps de S. M. Lieutenant Général de ses armées , Gouverneur des Ville & Citadelle de Dourlens &c

en survivance de Calais , Fort de Nieulay , & Pays reconquis, Lieutenant Général au Gouvernement de Picardie & Pays Boulonnois , Marquis d'Ancenis , ancien Baron , Pair & Président né de la Noblesse aux Etats de Bretagne , Comte Engagiste de Crecy en Brie , & de feuë Julie-Christine-Reine-Gorges d'Entregues , morte le 24. Août 1737. Il laisse de ce mariage deux fils dont l'aîné n'est âgé que de 6. ans. Le Marquis de Tessé avoit eu pour mere Marie Elizabeth Claude-Perronille Bouchu , morte le 9. Décembre 1733. à l'âge de 48. ans.

René-Alexis le Seneschal Marquis de Molac , tué dans la même sortie , étoit Colonel du Régiment de Berri , Infanterie , depuis le mois de Mai 1735. & auparavant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de la Reine. Il étoit aussi Gouverneur des Ville & Château de Quimper depuis le mois d'Août 1722. & fils aîné de René-Alexis le Seneschal , apellé le Comte de Carcado , Marquis de Rosmadec & de Molac , Comte des Chapelles , de Beaublé , Quintin . Vannes , Lestang , Quergournadec , Lieutenant Général des armées du Roy du 18. Juin 1708. Commandant , & ci-devant Gouverneur des Ville & Château de Quimper , & de feuë Jeanne Magon de la Lande , sa premiere femme , morte le 17. Juillet 1724. dans la 37. année de son âge.

Le 25. Septembre , Paul-François-Xavier de la Croix de Chevrieres de S. Vallier , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , & des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, Maréchal de Camp des armées du Roy , fut tué en Bohême d'un coup de carabine , à côté du Comte de Marsan , dans le tems qu'il alloit visiter un poste. Il étoit accompagné du Chevalier de S. Vallier , son Aide de Camp , & de M. de Pruy-

nier de Lemp, Major du Régiment de Bretagne ses neveux. Il étoit dans la 54. année de son âge, étant né le 18. Avril 1689. Il fut d'abord Colonel d'un Régiment d'Infanterie portant son nom, & qui fut réformé après la paix d'Utrecht en 1714. Il eut le Régiment de Bretagne au mois de Juillet 1710. & fut fait Brigadier le 20. Février 1734. & Maréchal de Camp le 24. Février 1738. Il étoit fils puîné de Pierre-Felix de la Croix de Chevrières, Comte de S. Vallier, en Dauphiné, ci-devant Capitaine des Gardes de la Porte du Roy, & auparavant Colonel d'un Régiment d'Infanterie petit vieux Corps, mort à Grenoble le 26. Juin 1699. & de Jeanne de Rouvroy.

FRANCFORT.

ON a appris que l'Empereur avoit fait remettre à la Diette de l'Empire un Decret de Commission, pour se plaindre de ce que la Reine de Hongrie, sans avoir égard à la neutralité du Cercle de Franconie, avoit fait entrer sur les Terres de ce Cercle un détachement de ses troupes, qui y avoit commis plusieurs hostilités.

Le 26. du mois dernier, S. M. I. reçût la nouvelle de la levée du Siège de Prague par des lettres que le Comte de Groslier, son Aide de Camp Général, lui a apportées de la part du Maréchal de Belle-Isle, & le Prince Frederic des deux Ponts, Colonel du Régiment d'Alsace dans les troupes du Roy de France, arriva le 28. de la même Ville, d'où il avoit été dépêché par le Maréchal de Broglie, pour informer l'Empereur du détail de ce qui s'est passé pendant le Siège, & pour lui présenter les Drapeaux & les Etendarts qui ont été enlevés aux ennemis.

L'Em

L'Empereur fit remettre le 24. à la Diette de l'Empire un nouveau Decret de Commission , par lequel S. M. I. donne part à la Diette des dernieres propositions d'accommodement , qu'elle a faites à la Reine de Hongrie.

I T A L I E.

ON mande de Rome du premier du mois dernier , que le 26. du précédent , le Pape alla en grand cortége au Collège des Nations Allemande & Hongroise , & que Sa Sainteté posa la premiere pierre de l'Eglise qu'on y construit. Dix sept Cardinaux assisterent à cette cérémonie , ainsi qu'à la Messe que le Pape célébra ensuite dans la Chapelle de ce College. On a mis dans les Fondemens de la nouvelle Eglise une cassette revêtue de lames d'argent , sur laquelle sont gravées les armes de Sa Sainteté avec cette Inscription : *D. O. M. Benedictus XIV. Pontifex Maximus , Collegium Germanicum & Hungaricum omni munificentia complexus , ad eadem hanc , Sancto Apollinari Sacram , magnificentius extruendam , area parte attributa , aucto ad tempus Collegii censu , & Ara Principis molitione in se liberalissimè recepta , primum lapidem posuit. Die 26. mensis Augusti, anno M. DCC. XLII. Pontific. III.*

Le Cardinal Aquaviva a donné part à Sa Sainteté de la résolution que le Roy des deux Siciles a prise de demeurer neutre entre le Roy d'Espagne & la Reine de Hongrie.

On apprend de Rome du 29. du mois dernier , que la Congrégation des Rites ayant donné un Decret pour la Béatification du Pere Ignace d'Azevedo & de 39. autres Jésuites , qui étant allés avec lui au Japon pour travailler à la conversion des Infidèles ,

H ü j déles ,

dèles, y ont souffert le Martyre, le Pape se rendre le 21. en grand cortège à l'Eglise de la Maison Professe des Jésuites, & que Sa Sainteté, après y avoir célébré pontificalement la Messe, signa le Décret de la Congrégation.

Les troupes Espagnoles ayant quitté l'Umbrie, se sont avancées dans la Marche d'Ancône, & elles ont pris des quartiers à Fano, à Jesi & à Fabriano.

ESPAGNE.

ON mande de Madrid du onze du mois dernier, que l'Intendant de Marine de S. Sebastien a fait sçavoir au Roy, que Don Sebastien Dastoft, commandant la Balandre *la Saint Michel*, armée en course, avoit pris le 24. & le 25. du mois d'Août dernier trois Vaisseaux Anglois, chacun de 120. tonneaux.

On a appris de Malaga par des lettres du 29. du même mois, que ce jour-là, l'Armateur Sebastien de Morales y étoit arrivé avec le Brigantin Anglois *l'Anne & Dabora*, chargé de 1300. Cuirs d'Irlande & de 220. milliers de Plomb, dont il s'étoit emparé le 18. du même mois dans les environs de l'Isle de Peregil, sur la Côte de Ceuta.

Les lettres de Mayorque portent qu'un petit Bâtiment, à bord duquel il y a voit cinq Maures & quelques marchandises, avoit été enlevé le 31. du mois de Juillet dans le Parage de la Cuebas, à la Côte de Barbarie, & conduit dans le Port d'Ivica par l'Armateur Barthelemi Noguera.

On a appris de Lisbonne, qu'il y eut le 22. Août dernier un violent Ouragan, accompagné de pluie & de grêle, & que le tonnerre y tomba en plusieurs endroits; qu'il tomba aussi sur la principale Eglise de la Ville de Castello de Vide-Cabio, & qu'il

qu'il y a causé un dommage considérable.

Le Roy a prit le 16. du mois dernier que le 2. les troupes Espagnoles, commandées par l'Infant Don Philipe, étoient entrées dans le Duché de Savoye.

Le Procureur Général des Religieux Dominicains a reçu des lettres, par lesquelles les Missionnaires de son Ordre, qui sont dans les Isles Philippînes, lui mandent qu'ils ont converti à la Religion Chrétienne les Habitans de 80. Villages de ces Isles, & qu'il leur ont persuadé de se soumettre à la domination du Roy.

N A P L E S.

ON a appris que le Roy des deux Siciles a promis une récompense considérable à celui qui découvreroit le lieu de la retraite d'un Poète accusé d'avoir composé une Satyre répandue depuis peu dans le Public.

Quelques lettres interceptées ayant fait connoître que les nommés Angelo Carassale & Barthelemi Oliva, avoient formé le complot d'exciter à Naples un soulèvement, & de piller le Trésor Royal & les Banques publiques, on a arrêté ces traîtres, & l'on s'est assuré en même-tems de quelques personnes avec lesquelles on a découvert qu'ils entretenoient des intelligences.

G E N E S E T I S L E D E C O R S E.

ON a appris de Lombardie, que les troupes Autrichiennes s'étoient retirées de l'Etat Ecclésiastique.

On a reçu avis de l'Isle de Corse du 3. de ce mois, que les habitans de Corte & de Rostino & ceux de plusieurs autres Pièves, ont renouvelé depuis peu leurs instances pour obtenir qu'on publiât.

H iij, 10

Le nouveau Reglement, & que l'exécution en fût garantie par S. M. T. C.

On mande de Lombardie, que depuis le retour des troupes Espagnoles dans la Marche d'Ancône, le Comte de Gage, qui les commande, a envoyé des Commissaires à Bologne, pour y faire préparer des Etapes. Le Comte de Traun, Général des troupes de la Reine de Hongrie, en ayant été averti, il a envoyé dans le Bolonois un Corps de Hussards, pour tâcher d'enlever les magasins que les Espagnols y veulent établir, & il se dispose à leur disputer le passage du Panaro, s'ils veulent le tenter pour faire quelque entreprise sur le Modenois.

Dans le tems qu'on croyoit que le Roy de Sardaigne étoit dans la résolution de retirer toutes ses troupes du Duché de Modène & de ceux de Parme & de Plaisance, ce Prince a ordonné à six Bataillons & à quatre Régimens de Cavalerie de ses troupes, d'aller renforcer celles qui sont sous les ordres du Comte de Traun. Ce Général a demandé aux États du Milanez un subside de 70000. florins par mois, pour le payement des troupes Autrichiennes.

GRANDE BRETAGNE.

ON a appris de Portugal, que les Armateurs Pucell & Farrul avoient fait une descente en Espagne sur la Côte voisine de Vigo; qu'ils y avoient brûlé plusieurs maisons, & qu'ils avoient tiré des contributions de quelques Villages. Ces mêmes Armateurs ont conduit à Porto deux prises qu'ils ont faites sur les Espagnols.

Un Armateur Espagnol prit le 8. du mois dernier entre Alderney & Guernsey, les Vaisseaux *le Wilmington*, *les deux Maries* & *la Jeanne*, commandés par les Capitaines Pry, Gordon & Pitton.

Il entra le 13. dans le Port de Douvres un Vaisseau chargé d'une grande quantité de laines d'Espagne.

On a accordé au Commandant du Vaisseau Espagnol *la Galice* qui a été pris à Cartagene, dans le tems du Siège de cette Place, la permission d'aller joindre les prisonniers Espagnols, qui sont à Northampton.

Le Capitaine Bragington, commandant le Vaisseau *le Vernon*, qui revenoit de la Jamaïque, & qui entra le onze du mois dernier dans le Port de Bristol, a rapporté qu'il avoit rencontré dans sa route une Chaloupe, venant de la Barbade, dont le Capitaine l'avoit assuré que les Espagnols s'étoient rendus maîtres de toute la nouvelle Géorgie, & que les habitans de la Caroline Meridionale étoient dans une si grande consternation qu'ils songeoient déjà à se sauver avec leurs principaux effets, dans la crainte d'être attaqués.

Ce Capitaine a ajouté qu'on mandoit de Charles Town, que le Vaisseau de guerre *la Rose*, de vingt canons, y avoit conduit le 29. Juin dernier quatre prises, du nombre desquelles étoit le Vaisseau armé en course par Don Juan de Lan Handines Coman.

On a appris de Gibraltar, que le Lord Forester, commandant le Vaisseau de guerre *le Leopard*, enlevé entre Cadix & le Cap de sainte Marie, deux Vaisseaux Espagnols, dont l'un chargé d'Indigo, de Cochenille & de Cacao, revenoit des Îles Canaries, & l'autre alloit à Naples; il y avoit à bord de ce dernier un Evêque & quelques Officiers Espagnols.

Deux autres Bâtimens de la même Nation, sur lesquels il y avoit une grande quantité de marchandises, ont été pris dans la Méditerranée par le Vaisseau de guerre *le Russel*.

H. v L

Le Vaisseau de guerre *le Kensale*, commandé par le Capitaine Hammond, est rentré dans le Port de Portsmouth, avec un Armateur Espagnol, lequel avoit 60. hommes d'équipage, avec quatre canons & plusieurs pierriers.

Le Capitaine Morke, Danois de Nation, a proposé au Roy un moyen d'obliger une Flotte, soit en pleine Mer, soit même dans un Port, de se rendre, & les Commissaires de l'Amirauté sont occupés actuellement à examiner le Mémoire présenté à ce sujet par cet Officier.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON a appris d'Ostende, que le sixième Convoi des troupes Angloises étoit entré le 15. du mois dernier dans ce Port, & que les Bâtimens de ce Convoi, à bord desquels il n'y avoit que trois Escadrons, avoient apporté un second train d'artillerie & une grande quantité de munitions de guerre.

Le Comte de Stairs ayant donné part aux Ministres des Etats Généraux de la résolution que le Roy de la Grande Bretagne a prise de se rendre dans les Pays-Bas, on fait préparer à Utrecht & dans les autres Villes où ce Prince doit passer, un grand nombre de voitures pour le service de S. M. Br.



MORTS



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 24. Août D. Alexandre Lanti de la Rouere, Romain, Duc de Santo-Gemini (créé en 1724.) Grand d'Espagne de la première Classe, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy Catholique, Marechal de ses Camps & Armées, & Capitaine des Gardes du Corps de Don Philippe, Infant d'Espagne, mourut à Grasse, en Provence, âgé de 54. ans Il étoit second fils de D. Antoine Lanti de la Rouere, Baron Romain, Duc de Bomarfe, Prince de la Roche Sinibalde & de Belmont, Chevalier des Ordres du Roy Très-Chrétien, mort à Rome le 5. Mai 1716. & de D. Louise Angelique de la Tremoille de Noirmoustier, morte à Paris dans le Convent des Bénédictines du Cherche-midi le 16. Novembre 1698. âgée de 43. ans. Le Duc de Santo-Gemini avoit été marié le 28. Novembre 1714. avec la fille unique & présomptive héritière de D. de Cordouë, Comte de Priégo, Grand d'Espagne de la première classe, Gentilhomme de la Chambre du Roy Catholique, mort le 8. Mars 1724. Il a eu de ce mariage Dona Marie de Bethléem Fernandez de Cordouë & Lanti, Comtesse de Priégo, héritière de son ayeul maternel, laquelle a été mariée au mois de Janvier dernier avec Just. Ferdinand-Joseph de Croy, Prince d'Havré son cousin, auquel elle a apporté la Grande-elle d'Espagne de la première classe avec le Comté de Priégo, dont il a pris le titre. Ce Seigneur depuis son mariage s'est démis du Régiment de Berri, dont il étoit Colonel, & est allé s'établir en Espagne.

H. vij

Lc

Le 18. Septembre , Vincent - Louis Gotti , de l'Ordre des Freres Prêcheurs , Cardinal Prêtre du titre de S. Sixte , Protecteur de l'Eglise & de la Nation Bolonoise , mourut à Rome , âgé de 78. ans & 11. jours , étant né à Bologne le 7. Septembre 1664. & de Cardinalat 14. ans 4. mois & 19. jours. Il avoit rempli les charges de Prieur , de Provincial & de Professeur dans l'Université de Bologne , & d'Inquisiteur à Milan. Il étoit Patriarche élu de Jérusalem , lorsque Benoist XIII. Pape du même Ordre que lui , le créa & déclara Cardinal le 30. Avril 1728 & la Barette lui ayant été envoyée à Bologne où il étoit alors , il la reçut le 9. Mai dans l'Eglise des Dominicains de la même Ville des mains du Cardinal Légat. Le 16. du même mois de Mai , il fut sacré dans la même Eglise par le Cardinal Archevêque de Bologne , assisté des Evêques de Forli & de Faenza. S'étant ensuite rendu à Rome le 4. Juin , il y reçut le Chapeau le 10. suivant dans un Consistoire public , & le Pape , après avoir fait la Cérémonie de lui fermer & ouvrir la bouche le 14. du même mois , lui assigna le titre Presbiteral de S. Pancrace , qu'il quitta depuis pour opter celui de S. Sixte. Ce Cardinal qui avoit fait paroître sa profonde érudition dans les differens Ouvrages qu'il a donnés au Public ; édifioit l'Eglise par son éminente piété , & par son humilité , n'ayant jamais perdu de vue son état de Religieux. L'estime & la vénération générale qu'il s'étoit acquise par ses vertus le faisoient regarder comme un sujet digne d'être élevé sur la Chaire de S. Pierre , & dans le dernier Conclave il eut un grand nombre de suffrages. Ses obseques furent célébrées le 20. dans l'Eglise de Sainte Marie sur la Minerve , auxquelles le Pape , qui l'avoit visité pendant sa maladie , assista avec le sacré College. Le soir son corps fut transf-

transporté dans l'Eglise de S. Sixte des Dominicains, son titre, pour y être inhumé, ainsi qu'il l'avoit ordonné par son testament, par lequel il avoit fait un legs de 20000. écus pour marier tous les ans un certain nombre de pauvres filles.



FRANCE,

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c

LE 2. de ce mois, M. de Lezze, Ambassadeur Ordinaire de la République de Venise, eut son audience publique de Congé du Roy, étant accompagné par le Prince de Lambesc, & conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoient allés le prendre en son Hôtel à Paris dans les carrosses de leurs Majestés. Il trouva à son arrivée dans l'avant-cour du Château les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses, sous les armes, les Tambours apellant; dans la cour, les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté de l'Hôtel, aussi sous les armes, à leurs postes ordinaires, & sur l'escalier les Cent Suisses, en habits de Cérémonie, la hallebarde à la main. Le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps, le reçût à la porte en dedans de la Sale, où les Gardes du Corps étoient en haye & sous les armes. A la

la Fin de l'audience , le Roy fit Chevalier M. de Lezze , selon l'usage pratiqué à l'égard des Ambassadeurs de la République de Venise. L'Ambassadeur fut conduit ensuite à l'audience de la Reine , à celle de Monseigneur le Dauphin & à celle de Mesdames de France , & après avoir été traité par les Officiers du Roy , il fut reconduit à Paris dans les carosses de leurs Majestés par le Chevalier de Saintot, avec les cérémonies accoutumées.

Le Roy a nommé Intendant de la Généralité de Paris M. Feydeau de Brou , Conseiller d'Etat Ordinaire , & Intendant d'Alsace.

Sa Majesté a donné la Charge de Premier Ecuyer de la Reine , vacante par la mort du Marquis de Tessé , au Marquis de Tessé son Fils , & jusqu'à ce qu'il puisse exercer les fonctions de cette Charge , le Roy les a données au Comte de Tessé son Ayeul.

Le Roy a accordé à la Marquise de Flavacourt la place de Dame du Palais de la Reine , qu'avoit la Comtesse de Mailly , & à la Marquise de la Tournelle , celle de la Duchesse de Villars , qui vient d'être nommée Dame d'Atours..

Le Comte de la Mothe Houdancourt ,
Grand

Grand d'Espagne & Lieutenant Général des armées du Roy, a été nommé par S. M. Chevalier d'Honneur de la Reine.

Le Roy a donné le Gouvernement de l'Hôtel Royal des Invalides, à M. de la Courneuve, qui en étoit Lieutenant de Roy.

BENEFICES DONNÉS.

S. M. a donné l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Orléans, à l'Evêque de Valence.

Celle de S. Clement de Metz, même Ordre, à l'Abbé de la Richardie, Vicaire Général de l'Evêché de Metz.

Celle de la Grace - Dieu, Ordre de Cîteaux, Diocèse de la Rochelle, à l'Abbé de Grimaldi, Aumônier de S. M.

Celle de S. Savin, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Poitiers, à l'Abbé Duché.

Celle de S. Romain de Blaye, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Bordeaux, à l'Abbé de Vercel, Vicaire Général de l'Evêché d'Angers.

Celle de S. Cheron, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Chartres, à l'Abbé de Galiffet.

Celle de S. Policarpe, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Narbonne, à l'Abbé de Saint Bonnet.

Celle

Celle de S. Wlmer, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Boulogne, à l'Abbé le Maire, chargé des affaires du Roy à Coppenhague.

Le Prieuré de N. D. du Rocher, à Mortain, Diocèse d'Avranches, à l'Abbé de Fumel.

L'Abbaye Régulière de Salinques, à Toulouse, Ordre de Cîteaux, à la Dame de Montillet.

Le 13. Septembre, le Chapitre Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, composé de 28. Capitulans, s'assembla dans l'Eglise de Ste. Geneviève avec toute la Communauté de cette Abbaye, pour y célébrer une Messe solennelle du S. Esprit, après laquelle les Capitulans entrèrent au Chapitre.

Le R. P. *Patot* fut continué Supérieur Général de sa Congrégation, & Abbé de Sainte Geneviève, au grand contentement de tout le Corps. L'Election étant finie, toute la Communauté entra dans la Salle de l'Assemblée, & alla embrasser à genoux le Général, qui étoit assis dans un fauteuil. On chanta le *Te Deum*, & on alla à l'Eglise. L'Abbé monta dans le Sanctuaire, & le Secrétaire du Chapitre y lut à haute voix, en présence de tout le Peuple, le Procès verbal de l'Election. L'Abbé alla ensuite se mettre à genoux.

à genoux dans la place du Chœur , où son premier Assistant lut quelques Prières en forme de Bénédiction.

Le R. P. *Futaine* , ancien Abbé & Général , a été continué premier Assistant ; le R. P. *Chantoiseau* , second Assistant, & Prieur de Sainte Geneviève. Le R. P. *Pignonst* , ci-devant Prieur de S. Lo de Rouen, & Visiteur de la Province de Bretagne , a été élu troisième Assistant , à la place du R. P. *Simon* , décédé quelques mois avant le Chapitre.

Les quatre Visiteurs sont , pour la Province de France , le R. P. *Scoffier* , Prieur de S. Vincent de Senlis. Pour celle de Champagne , le R. P. *Chambray* , Abbé de N. Dame de Liege. Pour la Province de Bretagne , le R. P. *Toutée* , Prieur de Vaux , en Combraille ; & pour la Province d'Aquitaine , le R. P. *Cottin* , Prieur de Sainte Geneviève , de Riom en Auvergne.

Le premier Octobre , il y eut un Concert chés la Reine. M. de Blâmont , Sur-Intendant de la Musique du Roy , fit exécuter le cinquième Acte de l'Opera d'*Iphigénie en Tauride* , dont les Actes précédens avoient été concertés le mois dernier ; les principaux Rôles furent remplis par les Dlls Lalande , & Deschamps , & par le sieur Dangelville.

Le

Le 6. le 22. & le 26. on concerta devant la Reine l'Opera de *Roland* ; les Rôles furent remplis par les mêmes Sujets & par la Dlle Abec , & par les sieurs Poirier & du Bourg.

Le Duc de Brissac , que le Maréchal de Broglie a dépêché de Prague , pour apporter au Roy le détail de ce qui s'y est passé pendant le Siége , arriva à Versailles le premier de ce mois. Les principaux Officiers qui ont été tués pendant ce Siége , sont M. d'Appelgrehn, Brigadier & Colonel du Régiment de son nom , le Marquis de Tessé , Brigadier , Colonel Lieutenant du Régiment de la Reine & son premier Ecuyer ; le Marquis de Clermont , Colonel du Régiment d'Auvergne ; le Marquis de Molac , Colonel du Régiment de Berry ; M. de Perdriguier , Chef des Ingénieurs ; M. du Val, Lieutenant Colonel du Régiment de la Reine : M. de Plossol , Lieutenant Colonel du Régiment de Tournaisis , M. de Vesne , Major du Régiment du Roy, & M M. de Chapuisot & de Vaudreuil , Capitaines de Grenadiers dans le même Régiment. M. de Ratsky, Maréchal de Camp , est mort d'une apoplexie , étant de jour. On a sçu par le détail que le Duc de Brissac a apporté , que le nombre des Officiers tués pendant ce Siége monte à 60. & celui des Cavaliers , Dragons & Soldats , à 748.

Le

Le Maréchal de Maillebois, étant parti d'Amberg le 16. du mois dernier avec les deux premières divisions de l'armée qu'il commande, arriva le 19. à Weidhausen, & après avoir reconnu les retranchemens & abbatis faits par les ennemis dans la Gorge de Roschaup, laquelle étoit gardée par 10000. hommes, il envoya ordre au Comte de Saxe, lequel s'étoit séparé de l'armée le matin à Fchenstrauß, de marcher sur la gauche par Floss & par Tiffchenresdt, pour tâcher de s'emparer du défilé de Meringue. Le Comte de Saxe se rendit maître de ce défilé le 21. sans trouver aucune opposition, & le même jour il fit avancer à Plan le Duc d'Harcourt avec un Corps de troupes, lequel ayant été joint par un détachement de la garnison d'Egra, commandé par le Marquis d'Armantieres, força 400. hommes tant d'Infanterie que de Cavalerie, qui s'étoient retirés dans la Ville de Plan, de capituler & de se rendre prisonniers de guerre. M. d'Herouville, Colonel du Régiment de Bourgogne, a été blessé en cette occasion. Dès que le Maréchal de Maillebois eut appris que le Comte de Saxe étoit maître de la Ville de Plan, il marcha du même côté, & il arriva le 23. à Meringue, où il a rassemblé toutes les troupes qui sont sous ses ordres, pour déboucher dans la Plaine.

Le

Les lettres de Prague du 28. du mois dernier , portent que le Maréchal de Broglie avoit forcé les troupes commandées par le Général Festetiz , & qui étoient restées aux environs de Prague , de s'en éloigner , & que les provisions de toute espee arrivoient en abondance dans la Ville.

Les mêmes lettres ajoutent que le 22. le Maréchal de Broglie avoit marché à Rostock avec cinq Brigades d'Infanterie & un détachement de Cavalerie de 800. hommes ; dans le dessein d'attaquer le Pont que les Autrichiens avoient en cet endroit sur la Basse Moldaw ; que les ennemis l'avoient abandonné , & que dans leur retraite ils avoient été poursuivis une lieüe audela sur le chemin de Beraun ; que le Chevalier Courten s'étoit rendu maître du Pont que les ennemis avoient établi a Konigsfall sur la Haute Moldaw ; que les Régimens de Navarre , de Piémont , d'Anjou , d'Orleans & de Rochechouart , étoient campés sous les ordres du Marquis de la Farre à une lieüe de Prague , près du Village de Liben ; que les Grenadiers & la Cavalerie étoient cantonnés en avant dans le Village de Vischochzan ; que M. de la Vallette , Lieutenant Colonel du Régiment Royal des Carabiniers s'étoient emparé de Melnick , sur l'Elbe ; qu'il y avoit fait 25. prisonniers , & qu'il avoit ensuite
marché

marché à Leismeritz , pour y prendre poste.

Dans les differens endroits dont les François se sont rendus maîtres , on a trouvé plusieurs magasins , que les ennemis ont été forcés d'abandonner , & entre-autres , un de 25000. Boulets & de 3000. Bombes.

Le Maréchal de Maillebois ayant marché vers l'Eger , il passa cette riviere le 10. de ce mois , & il alla camper le même jour à Culm. Il y aprit le lendemain matin que le Comte de Saxe , qui commande l'avant-garde de l'armée , avoit pris la Ville d'Ellenbogen , dans laquelle il y avoit cinq pièces de canon , 4630. hommes , Croates ou Pandoures & 160. Hussards , sous les ordres d'un Général Major. Le Maréchal de Maillebois comptoit camper le onze à Falckenaw , d'où il a chassé un détachement de 1200. Hussards.

Julien *Deslandes* , Marchand Cirier , à Versailles , rue Dauphine , vis à vis la belle Image , a trouvé le secret de faire de la petite bougie pour la nuit , des trente-deux à la Livre ; chaque bougie dure dix heures & demie ; il en fait aussi des cinquante à la livre pour l'Eté , & d'une nouvelle sorte , en Citron.

Il a inventé une bobèche qui est plus commode que les bougeoirs dont on s'est servi jusqu'à présent.

MORTS



MORTS ET MARIAGE.

LE 17. & le 21. Août, René, & Alexis-Victor *Herault*, tous deux Fils de feu M. René *Herault*, Conseiller d'Etat, & Intendant de la Généralité de Paris, moururent à Paris, & furent inhumés en l'Eglise des Religieux Augustins de la Place de Victoire, lieu de la sépulture de cette Famille.

Dans le *Mercur*e d'Août 1740. pag. 1907. en annonçant la mort de M. *Herault*, on ne cita, en parlant de son Extraction, que l'Arrêt du Conseil rendu en 1704. par lequel Louis *Herault*, Seigneur d'Epone, son Pere, & Gabriel *Herault*, Seigneur de Bassécourt, frere de celui-ci, furent maintenus dans la qualité d'anciens Nobles sur une filiation non interrompue, qu'ils produisirent depuis Geofroy *Herault*, qui vivoit en 1390. telle qu'elle est rapportée dans cet Arrêt, ainsi que dans le second Registre de l'Armorial Général de France. On voit de plus dans l'Histoire de Normandie, tom. 4. que François *Herault* fut un des 119. Chevaliers qui défendirent glorieusement le Mont S. Michel en 1423. & dont les Armes sont encore dans cette Abbaye dans la Chapelle dite *des Chevaliers*, le tout conformément aux Chartres de la même Abbaye. Lemer *Herault* étoit Chevalier de l'Hermine en 1445. suivant l'Histoire de Bretagne, tom. 11. Cette Famille qui est de Basse-Normandie sur la Frontiere de Bretagne, se trouve également dans l'Armorial des deux Provinces, & produit plusieurs titres originaux d'une ancienneté peu commune.

Le

Le 24 , Gabriel de Berny , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , Charge à laquelle il avoit été reçu le 19. Avril 1695. mourut âgé de 72. ans. Il avoit épousé Catherine-Françoise Rolland , fille de feu Louis Rolland , Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France , & de ses Finances , & de feuë Elizabeth le Clerc. Il en avoit eu Gabriel-Barthelemi de Berny , reçu Conseiller au Parlement de Paris à la Troisième des Enquêtes le 5. Février 1728. qui est mort peu de jours après son pere. Celui-ci avoit été marié au mois de Septembre 1733. avec la seconde fille de feu Jules-Adrien Gaultier du Bois , Seigneur de Besigny & de Ladon , & d'Anne-Marie Doë , sa veuve.

Le 27 , D. Marie-Anne Chevalier , veuve en dernières nêces depuis le 22. Juin 1731. de Guillaume Davy de la Fautrière , Seigneur de la Gilquinière , & de Blaine , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , avec lequel elle avoit été mariée au mois de Janvier 1698. mourut dans la 74. année de son âge , étant née le 10. Mai 1669. Elle avoit été mariée en premières nêces le 15. Février 1684. avec René-François le Tellier , Seigneur de Doyla , Conseiller en la Cour des Aides de Paris , mort le 14. Décembre 1686. & elle étoit fille de Jacques Chevalier , Seigneur , Vicomte de Courtavant & de la Montagne , Baron d'Amfernel , Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances , & Receveur Général des Finances de la Généralité de Metz , mort le 19. Septembre 1679. & d'Anne Ollier de Bessac , morte le 27. Juillet 1722. Elle laisse de son second mariage Louis Davy de la Fautrière , né le 11. Janvier 1700. & reçu Conseiller au Parlement de Paris à la Troisième Chambre des Enquêtes le 27. Février 1726.

2316 MERCURE DE FRANCE

Le 7. Septembre , D. Catherine-Magdeleine Cointre , veuve depuis le 22. Février 1724. de Jérôme Hubert , Beuyer , Seigneur de Corcy & d. Fleury en Valois , ancien Commissaire ordinaire des Guerres , avec lequel elle avoit été mariée le 4. Mai 1714. mourut à Paris dans la 50. année de son âge , étant née le 7. Novembre 1692. Elle laisse un fils , & une fille qui a été mariée le premier Mai 1737. avec de Vassan , Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises.

Le 9 , D. Louise-Françoise d'Aumont de Crevan d'Humieres , veuve depuis le 16. Juin 1741. de Louis-Antoine Armand , Duc de Grammont , Pair de France , Souverain de Bidache , Sire de Lesparre , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses armées , Colonel du Régiment de ses Gardes Françaises , Gouverneur & Lieutenant General pour S. M. en ses Royaume de Navarre & Province de Bearn , Gouverneur particulier de la Ville , Citadelle & Châteaux de Bayonne & Pays adjacens & de la Citadelle de S. Jean Pié-de-Port , mourut à Paris , dans la 51. année de son âge. On a marqué de qui elle étoit fille dans le Mercure de Juin 1741. vol. 1. p. 1260. en rapportant la mort du feu Duc de Grammont , son mari ; & l'on a parlé dans le même article de ses deux filles la Duchesse de Lesparre & la Comtesse de Brionne. La mort de cette dernière a été annoncée dans le Mercure du mois de Février dernier , p. 402.

Le même jour , D. Marie Marguerite le Gendre , veuve depuis le 7. Juin 1738. d'Antoine Crozat , Seigneur Marquis de Moüi &c. ci-devant Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roy , ancien Secrétaire de S. M. Maison , Comtesse de France , & de ses Finances &c. avec lequel elle

avoit été mariée au mois de Juin 1690. mourut à Paris, âgée d'environ 72. ans. On a parlé de ses enfans dans le Mercure de Juin 1738. vol. 1. p. 1229. en publiant la mort de leur pere.

Le 11, D. Françoise *de Mailly*, Dame d'atours de la Reine depuis le 19. Août 1731. & veuve en dernieres nœces depuis le 7. Septembre de la même année 1731. de Paul-Jules de la Porte Mazarin de Ruzé, Duc de Rethelois-Mazarin, de la Meilleraye & de Mayenne, Pair de France, Prince de Château-Porcien, Marquis de Chilly, Lonjumeau, Comte de Marle, La Fere, Rozoy, Berfoit, Ferrette, Thanne, Baron de Maffly, Ham, Parthenay, S. Maixant, Altkirch, Seigneur d'Issenheim, de Dolle, &c. Gouverneur pour le Roy, des Villes & Citadelles du Port Louis, Hennebon & Quimperlay, en Bretagne, avec lequel elle avoit été mariée le 14. Juin de la même année 1731. mourut à Versailles, âgée de 54. ans 12. jours, étant née le 30. Août 1688. Elle avoit été mariée en premieres nœces le premier Septembre 1700. avec Louis Phelypeaux, Marquis de la Vrilliere, Comte de Château-neuf & de Saint Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur & ci devant Secrétaire des Ordres du Roy, mort à Fontainebleau le 6. Septembre 1725. Elle avoit eu de lui, Louis Phelypeaux, Comte de S. Florentin, Secrétaire d'Etat, Commandeur & Secrétaire des Ordres du Roy, marié le 16. Mai 1725. avec Amelie-Ernestine de Platen, fille d'Ernest-Auguste de Platen, Comte du S. Empire, Souverain de Hallermunde, Conseiller Intime, Grand-Chambellan, Ministre d'Etat & Grand-Maitre des Postes des Etats de Brunswik-Lunebourg-Hannover, & de Sophie-Caroline d'Offelen, de laquelle il n'a point d'enfans; Marie-Jeanne Phelypeaux, mariée le 29.

I Mars

Mars 1718. avec Jean - Frederic Phelypeaux , Comte de Maurepas , Ministre & Secrétaire d'Etat , Commandeur , & Grand Trésorier des Ordres du Roy , qui n'en a point d'enfans , & feuë Louise-Françoise Phelypeaux , Comtesse de Plélo , dont la mort est rapportée dans le Mercure de Mars 1737. p. 619. Il reste d'elle une fille unique , nommée Louise-Felicité de Brehan de Plélo , née le 30. Novembre 1726. qui a été mariée en 1740. au Duc d'Agenois , Colonel du Régiment de Brie.

Le 14 , André Juber^t de Bouville , Marquis de Bizy & de Clere-Pannilleuse , Baron de Dangu , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , depuis 1723. & auparavant Conseiller en la Cour des Aides de Paris , où il avoit été reçu le 4. Janvier 1729. mourut en trois à quatre heures de temps d'une violente colique , en son Château de Dangu , dans la 45. année de son âge , étant né le 5. Juillet 1698. On a rapporté la mort de son pere dans le Mercure de Juin 1741. vol. 2. p. 1466. & celle de la D. sa mere dans celui du mois de Juillet dernier , p. 1687. Il avoit été marié en 1724. avec Marie-Therese-Julie Guyot , fille de feu François Guyot de Chepizot , Seigneur de Villers, la Haye , Courton , &c. Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances , Receveur Général des Finances de la Generalité de Roien , & Secrétaire du Conseil , & de Jeanne-Julie Berger. Il en laisse un fils & une fille.

Le 16 , Louis Barbaut , Conseiller-Secrétaire du Roy , Chevalier de l'Ordre de S. Michel du 5. Mars 1733. Gouverneur & Sénéchal de la Sénéchaussée. Ville & Comté de S. Pol, en Artois, ci-devant Député des Etats de Flandres , mourut à Paris , âgé de 66. ans , laissant entr'autres enfans Anne-Felicité Barbaut , mariée au mois d'Octobre 1738. avec Pierre-Antoine Couët d'Eaubonne,

Le 19, Jean-Baptiste *de la Garde*, Seigneur de Courcelles, la Bréteche, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, Président au Parlement de Paris, en la Cinquième Chambre des Enquêtes, reçû à cette Charge le 14. Août 1704 & auparavant Conseiller en la même Chambre du 9. Mai 1696. mourut à Paris dans la 70. année de son âge, étant né le 19. Décembre 1672. Il étoit fils de Jacques de la Garde, Conseiller au même Parlement, mort le 3. Septembre 1684. âgé de 50. ans, & de Barbe Daoust, morte le 29. Décembre 1705. âgée de 58. ans; & il avoit été marié le 11. Avril 1715. avec Catherine Bonne Ravat, fille de Louis Ravat, Seigneur de Mazes & de Montbellet, Prévôt des Marchands de la Ville de Lyon, & de Bonne Pupil. Elle mourut le 16. Septembre 1727. Il laisse d'elle une fille unique, riche héritière.

Le 21, Jean-Guillaume *de S. Legier*, Seigneur de la Sausaye, Chef d'une Maison d'une ancienne Noblesse dans le Pays d'Aunis & en Saintonge, ancien Capitaine de Vaisseaux du Roy, de la Promotion de 1712. mourut en son Château de la Sausaye, près de la Rochelle, âgé de 77. ans. Il avoit épousé en 1705. Susanne Françoisse Mellier, de laquelle il ne laisse qu'une fille mariée en 1723. avec Louis-François de Cacqueray de Valmenier, Gentilhomme de Normandie, né à la Martinique, où il a des biens considérables. M. de la Sausaye étoit frère de de S. Legier de la Sausaye, aussi Capitaine de Vaisseaux du Roy, de la Promotion du 25. Mars 1738. Celui-ci s'est marié deux fois à la Martinique : la première en 1715. avec Magdeleine du Poyer, de laquelle il lui reste une fille, & la seconde en 1727. avec Marie Renaudin, de laquelle il a plusieurs enfans.

Le 24, D. Marguerite-Magdeleine *Magdelin*,
I ij épouse

épouse de Pietre Saintard , Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances , & l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes , mourut à Paris âgée de 53, ans,

Le même jour , D. Louise Moriau , épouse de François Marie Dionis , Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances , Receveur général & Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris , avec lequel elle avoit été mariée le 8. Juillet 1727. mourut dans la 36. année de son âge , étant née le 16. Fevrier 1707. Elle étoit troisième fille de Nicolas-Guillaume Moriau , Conseiller du Roy , son Procureur & Avocat , de la Ville de Paris , mort le 14. Mai 1725. & de Marie-Catherine Brillou , morte le 30. Decembre 1721.

Le même jour , Anne-Marie-Louise de Belsunce de Castelmoron , Abbessé de l'Abbaye Royale du Ronceray d'Angers , de l'Ordre de S. Benoit , mourut dans ce Monastere , étant dans la 34. année de son Gouvernement. Elle avoit été d'abord Religieuse Professe de l'Abbaye de Saintes , dont elle étoit Grande-Prieure , lorsqu'elle fut nommée Coadjutrice du Ronceray , le 10. Fevrier 1701. Elle en devint Titulaire le 19. Mars 1709. par démission de François de Caumont de Lauzun , sa tante , & elle fut bénite le 14. Septembre 1710. dans l'Eglise Collegiale de la Trinité d'Angers par Henri-Xavier de Belsunce , Evêque de Marseille , son frere , ayant été assistée dans cette cérémonie par l'Abbessé de Saintes , & par l'ancienne Abbessé du Ronceray , ses tantes maternelles. Elle étoit fille d'Armand de Belsunce , Marquis de Castelmoron & de Born , Baron de Gavaudun , Seigneur de Vieilleville , grand Sénéchal & Gouverneur Pays d'Agénois & Condomois , mort le 23. Juin 1728.

1728. âgé de 90. ans , & de D. Anne de Caumont de Lauzun , morte le 6. Octobre 1722. à l'âge de 81. ans. Elle étoit aussi sœur du Marquis de Castellamoron , Lieutenant Général des Armées du Roy , mort le 4. Avril 1739.

Le 28. Jean-Baptiste *Massillon* , Evêque de Clermont , en Auvergne, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Savigny , Ordre de Cîteaux , Diocèse d'Avranches , & l'un des Quarante de l'Académie Française , mourut dans son Diocèse, âgé de 79. ans. Il étoit natif des Isles d'Hières, en Provence. Il fut Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire , & un des plus célèbres Prédicateurs de son tems , ayant prêché , tant à la Cour qu'à Paris , dans les principales Chaires , avec un grand applaudissement. Ayant été nommé le 6. Novembre 1717. à l'Evêché de Clermont , il fut sacré le 21. Decembre 1718. dans la Chapelle du Palais des Thuilleries , par M. l'ancien Evêque de Frejus , aujourd'hui Cardinal de Fleury , assisté des Evêques de Nantes & de Vannes. en présence du Roy , entre les mains duquel il prêta serment de fidélité en présence du Duc d'Orleans , Régent , le 3. Janvier 1719. Il fut reçu à l'Académie Française le 23. Février suivant. L'Abbaye de Savigny lui fut donnée le 8. Janvier 1721. Il prononça à S. Denis, en France, l'Oraison Funèbre d'Elizabeth-Charlotte de Bavière , Duchesse Douairière d'Orleans , le 5. Février 1723.

Le premier Octobre , Dame François-Anne le Monnier de Fleville , Dame Châtelaine & Vicomtesse de Horot, Dame des Authieux Papion, d'Hyeville , du Heribel & du Londel , en Normandie , épouse de Gilles - Charles - Felix de Maupeou , Comte d'Ableiges , Conseiller au Grand Conseil , avec lequel elle avoit été mariée le 2. Avril 1740. mourut en couches d'une fille , son second enfant.

I iij. âgées

âgée de 20. ans. Elle laisse , outre cette fille , un fils nommé Gilles - François de Maupeou , né le 12. Novembre 1741. Elle étoit fille unique & seule héritière de feu Romphaire le Monnier de Fleville , Ecuyer , Seigneur d'Hyeville , & de défunte Dame Marié-Anne Doublet , & petite fille de Michel le Monnier , Conseiller , Secrétaire du Roy du Grand Collège , & de Dame Françoisse le Normand.

Le 3 , D. Eleonore- Gabrielle- Louise- Françoisse de Crux de Vieillevoigne , Marquise de Montaigne , héritière de sa Maison , épouse de Jean- Baptiste- Victor de Rochechottart , appelé le Comte de Mortemarr , Marquis de Blainville , Colonel du Régiment de Dauphiné , avec lequel elle avoit été mariée le 16- Février 1733. mourut à Paris âgée d'environ 30- ans , laissant un fils unique âgé de 15. à 16. mois. On a rapporté la mort des père & mère de cette Dame dans les Mercures de Mars 1739. p. 611. & d'Avril 1740. p. 814.

Le même jour , Alphonse de Lansac , Prêtre , Abbé Commandataire de l'Abbaye de Bonnefont , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Comminges , à laquelle il avoit été nommé le 5. Avril 1709. étant alors Vicaire Général du Diocèse de Bayonne , mourut dans cette Abbaye , âgé de 92. ans.

Le 5. Louis Rousseau , Seigneur de Chamois , Vaucemain , Sommeval , & la Brossette , en Champagne , Gentilhomme Ordinaire , Veteran de la Maison du Roy , mourut à Paris , assassiné par des voleurs sur les 9. heures & demi du soir , rue des Quatre Fils , dans la 51. année de son âge , étant né le 29. Novembre 1691. On peut voir de qui il étoit fils dans le Mercure de Juin 1741. où l'on a rapporté la mort de la Dame sa mère , Vol. 2. p. 1466. Il avoit épousé depuis 4. à 5. ans la se-
conde

donne fille de M. Petit, Receveur Général des Domaines & Bois de la Généralité de Châlons, en Champagne. Il laisse un frere Capitaine, servant actuellement en Boheme,

Le 6. M. Miroy, ancien Garde du Corps du Roy, mourut au Village de Plain, proche Rethel, en Champagne, âgé de 109. ans & six mois, n'ayant jamais été saigné ni purgé. Il y a peu d'années qu'il alloit encore à la Chasse; il est parvenu à un si grand âge, sans avoir été incommodé, agissant, marchant, & tenant table aussi longtemps qu'un jeune homme de trente ans.

Le 7. Dame Eleonore Radegonde d'Orleans Rochelin, veuve depuis le 21. Juin 1702. de Marc-Auguste, Marquis de Briquemault, Comte de Castelnaud, en Cerner, Baron de S. Loup-aux-Bois, Seigneur de Touvenel, de Crevecœur, de Danne-Marie sur Loing, Ecully, les Bures, la Mothe Poupelain, &c. avec lequel elle avoit été mariée le 8. Juillet 1694. mourut à Paris dans la 63. année de son âge, étant née le 10. Novembre 1679. Elle étoit fille d'Henri d'Orleans, Marquis de Rochelin, Comte de Mouffy, Seigneur de Mouffy-le-Neuf, Vigneuil, Machelainville, Beauverges, Herbault, Criquetot, Ferrolles, Premier Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy, tué au combat de Leuze, en Flandres, le 19. Septembre 1691. & de Dame Gabrielle-Eleonore de Montaut de Benac, fille du Maréchal de Navailles, morte le 30. Août 1698. âgée de 41. ans.

La Marquise de Briquemault avoit eu pour enfans, Marie Henriette de Briquemault, née le 13. Novembre 1696. mariée le 17. Juin 1720. avec Joachim d'Escasaux, Seigneur du Gué au Voyer, la Sénéchaliere, &c. dont elle est restée veuve sans enfans au mois de Novembre 1732. Leon-Philippe,

L. iiii. Mar-

Marquis de Briquemault, né le 27. Octobre 1698. qui a été Exempt des Gardes du Corps de feuë la Duchesse de Berri ; & François de Briquemault, Dile d'Orsay, née le 6. Janvier 1701.

Le . . . Louis Augustin de *Canouville de Raffetot*, Seigneur du Plessis-Chivré, Vignacourt, Goeurs, Villy, &c. appelé le Marquis de Canouville-Raffetot, mourut dans son Château du Plessis Chivré, en Anjou, âgé d'environ 45. ans. Il étoit fils de Charles de Canouville, Comte de Raffetot, Seigneur du Plessis-Chivré, Goeurs, Vignacourt, Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, ancien Capitaine de Cavalerie, mort au Plessis au mois d'Avril 1739. âgé d'environ 64. ans, & de D. Helene Nau, & il étoit veuf de D. Constance de Pardieu d'Avrémesnil, de laquelle il laisse un fils unique.

Le 8. Louis-Armand de *Brichanteau*, Marquis de Nangis & du Châtel, Seigneur de Brichanteau, &c. Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Salces, en Roussillon, & Chevalier d'Honneur de la Reine, mourut à Versailles âgé de 60. ans, 11. jours, étant né le 27. Septembre 1682. On a rapporté ses Charges & Emplois, & ses services dans le Mercure de Février 1741. p. 797. à l'occasion de la Promotion à la Dignité de Maréchal de France ; ainsi l'on s'abstiendra de les répéter ici. Il étoit fils aîné de Louis-Fauste de Brichanteau, Marquis de Nangis, Baron de Méilhan, de Charenton, de Mareuil, de la Croissette, de Frolois, Seigneur de Brichanteau, Colonel du Régiment Royal la Marine, & Brigadier des armées du Roy, mort à Strasbourg le 22. Août 1690. d'un coup de mousquet qu'il avoit reçu à la tête le 8. précédent, à l'attaque d'un Village retranché dans les Plaines d'Offembourg, au-delà du Rhin,

Rhin , à l'âge de 33. ans , & de Marie-Henriette d'Aloigny de Rochefort, Dame du Comté de Gien , de la Vicomté de Meaux , de la Baronnie de Ville-mort , de S. Liébaud , &c. morte âgée de 72. ans, le 18. Septembre 1736. veuve en secondes nœces de Charles de Roye de la Rochefoucaud , Comte de Blanzac , Lieutenant Général des armées du Roy , & Gouverneur de Bapaume , duquel elle a laissé le Duc d'Estillac , la Comtesse de Clermont-Tonnerre , & la Comtesse de Donges, héritiers du côté maternel du Maréchal de Nangis , leur frere utérin , qui avoit été marié le 8. Janvier 1705. avec Marie-Marguerite Fortin de la Hoguette , fille & unique héritière de feu Charles Fortin , Marquis de la Hoguette , Lieutenant Général des armées du Roy , Capitaine Sous Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde ordinaire de S. M. Gouverneur de Nyort & de Mezières , & de feuë Marie Bonneau de Rubelles. Il la laisse sans enfans.

Le 9. Antoine-Raphaël *de Lorme* , Conseiller du Roy , Substitut du Procureur Général au Parlement de Paris, reçû à cet Office le 16. Avril 1720. Chevalier , Commandeur & Trésorier de l'Ordre de N. D. du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem , dont il avoit reçû la Croix le 22. Novembre 1723. & Secrétaire ordinaire du Duc d'Orleans , mourut à Paris âgé d'environ 50. ans , sans avoir été marié.

Le 10. D. Marie-Louise *Boucher* , épouse d'Antoine-Charles Lorimier , Conseiller , Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances, Maître de la Chambre aux Deniers de S. M. & ancien Notaire au Châtelet de Paris , mourut âgée d'environ 48. ans , laissant 2. fils & 2. filles , dont l'aînée est mariée au Comte de Braque , Sei-

leur

gneur de Luat. On a rapporté la mort du pere de la Dame Lorimier dans le Mercure de Septembre 1736. p. 2152.

Le 12. *Augustin de Grille*, Gentilhomme de la Ville d'Arles, en Provence, Capitaine d'une Compagnie au Régiment des Gardes Françaises, mourut à Douai en Flandres, dans la 64. année de son âge.

Le 18. *Joseph de Marnays de S. André*, Gentilhomme de Dauphiné, Gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides, & de la Ville de Dye, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, mourut en cet Hôtel âgé d'environ 70. ans. Il avoit été autrefois Lieutenant Colonel du Régiment Dauphin, Cavalerie. Il fut fait au mois d'Août 1705. Maréchal des Logis de la Cavalerie de l'armée de France en Italie, Maître de Camp de Cavalerie par Brevet du mois de Février 1706. Brigadier le premier Février 1719. Inspecteur Général de Cavalerie le 9. Septembre 1719. Lieutenant de Roy de l'Hôtel Royal des Invalides le premier Juin 1730. Maréchal de Camp le 20. Février 1734. Commandeur de l'Ordre de S. Louis avec 4000. liv. de pension le 2. Février 1737. & enfin Gouverneur du même Hôtel au mois de Janvier 1738. Il n'avoit point été marié.

Le 22. *François Hocquart de Felcourt*, Ecuyer, Doyen des Conseillers en la Cour des Aides de Paris, où il avoit été reçu le 13. Juillet 1686. mourut âgé de plus de 80. ans sans avoir été marié. Ce Magistrat s'étoit rendu respectable par son assiduité à remplir ses devoirs, & par son attachement à sa Compagnie. Il étoit d'ailleurs fort charitable envers les Pauvres. Il étoit fils de feu François Hocquart, Seigneur de Felcourt, Conseiller,
Secré-

Sécétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & de Magdeleine Henriet, mort le 22. Décembre 1702. Il laisse pour heritiers entre autres, un neveu, fils de feu Louis-François de Belanger, Seigneur de Thourotte, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, & Brigadier des armées du Roy, & de Louise Hocquart, sa sœur, morte en couches le 3. Décembre 1710.

Le 24. Louis-Charles *Bertin de Blagny* Seigneur des Coudrais-les Estiole, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel, Trésorier Général des Revenus Casuels & Deniers extraordinaires de S. M. mourut en sa Maison des Coudrais, âgé d'environ 47. ans, étant né en 1695. Il avoit été d'abord Maître d'Hôtel de feu la Duchesse de Berri, puis il fut reçu Conseiller au Grand Conseil en 1717. & Maître des Requêtes en 1718. Il fut un des Commissaires de la Chambre, établie à Nantes en Bretagne en 1720. & il obtint au mois de Décembre 1729. la Charge de Trésorier des Revenus Casuels, vacante par la mort de Pierre-Nicolas Bertin, son frère aîné. Il étoit troisième fils de Pierre-Vincent Bertin, aussi Trésorier Général des Parties Casuelles, mort à l'âge de 58. ans le premier Décembre 1711. & de Jeanne-Françoise-Elizabeth de Sauvion, morte âgée de 37. ans le 20 Juillet 1712. Il avoit épousé au mois d'Août 1724. Anne-Marie de Montigny, fille aînée de Henri de Montigny, Marquis de Congis, & d'Anne-Catherine Brayer. Il en laisse Auguste-Louis Bertin, né en 1725. Charles Bertin, né en 1726. destiné à l'Eglise, Nicolas Bertin de Morancay, né en 1718. Lieutenant au Régiment de Picardie, & Anne-Geneviève Bertin de Blagny, née en 1731.

Le 26, Louis-Marie *le Boullanger*, Conseiller au Parlement de Paris en la Première Chambre des Enquêtes, où il avoit été reçu le 16. Mars 1725, mourut à Paris, âgé d'environ 35. ans. Il étoit fils unique d'Antoine-Charles le Boullanger, Conseiller Honoraire en la Grand'Chambre du même Parlement, & de feuë D. Louise-Elizabeth-Guillaume de Chavaudon, morte le 3. Decembre 1707. & il avoit été marié le 4. Août 1739. avec la fille unique de Jacques Pichon de Madière, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris ; & de Marie Louise de Bonval. Il en laisse un fils unique âgé de 15. mois.

Le 10 Septembre, Louis-Alexandre *de Savary*, Seigneur de S. Just & autres Lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Grand Maître des Eaux & Forêts de France au Département de Rouën, fils de Pierre Philemon de Savary, aussi Seigneur de S. Just, & Grand Maître des Eaux & Forêts de France au même Département, & de défunte Dame Marie-Angelique le Cordier du Troncy, épousa Demoiselle Anne-Marie Jeanne *du Puis de Champemerle*, fille de Pierre du Puis, Chevalier, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, Président Honoraire au Grand Conseil, & Conseiller Honoraire au Parlement de Paris, & de Dame Marie-Anne-Charlotte Avau du Tronchet.

Ce Mariage a été célébré au Château du Plessis, par M. de Savary, ci devant Chevalier de Malthe, aujourd'hui Abbé de Beaulieu, Diocèse de Langres, Grand-Vicaire d'Evreux, & frere aîné du marié.

La mariée est sœur de Madame la Comtesse de Baujeu dont nous avons annoncé le mariage fait environ trois semaines auparavant, dans le dernier Mercure.

EPITRE



E P I T R E

A Mad. C... pour le jour de sa Fête.

Vous, qui réunissez l'éclat de la beauté
 Aux charmes d'un doux caractère ;
 Vous, qui faites regner les graces sans fierté,
 Et qui, sans le secours d'un art trop concerté,
 Faisant des captifs à Cythère,
 Sçavez si bien charmer & plaire ;
 Vous, à qui tous les cœurs élèvent des autels,
 Soyez la Muse qui m'inspire,
 Et daignez agréer les transports d'une Lyre
 Dont les chants seroient immortels,
 Si, dans cet agreable hommage,
 Ne donnant que des sons parfaits,
 Elle avoit le doux avantage
 De plaire autant que vos attraits.

Le Dieu, qui déclare la guerre
 A tous les habitans de ce vaste Univers,
 Le Dieu, qui soumet à ses fers
 Le Maître même du tonnerre,
 Et le Monarque des Enfers,
 Désormais, pour vaincre la terre,
 Marche sans Arc & sans Carquois :

De quoi

De quoi lui serviroient ces armes ?

Il n'a besoin que de vos charmes

Pour soumettre tout à ses loix.

C'est du maritime Rivage

Que l'himen dans ces lieux vint conduire vos pas.

Nos citoyens ravis , par un tendre esclavage

Acherent le plaisir d'adorer vos apas.

Tout change en ces heureux climats ;

L'Amant le plus fidèle est bien-tôt un volage ;

Son cœur pour vous seule s'engage ,

Et brûle d'une ardeur que le tems n'éteint pas.

Telle , du sein de l'onde amere

Sortit la divine Cypris ,

Quand avec les Jeux & les Ris ,

Pour la premiere fois elle aborda Cythere.

Les Amours , par des cris , annoncerent leur
Mere ,

Et les Dieux surpris , enchantés ,

Firent du bonheur de lui plaire

Leurs plus douces felicités.

Mais que viens-je d'apprendre ? & ciel ! quelle
allegresse !

Quel transport agite mon cœur !

Je cede à ma bouillante ardeur :

O Dieu du Pinde & du Permesse

Viens répandre sur moi tes plus cheres faveurs.

Apelle

Apelle tes charmantes Sœurs,
 Hâte-toi de monter ma Lyre
 Célébrons D***, elle-même m'inspire.
 Qui t'arrête . . . à en ce jour, le plus heureux de
 jours ,
 Nâquirent ses attraits , nâquirent les Amours.
 De lauriers immortels viens couronner ma tête.
 C'est pour célébrer cette Fête
 Que j'ai besoin de ton secours.
 Mais que vois-je ! à l'aspect de cette jeune Belle
 Déjà tu sens l'ardeur d'une flâme nouvelle :
 Le trait part de ses yeux , & ton cœur étonné
 Soupire , brûle , & va pour elle
 Oublier à jamais Coronis & Daphné.

Et toi , volage amant de Flore ,
 Zephire , devance l'aurore ;
 Vole dans ces jardins charmans,
 Où ton cœur , à tous les momens ,
 Caresse des beautés nouvelles.
 Par la douceur de tes soupirs ,
 Fais naître les fleurs les plus belles ,
 Et favorise mes desirs.
 Déjà pour servir ma demande ,
 Plus prompt que le feu des éclairs ,
 Tu voles , tu parcours les airs ,
 Tu tiens en main une guirlande
 De ces fleurs que tu viens, par un larcin secret ,
 De

De dérober à ton Amante.

C'est assez mon ame contente

Pourroit-elle oublier un si charmant bienfait ?

C'est à vous , D * * * aimable ,

A qui je vais offrir ces fleurs ;

Daignez sur leurs vives couleurs

Jetter un regard favorable ;

Le tems , tiran inexorable ,

Avant la fin du jour , doit avec cruauté

Effacer toute leur beauté.

Puisse ce vieillard redoutable

N'outrager jamais vos attraits ?

Dans le sein de la douce paix ,

Par les Ris & les Jeux suivie ,

Puisse la plus heureuse vie ,

N'être pour vous qu'un long printems ?

Que l'himen , à chaque momens ,

Vous offre une douceur nouvelle !

Et puisse la Parque cruelle

Respecter votre Epoux , objet de vos amours ,

Et remettre aux Plaisirs le fuseau de vos jours !

*Par M. B. * * d'Aix.*

ARRESTS

ARRETS NOTABLES.

DECLARATION DU ROY, qui règle la forme que Sa Majesté veut être dorénavant observée dans le Concours aux Chaires de Professeurs & aux Places d'Aggrégés de la Faculté de Droit de l'Université de Toulouse. Donnée à Versailles le 10. Juin 1742. Registrée au Parlement de Toulouse le 20. du même mois, par laquelle S. M. ordonne l'exécution des 40. Articles contenus en ladite Déclaration.

ARREST du 31. Juillet, qui ordonne qu'en payant par l'Ordre de Malte, la somme de quatre-vingt-dix mille livres, tous les biens appartenans audit Ordre, demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août 1741. concernant la levée du Dixième.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par les Clergés du Diocèse de Perpignan, la somme de 6000 liv. par année, tant que l'imposition du Dixième aura lieu, à commencer du premier Octobre 1741. leurs biens Ecclésiastiques seront dispensés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août dernier.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par le Clergé du Diocèse de Verdun, la somme de 28750. liv. les biens Ecclésiastiques dudit Diocèse seront dispensés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août 1741.

AUTRE

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par le Clergé du Diocèse de Metz, la somme de 55000. liv. les biens Ecclesiastiques dudit Diocèse seront dispensés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août 1741.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par le Clergé de Toul, la somme de 12000. liv. les biens Ecclesiastiques dudit Diocèse seront dispensés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août 1741.

ORDONNANCE du Roy, du 6. Août, portant augmentation de dix **Maîtres** en chacune des Compagnies des Régimens de la Cavalerie Française & Etrangere, & dans celles du Royal de Carabiniers.

DECLARATION DU ROY, touchant le Concours aux Cures de Bretagne. Donnée à Versailles le 11. Août 1742. Registrée au Parlement de Bretagne le 23. du même mois, par laquelle S. M. ordonne l'exécution des 21. Articles contenus en ladite Déclaration.

ARREST de la Chambre des Comptes, du 29. Août, concernant la délivrance des attaches de la Chambre aux Vassaux du Roy qui auront rendu au Roy leurs foi & hommage entre les mains de M. le Chancelier, & aux Mineurs qui auront obtenu Lettres de souffrance.

ORDONNANCE du Roy, du premier Septembre, pour augmenter de cinq Gardes chacune des vingt quatre Brigades des Gardes du Corps de Sa Majesté, par laquelle le Roy ordonne qu'à commencer du seize du mois de Septembre, la
solde

solde sera payée aux cinq Gardes d'augmentation par Brigade, qui se trouveront présens aux revûes qui seront faites desdites quatre Compagnies, dans les garnisons ou quartiers où elles sont actuellement, jusqu'au nombre de soixante pour chacune.

AUTRE du même jour, portant Amnistie en faveur des Déserteurs des Troupes de la Marine.

ARREST du 4. portant que les Marchandises qui sont dans le cas de profiter de la franchise accordée aux Foires de Troyes, seront visitées au Bureau établi dans ladite Ville.

AUTRE du 12. dont la teneur suit.

Le Roy s'étant fait représenter l'Arrêt rendu en son Parlement de Paris le 8. du mois d'Août, par lequel il auroit été ordonné qu'un Imprimé ayant pour titre, *Cas de conscience*, commençant par ces mots, *Terence & Terencienne*, &c. seroit brûlé par l'Exécuteur de la haute Justice, comme tendant à autoriser le schisme, en déclarant qu'un Ministre ne peut, sans être prévaricateur & coupable du Corps & du Sang de Jesus-Christ, consentir que les Fidèles participent à la Table Sacrée, à moins qu'ils ne donnent un témoignage clair & précis de leur soumission pure & simple à la Constitution Unigenitus : S. M. auroit reconnu, que si cet Ecrit devoit être supprimé comme capable d'émouvoir les esprits, & de renouveler des disputes dangereuses, par la décision d'un Cas de Conscience imaginaire, exposé témérairement aux yeux du Public, des Juges Séculiers auroient dû au moins s'abstenir de donner à l'Ouvrage condamné une qualification où ils semblent vouloir résoudre eux-mêmes ce Cas de Conscience, & se rendre Juges des dispositions nécessai-
res

1336 MERCURE DE FRANCE

rés pour aprocher dignement des Sacremens , & du degré de la soumission qui est dûe aux Déci-
fions prononcées par l'Eglise dans les matières qui ne concernent que la doctrine de la Religion. Et comme S. M. a déjà déclaré plus d'une fois , dans des occasions semblables , qu'elle étoit bien éloignée de regarder ces sortes de matières purement spirituelles , comme soumises à son autorité , elle ne doit pas souffrir que ceux à qui elle en confie une partie pour l'administration de la Justice , excèdent les bornes qu'elle se prescrit à elle-même ; à quoi étant nécessaire de pourvoir , S. M. étant en son Conseil , sans avoir égard à l'Arrêt du Parlement de Paris , rendu le 8. du mois d'Août , en ce qui concerne seulement la qualification donnée à l'Ecrit condamné par ledit Arrêt , a ordonné & ordonne que ladite qualification sera & demeurera comme non avenue , nulle & de nul effet. Veut & entend S. M. que l'Article XXX. de l'Edit du mois d'Avril 1695. concernant la Jurisdiction Ecclésiastique , soit exécuté selon sa forme & teneur , & en conséquence , que la connoissance de la Doctrine concernant la Religion , appartienne aux Archevêques & Evêques. Enjoint à ses Cours de Parlement & à tous les autres Juges de la leur renvoyer , le tout conformément aux dispositions dudit Article. Fait en outre Sa Majesté très - expresse inhibitions & défenses à tous les Lieutenans Généraux de Police , établis dans les différentes Villes de son Royaume de permettre d'imprimer aucuns Ecris faits au sujet de la Constitution *Unigenitus* , & des affaires présentes de l'Eglise de France , quand même lesdits Ecris n'excéderoient pas le nombre de feuilles dont lesdits Officiers peuvent permettre l'impression : Et sera la présente disposition exécutée , à peine de nullité des Permissions , si aucunes étoient données ,
de

de suppression & de confiscation des Ouvrages imprimés en conséquence, & de 500 livres d'amende contre les Libraires & Imprimeurs, même d'interdiction, s'il y échet, contre lesdits Officiers de Police; le tout sans préjudice à ceux qui voudront donner au Public des Ouvrages sur ces matières, de se pourvoir en la grande Chancellerie, pour y obtenir, en la maniere accoutumée, un Privilège ou une Permission pour imprimer lesdits Ouvrages. Enjoint S. M. tant au Sr Feydeau de Marville, Maître des Requêtes, & Lieutenant Général de Police à Paris, qu'aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces pour l'exécution des ordres du Roy, de tenir la main à celle du présent Arrêt, &c.

AUTRE du 18. qui permet pendant une année l'entrée dans le Royaume, des Beurres venant d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du mois d'Octobre, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Novembre 1742.

HARDION.

TABLE.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Question sur l'utile & l'agréable ,	2117
Réponse au sujet d'un Evêque de Lisieux ,	2119
Epître sur les Plaisirs de la Campagne ,	2174
Nouvelle Méthode pour diviser le Cercle ,	2176
Réponse de M. Leubo à des Vers insérés dans le Mercure de Juillet 1741.	2179
Lettre sur le Pais des Diablintes ,	2181
Epître à M. Cotelie , par M. l'Abbé de B.	2194
Lettre touchant l'Ordre de la Boisson ,	2198
Chanson & Traduction ,	2200
Réjouissances faites à Carpentras , au sujet du Mar- quis Desnards ,	2201
Remercement de Mad. de Segla à l'Académie de Toulouse ,	2208
Dissertation sur une Question proposée ,	2211
Réponse de M. Néricault Desfontaines , à M. Fri- got ,	2232
Enigme , Logogryphes ,	2234
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c. Histoire nouvelle de la Ville & Principauté d'Or- range ,	2237
Logique en forme d'Entretiens , pour trouver la vérité ,	2241
Le Praticien des Juges Consuls ,	<i>ibid.</i>
Mémoire Alphabétique des choses concernant la Justice , la Police & les Finances , &c.	2242
Nouveau Traité de la Venerie ,	<i>ibid.</i>
Essai des Effets de l'Air ,	<i>ibid.</i>
Les Amusemens de la Campagne ,	2243
Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique ,	<i>ibid.</i>
Extrait de Lettre sur un Ouvrage de Géographie ,	2248
	Eloges

Eloges de quelques Auteurs François ,	217
L'Histoire Naturelle éclaircie dans deux différen- tes Parties ,	<i>ibid.</i>
Nouvelle Edition des Fables de Phédre ,	2255
Observations de Chirurgie ,	2256
Etat de la Médecine ancienne & moderne ,	<i>ibid.</i>
Leçons de Physique Expérimentale ,	2257
Histoire Générale des Cérémonies de tous les Peu- ples du Monde ,	2258
Histoire des Empires & des Républiques ,	2259
Ouvrages considérables , imprimés en Italie ,	2260
<i>Idem</i> à Marseille , chés Boy , &c. .	2261
Académie de Villefranche , Assemblée publique ,	2262
Ode sur le vrai Bonheur ,	2267
Programme de l'Académie de Dijon ,	2271
Estampes nouvelles , Portraits , Cartes nouvelles , &c. .	2272
Modèles de Caractères d'Imprimerie ,	2275
Verre ardent singulier , chés Ségard ,	2277
Nouvelles Lanternes faites en Fallots ,	2278
Remede particulier pour la fracture des os ,	2279
Question proposée ,	<i>ibid.</i>
Chanson notée ,	<i>ibid.</i>
Spéctacles , Théâtre Italien , Parodie nouvelle ,	2282
Théâtre François , Acteurs nouveaux & nouvelle Décoration ,	2282
Nouvelles Etrangères , Turquie , Russie ,	2285
Suede & Allemagne ,	2288
Francfort & Italie ,	2296
Espagne , Naples , Genes & Isle de Corse ,	2298
Grande-Bretagne , Hollande & Pays-Bas ,	2300
Morts des Pays Etrangers ,	2303
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c. .	2305
Bénéfices donnés ,	2307
	Chapitre

Chapitre Général , tenu à l'Abbaye de sainte Gène- viève ,	2308
Concerts chés la Reine ,	2309
Nouvelles de Prague , &c.	2310
Bougie & Bobèche pour la nuit ,	2313
Morts & Mariage ,	2314
Épître à Mad. C . . ,	2329
Arrêts Notables ,	2333

Errata de Septembre.

P Age 1939. ligne 16. du monde , ôtez ces mots.
P 2049. l. 3. du bas, Garavaque, l. Caravaque.
P 2061. l. 14. M. Caze , lisez, de M. Caze.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2183. ligne 6. du bas, apporté , lisez,
aportée.
P 2185. l. 2. d'Eglise , l. d'Eglises.
P 2227. l. 4. inaccessibles , l. inaccessible.
P 2235. l. 6. du bas, rarement , l. peu.
P 2273. l. 13. après , l. d'après,
Ibid. l. 14. E. l. R.

La Médaille gravée doit regarder la page 2261
La Chançon peinte , la page 2271

SEP 29 1936

SEP 29 1936



SEP 29 1936

SEP 29 1936

